REVUE

DES

DEUX MONDES

LVe ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

Paris. — Typ. A. Quantin, 7, rue Saint-Benoît.

REVUE

DES

DEUX MONDES

LVe ANNÉE — TROISIÈME PÉRIODE

TOME SOIXANTE-HUITIÈME

PARIS
BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE DE L'UNIVERSITÉ, 15

1885

SOLANGE

DE CROIX-SAINT-LUC

DEUXIÈME PARTIE (1).

VII.

Avant de voyager au loin, les Français feraient mieux de visiter la France. Le village de Léry, où se dresse, majestueux et superbe, le château des Croix-Saint-Luc, est à sept lieues de Dijon. Il est d'un accès difficile. La route la mieux entretenue conduit, par le village de Lamargelle, au chef-lieu de canton, Saint-Seine-l'Abbaye. Toute cette partie de la Côte-d'Or est montagneuse et boisée, couverte de rochers, semée de vallées profondes, bordées à droite et à gauche par des forêts immenses. Ce n'est plus la riche Bourgogne, avec ses rians vignobles où les raisins laissent pendre sous le soleil leurs grappes d'émeraude; c'est déjà le sévère Morvan, avec ses bizarreries de paysages, ses heurts de couleur et de lumière.

Quand on vient de Saint-Seine, la route file droit, jaune et capricieuse, à travers une vallée toujours verte qu'arrose l'Ignon; un peu plus qu'un ruisseau, beaucoup moins qu'une rivière. A Lamargelle, cette route tourne brusquement et gravit le sommet d'un coteau par une pente escarpée et rocailleuse. Le touriste peut croire l'ho-

(1) Voyez la *Revue* du 15 février.

rizon fermé, car les yeux n'aperçoivent rien au-delà des grandes forêts qui étalent leurs ondulations bleues. Mais dès que la montée est franchie, le plus merveilleux des paysages s'étend à perte de vue, borné par de hautes montagnes, dans un lointain obscur.

Le sommet du coteau s'appelle dans le pays, la Seconde-Croix. Un Christ de pierre, d'une taille démesurée, se dresse en son éternel crucifiement. La mousse noire a lentement rongé le piédestal; le corps et les bras du Sauveur se sont brunis sous la morsure des ans et des pluies. Et l'on ne voit plus qu'un Christ immense, étendant ses mains noires sur la vallée dans une puissante bénédiction. Aussitôt la route semble bondir sur elle-même. Elle ne descend plus ; elle se précipite. D'un côté, une succession de champs fertiles, coupés par de petits bois, qu'on nomme Les Brosses, à la mine rébarbative et sauvage. De l'autre, une cascade de verdure qui s'élance dans un abîme. Et là, ce ne sont plus des bois, mais deux forêts qui enlacent la vallée tout entière d'une ceinture centenaire. A gauche, Charmois, tout vert sous le soleil; au fond, Les Charmettes et La Chaux, qui gravissent violemment, avec des bonds inégaux, l'autre versant de la vallée.

Entre les deux forêts serpente la route, escortée maintenant par la Douix, arrosant de grasses prairies où s'élancent les jeunes peupliers élégans et les bouleaux plus lourds, sous leur écorce d'argent. Enfin, tout à l'extrémité, le village, un vrai village d'autrefois, ma bâti, semé de maisonnettes pauvres, presque toutes couvertes en chaume ou en tuiles rouges. La rue principale aboutit au cimetière, rempli d'herbes grasses, entouré d'un mur blanc où s'étirent des lézards à la tête d'or. Derrière le champ du repos, l'église. Et presque aussitôt les arbres énormes, les inextricables fouillis du parc des Croix-Saint-Luc.

Le château rappelle les vieux manoirs d'autrefois. Peut-être n'en trouverait-on pas dix en France représentant, comme celui-là, la pensée et le génie de toute une race. Il est cependant assez moderne. Hervé-Jean de Croix-Saint-Luc le fit bâtir en 1703, après les lettres patentes de Louis XIV qui le nommaient président des états de Bourgogne. Mais on lui donna l'aspect monumental des vieilles demeures féodales. La Douix traversait le parc. L'architecte, docile aux volontés du grand seigneur, se servit de la rivière pour entourer les murs de fossés profonds, remplis d'une eau vive et courante. On jeta par-dessus des ponts-levis défendus par des herses, comme si le roi-soleil eût été Philippe Auguste. Les appartemens furent ornés au goût du jour. Tous hauts de plafond, artistement sculptés, soutenus par d'énormes colonnes de marbre, ils se suivaient avec la morne régularité des palais princiers. D'un seul côté, depuis peu, le château ouvrait de plain-pied sur le parc : par les salons, d'un aspect

grave, d'un ameublement sévère. L'on y avait disséminé les portraits des chefs de la famille, séparés çà et là par quelques jolies têtes de femmes : Corisande de Croix-Saint-Luc, qui eut, dit la légende, des bontés pour le maréchal de Biron décapité en place de Grève, ou Pascaline de Croix-Saint-Luc, qui soutint un siège contre les terroristes de Dijon.

Tout le rez-de-chaussée était occupé par ces appartemens de réception, par l'immense *hall* qui servait de salle à manger. Il n'y avait point de chapelle. Par suite de dons, legs et faveurs, l'église appartenait à la famille autant qu'à la commune. Presque tous les aïeux reposaient dans des caveaux, sous les dalles mêmes de la nef, depuis des siècles. Les appartemens s'étendaient au premier étage. La douairière habitait l'aile droite ; Solange l'aile gauche.

Dans les premiers temps de son mariage, le comte, très épris, très disposé à satisfaire les caprices de sa femme, lui avait permis de s'installer à son gré. Elle en avait profité pour établir un nid charmant dans un fouillis délicieux de satin, de soie et de dentelles. L'appartement de Solange avait seul, en cette triste demeure féodale, quelque chose des délicatesses parisiennes. La chambre à coucher, le salon, le boudoir, le cabinet de toilette, la salle de bains, étaient le domaine exclusif de la pauvre recluse. Elle se plaisait dans l'intimité quotidienne de ces choses familières, et c'était pour elle un supplice que de quitter sa chère retraite pour les solennels appartemens du rez-de-chaussée. Depuis son retour de Paris, Solange usait là ses longues journées solitaires. Elle n'avait rien exagéré dans ses lettres à Mme Fosca. L'ennui la rongeait. Sa pensée toujours en éveil évoquait les jours vécus là-bas, entre la gaîté spirituelle d'Antoinette, l'amour respectueux de Bertrand et la tendresse presque maternelle d'Herminie. Heureuse, elle eût gardé de Bertrand un souvenir attendri, mais le sentiment qu'il lui inspirait n'aurait pas dépassé les bornes de l'amitié. Malheureuse et persécutée, elle se réfugiait dans la pensée du jeune homme, comme une hirondelle meurtrie par l'orage se réfugie dans son nid. Son existence était faite de rêveries. Elle restait de longues heures, étendue sur son fauteuil, auprès de sa fenêtre, suivant du regard les oiseaux capricieux emportés en plein ciel. Que ne pouvait-elle s'envoler, elle aussi, et rejoindre ceux qui l'aimaient ?

Cependant tout s'épuise, même les journées douloureuses. Et l'hiver s'acheva, et le printemps revint avec son cortège embaumé de tiédeurs exquises et de joies triomphantes. Solange commença par en souffrir. Verrait-elle donc tout renaître autour d'elle, et serait-elle seule à ignorer les ivresses du renouveau ? Un matin, vers la fin d'avril, tentée par l'air doux et le riant soleil, elle prit

un livre et descendit dans le parc. Les arbres étaient en fête, et sous les verdoyantes ramures éclataient les fanfares joyeuses des oiseaux. Rêveuse, alanguie, la jeune femme suivait la grande allée du parc, sans penser au chemin parcouru et à l'heure fugitive. L'allée aboutissait à une petite porte en bois, toujours ouverte, qui donnait accès dans la campagne. Négligemment, Solange souleva le loquet et s'arrêta presque éblouie. En sortant de l'obscurité des grands arbres, elle était soudainement frappée par la vive lumière de la vallée. En face d'elle, un peu vers la droite, se dressait la Seconde-Croix, pareille à une statue grimaçante. Elle prit un petit sentier, à travers champs, afin de gagner le petit bois des Brosses. Comme elle arrivait à l'angle d'un chemin, elle aperçut sous un arbre un jeune homme portant le costume classique des peintres en voyage. Le veston sombre, le chapeau de paille très large, se détachaient sur le fond bleu des taillis. Assis sur un pliant, la palette à la main, il dessinait la vallée et les forêts. Dans ce pays les peintres sont rares. Solange s'arrêta, un peu étonnée; mais l'artiste était trop loin d'elle pour qu'elle pût distinguer son visage. D'ailleurs, il ne convenait point à la jeune femme de pousser plus loin la curiosité. Elle traversa la route, reprit le sentier, et s'enfonça dans le bois.

La matinée était délicieuse. Une brise douce, parfumée de thym et de serpolet, arrivait chargée des frais aromes des feuilles mouillées. Solange s'assit au pied d'un hêtre, sur la mousse, ouvrit son livre et se mit à lire. Lisait-elle? ou sa pensée fugitive prenait-elle le chemin connu vers les créatures qui lui étaient chères? Tout à coup elle entendit crier le sable du sentier, et le bruit sec des branches mortes brisées. Machinalement, elle releva la tête : c'était Bertrand.

— Vous!.. vous!.. dit-elle deux fois d'une voix étouffée.

Et elle le regardait, n'en croyant pas ses yeux, ne comprenant pas encore. C'était bien lui, à qui elle pensait toujours; lui, l'obsédant héros de ses rêves, lui qu'elle voyait soudainement devant elle, dans son costume de peintre.

— Je savais que vous souffriez, et je suis venu, répliqua-t-il doucement. Vous m'en voulez? Cela ne peut vous faire aucun mal, et cela me fait tant de bien, à moi, d'être à côté de vous, de respirer le même air que vous! Voilà huit jours que je suis ici, et que nul ne le sait, puisque vous l'ignoriez vous-même. Je n'ai eu d'autre joie que de vous entrevoir de loin, quand vous passiez en voiture. Oh! le serrement de cœur qui m'a pris quand je vous ai pour la première fois aperçue! Votre cher visage pâli et triste me faisait mal; et comme il faut que vous ayez souffert, mon Dieu! La nuit, je rôdais autour du château, ou bien j'allais m'asseoir là-bas, tenez,

sur ce rocher rouge, à l'entrée de Charmois. Je dominais toute la vallée, et je distinguais vos fenêtres éclairées, semblables à des lucioles transparentes...

Il lui avait pris la main, et elle ne songeait pas à la retirer :

— Non, vous ne pouvez m'en vouloir. Vous aviez bien deviné que je vous aimais, et je n'ai pas eu besoin de vous le dire. Est-ce qu'il ne vous suffisait pas de me regarder pour le savoir? Allez, mon amour ne doit vous être ni une offense ni une douleur. Je vous adore comme un fiancé et je vous respecte comme un frère. Vous n'avez rien à craindre, et jamais créature ne fut plus en sûreté que vous ne l'êtes auprès de moi. Je ne demande rien, je ne désire rien. Vous voir et je suis heureux. Solange, vous ne me répondez pas... Dites, m'en voulez-vous?

— Non, murmura-t-elle tout bas.

— Je ne vivais plus... Vous étiez partie! Il me semblait que mon existence était interrompue. Il fallait, pour la recommencer, que j'eusse le bonheur de vous retrouver. C'est alors que j'ai tout quitté... Oh! n'ayez pas peur! A Paris, on me croit bien loin : à Jérusalem, dans les Indes, que sais-je? Et, pendant ce temps-là, je suis ici, près de vous, si bien caché que nul ne peut me reconnaître.

Et il lui dit tout : comment il vivait, quels moyens il prenait. Il demeurait à l'entrée de Lamargelle, dans l'auberge du père Seigneur. Il s'était donné comme un peintre, Jean Grisier : c'était un de ses amis, à peu près de sa taille et brun comme lui. Connaissant la curiosité des paysans, il avait emprunté au peintre son permis de chasse. Les deux signalemens se ressemblaient beaucoup, si bien que Bertrand put aisément établir sa fausse identité.

Il ne parlait déjà plus qu'elle l'écoutait encore. Comme elles lui paraissaient douces, ces paroles de tendresse! Comme il lui était cher, ce fier jeune homme qui l'adorait et la respectait ainsi qu'une idole! Il tenait toujours sa main dans la sienne.

— Et vous êtes venu parce que je souffrais? dit-elle.

— Oui.

— Et vous me jurez que je n'ai rien à craindre de vous?

— Je vous le jure.

— Je vous crois. Vous êtes bon, noble, généreux. Vous ne voudriez pas m'abuser. Si j'étais libre!.. Ah! si j'étais libre, avec quelle joie je serais votre femme!.. Pourquoi ne vous ai-je pas rencontré plus tôt?

— Solange!

— Mais vous me connaissez : j'ai l'horreur du mensonge. Si mon amour pour vous l'emportait un jour sur mon devoir, je prendrais mon fils par la main et je vous dirais : « Partons! » Ce serait un

crime! Eh bien! mieux vaut encore la sincérité d'un crime que le dégoût d'un mensonge!

Elle se rapprocha de lui tendrement, et, lui mettant sa main sur l'épaule :

— Je ne suis pas seule au monde, Bertrand. J'ai mon fils, mon enfant, mon mignon. Et c'est pour lui, c'est à cause de lui que je me défendrai toujours contre vous-même et contre moi! Vous m'aimez,.. j'accepte cet amour! Mais, pensez-y encore; voyez quel sera notre avenir : amour entier, mais sans espoir! Nous souffrirons, mais nous serons dignes l'un de l'autre. Si vous êtes parfois malheureux, dites-vous que je suis malheureuse aussi. Et de notre commune souffrance sachons nous faire au moins une commune résignation!

— Soit! dit-il simplement.

Elle ferma très doucement les yeux. Le bonheur l'éblouissait comme un soleil. Et ils restèrent ainsi un long moment, se tenant par la main, dans une extase délicieuse. La brise tiède faisait frissonner à côté d'eux les branches grises et les bruyères; les oiseaux chantaient gaîment leur hymne au printemps; les mousses et les brins d'herbes remuaient faiblement sous les ailes invisibles d'une myriade d'insectes. Et, dans le fond vert de la vallée, la rivière coulait sur son lit blanc, mêlant son murmure jaseur à toutes ces voix immortelles de l'immortelle nature. On eût dit que le printemps, et le bois, et la vallée et la plaine fêtaient ces chastes amours, et saluaient la caresse de l'âme qu'échangeaient ces deux nobles créatures.

Le son lointain d'une cloche arracha bientôt Solange à son rêve enchanteur. Elle frissonna et retira vivement sa main.

— Déjà! murmura-t-il.

— Il faut que je parte, ou l'on s'étonnerait de mon absence.

— Je vous reverrai?..

— Vous voulez?..

— Oh! je vous en supplie!

— Eh bien!.. eh bien! demain ici,.. à la même heure.

Et, légère comme une biche qui bondit devant le chasseur, elle s'enfuit à travers bois, laissant une longue traînée de bonheur derrière elle.

Bertrand demeurait debout, immobile, et la suivant toujours des yeux quand elle était déjà bien loin. Il n'était plus le même. Un immense besoin lui venait de se dépenser dans une action violente. Elle l'aimait!.. Il se répétait tout bas ces trois mots, qui le faisaient frissonner comme la plus harmonieuse des musiques. Comment avait-il pu mériter un tel bonheur? Elle l'aimait! Il

devenait l'ami le plus cher, le frère d'élection de cette radieuse créature! Il goûtait cette joie surhumaine de préciser son rêve devenue réalité tangible. Elle l'aimait! Ce n'était point seulement le présent qui lui appartenait, mais encore l'avenir. L'avenir! ce qui n'est à personne, ce qui échappe au plus fortuné, ce que redoute le plus présomptueux; l'avenir, ce fantôme insaisissable qui fuit toujours devant nous au milieu de nos douleurs et de nos désespoirs : l'avenir lui appartenait! Il marchait à travers champs, à travers bois, comme un homme ivre. Le ciel bleu lui paraissait plus profond, la nature plus embaumée. Il aurait voulu crier son bonheur à tout ce qui l'entourait : aux arbres, qui souriaient à sa joie; à la brise, qui fredonnait le refrain de son bonheur. Elle l'aimait!

Quand il descendit la côte de Lamargelle, il rencontra deux paysans, qui se retournèrent pour le regarder avec cet étonnement stupide des gens simples quand ils ne comprennent pas. L'auberge du père Seigneur s'ouvrait rieuse et bavarde dès les premières maisons. L'hôte plumait un canard, pendant que l'hôtesse surveillait le pot-au-feu dans la haute cheminée de briques noircies. Ils relevèrent tous les deux la tête en entendant les pas du jeune homme. Bertrand ne les vit même point : il s'élançait déjà dans l'escalier pour gagner sa petite chambre.

— Ah! mon Dieu! s'écria le père Seigneur, ancien sergent au 1er zouaves, l'*artisse* de Paris qui a eu un coup de soleil!

VIII.

Au moment où Solange descendait vers le château par la grande allée, elle aperçut Raymond assis sur un banc. Son mari semblait l'attendre. Depuis quelque temps, un changement notable s'opérait dans les manières du comte. Il souffrait du dissentiment soulevé entre sa femme et lui. Il était la première victime de cette guerre sourde déclarée par la douairière à Solange. Elle n'avait plus ni élan ni confiance. Elle répondait avec un mélange de froideur et de politesse quand il lui adressait la parole : l'intimité d'autrefois était bien finie.

— Vous avez fait une bonne promenade? lui demanda-t-il doucement en lui tendant la main.

Solange rougit. Etait-ce déjà le mensonge qui entrait dans sa vie? Elle n'avait rien à se reprocher, cependant.

— Très bonne, je vous remercie.

— Êtes-vous allée loin?

— Non...

Tout de suite il voyait qu'elle était sortie du parc. A ses souliers étaient attachées des parcelles de cette terre rouge qu'on trouve dans le bois des Brosses. Mais pourquoi aurait-il été surpris? Et d'ailleurs le temps n'était plus des soupçons lancinans. Sa jalousie ne tenait pas devant l'existence de recluse menée par la jeune femme. Malheureusement, elle ne pouvait pas plus cacher son bonheur que Bertrand ne savait contenir le sien. Ses yeux brillaient d'un éclat extraordinaire. Elle reflétait naturellement la joie, de même que l'onde limpide d'un lac reflète naturellement un beau ciel. Raymond fronça le sourcil. Il avait coutume de voir Solange silencieuse ou triste. Il lui en voulait d'un bonheur dont il ignorait la cause et dont elle ne lui donnait pas la moitié. Il prit le bras de sa femme et le glissa tendrement sous le sien.

— Vous avez l'air heureux, dit-il.

Elle ne répliqua rien.

— Tant mieux... Je crains tant que vous ne vous ennuyiez au château! La vie n'y est point gaie, et je sens qu'une jeune femme telle que vous a besoin de distractions. Nous étions plus heureux autrefois avant ce fatal voyage à Paris, ou du moins...

Il s'arrêta une minute, et serrant la main de Solange :

— Ou du moins vous n'étiez pas fâchée contre moi. Eh bien! oui, j'ai eu tort en vous forçant à revenir ici; mon excuse, c'est ma jalousie. Mais si vous vouliez oublier tout cela, nous aurions encore de longs jours de bonheur. Je vous aime!.. Je t'aime si follement!

Il dit ces mots avec la fougue toujours vive de son amour. Il étendait les bras pour l'enlacer, quand la douairière parut sur le perron. Elle les guettait; Raymond rougit comme un enfant pris en faute. Le déjeuner fut silencieux. Le comte était maussade. Mécontent de lui-même et des autres, il sentait fort bien que sa femme ne pouvait plus l'aimer, à le voir tous les jours si humble, si petit garçon, devant l'implacable volonté de sa mère. Parfois, il se promettait de faire un coup d'état, de quitter Léry, de s'enfuir avec Solange. Mais il n'osait pas prier respectueusement sa mère de laisser le mari et la femme vivre seuls. Il ne fallait pas y songer. Le château de Croix-Saint-Luc appartenait à la douairière et non pas à Raymond. Elle avait épousé son cousin germain. Mariés sous le régime de la communauté, la vieille comtesse se l'était fait attribuer à la mort de son mari.

Solange remonta chez elle après le déjeuner. Elle avait hâte d'être seule. Elle voulait s'étendre sur sa chaise longue, rêver à Bertrand, se rassasier de son bonheur. Jusqu'à ce moment, elle ignorait l'amour qui vit de sentiment. L'être faible et brutal à qui le destin l'avait liée ne connaissait que l'amour qui vit de sensations.

La femme est heureuse moins du plaisir qu'elle reçoit que de celui qu'elle donne. Plus immatérielle que l'homme, elle a un corps insensible tant que son cœur n'est pas remué. Supposez l'homme le mieux épris, il lui sera facile d'éprouver un caprice des sens pour une belle fille qu'il ne connaissait pas la veille. Présentez à une femme amoureuse un être admirablement beau, doué de toutes les séductions de l'esprit : elle pourra le remarquer, non s'en occuper. C'est que l'homme aime en dehors, tandis que la femme aime en dedans. Celui-là doit être forcément actif, quand celle-ci peut s'enfermer dans son immobile passivité. Aussi M[me] de Croix-Saint-Luc, lassée de l'amour sensuel de Raymond, avait-elle été touchée délicieusement par l'amour chaste de Bertrand. Elle était trop profondément femme pour séparer le sentiment de la sensation ; mais elle ne croyait pas que l'un dût exister sans l'autre. L'influence des sens est si passagère que Solange ne dominait pas son mari, malgré le désir sans cesse nouveau qu'elle lui inspirait ; et elle découvrait au contraire qu'une femme peut conduire un homme, même quand elle ne possède que son cœur et son esprit.

Un coup léger frappé à la porte tira Solange de sa rêverie. C'était Raymond. Il s'approcha de la chaise longue, et, se mettant sur un coussin, aux pieds de la jeune femme, il lui saisit les mains.

— Non, Solange, je ne peux plus vivre ainsi ! L'existence que je mène me désespère. Je t'aime follement, et je suis séparé de toi. Tu ne caches pas ton aversion pour moi. Je suis trop malheureux.

Il cherchait à l'attirer vers lui. Elle résistait, le repoussant, épouvantée par ce transport violent. Aimer un homme et appartenir à un autre, cet autre fût-il son mari ! cela la révoltait. Il reprit avec une passion croissante.

— Je te l'ai dit ce matin. Oui, tu as le droit de m'en vouloir. Tout à l'heure encore j'ai été lâche. Mais si tu voulais recommencer l'existence passée, j'aurais du courage. Je résisterais à ma mère. Nous partirions ensemble, nous irions où tu voudrais, à Paris, en Italie, et tu serais la maîtresse, et je ne serais plus jaloux, je te le jure !

Elle ne répondait toujours rien. Mais il ne pouvait se méprendre à l'expression de son regard. Il y avait chez elle de l'éloignement, presque de la répulsion. On eût dit qu'il lui faisait peur. Raymond crut qu'elle n'avait pas confiance en ses promesses. Ce n'était pas la première fois qu'il lui parlait ainsi, qu'il lui jurait qu'elle deviendrait la souveraine. Elle lui cédait toujours : pourquoi ne lui céderait-elle pas encore cette fois comme les autres ?

— Tu ne m'aimes donc plus ?.. Moi je t'adore...

Brusquement, il l'attira de nouveau vers lui, avec tant de force, que Solange ne pouvait plus résister. Il cherchait ses lèvres, pos-

sédé par son désir, grisé par la beauté de sa femme, par le parfum de ses cheveux. Ah! elle les connaissait bien, ces éternelles scènes d'amour! Autrefois Solange s'abandonnait aux plaisirs qu'elle ne partageait point. Maintenant qu'elle aimait, maintenant que son cœur était rempli par l'image d'un autre, elle se fût prise en dégoût.

— Laissez-moi! laissez-moi! dit-elle.

— Te laisser!.. Ah! je t'adore!.. Regarde... je me mets à tes genoux; je ne suis plus ton mari, mais ton esclave. Tu as peur que je ne sois lâche encore devant ma mère? Sur mon honneur, je ferai ce que tu voudras. Nous partirons ce soir, si tu le désires. Tu ne peux plus douter à présent. Un galant homme ne manque pas à sa parole... Solange!.. Je t'adore!..

Il était à ses pieds, couvrant de baisers les mains glacées de la jeune femme. Elle le repoussa presque avec violence, et se leva, pâle, frissonnante.

— Tout est fini entre nous. Je ne vous aime pas. Je ne vous crois plus. Vous aviez à vous prononcer entre votre femme et votre mère. Vous avez préféré sa tendresse à la mienne. Gardez-la! Vous avez employé la force contre moi. Eh bien! puisque vous l'avez voulu, que les choses demeurent comme elles sont. Vous avez exigé que je restasse ici prisonnière, ainsi qu'une esclave. Soit. La prisonnière a une âme qui ne vous appartient plus!

Raymond était d'une blancheur de cire. Cette lutte ardente secouait ses nerfs. Il n'était plus maître de lui. Ses mains tremblaient. Il s'élança vers elle, en balbutiant :

— Je t'aime!

Elle ne bougea point. Mais, immobile, le bras étendu, avec une hauteur pleine de mépris :

— Et on appelle ça un gentilhomme!

Raymond s'arrêta court. Il la retrouvait hardie et courageuse comme à Paris, osant le braver et lui résister en face. Là-bas, elle se sentait sans doute protégée par ses amis, par Bertrand surtout. Bertrand! L'aurait-elle donc revu? Non. Impossible. Alors pourquoi, livrée à elle-même, n'était-elle plus la femme docile, craintive et douce d'autrefois? Pourquoi? Il cherchait vainement.

— Ces promesses que vous me faites, reprit Solange, de sa voix vibrante, combien de fois ne les ai-je pas entendues! Naguère, je vous suppliais. Qu'ai-je gagné? Rien. Vous m'avez violentée et martyrisée. J'adorais mon enfant : vous me l'avez pris. J'aimais ma liberté : vous me l'avez prise. Je n'ai rien à moi. Ici, je ne suis pas même chez vous, pas même chez mon mari. Et vous voulez que je vous croie! que j'aie confiance en vous!

De nouveau, Raymond crut qu'elle lui résistait parce qu'elle ne comptait pas sur la fermeté de ses résolutions.

— La passion m'entraînait, reprit-il... J'ai été cruel. Je vous aime tant! C'est mon excuse... Oui. Vous avez peur de ma faiblesse. Eh bien! mettez-moi à l'épreuve. En vous quittant, je déclarerai à ma mère que nous partons et que nous ne reviendrons pas à Croix-Saint-Luc. Nous irons... nous irons où vous voudrez. Vous serez libre, et c'est moi qui abdiquerai ma volonté entre vos mains. Quand nous serons loin, quand nous serons seuls, bien l'un à l'autre, vous me pardonnerez mes torts... Dites, Solange, vous m'aimerez?.. Tu m'aimeras!..

La veille encore, s'il lui avait ainsi parlé, elle l'aurait cru, heureuse de redevenir indépendante et de briser des chaînes qui lui pesaient. Mais cette nature fière se révoltait à la pensée des compromissions vulgaires. Elle avait dit à Bertrand qu'elle l'aimait. C'en était assez pour qu'elle voulût se garder tout entière. Sans doute Raymond ne comprit pas son silence. Il crut qu'elle hésitait. Non, elle n'hésitait pas.

— Il est trop tard, répondit-elle, en affectant un calme qui n'était point dans son cœur. Je ne vous crois plus, je ne vous aime plus! Je vous l'ai dit, et je vous le répète : tout est fini entre nous. Ma vie vous appartient, non pas ma conscience. Enfermez-moi, privez-moi de liberté, soyez le geôlier, puisque je suis l'esclave. Mais la volonté intime que toute créature possède, vous ne pouvez rien sur elle. Vous avez pris l'habitude de commander. Continuez. Je suis prête à obéir. S'il vous plaît de m'emmener, je vous suivrai; s'il vous convient de demeurer, nous resterons. Mais votre volonté n'obtiendra pas ce que je ne veux pas accorder. Elle échoue devant mon refus, et je vous défie de me vaincre. Vos insultes et vos faiblesses m'ont rendue à moi-même. Je me garde et ne me donnerai plus. Adieu!

Et laissant Raymond atterré, elle rentra dans son boudoir, où elle s'enferma. M. de Croix-Saint-Luc se brisait contre une inébranlable résolution. Et les refus hautains de Solange exaspéraient son désir, mordant sa chair, faisant battre son cœur. La jeune femme pouvait mesurer la vérité des paroles d'Herminie. Si, dès le début de son mariage, elle avait été plus coquette, plus diplomate, elle eût vite triomphé de sa belle-mère. Le jour venait où elle pouvait l'emporter sur la comtesse douairière. Et ce jour-là elle ne tenait plus à la victoire.

« Je ne me donnerai plus! » Ces trois mots résonnaient encore aux oreilles de Raymond. Ainsi, c'était fini : elle ne lui appartiendrait plus jamais! Et le souvenir des voluptés d'antan glissait un frisson dans ses veines. Il regardait autour de lui, dans cette pièce, qui lui rappelait des heures exquises. Une femme laisse toujours beaucoup

d'elle-même là où elle vit, où elle rêve, où elle dort. Le lit, les grandes tentures, les vieilles tapisseries, les fines dentelles: tout cela était imprégné du parfum de Solange. Ces pensées troublantes énervaient Raymond. Il restait debout, regardant autour de lui. L'instinct de la lutte se réveillait dans ce cerveau malade. « Il faudra bien qu'elle cède, » murmura-t-il. Mais comment? Il sortit, sentant croître sa colère, espérant que le grand air la dissiperait. Il devinait qu'il ne dompterait Solange qu'avec de la douceur.

Il ignorait qu'elle était irrémissiblement perdue pour lui. Elle aussi, elle songeait. Elle était heureuse d'avoir reconquis sa liberté morale; heureuse de s'appartenir!.. Elle aimait Bertrand. Elle ne serait jamais à lui. Du moins, elle ne serait pas à un autre. Et elle le reverrait le lendemain! Il serait dans le bois, l'attendant, l'espérant, la guettant. Elle le reverrait le lendemain! Savait-elle combien de temps durerait ce délicieux roman dont elle lisait la première page? Il lui semblait qu'elle possédait l'avenir, puisqu'elle jouissait du présent. L'idée ne lui venait même pas que la présence de Bertrand dans le pays pût être un danger pour elle. L'oiseau captif ne se demande pas s'il se brisera les ailes en s'envolant de sa cage. Le prisonnier ne se demande pas s'il se cassera le front en s'évadant de son cachot.

IX.

Le lendemain, Raymond revenait à cheval de Poiseul-en-Grange, un petit village à trois lieues de Léry, quand il aperçut un jeune homme qui marchait sur la route, à quelques mètres en avant. Ce n'était pas un paysan. Il était vêtu d'un costume sombre; un large chapeau couvrait sa tête, cachant le visage. En entendant le pas du cheval, l'inconnu fit un brusque mouvement : il eut comme une apparence d'hésitation; puis, quittant la route, il s'engagea dans un petit sentier, où il disparut bientôt à demi caché dans les bruyères et dans la folle avoine. Il est si rare qu'un étranger s'aventure dans ce pays presque désert que Raymond demeura surpris. Après tout ce pouvait être l'hôte d'un des châteaux voisins. La belle saison s'ouvrait: rien de plus naturel.

La matinée était délicieuse. Raymond savait que Solange sortait rarement avant le déjeuner. La promenade de la veille n'était qu'une exception. Comme il entrait dans le parc, il la vit montant la grande allée. De loin, il apercevait sa gracieuse silhouette qui se profilait vaguement au milieu des arbres. Où allait-elle? Il n'eut pas tout d'abord l'idée de la suivre. Il n'était hanté ni par la jalousie, ni par

l'inquiétude : la simple curiosité d'un homme qui, voyant sortir la femme qu'il aime, veut savoir ce qu'elle fait et où elle va. Cette curiosité devint si vive, qu'après un moment d'incertitude il appela un palefrenier qui nettoyait une voiture dans la cour :

— Prenez mon cheval, dit-il.

Et, mettant pied à terre, il suivit la contre-allée qui joignait celle où se promenait Solange. Il hâtait le pas afin de regagner un peu d'avance. Il la voyait toujours très loin. Comme la veille, arrivée à l'extrémité du parc, Solange ouvrit la petite porte, et disparut dans la campagne. Quand Raymond se trouva dehors, à son tour, il n'aperçut pas la jeune femme. La route était déserte. Quel sentier avait-elle pris? A droite, vers Les Brosses, à gauche, vers Les Charmettes, ou devant elle, vers Charmois? Il songea qu'elle ne devait pas se diriger vers Les Brosses, puisque ç'avait été sa promenade de la veille. L'incertitude n'en restait pas moins. Le comte monta vers la route, et gravit la rude côte de la Seconde-Croix. Il s'y arrêta un instant. De là, il dominait tout le pays. Il s'assit sur une des marches du piédestal et songea. Il était éperdument amoureux. Et, par un hasard, sa promenade l'amenait à cette Seconde-Croix qui, selon la légende, était la protectrice des amans malheureux. Les paysans la craignaient. Au fond de toute religion mille idées superstitieuses se débattent obscurément. Ce Christ noir, à qui la rouille donnait une face grimaçante, dont les yeux énormes semblaient sortir de l'orbite, effrayait les naïfs et rudes travailleurs de la terre. Raymond était trop sincèrement pieux pour que la superstition mordît sur lui. Ceux qui ont des croyances échappent aux crédulités. Mais il était dans cette disposition d'esprit où l'âme s'amollit jusqu'à la faiblesse. Pourquoi ce Christ, bruni par le temps et les neiges, ne le protégerait-il pas comme les autres? Et il suivait le cours de ses pensées sans songer à la fuite des heures.

Par quels moyens reconquérir Solange? La tendresse? Elle la refusait. La violence? C'était indigne de lui. Il pouvait y céder dans un transport de passion ou dans un élan de colère; mais froidement, à la réflexion, il y répugnait. Et lentement, il en venait à caresser une idée que, moins épris, il eût condamnée et proscrite. Avant tout, Solange était mère; avant tout elle aimait son enfant. Eh bien! il userait de cette maternité jalouse. La jeune femme ne le croyait pas quand il lui proposait de s'en aller loin, bien loin, avec elle. Elle serait persuadée lorsqu'il lui dirait : « Emmenons Hervé avec nous, et partons. » Sans doute, ce n'était ni généreux ni chevaleresque. Raymond avait une conscience trop droite, une nature trop honnête, pour ne pas le sentir. Mais il aimait

passionnément cette créature exquise qui lui échappait. Et cette passion exaspérée par des refus hautains ne pouvait s'apaiser que par une possession nouvelle.

Ces idées remuaient confusément en son cerveau, quand derrière lui, dans Les Brosses, il entendit un bruit grinçant : comme l'échappée rapide d'un chevreuil qui s'enfuit au milieu d'un bois. Raymond tourna la tête et aperçut un homme qui courait à travers champs. On ne court que lorsqu'on est pressé ou poursuivi. Qui pouvait poursuivre cet homme, en plein soleil ? Il était donc pressé?.. Pressé de regagner sa demeure ou de se cacher ? Un rayon de soleil tombait net sur le coureur. Le comte le reconnut tout de suite. C'était l'étranger, au large chapeau et au costume sombre, qu'il avait vu le matin sur la route de Poiseul-la-Grange. Et, pour la seconde fois, cet étranger s'enfuyait devant lui.

Mû par un pressentiment inexplicable, Raymond allait s'élancer quand, très loin, à travers les clartés lumineuses du matin, il vit Solange qui redescendait le sentier vers le château. Alors, il pressa le pas pour la rejoindre. Comme la veille, Solange rougit, et, comme la veille, il lui parla avec douceur, — avec une douceur d'autant plus grande, qu'un soupçon naissait dans son esprit. Il remarquait encore sur les souliers de Solange la terre fine et rouge des Brosses. Pendant cette courte promenade jusqu'au château, Raymond faisait malgré lui un rapprochement entre cet inconnu et sa femme. Pourquoi celle-ci, qui ne sortait presque jamais du parc, allait-elle deux jours de suite au même endroit ? Pourquoi, deux fois de suite, l'inconnu se sauvait-il à son approche?

D'habitude, Solange parlait peu durant les repas. Le silence est l'arme des faibles. Ils s'y réfugient comme dans une forteresse. Depuis le retour de Paris, la conversation s'animait seulement quand Mlle Gaulin daignait soutenir une de ses thèses favorites. La demoiselle de compagnie de la douairière était une fille longue, sèche et plate, qui avait « eu un malheur. » Elle s'était fait enlever par un officier de dragons. La réputation de toute autre aurait sombré dans l'aventure. Mais il est des grâces d'état pour les dévotes. Mlle Gaulin jouait du repentir comme certaines de la vertu. « Que pensez-vous de Mme X*** ? » lui demandait-on. Elle levait les yeux au ciel et murmurait : « Vous savez bien qu'une pauvre créature telle que moi est condamnée à l'indulgence ! » Elle étranglait les gens avec onction et les déshonorait avec repentir. Ce matin-là, le curé de Léry, l'abbé Lenoir, déjeunait au château. Ce très simple prêtre était un saint. Entré tard dans les ordres, il y avait apporté l'indulgence suprême de ceux qui ont beaucoup étudié les hommes, et la tristesse douce de ceux

qui ont beaucoup prié Dieu. Il venait souvent chez la douairière, quoique son fanatisme l'étonnât en le fatiguant. Mais, étant son confesseur, il se croyait tenu d'accepter certaines invitations qu'il regardait comme autant de devoirs ennuyeux. Il redoutait la discussion, sachant bien qu'elle n'a jamais converti personne. Ce qu'il appréciait surtout chez Mme de Croix-Saint-Luc la mère, c'était son inépuisable charité. Il savait quels élémens contraires composaient cette âme hautaine et pieuse. Il l'avait vue passant des journées auprès des malades, ne ménageant ni son temps ni sa santé. En somme, il l'aimait peu, mais il la respectait beaucoup.

D'ordinaire l'abbé Lenoir évitait de parler. Ni la douairière, ni Solange, ni Raymond, ne paraissant disposés, ce matin-là, à soutenir la conversation, le curé de Léry fut obligé de répondre à Mlle Gaulin. Celle-ci, plus royaliste que le roi et plus catholique que le pape, exposait ses théories politiques. Ah ! si elle avait été dictateur, Mlle Gaulin ! Elle demandait six semaines pour rétablir la monarchie légitime, et trois mois pour restaurer le pouvoir temporel. La douairière, qui entendait toujours d'une oreille, même quand elle n'écoutait pas, approuvait de la tête, en étudiant le visage inquiet de son fils. Une phrase de l'abbé Lenoir, qui jusqu'alors se contentait de prononcer poliment des « Vraiment? » des « Oui ! » et surtout des « Vous avez bien raison! » appelait forcément une réplique de Solange. Sa belle-mère la regarda. Elle rougit. Elle voulut s'étourdir et se mit à parler beaucoup, plaisantant, agaçant l'abbé, agréablement surpris par ce bavardage inattendu. Stupéfait, le comte examinait sa femme qui riait, qui causait, et avec une gaîté franche, comme si le trop-plein de sa joie l'eût étouffée. Il éprouvait la surprise d'un homme qui, croyant une créature morte, la verrait soudainement sortir de son linceul.

Le repas s'achevait. Lorsqu'on se leva de table, Raymond pria le curé de l'excuser, alléguant un travail important qu'il devait surveiller. Et, une fois seul chez lui, il s'enfonça de nouveau dans ses cruelles songeries. Il essayait de jeter un peu de lumière au milieu de ces ombres. Pourquoi Solange changeait-elle? Quelle baguette de fée, touchant la morne et silencieuse victime, en avait fait, du jour au lendemain, une femme rieuse, gaie, alerte, vivante? Bien plus : une créature magique et hautaine, ayant assez de force pour vouloir et assez de courage pour lutter? Raymond ne manquait pas de finesse. Il se rappelait que Solange était ainsi à Paris quand elle se retrempait dans le commerce de ses amis, quand elle voyait Bertrand chaque jour. Et tout à coup, ce nom de Bertrand, que Raymond évoquait, excitait encore sa jalousie calmée. Quand rencontrait-il pour la première fois l'inconnu qui s'enfuyait à son approche? La veille.

Quand se heurtait-il aux refus superbes de la comtesse, subitement courageuse et vaillante en face de lui? La veille aussi. La comtesse sortait des Brosses. Elle y était retournée le matin. Et le matin encore, cet inconnu se sauvait à travers champs en l'apercevant de loin. Bien plus : au retour de cette promenade imprévue, si contraire à ses habitudes, Solange se montrait tout autre. La joie éclatait dans ses yeux. Elle reflétait une sorte de bonheur calme, comme si elle était assurée de le goûter toujours.

Un indifférent eût été frappé de ces coïncidences ; à plus forte raison un être maladif, que ses nerfs déséquilibrés rendaient jaloux et soupçonneux. Raymond voulait savoir. Il eut un terrible effort de volonté et prit sur lui afin de dompter sa colère naissante. La jalousie, ainsi que toutes les passions, peut devenir une force si on la dirige. Il réfléchissait froidement, examinant chacun de ces menus faits avec une étrange lucidité. Pris séparément, ils ne prouvaient rien. Réunis, ils devenaient un indice précieux. Raymond pensait, allant devant lui, comme un chasseur actif, poursuivant un gibier, s'élance brusquement sur une piste indécise.

Ou il se trompait ou il avait raison. S'il avait raison, l'inconnu ne pouvait être que Bertrand. Alors, où se cachait-il? Pas à Léry, évidemment. La petitesse du village offrait un danger que la prudence ordonnait d'éviter. Dans un des bourgs environnans? Sans doute. Quels étaient les plus voisins? Lamargelle, à trois kilomètres, au nord; Fresnoy, à l'ouest, à une lieue et demie; au midi, Échalot, à peu près à la même distance que Fresnoy. Le comte aurait bien vite recueilli les renseignemens nécessaires. Dans ces petits villages, une figure nouvelle est forcément remarquée. Avant la fin de la journée, il saurait si un étranger s'était installé aux portes de Léry. L'enquête pouvait échouer. En ce cas, M. de Croix-Saint-Luc sortirait de ce premier cercle et pousserait les recherches plus loin. Il fit seller un cheval et partit au grand trot pour Lamargelle.

Comment s'y prendrait-il? Ce n'était pas assez d'interroger : il fallait encore n'exciter l'étonnement de personne. Le hasard le servit à souhait. Raymond dépassait la Seconde-Croix et descendait la côte de Lamargelle lorsqu'il aperçut le maire de ce village : un brave paysan bourguignon, à la mine joviale et fleurie, qui avait connu enfant le dernier des Croix-Saint-Luc. Raymond arrêta son cheval.

— Bonjour, père Moisand ! dit-il ; la récolte sera-t-elle bonne ?

— Il y a des chances.

— Votre famille va bien ?

— Sauf le petit dernier, monsieur le comte. Est-ce que vous

allez chez M. d'Artis? Ce n'est pas pour connaître vos affaires, monsieur le comte, mais pour vous éviter de la peine. M. d'Artis est à Dijon, afin de chercher du monde qui vient au château.

M. d'Artis, ami du père de Raymond, était un ancien officier aux gardes-du-corps du roi Charles X, compagnie Des Essarts. Démissionnaire en 1830, il vieillissait doucement au château de Lamargelle. Le comte trouvait une transition toute naturelle.

— M. d'Artis n'a donc personne au château?

— Oh! personne pour sûr.

— Comment! par ce beau temps, on n'est pas encore venu dans le pays?

— Faites excuse, monsieur le comte. Vous savez, comme maire, je connais les choses. Il y a un peintre de Paris chez le père Seigneur. Bien à l'honneur de vous revoir, monsieur le comte!

Le paysan salua respectueusement et s'éloigna, ne se doutant guère que cette parole indifférente allait décider de la vie de plusieurs créatures humaines. Hélas! l'existence est ainsi faite que les petits hasards amènent les grandes catastrophes. Nous sommes soumis aux caprices d'un destin supérieur qui nous dirige av uglément, et nul être vivant ne peut se croire défendu contre son inéluctable volonté. « Un peintre de Paris, » disait le maire. Était-ce Bertrand, et comment le savoir? M. de Croix-Saint-Luc sentait le besoin de la prudence. Le moindre mot pouvait éveiller les craintes de Solange, et la preuve échapperait, et les coupables se mettraient à l'abri.

A l'entrée du village, un pâtre sommeillait à demi, la tête à l'ombre, pendant que ses troupeaux paissaient au soleil. Raymond lui mit une pièce blanche dans la main et l'interrogea. Est-ce qu'il n'avait vu personne sur la route? Le petit bonhomme n'entendait point malice. Il croyait que le comte cherchait quelqu'un. Il nomma tous ceux qu'il avait remarqués, et, parmi eux, un étranger qui habitait le pays depuis quelque temps. Il s'en était allé vers Léry. Raymond venait de ce côté-là. S'il n'avait pas vu l'étranger, c'est que celui-ci, quittant la route, s'était jeté dans les bois à droite et à gauche. Il rebroussa chemin. Ce commencement d'enquête tournait bien, et, d'ailleurs, on serait aisément fixé sur l'identité du personnage mystérieux. Le comte n'insista pas. Il entra sous bois et, attachant son cheval à une branche, il attendit patiemment.

Un amant jaloux ne se lasse jamais. Cependant les heures parurent longues à cet homme nerveux, inquiet, maladif, qui voulait voir la vérité en face, dût-il en mourir. Un peu avant l'*Angelus* du soir, une ombre se profila sur la route. C'était l'inconnu. Raymond ne pouvait pas s'y tromper. A travers les grisailles du cré-

puscule, il voyait mal le visage. Pourtant il distinguait une barbe brune et cette démarche particulière aux Parisiens égarés en pleine campagne. Il attendit que le promeneur attardé eût disparu pour sortir du bois. Dix minutes après, il rentrait au château.

Solange était fort pâle et toute préoccupée. Un mot de la douairière fut pour Raymond un trait de lumière.

— Est-ce que vous ne causiez pas avec le père Moisand tout à l'heure? demanda-t-elle à sa belle-fille.

De pâle, la comtesse devint rouge.

— Oui, madame, répliqua-t-elle.

Après le dîner, Raymond envoya chercher son piqueur en chef. Cet homme, né au château, servait le fils aussi fidèlement qu'il avait servi le père. Son maître le savait probe, intelligent et dévoué.

— Écoute-moi bien, Joseph. Je n'ignore pas que je puis compter sur toi, et je tiens beaucoup à ce que mes ordres soient ponctuellement exécutés. Il y a trois issues pour sortir du château : la petite porte du parc, la grande porte du côté de l'église, et la grille. Ferme au cadenas les deux premières, installe-toi près de la grille et amène-moi toute personne qui voudrait quitter le château.

— Bien, monsieur le comte.

Il regardait son maître, attendant de nouvelles instructions. M. de Croix-Saint-Luc lui fit signe de s'en aller.

Demeuré seul, il écrivit une longue lettre adressée à l'abbé Petit, vicaire dans une paroisse de Paris, un de ces prêtres fanatiques et ambitieux que sa mère conduisait en laisse. Il lui demandait, en grand secret, si M. Bertrand du Manoir avait quitté Paris et depuis combien de temps. L'abbé devait répondre par dépêche. Un domestique porterait à cheval la lettre à Blaisy-Bas. Le train de nuit l'emporterait à Paris, où elle serait distribuée le lendemain de bonne heure. Le domestique reviendrait coucher à Saint-Seine, où le télégraphe s'arrête. Il y attendrait la venue de la dépêche. Raymond achevait sa lettre quand on frappa à la porte. Joseph lui amenait Mlle Ernestine, la femme de chambre de Solange. C'était une futée Parisienne, entrée depuis peu au service de la comtesse. Lymphatique et rusée, coquette par instinct et honnête par calcul, elle visait le mariage, et un bon mariage. Curieuse, avide, gourmande, elle aurait eu tous les vices si l'ambition ne lui eût commandé de posséder au moins quelques vertus. Elle paraissait fort émue, et se troubla visiblement pendant que Raymond la dévisageait.

— Vous vouliez sortir? demanda-t-il.

— Monsieur le comte...

— Pas de phrases. Répondez. Vous vouliez sortir?

— Oui, monsieur le comte.

Ernestine baissait la tête d'un air confus.

— Alliez-vous en course pour votre maîtresse ?

Elle jeta un regard en coulisse sur M. de Croix-Saint-Luc, devinant la cause de cet interrogatoire insolite. Dans la vie moderne, quel secret échappe aux serviteurs? Ernestine n'ignorait point que le comte aimait passionnément sa femme. Attirée par les éclats de voix, elle avait plus d'une fois entendu des reproches, des scènes de jalousie. Cette question l'éclairait tout à coup. Elle savait maintenant sur quel terrain elle marchait. Comment tirer profit de sa découverte ?

— Vous ne comprenez donc pas? ajouta Raymond impatienté de ce silence. Je vous demande si vous alliez en course pour votre maîtresse ?

— Mais,.. mais non, monsieur le comte.

— Alors qu'avez-vous à faire dans le village à une heure aussi avancée ?

Ernestine feignit de se troubler. Elle rougit beaucoup et courba le front comme il sied à une coupable.

— Je supplie M. le comte de me pardonner. Le fils d'Hippolyte Noirot m'attendait : il m'a promis le mariage.

Raymond eut un geste d'impatience et de dégoût. Le mensonge de cette fille l'écœurait :

— Je vais vous parler nettement, dit-il d'une voix dure. Si vous me trompez, vous sortirez ce soir de la maison pour n'y plus rentrer. Si vous êtes franche, je vous récompenserai largement. Vous aurez dix mille francs.

Dix mille francs! Ernestine aurait vendu Solange et se serait vendue elle-même pour la moitié! Elle ne perdait pas la tête. La situation était bonne : il s'agissait de l'exploiter. Elle recouvra tout son aplomb, et, d'une voix claire :

— C'est uniquement par respect pour M. le comte que je n'hésite pas! J'allais porter une lettre de Mme la comtesse.

Raymond eut un frisson. Une lettre! une preuve écrite!

— Donnez-moi cette lettre.

Prestement Ernestine tira de sa poche une enveloppe sans adresse et la tendit à son maître, qui la saisit d'un geste fébrile :

— Il n'y a rien d'écrit sur cette enveloppe, reprit-il. A qui deviez-vous la remettre ?

— A M. Jean Grisier, qui demeure chez le père Seigneur, à Lamargelle.

— Bien. Votre intérêt me répond de votre fidélité. Non-seulement votre maîtresse ne doit rien savoir, mais encore je veux que vous m'apportiez toutes les lettres qu'elle vous remettra. Vous avez compris? Allez.

Une lettre ! Solange écrivait à cet homme ! Et, lui, le comte de Croix-Saint-Luc, il en venait à espionner sa femme, à acheter ses gens, à remuer toute cette boue pour connaître la vérité ! Une lettre ! Il regardait cette enveloppe indifférente. Elle l'attirait et l'éloignait. Il voulait savoir ce que contenait ce papier révélateur, et il n'osait point le lire. Il ne songeait même pas, lui, homme d'honneur, lui, incapable d'une indélicatesse, qu'une lettre appartient d'abord à celui qui l'écrit, ensuite à celui qui la reçoit. Sa jalousie légitimait cette action mauvaise. Il reprit le papier entre ses doigts tremblans et lut. D'abord il ne vit rien : une flamme l'éblouissait. Enfin, il déchiffra cette ligne : « *On a des soupçons. Partez, ou nous sommes perdus. Je vous aime.* S... » Elle aimait cet homme ! Et c'était Solange qui avouait cela ! Il eut un accès de rage folle, et, saisissant une coupe en porcelaine, il l'écrasa sur le parquet. Au bruit, son chien favori s'éveilla et vint plaintivement à lui. Il rudoya la pauvre bête intelligente, qui le regardait de ses yeux étonnés. Solange aimait cet homme ! Cette pensée exaspérait Raymond. Des frissons aigus couraient le long de son corps. Il lui semblait que toute sa vie croulait, qu'une irrémédiable catastrophe anéantissait d'un seul coup toutes ses joies et toutes ses espérances. Qu'elle fût coupable, il n'en doutait pas. La jalousie va toujours à l'extrême. Comme elle ne raisonne jamais, elle ne procède que par bonds. Solange était la maîtresse de Bertrand. La chose devenait claire. Bertrand quittait Paris sous prétexte de voyager et s'installait à Lamargelle. Solange et lui se rencontraient tous les jours. Tous les jours !.. Et un flot de sang montait au cerveau du malheureux. Il voyait rouge. Il aurait voulu être en face de cet homme, en face de cette femme et les écraser. Les tuer ? Non. Ils n'auraient point assez souffert. Et il voulait les martyriser lentement, afin qu'ils subissent la moitié de son effroyable torture. Dix fois, vingt fois il eut envie de se précipiter chez Solange. Mais à quoi bon ? Cette lettre de douze mots ne lui suffisait pas. Il voulait réunir de telles preuves que l'évidence du crime fût indéniable.

Ainsi les baisers qu'elle lui refusait, à lui, elle les accordait à un autre ! La jalousie de la chair le ressaisissait et il endurait mille morts. Son imagination, surexcitée, évoquait des tableaux qui l'affolaient encore. Solange donnait rendez-vous à Bertrand dans les bois. Il l'avait vue, deux jours de suite, sortant à peine des bras de son amant ! Il se vengerait ? Comment ? O cœur humain !.. Corps humain !.. Il se savait trahi et il aimait l'infidèle ! Il l'aimait, il la désirait. Il voulait redevenir son maître comme il l'était naguère, réunir des preuves qui fussent accablantes, et gouverner Solange par la terreur, puisque la douceur avait échoué. Et toute la nuit, la rage, l'amour, le désir, la haine, se partagèrent l'âme de cet infortuné,

exaltant ses idées, déchirant son cœur, mordant sa peau. Au matin, il se jeta tout habillé sur son lit et s'endormit de ce lourd et pesant sommeil qui n'est qu'une halte dans la douleur.

Il dormait encore à onze heures quand son valet de chambre entra, tenant une dépêche à la main. Raymond croyait avoir vécu dix ans depuis la veille. Maintenant, il se souvenait, et le souvenir était pour lui une souffrance nouvelle. L'abbé Petit avait fait diligence. Comme certains prêtres plus rusés que croyans, il comprenait à demi-mot et savait, au besoin, compléter les confidences inachevées. La dépêche était à la fois obscure et claire : obscure pour les autres, claire pour Raymond. Elle disait, en une centaine de mots, que depuis cinq semaines « la personne » avait quitté Paris pour un voyage dans les Indes. Et cependant son nom ne se trouvait sur aucun des registres des Compagnies maritimes. Nouvelle preuve contre Solange. La lutte serait une victoire. Il fallait maintenant déguiser son visage et ne pas laisser deviner les mille filets invisibles qui allaient bientôt enserrer la jeune femme.

X.

Une phrase du père Moisand avait suffi pour donner l'éveil à Solange. L'ayant rencontré, une heure après Raymond, elle connaissait les questions posées par son mari au maire de Lamargelle. Ce n'était peut-être encore qu'un soupçon vague : il fallait l'empêcher de se préciser. Inquiète, préoccupée, Solange se décidait à écrire la lettre imprudente qui devait la perdre. La comtesse croyait pouvoir compter sur Ernestine. Pourquoi cette fille n'eût-elle pas aimé sa maîtresse, si douce, si bonne avec les inférieurs? Elle lui expliqua rapidement, en affectant un air tranquille, ce qu'elle attendait de son dévoûment. Elle n'écrivait point l'adresse, parce que la lettre devait être remise en mains propres.

Ernestine acheva sa trahison. Elle revint fort tard auprès de la comtesse et lui rendit compte de sa mission..M. Jean Grisier était absent. Elle avait laissé la lettre au père Seigneur. Solange regretta que Bertrand n'eût pas été là : mais elle ne songea pas à s'en tourmenter davantage.

Le lendemain, pendant la matinée, elle n'osa point sortir. Quand elle descendit pour le déjeuner, le comte lui parut tranquille, moins hagard que la veille. Certes, il était fort pâle et ses yeux brillaient d'un feu sombre; mais elle le savait tourmenté par de fréquentes névralgies. Il dut faire un terrible effort de volonté, car il se montra fort calme. Si bien que Solange se rassura complètement et

regretta d'avoir écrit. Vers deux heures, la douairière et sa belle-fille montèrent en voiture pour une de leurs courses accoutumées. Mme de Croix-Saint-Luc, la mère, était appelée à Moloy pour une vente de charité. Et, tout le temps, Solange se disait : — « Il est parti. Je ne le verrai plus! » Non, elle ne le verrait plus. Et maintenant elle sentait la place que le jeune homme tenait dans sa vie. Comme ils avaient passé vite ces jours de bonheur! Elle ne le verrait plus...

Les deux femmes revenaient au château. Le landau courait dans la vallée, sur la route de Fresnoy à Léry, quand Solange eut un mouvement si brusque que sa belle-mère s'étonna. Au bord de la rivière, Bertrand brossait une vue de la forêt. Il n'avait donc pas reçu la lettre? L'inquiétude reprit Solange, plus poignante que jamais. A peine rentrée, elle s'enferma chez elle, et, sans réfléchir, hâtivement, elle écrivit ces deux lignes : « *Venez ce soir, à onze heures, au fond du parc. La petite porte sera ouverte.* S... » Elle appela sa femme de chambre et lui ordonna de porter cette seconde lettre à Lamargelle comme elle avait porté la première.

Pendant le dîner, pendant la soirée, la pensée de Solange tournait et retournait la même question. Bertrand avait-il reçu la lettre? S'il l'avait reçue, pourquoi n'était-il point parti? S'il ne l'avait pas reçue, en quelles mains était-elle tombée? Mais elle n'eut pas un instant la crainte d'une trahison. Les natures loyales ne redoutent jamais la déloyauté des autres. De bonne heure, Solange remonta chez elle. Elle voulait réfléchir, peser plus mûrement l'action qu'elle allait commettre. C'était une imprudence grave sans doute, mais moins périlleuse que l'obstination de Bertrand à ne point s'enfuir. Elle croyait que le jeune homme n'avait pas le courage de s'arracher de Léry, de s'en aller loin d'elle. Cet excès d'amour la tourmentait et la ravissait à la fois. Il n'obéirait pas à une simple lettre. Comment eût-il redouté un danger qu'il ne connaissait pas? Ce danger, elle voulait le montrer à Bertrand, le lui faire toucher du doigt avec toutes ses terribles conséquences. La pauvre Solange ne s'avouait pas qu'elle saisissait l'occasion de le revoir encore une fois, semblable au noyé qui se raccroche désespérément à la branche tendue.

En somme, à mesure qu'elle réfléchissait à son action, elle la jugeait hardie, mais nécessaire et d'ailleurs moins périlleuse qu'un séjour prolongé. A dix heures, le château dormirait. L'ombre tiède et protectrice de la nuit envelopperait le parc tout entier. Solange pourrait aisément descendre et gagner le fond des jardins. La petite porte ne fermait jamais qu'au loquet. Bertrand pénétrerait facilement, et elle le supplierait de partir, et elle le verrait encore, elle

qui croyait ne plus le revoir jamais! Comme les heures, comme les minutes fuyaient lentement! Elle prenait un livre, essayant de lire, et elle le reposait bientôt, incapable de ressaisir sa pensée absente. Alors, elle marchait dans sa chambre, le front baissé, écoutant les battemens de son cœur; ou bien elle ouvrait sa fenêtre, et, accoudée au balcon, comme la Polymnie, elle cherchait à percer le voile humide de la nuit.

Quand l'horloge de l'église sonna le premier coup d'onze heures, elle frissonna. Elle eut comme une rapide prescience de l'avenir et de toutes les souffrances qu'elle subirait. Mais ce ne fut qu'un éclair. Résolument, elle se glissa hors de sa chambre, traversa le petit salon et s'engagea dans le monumental escalier qui conduisait au rez-de-chaussée. Le silence emplissait la maison. Elle allait droit devant elle, connaissant bien les êtres, ne redoutant qu'un faux pas qui la trahirait. Crainte imaginaire, dans cette vaste demeure féodale, aux murs épais, à la construction lourde. Les grands salons du bas recevaient la lumière par de larges baies vitrées, fermées jusqu'au plafond; mais la pièce du milieu, que Solange devait traverser, s'éclairait par le haut, ainsi qu'une immense galerie. La lune, dans son plein, tombait d'aplomb sur les vitres, jetant une pâle et incertaine lueur. La jeune femme eut un mouvement d'effroi. Les rayons de lune, filtrant comme des nimbes d'argent, allaient frapper les vieux portraits de famille, immobiles dans leurs cadres séculaires. Et il semblait à Solange que ces visages sombres ou méditatifs, s'indignant de la profanation qui atteignait leur demeure, lançaient une malédiction à l'épouse du dernier de leurs fils.

Cependant le courage de Mme de Croix-Saint-Luc domptait bientôt cette peur. De ses mains frêles et délicates, elle soulevait les lourds barreaux de fer, et elle se trouvait enfin dans le jardin muet. Elle jeta les yeux sur le château. Tout dormait : pas une lumière aux fenêtres. Elle prit sa course et s'élança dans la grande allée. Au bout de quelques pas, elle craignit d'être aperçue en traversant la nappe de lumière que la lune étalait devant elle. Sans hésiter, elle se glissa dans les taillis épais qui sont l'une des beautés du parc. Elle courait, faisant craquer les branches sèches sous son pied rapide, éveillant les oiseaux, qui voletaient lourdement à droite et à gauche. A mesure qu'elle approchait du mur d'enceinte, elle se sentait plus émue. Bertrand serait-il au rendez-vous? Elle s'arrêta une minute, regardant devant elle, cherchant à percer l'ombre épaisse; et elle aperçut, à vingt mètres d'elle, un homme debout contre un arbre. C'était lui! Bertrand saisit ses mains avec passion :

— Vous! vous! dit-il. Votre petit mot m'a ravi et désespéré. Qu'y a-t-il? Et pourquoi ne vous ai-je pas vue hier matin?

— Pourquoi? Mais je vous le disais dans ma première lettre...

Bertrand ne comprenait pas :

— Votre première lettre? Quelle lettre?

Il n'avait naturellement rien reçu; il y eut de courtes explications pendant quelques minutes. Solange s'effrayait; mais il tentait de l'apaiser, de lui prouver qu'elle s'épeurait bien à tort. Les paysans n'attachent pas une grande importance aux lettres. Le père Seigneur avait oublié de remettre à Bertrand celle de la comtesse. On pouvait se fier à la femme de chambre, puisque la seconde missive était arrivée à destination. Et Solange, qui ne demandait qu'à être rassurée, jouissait délicieusement du bonheur de serrer la main de Bertrand, de le sentir auprès d'elle. Bonheur bien fugitif, hélas! et qui s'enfuirait rapidement pour ne plus jamais revenir peut-être!

— Vous m'avez dit : « Je vous aime! » murmurait-il doucement, et ces trois mots sont pour toujours entrés dans mon cœur. O chère, le monde peut nous séparer, mais rien ne désunira nos âmes. Si vous êtes ma sœur devant les hommes, vous êtes ma femme devant Dieu. Je ne vivais pas avant de vous connaître; c'était un sommeil dont je me suis éveillé en vous voyant. Vous m'aimez, je vous aime.

Et elle répliquait :

— Je vous ai dit : « Je vous aime,.. » parce que vous êtes pour moi la vie et le bonheur et l'espérance. Si Dieu nous enfermait tous les trois, vous, Hervé et moi, dans une île déserte, je ne souhaiterais plus rien ici-bas. Il fallait être bon et généreux comme vous l'êtes pour me choisir dans ma tristesse et dans mon abandon. Et vous m'avez acceptée comme je suis. Vous m'aimez, je vous aime.

Ah! ils auraient pu se parler longtemps sans épuiser leurs chastes tendresses! La noble passion qui remplissait leurs âmes était faite de tant de pureté, que le désir ne les effleurait même pas. Confiante, elle laissait aller sa tête blonde et charmante sur l'épaule de son ami. Il la regardait avec ravissement, vaguement éclairée par le craintif rayon de lune qui filtrait à travers les branches. Un doux et voluptueux silence berçait leurs langueurs. Ils se sentaient l'un auprès de l'autre, ayant leur cœur à l'unisson de leur conscience. Ils ne se reprochaient rien, ni une intention coupable, ni une pensée mauvaise. Ils jouissaient de cette exquise volupté : un amour immense que leur ange gardien eût contemplé en souriant. Rien ne troublait ce bonheur sans limites. Ils oubliaient l'avenir sombre pour ne songer qu'au présent délicieux. Et dans la divine union de leurs âmes, ils ne se disaient rien parce qu'ils n'avaient plus rien à se dire...

Peut-être, avec moins de sécurité, auraient-ils entendu des bruits de pas étouffés... Ils auraient vu des ombres vagues se glisser dans les taillis... Mais ils n'écoutaient que les battemens de leur cœur; mais ils ne voyaient qu'eux-mêmes, et leurs mains enlacées, et leurs yeux brillans dans l'ombre de la nuit. Le tintement aigrelet de l'horloge lointaine vint troubler leur extase : minuit sonnait.

— Déjà! murmura-t-elle.

— Encore! dit-il d'une voix suppliante.

— Non, Bertrand, partez, oh! partez, je vous en conjure! C'est une folie que j'ai faite : du moins, je ne veux pas qu'elle puisse nous perdre à jamais! Partez!..

— Toujours, je vous aimerai! dit-il. Toujours!..

— Toujours!.. répliqua Solange, très bas, et se serrant contre lui.

Il tenait la jeune femme entre ses bras; elle pâlissait et frissonnait.

— Adieu, ma bien-aimée! dit-il en effleurant son front d'un baiser.

Et il s'enfuit éperdu sans oser regarder derrière lui.

— Allons! le rêve est fini,.. balbutia-t-elle.

Et elle reprit lentement le chemin du château. Elle n'avait pas encore fait une centaine de pas, qu'un premier coup de fusil éclatait dans la nuit; puis un second, puis un troisième. Elle s'arrêta court, terrifiée, étouffant le cri d'angoisse qui montait à sa gorge sèche. Que se passait-il? Elle ne comprenait pas d'abord. Elle écoutait, les deux mains sur son cœur, à demi penchée en avant... Soudain elle entendit des bruits de voix, puis des cris, et des pas rapides et pressés à travers les arbres. Alors une immense terreur l'envahit. Elle ne songeait plus à elle-même, mais à celui qu'elle aimait. Était-il tombé dans un piège? Et venait-on de le tuer, obscurément, comme un voleur nocturne? Sans réfléchir, subissant l'élan de sa nature, elle bondit vers le danger, en criant : « Bertrand! Bertrand! » Une main la saisit brutalement :

— Je suis vengé! j'ai tué votre amant...

C'était Raymond, pâle, hagard, l'œil fou, secoué de frissons convulsifs. Elle voulait parler, elle voulait crier : elle ne pouvait pas. Les mots s'étranglaient dans sa gorge. Son mari la traînait, violemment, comme s'il voulait la contraindre, comme si elle refusait de marcher. En arrivant au château, il desserra l'étau qui étreignait la malheureuse. — Montez! dit-il. — Elle obéissait machinalement sentant bien qu'elle touchait à l'heure critique et décisive de sa vie. Raymond la suivait dans un silence farouche. Il entra chez Solange, derrière elle. Cette fois, la pauvre créature était à bout de

forces. Elle tomba sur un fauteuil, anéantie. Il la contemplait, frémissant de rage contenue.

— Nierez-vous encore? J'ai vu. J'ai vu cet homme qui vous tenait dans ses bras, j'ai vu le baiser qu'il vous donnait! L'aveu de votre crime? Le voilà. Vous l'avez écrit vous-même. Vous mentez bien! Et je me demande par quelle fatalité une aventurière telle que vous est entrée dans ma famille!

Elle ne l'écoutait même pas. Quatre mots dansaient dans sa tête, quatre mots qui l'affolaient, quatre mots qu'elle se répétait tout bas, et qui sonnaient à ses oreilles comme un glas désespéré : « J'ai tué votre amant... » Qui? Raymond! Elle se demandait si elle ne rêvait pas, si elle ne subissait pas un abominable cauchemar!

Mais ce silence et cet accablement exaspéraient encore M. de Croix-Saint-Luc. Il s'élançait déjà vers sa femme pour la meurtrir, pour l'écraser. Elle leva sur lui ses grands yeux bleus noyés de larmes; et il y avait en elle une douleur si intense, un désespoir si navrant, qu'il s'arrêta, interdit.

Craignant de ne pouvoir se contenir, il s'élança hors de la chambre. Il était temps. Épuisée, Solange poussa un faible soupir et glissa sur le parquet, évanouie.

Sur le palier, guettait Ernestine, l'œil curieux, l'oreille tendue. Dans tout ce drame vécu sous ses yeux, cette créature se complaisait, avec l'instinct de cabotinage qui est au fond des Parisiennes d'une certaine classe. Un mari jaloux de sa femme, et qui tire des coups de fusil sur l'amant! c'est une scène digne du boulevard, et une petite camériste a le droit d'être fière quand elle y a joué un rôle de comparse.

— M[me] la comtesse a besoin de vous, lui dit rudement M. de Croix-Saint-Luc. Allez auprès d'elle.

Il n'y a pas de créatures absolument mauvaises. Lorsqu'Ernestine entra dans la chambre, lorsqu'elle trouva Solange évanouie, toute raide, elle eut un vague sentiment de pitié. Elle se sentait prête à pardonner à sa maîtresse le mal que sa trahison avait fait. Rapidement, elle frotta d'eau de Cologne les tempes et les mains de la malheureuse, lui offrant des sels, cherchant à la ranimer, à la tirer de cette torpeur où elle gisait. Au bout de cinq minutes, Solange revenait à elle, et à peine rentrée dans la vie, sa douleur cuisante se réveillait : « Tué! Bertrand! » Elle prononça ces deux mots à voix haute, avec des yeux fixes où luisaient déjà les épouvantes d'une folie prochaine.

— Non, madame, dit tout bas Ernestine, effrayée, non... personne n'a été tué. M. le comte a tiré deux coups de fusil, et Joseph un seul. Mais j'ai entendu Joseph raconter au valet de pied que

le... que la... qu'enfin celui qu'on visait, trouvant la petite porte fermée, avait sauté par-dessus le mur. Il paraît qu'il n'a pas été atteint et qu'il a pu s'enfuir.

Solange jeta un grand cri, et par un contre-coup inévitable, fondit en larmes. Oh ! la prière ardente qui monta vers le ciel de ce cœur désolé ! Sauvé, *il* était sauvé, *lui* qu'elle croyait étendu sans vie dans les hautes futaies du parc ! Doucement, elle serra la main de la misérable fille, qui n'eut pas l'audace de regarder en face sa maîtresse. Et quelque chose comme un remords vague se glissa lentement dans ce cœur de boue.

Au moment où Raymond entrait chez lui, il se trouva en face de sa mère. La douairière étendit la main d'un geste énergique ; et silencieusement, fermant la porte à clé, elle revint auprès de son fils, calme, tranquille, gardant sa hauteur superbe et son attitude de juge :

— Maintenant que nous sommes seuls, racontez-moi tout.

Il était assis, écrasé dans sa prostration. Elle restait debout, devant lui :

— Votre femme a un amant? reprit-elle. C'est sur cet homme que vous avez tiré? C'est une faute. Il fallait tuer d'un seul coup ces deux larrons de votre honneur. Mais vous aimez encore cette femme, malgré son indigne trahison. En vérité, je me demande si vous tenez de moi quand je vois la vile possession de votre chair ! Je vous le répète : racontez-moi tout.

Alors, lentement, cherchant ses mots, comme si chacune des pensées anciennes lui perçait le cœur d'un fer rouge, Raymond dit à sa mère comment des soupçons lui étaient venus et comment le hasard, l'observation, les avait confirmés d'une façon tragique. Une première lettre tombait entre ses mains. Ernestine lui apportait la seconde. Au lieu de la garder comme l'autre, il la copiait au crayon, pensant bien que Bertrand était trop amoureux pour se méfier ; et il envoyait au jeune homme l'avis périlleux qui devait le conduire dans le piège tendu. A dix heures du soir, Joseph se cachait derrière la Seconde-Croix, et dès qu'il voyait passer Bertrand, il revenait avertir son maître. Enfin, les adieux des coupables, surpris par le comte ; sa rage, son désespoir, et cette chasse à coups de fusil dont son rival s'échappait sain et sauf.

La douairière écoutait, impassible, muette. Lorsque son fils se tut, elle leva sur lui ses yeux brillans et calmes.

— Que comptez-vous faire, maintenant?

— Cet homme n'est pas mort. Je veux le tuer ! dit Raymond avec un accent sauvage.

— Et après?

— Demain, je partirai avant le jour. J'irai demander à M. d'Artis

et à M. de Saint-Dizier d'être mes seconds. Après demain, je serai vengé.

— Et après? demanda encore la douairière impassible.

— Après?.. murmura M. de Croix-Saint-Luc hésitant.

— Oui, quand vous serez vengé?

— Je...

Il s'arrêtait, n'osant parler.

— Après, vous pardonneriez à votre femme? Lâche cœur! Vous l'aimez, vous la désirez, vous croyez que vous ne pouvez pas vivre sans elle! Voilà ce qui ne sera pas. Cette créature ne doit pas être entrée dans ma maison pour nous déshonorer tous! Cet honneur n'appartient ni à vous ni à moi. C'est un patrimoine légué par les ancêtres. Pur, vous l'avez reçu de votre père; pur, vous devez le transmettre à votre fils!

— Ma mère!..

— Je vous ordonne de m'écouter. C'est moi, non pas vous, qui suis le chef de la famille! L'Écriture a dit que la branche malade serait coupée impitoyablement. Cette femme est une menace pour le nom de Croix-Saint-Luc. Nous la chasserons de notre famille, que son abjection pourrait atteindre. Toutes les preuves sont entre vos mains. Ces lettres seules suffiraient à la perdre. Elle a osé envoyer son amant auprès de mon petit-fils. Il est venu la rejoindre ici; il s'est caché sous un faux nom; il a franchi la nuit le mur de votre maison. Il y a des témoins. C'en est assez pour rompre les liens indignes qui vous unissent. Dieu a voulu que le mariage fût indissoluble. Je m'incline devant ses ordres. Vous ne pouvez pas répudier votre femme : je vous ordonne de vous en séparer.

Raymond écoutait, affolé, éperdu :

— Ma mère!.. dit-il encore.

— Vous hésitez? continua froidement la comtesse. Vous ne seriez pas mon fils si vous préfériez votre amour à votre honneur. Quand nous l'aurons proscrite, quand nous l'aurons flétrie, vous ne serez plus solidaire de ses actes. Nous ne pouvons pas lui reprendre notre nom : nous pouvons du moins lui arracher votre conscience. Et soyez tranquille! Pas une main ne se tendra vers elle, aucune voix ne s'élèvera pour elle.

— Je ne la verrais plus!.. Je ne la verrais plus!.. balbutiait Raymonde.

— Je le veux!

Il se leva, frémissant :

— Mais vous n'y songez point, ma mère! Je l'aime encore malgré sa faute! C'est honteux à dire... Hélas! je ne suis qu'un homme...

L'implacable femme releva son front calme et menaçant :

— Vous ne serez pas indigne du nom que vous portez. Votre aïeul Henri-Raymond de Croix-Saint-Luc, au retour de Bouvines, surprit sa femme en adultère. Il la mit toute nue et la fouetta devant ses vassaux. Un Croix-Saint-Luc ne pardonne pas. Chassez celle qui vous a trahi. Elle vous a donné un fils : le nom sera continué. Vous n'avez plus besoin d'elle. Et ne craignez rien ! Nous ne sommes plus au temps où le mari qui se venge est atteint dans sa dignité. Au contraire ! Celui qu'on montre au doigt, c'est l'époux qui accepte ou qui pardonne. L'époux qui châtie, on le comprend et on le respecte. D'ailleurs, à quoi bon discuter encore ? C'est à moi de la juger ; et je la condamne. Si votre lâche tendresse l'emportait sur la raison, vous m'auriez vue ce soir pour la dernière fois. Je ne vous laisserais pas même approcher de mon lit de mort. Noblesse oblige. Par cela même que nous sommes placés plus haut que les autres, nous devons être plus purs. Souffrez, mais châtiez. Arrachez de votre pensée cet indigne amour. Nous vivons à une époque où un gentilhomme doit sortir de la plèbe avec laquelle on ose le mêler. Broyez votre cœur, s'il le faut, mais sauvez l'honneur. Enfin, je vous ai dit mon dernier mot : Elle ou moi. Choisissez.

Raymond courbait la tête, dompté encore une fois par sa mère.

— J'obéirai, dit-il très bas.

Elle n'eut même pas un geste de triomphe. Son fils lui obéissait. C'était naturel.

— Dormez ; il faut que demain vous soyez calme et reposé. Bonsoir, mon fils.

— Vous me quittez ?

— Je vais prier Dieu pour que vous fassiez votre devoir.

XI.

Malheur aux maisons dont les secrets tombent dans le domaine public ! Le lendemain, dans le château, les commentaires allaient leur train. Joseph, le premier piqueur, affectait l'ignorance ; Mlle Ernestine prenait des airs d'adorable discrétion ; mais, n'ayant rien vu, tous les autres domestiques donnaient les détails les plus précis. Les gens du village se racontaient à voix basse une histoire terrible. C'est le petit côté des choses d'ici-bas. Chacun des drames qui nous écrasent a son envers comique, qui n'apparaît qu'aux seuls indifférens. A dire vrai, l'aventure s'embrouillait beaucoup.

M. de Croix-Saint-Luc avait écrit très avant dans la nuit. On avait vu sa lampe briller derrière les vitres. A sept heures du matin, il

donnait l'ordre d'atteler au phaéton deux chevaux très rapides, ces chevaux dangereux qu'il avait achetés récemment à Paris. Le valet de chambre racontait que son maître avait brûlé beaucoup de papiers, et qu'en partant pour Lamargelle et pour Saint-Seine il était fort pâle. La douairière, toujours impassible et hautaine, reprenait dès l'aube sa vie accoutumée. Elle allait à la messe de l'abbé Lenoir, visitait quelques pauvres, et rentrait dans son oratoire. Quant à la jeune comtesse, elle restait enfermée chez elle « avec une grosse fièvre et un peu de délire, » racontait Mlle Ernestine.

La journée s'écoula ainsi, lente et sombre. Quelque chose de menaçant semblait peser sur le château. Sans doute l'orage qui se formait depuis le matin fatiguait tout le monde. Solange ne quittait point sa chaise longue. Elle aurait eu de la peine à se tenir debout. D'atroces pensées la torturaient. L'avenir lui apparaissait sinistre; elle avait peur, et elle se condamnait, et elle se maudissait. Elle n'était pas coupable, au sens exact du mot; mais restait-elle une honnête femme? Par sa faute, un scandale bruyant atteignait la maison sans tache qui naguère la faisait sienne. Par sa faute, son mari allait se battre, car elle le connaissait trop pour ne pas deviner ce qu'il déciderait. Sa jalousie voudrait tirer de Bertrand une vengeance éclatante. Et elle s'avouait tout bas que ce mari, jadis condamné par elle, reprenait le beau rôle. Il pouvait, en toute justice, l'accuser et la flétrir. Elle repassait toute sa vie depuis quelques mois. Elle partait pour Paris, innocente, sans reproches, presque une victime. Lentement, elle laissait se glisser dans son cœur un sentiment mauvais. Elle aimait Bertrand... Ce n'était point assez que d'avoir gardé la pureté de son corps. Une épouse vraiment honnête, une mère qui se doit à son fils, ne confesse pas un amour coupable. Qu'elle aimât, soit : elle n'était pas responsable. Une femme ne peut se défendre contre la passion qui l'envahit à son insu. Mais qu'elle en fasse l'aveu! Mais qu'elle accepte des rendez-vous! Mais qu'elle aille nuitamment retrouver celui qu'elle adore!.. Voilà où commençait la faute, faute irrémédiable à présent, et que rien ne pouvait plus effacer.

Et l'esprit de Solange tournait et retournait toutes ces pensées lancinantes. Étendue sur la chaise longue, elle restait immobile, l'œil fiévreux, enfoncée en sa douloureuse torpeur. De faibles coups de tonnerre la firent tressaillir. Elle étouffait : au bout d'un quart d'heure, respirant à peine, elle ouvrit la fenêtre. Un éclair livide l'aveugla : elle reculait effrayée, lorsqu'un nouveau coup de tonnerre, terrible cette fois, ébranla les murs du château. Quand on souffre, on voit toujours un rapprochement entre l'agitation de son être et le bouleversement de la nature. Solange ne sentait ni le

vent qui fouettait son visage, ni la pluie qui tombait déjà sur son front à grosses gouttes. Le remords grandissait dans cette âme bourrelée. Elle se reprochait amèrement sa légèreté et son inconséquence. Ce n'eût rien été si cette faute vénielle n'avait pas eu de suites, puisqu'elle ne devait compte de ses pensées qu'à sa conscience et à Dieu. Mais que tenter contre le scandale, contre la honte? Elle se trouvait en face de l'irréparable. Raymond la croyait criminelle. Vainement elle invoquerait ses plus chers souvenirs, vainement elle lui jurerait n'avoir point failli. Il ne la croirait pas; et il aurait bien raison, puisque tout la condamnait, et les apparences, et même la réalité. Comme à cette heure les torts de son mari lui semblaient petits! Certes, il l'avait humiliée, violentée, martyrisée, en la sacrifiant toujours à sa belle-mère, en la tourmentant de son incessante jalousie, en lui arrachant son fils. Mais elle aurait dû avoir plus de résignation et tout supporter sans une plainte. Après tout, il était le père de son enfant. Toutes les joies, toutes les chères douleurs de sa maternité, elle les devait à cet homme qu'elle maudissait la veille, et qu'elle plaignait maintenant du fond de son cœur.

Cependant l'orage augmentait de violence. Au loin, Les Brosses et Charmois frémissaient dans leurs profondeurs; et les arbres du parc se tordaient sous la tempête comme d'énormes géans courbés en deux. La pluie tombait, rude, pressée, et le ciel se crevait en sombres avalanches. Le tonnerre ne cessait pas, répercuté mille fois par les échos sonores de la vallée. Solange demeurait toujours exposée à l'ouragan, ne sentant pas la pluie, n'entendant pas la foudre, ne voyant pas les éclairs.

Non, elle n'était plus une honnête femme. Moralement, elle avait failli. Ah! comme elle se repentait maintenant! Un duel entre ces deux hommes, et par sa faute! Elle eût tout donné pour se racheter. Que son mari lui pardonnât, et elle se condamnerait à une dure expiation. Elle le supplierait de lui rendre Hervé. Elle était trop malheureuse sans son fils. Mais elle vivrait retirée dans les bois de Croix-Saint-Luc, sacrifiant ses rêves à son devoir, immolant son amour à sa conscience. Elle se disait tout cela; et une voix intérieure lui criait qu'il était trop tard, et que rien n'empêcherait plus les noirs destins de s'accomplir.

Tout à coup, le tonnerre, déjà d'une violence extrême, sembla se rapprocher encore. On eût dit les éclats d'une artillerie formidable. La pluie se changeait en grêle, crépitant sur les murs, crevant les vitres, coupant les branches d'arbre. Solange poussa un grand cri. Un immense éclair embrasait tout le coteau, jetant une lueur fauve, et découpant la Seconde-Croix, qui se dressait de toute

sa hauteur avec un geste menaçant, ainsi qu'une apparition sanglante...

Elle ferma la fenêtre et se réfugia sur son prie-Dieu. Pourquoi cette terreur devant la tempête? Au-dessus du prie-Dieu se détachait, blanche sur le fond bleu de la tenture, une vierge d'ivoire, baissant le front, avec un regard miséricordieux. Solange se mit à genoux et pria. Prière de croyante, où son angoisse criait, où elle demandait grâce, où elle implorait pitié, vaincue à l'avance par l'irréparable malheur qu'elle sentait planer sur elle. Combien de temps demeura-t-elle ainsi, abîmée dans son désespoir? Elle priait encore lorsqu'elle entendit de longs murmures au dehors : quelque chose comme des plaintes, comme des gémissemens. Que se passait-il? Elle courut dans le salon, dont les fenêtres ouvraient sur la cour. Cent paysans et paysannes emplissaient l'avenue, et des gens de la maison allaient et venaient, avec un air effaré, tout pâles. De temps en temps, on se disait quelque chose à voix basse, puis toutes les têtes se tournaient vers la grille, et un profond silence s'abattait lourdement. Un cheval, portant ses harnais, entrait par la grille et, en travers, un corps étendu : celui de Raymond, les yeux clos, le visage couvert de sang, la tête fendue. Solange jeta un cri déchirant et se précipita dans l'escalier.

Dans les groupes, on se racontait tout bas l'accident. Vers cinq heures du soir, les chevaux s'étaient emportés, parvenus au sommet de la côte de Lamargelle. Vainement le comte essayait de les maîtriser. Le tonnerre affolait les malheureuses bêtes. Un éclair aveuglant les terrifiait encore et, prises de folie, elles descendaient brusquement le chemin abrupt avec une effroyable rapidité. Une violente secousse précipitait le phaéton contre le piédestal de la Seconde-Croix. Le domestique roulait sur le sol, à peine contusionné, pendant que son maître, lancé par-dessus le timon, allait s'écraser contre la croix de pierre.

Raymond respirait encore, affreusement défiguré. Le domestique avait eu la présence d'esprit de le coucher sur le cheval non blessé, car l'autre bête s'était abattue plus loin, la jambe brisée. Et c'est ainsi que, partant de sa demeure afin de provoquer son rival, M. de Croix-Saint-Luc ne devait y rentrer que pour mourir, comme si le destin ne voulait pas attendre que le jugement de Dieu s'accomplît.

... Raymond gisait toujours inanimé. Il avait déjà reçu l'extrême-onction. Le médecin de l'âme avant le médecin du corps. Assise aux pieds du lit, sa mère le contemplait, sombre, muette, farouche. La douleur poignante de cette femme était saisissante, car elle

était silencieuse. Ses yeux gris semblaient plus brillans en leur immobilité. Quelles pensées remuaient dans le cerveau de cette hautaine créature, atteinte par une pareille catastrophe? De temps en temps, ses lèvres minces murmuraient une prière, et ses doigts égrenaient les perles d'un chapelet. Mais, qu'elle pensât ou qu'elle priât, elle ne détournait pas les yeux de cette couche funèbre, où mourait la plus sainte de ses tendresses, la plus chère de ses espérances. Elle ne semblait même pas voir sa bru, qui, assise au chevet, tenait dans ses mains glacées la main inanimée de Raymond. On eût dit que la mort, qui réunit, les éloignait encore l'une de l'autre.

Elles attendaient. Elles attendaient l'arrêt suprême. Joseph, le premier piqueur, avait pratiqué d'abord un pansement hâtif, comme on le faisait au régiment : de larges compresses d'arnica fréquemment renouvelées, des bandelettes bien serrées et des sinapismes aux jambes. Mais un médecin seul pouvait prononcer. Deux voitures étaient parties pour Dijon : l'une devait ramener le docteur, et l'autre Hervé. Et les deux femmes attendaient. Depuis huit heures, le blessé gisait auprès d'elles, et l'espérance, la douleur, l'effroi se partagaient ces âmes dissemblables qui subissaient une semblable douleur... Huit heures! Pourquoi ne revenait-on pas de Dijon? Pourquoi le docteur n'arrivait-il pas?.. La pensée d'Hervé préoccupait surtout la jeune comtesse. Le père pourrait donc mourir sans bénir son fils?

Fort avant dans la nuit, on entendit tinter la cloche de la grille, et c'était comme une plainte criarde dans le silence funèbre de la maison. Hervé entra le premier, pâle, les yeux rouges. Il savait déjà le malheur qui menaçait de le faire orphelin. Dès la première minute, on aurait pu juger quelle tendresse intime et profonde l'unissait à sa mère. Il courut vers elle, se pendit à son cou et, après cette caresse silencieuse, s'agenouilla devant le lit. La douairière s'était levée et causait avec le médecin, qui, à son tour, s'approchait du blessé.

Hervé de Croix-Saint-Luc avait dix ans. Il en paraissait davantage, car il était grand et mince. Sa tête fine et blonde rappelait celle de Solange par sa gracieuse distinction. C'étaient les mêmes cheveux blonds, le même teint éblouissant; une seule différence : il avait les yeux noirs. Autant le regard de la mère était doux, autant le regard de l'enfant était assuré. Dans cette frêle créature il y avait déjà la promesse d'un homme. Ses maîtres disaient tous la même chose. Il annonçait une intelligence supérieure à son âge; il aimait le travail et la réflexion. On reprochait à son caractère d'être peu liant, même cassant quelquefois. Très discipliné, attentif

aux leçons et aux conseils de ses professeurs, il faisait preuve souvent d'une invincible volonté. Un jour, une faute fut commise par un élève de sa classe, un enfant de famille peu fortunée. Devant le désespoir de leur condisciple, ses camarades résolurent de ne pas le trahir. Quand on demanda le nom du coupable, personne ne répondit. Il fut décidé par le recteur qu'on tirerait au sort et que l'élève désigné serait puni. Le sort désigna Hervé. Ni les menaces, ni les privations ne purent avoir raison de lui. Jusqu'à la fin, il garda le silence et sauva le coupable, qu'une indiscrétion aurait jeté dans la misère. Il aimait à défendre les faibles, et jamais il ne s'attaquait qu'à de plus forts que lui, ne tolérant point que qui que ce fût lui manquât. En même temps, il montrait de la générosité et du dévoûment; mais toujours d'une façon silencieuse. Il était grave d'instinct et ne trahissait son émotion d'aucune façon extérieure. Ses yeux seuls s'animaient alors et brillaient d'un feu éclatant. Enfin on retrouvait en lui, par une sorte d'atavisme étrange, les deux natures contraires de sa mère et de son aïeule. Il avait à la fois la tendresse de l'une et la fermeté de l'autre.

... Le médecin hochait la tête. Il ne disait rien ; mais la douairière devinait son silence. Dès le premier regard, elle avait lu dans les yeux de cet homme la cruelle vérité. Avant tout, il pratiqua une saignée. Il était déjà trop tard. On ne pouvait pas même donner un peu de vie à ce demi-cadavre. Et, jusqu'à l'aube, ce fut un combat entre la science et la mort, pendant que l'abbé Lenoir, en surplis, récitait les prières des agonisans. Un enfant de chœur lui disait les répons. Au matin, Raymond ouvrit les yeux, jeta autour de lui ce regard terne d'où la vie est déjà absente et poussa un léger soupir.

L'âme remontait vers Dieu, dégagée des impuretés et des vilenies terrestres, pour rendre son compte à Celui qui est moins sévère que miséricordieux. Et sans doute il dut la recevoir en sa béatitude éternelle, car l'homme qui mourait sur ce lit de douleurs n'avait jamais péché par intention. Ses fautes lui venaient de l'éducation surannée qu'il avait reçue; et Dieu pouvait lui pardonner d'avoir fait du mal à sa femme, parce qu'il s'en était fait beaucoup à lui-même.

Solange priait en sanglotant. Des cierges brillaient à droite et à gauche, piquant le jour gris de lueurs blafardes qui tombaient en reflets pâles sur les cheveux blonds de l'enfant, agenouillé auprès de sa mère. La porte s'ouvrait, laissant apercevoir les gens de la maison, agenouillés eux aussi dans les pièces voisines, dans les corridors. La cour s'emplissait lentement de paysans, de paysannes, qui parlaient bas, avec ce vague respect des choses

augustes qui vit au fond des natures les plus grossières. Le médecin, indifférent, ennuyé, fatigué par le voyage, se détournait de temps à autre pour déguiser à demi un bâillement. L'enfant de chœur jouait avec les glands noirs de sa cordelière. Et, dans le fond, seule, debout au chevet du lit, la comtesse douairière de Croix-Saint-Luc, blanche comme une statue de cire, contemplait de ses yeux immobiles le fils de sa chair, l'avant-dernier de sa race, mort obscurément, misérablement, sans avoir ajouté une parcelle de gloire au nom sonore des ancêtres.

XII.

On avait ouvert les fenêtres dans le cabinet de travail du feu comte de Croix-Saint-Luc. Assise sur un fauteuil de vieux chêne sculpté, la douairière attendait. Depuis deux jours, son fils dormait dans le cimetière riant autour de l'église. Le notaire, prévenu, allait arriver, et, avec lui, M. d'Artis, convoqué par un mot pressant. Solange, qui se levait pour la première fois depuis la mort de son mari, entra la première, toute en deuil. La laine de sa robe noire faisait encore ressortir la pâleur nacrée de son teint. Le châtelain de Lamargelle suivait de près, accompagné de l'homme de loi. La douairière ordonna de fermer les portes, et ces quatre personnages restèrent seuls.

Une large enveloppe, scellée aux armes de la famille, s'étalait sur la table. Le notaire la prit; il fit voir aux intéressés que les cachets étaient bien intacts et il brisa la cire. Raymond avait daté son testament de la veille même de sa mort. Devant se battre le surlendemain, croyait-il, il prenait des dispositions suprêmes. Dès les premières lignes, Solange frissonna :

« Je vais commettre un acte que réprouve ma conscience de chrétien, mais auquel me force mon honneur d'homme. Si la rencontre m'est fatale, je désire que le conseil de famille soit immédiatement constitué, d'après les instructions de la loi. Et c'est à ce conseil que j'adresse une ardente prière, qui peut être considérée comme le dernier vœu d'un mourant. Je désire que la tutelle de mon fils, Hervé de Croix-Saint-Luc, soit retirée à ma veuve et confiée à ma mère. J'estime que la comtesse Raymond de Croix-Saint-Luc doit être déchue des droits sacrés qu'elle voudra exercer... »

Un sanglot de Solange interrompit le notaire : il en profita pour rajuster ses lunettes, sans trouble, sans émotion, comme un homme accoutumé à ces petites scènes de famille. Il reprit :

« — Toutes les preuves seront fournies au conseil de famille

aux leçons et aux conseils de ses professeurs, il faisait preuve souvent d'une invincible volonté. Un jour, une faute fut commise par un élève de sa classe, un enfant de famille peu fortunée. Devant le désespoir de leur condisciple, ses camarades résolurent de ne pas le trahir. Quand on demanda le nom du coupable, personne ne répondit. Il fut décidé par le recteur qu'on tirerait au sort et que l'élève désigné serait puni. Le sort désigna Hervé. Ni les menaces, ni les privations ne purent avoir raison de lui. Jusqu'à la fin, il garda le silence et sauva le coupable, qu'une indiscrétion aurait jeté dans la misère. Il aimait à défendre les faibles, et jamais il ne s'attaquait qu'à de plus forts que lui, ne tolérant point que qui que ce fût lui manquât. En même temps, il montrait de la générosité et du dévoûment; mais toujours d'une façon silencieuse. Il était grave d'instinct et ne trahissait son émotion d'aucune façon extérieure. Ses yeux seuls s'animaient alors et brillaient d'un feu éclatant. Enfin on retrouvait en lui, par une sorte d'atavisme étrange, les deux natures contraires de sa mère et de son aïeule. Il avait à la fois la tendresse de l'une et la fermeté de l'autre.

... Le médecin hochait la tête. Il ne disait rien; mais la douairière devinait son silence. Dès le premier regard, elle avait lu dans les yeux de cet homme la cruelle vérité. Avant tout, il pratiqua une saignée. Il était déjà trop tard. On ne pouvait pas même donner un peu de vie à ce demi-cadavre. Et, jusqu'à l'aube, ce fut un combat entre la science et la mort, pendant que l'abbé Lenoir, en surplis, récitait les prières des agonisans. Un enfant de chœur lui disait les répons. Au matin, Raymond ouvrit les yeux, jeta autour de lui ce regard terne d'où la vie est déjà absente et poussa un léger soupir.

L'âme remontait vers Dieu, dégagée des impuretés et des vilenies terrestres, pour rendre son compte à Celui qui est moins sévère que miséricordieux. Et sans doute il dut la recevoir en sa béatitude éternelle, car l'homme qui mourait sur ce lit de douleurs n'avait jamais péché par intention. Ses fautes lui venaient de l'éducation surannée qu'il avait reçue; et Dieu pouvait lui pardonner d'avoir fait du mal à sa femme, parce qu'il s'en était fait beaucoup à lui-même.

Solange priait en sanglotant. Des cierges brillaient à droite et à gauche, piquant le jour gris de lueurs blafardes qui tombaient en reflets pâles sur les cheveux blonds de l'enfant, agenouillé auprès de sa mère. La porte s'ouvrait, laissant apercevoir les gens de la maison, agenouillés eux aussi dans les pièces voisines, dans les corridors. La cour s'emplissait lentement de paysans, de paysannes, qui parlaient bas, avec ce vague respect des choses

augustes qui vit au fond des natures les plus grossières. Le médecin, indifférent, ennuyé, fatigué par le voyage, se détournait de temps à autre pour déguiser à demi un bâillement. L'enfant de chœur jouait avec les glands noirs de sa cordelière. Et, dans le fond, seule, debout au chevet du lit, la comtesse douairière de Croix-Saint-Luc, blanche comme une statue de cire, contemplait de ses yeux immobiles le fils de sa chair, l'avant-dernier de sa race, mort obscurément, misérablement, sans avoir ajouté une parcelle de gloire au nom sonore des ancêtres.

XII.

On avait ouvert les fenêtres dans le cabinet de travail du feu comte de Croix-Saint-Luc. Assise sur un fauteuil de vieux chêne sculpté, la douairière attendait. Depuis deux jours, son fils dormait dans le cimetière riant autour de l'église. Le notaire, prévenu, allait arriver, et, avec lui, M. d'Artis, convoqué par un mot pressant. Solange, qui se levait pour la première fois depuis la mort de son mari, entra la première, toute en deuil. La laine de sa robe noire faisait encore ressortir la pâleur nacrée de son teint. Le châtelain de Lamargelle suivait de près, accompagné de l'homme de loi. La douairière ordonna de fermer les portes, et ces quatre personnages restèrent seuls.

Une large enveloppe, scellée aux armes de la famille, s'étalait sur la table. Le notaire la prit; il fit voir aux intéressés que les cachets étaient bien intacts et il brisa la cire. Raymond avait daté son testament de la veille même de sa mort. Devant se battre le surlendemain, croyait-il, il prenait des dispositions suprêmes. Dès les premières lignes, Solange frissonna :

« Je vais commettre un acte que réprouve ma conscience de chrétien, mais auquel me force mon honneur d'homme. Si la rencontre m'est fatale, je désire que le conseil de famille soit immédiatement constitué, d'après les instructions de la loi. Et c'est à ce conseil que j'adresse une ardente prière, qui peut être considérée comme le dernier vœu d'un mourant. Je désire que la tutelle de mon fils, Hervé de Croix-Saint-Luc, soit retirée à ma veuve et confiée à ma mère. J'estime que la comtesse Raymond de Croix-Saint-Luc doit être déchue des droits sacrés qu'elle voudra exercer... »

Un sanglot de Solange interrompit le notaire : il en profita pour rajuster ses lunettes, sans trouble, sans émotion, comme un homme accoutumé à ces petites scènes de famille. Il reprit :

« — Toutes les preuves seront fournies au conseil de famille

lorsque M. le juge de paix de Saint-Seine en ordonnera la réunion... »

Il y eut quelques minutes de lourd silence. Solange se leva :

— Ce n'est pas ici que je veux me défendre, dit-elle avec une profonde dignité. Mon mari a été trompé, abusé ; il m'aimait. Si Dieu ne l'avait cruellement frappé, Raymond ne m'aurait pas enlevé mon enfant.

— Mon fils savait ce qu'il faisait, répliqua lentement la douairière. Ce duel, qui est la cause indirecte de sa mort, c'est vous qui en êtes la cause. C'est vous qui avez abreuvé ses derniers jours d'inquiétude et de chagrin. La volonté de mon fils sera respectée. Monsieur (elle s'adressait au notaire), quelle doit être la composition du conseil de famille?

— La loi est formelle, madame. Mme votre belle-fille est tutrice de droit jusqu'à nouvel ordre. Pour que la tutelle lui soit enlevée, il faut une décision dudit conseil, composé de six parens ou alliés, moitié du côté paternel, moitié du côté maternel et en suivant l'ordre de proximité dans chaque ligne.

— Quand peut-il être réuni?

— Le juge de paix convoque les parens soit chez lui, soit dans tout autre local qu'il lui plaira de désigner. Il y a un délai de trois jours au moins entre la citation notifiée et le jour indiqué. Si parmi les personnes citées il en est qui habitent au-delà d'une distance de deux myriamètres, le délai doit être augmenté. Tout parent, allié ou ami qui ne peut venir en personne a la faculté de se faire remplacer par un fondé de pouvoir. Enfin, le conseil de famille est présidé par le juge de paix, qui a voix délibérative et prépondérante en cas de partage.

La douairière écoutait avec une attention profonde. Solange, malgré sa fatigue, était redevenue calme. Elle se sentait en pleine bataille. Pour sortir victorieuse de l'épreuve atroce qu'on lui imposait, elle avait besoin de tout son sang-froid.

— Monsieur, dit-elle au notaire, je suis accusée. J'ai le devoir de me défendre. Seulement je vous prie de m'aider de vos conseils pour que je puisse sauvegarder mes droits.

Le notaire élevait ses lunettes sur son front et les rabaissait sur son nez par un geste nerveux assez comique. Évidemment, il eût préféré ne pas se prononcer entre la belle-mère et la bru. Quant à M. d'Artis, il gardait le silence, ne comprenant pas encore pourquoi on le faisait assister à cette scène douloureuse. L'homme de loi se tourna vers lui pour éviter de répondre directement à la comtesse.

— Monsieur, dit-il, feu M. le comte de Croix-Saint-Luc vous prie de vouloir bien être son exécuteur testamentaire.

M. d'Artis s'inclina.

— En ce cas, répliqua froidement le gentilhomme, je serais heureux que vous répondissiez à la question de Mme la comtesse. On l'accuse, elle veut se défendre; c'est son droit.

Solange remercia le vieillard d'un signe de tête. La douairière fronça le sourcil.

— Après la dissolution du mariage par la mort du père, la tutelle appartient de droit à la mère, dit le notaire, très gêné. Le père peut cependant nommer à la mère survivante et tutrice un conseil spécial par un acte de dernière volonté. Quels sont vos plus proches parens, madame, ou vos alliés?

— Je n'ai pas d'alliés, monsieur, répondit Solange, et je n'ai plus que deux parens : mon grand-oncle, M. de Chanlieu, qui habite Toulouse, et un cousin au troisième degré, M. Marius Chamerot, domicilié à Marseille. Ce sont deux hommes très âgés. Je doute qu'ils puissent faire un aussi long voyage.

— Ils enverront un clerc de notaire muni d'une procuration.

— Encore une question, monsieur, poursuivit la jeune femme d'une voix assez émue. Vous avez dit que la tutelle m'appartenait de droit jusqu'à la réunion du conseil?

— Oui, madame.

— En vertu de quel?.. Comment le conseil?..

Elle hésitait, troublée, ne trouvant pas ses mots :

— Quel article du code autorise le conseil de famille à me destituer du droit sacré qu'a toute mère de veiller sur son fils?

— L'article 444, madame.

— Et que dit cet article?

A son tour, le notaire hésitait. Solange lui prit la main, et, d'un ton suppliant :

— Je vous en conjure, monsieur, soyez franc. Il faut bien que je sache ce que je dois craindre ou ce que je puis espérer.

L'homme de loi salua, d'un air gauche, et, à voix basse :

— Voici l'article 444, madame : « Sont... exclus de la tutelle, et même destituables, s'ils sont en exercice,.. les gens d'une inconduite notoire. »

Solange se dressa frissonnante, toute pâle. Un éclair d'indignation flambait dans ses yeux.

— Et l'on oserait lancer contre moi cette infâme accusation!

— J'oserai, dit froidement la douairière.

— Vous essaierez d'avilir, de déshonorer la veuve de votre fils, la mère de son enfant! Oh! je vous en crois capable, madame. Vous avez la conscience qui rehausse la vertu; mais il vous manque le cœur qui inspire la bonté. Vous me haïssez. Depuis que je suis entrée dans cette maison, vous m'avez sans pitié poursuivie, et du jour où

j'ai eu donné un rejeton à votre race, vous m'auriez sans remords chassée de la famille! Je vous ai toujours trouvée entre mon mari et moi. Et si le bonheur n'a pas lui sur notre union, c'est vous seule qui êtes la coupable. Ah! par grâce, descendez en vous-même, rappelez-vous le passé, et demandez-vous si cette rigide conscience, qui vous met si haut, ne vous reproche rien! Si j'ai commis des fautes, je n'en suis justiciable que devant Dieu, maintenant, puisque mon mari n'est plus là. J'atteste mon honneur que je n'ai point failli au serment prêté devant l'autel. Si ce n'est point assez, je le jure sur ce Christ qui se dresse là-bas au-dessus de nous tous, et qui me voit, m'entend et me juge!

Elle étendait la main vers la Seconde-Croix, debout dans la lueur chaude du jour, cette Seconde-Croix où le crâne de son mari était venu se briser.

— Mon fils vous a condamnée, dit lentement l'implacable femme. Vous avez été une épouse coupable, vous seriez une mère indigne.

— Vous ne parleriez pas ainsi, si celui qui est couché dans la terre pouvait se relever pour me défendre!

— C'est lui-même qui vous a jugée, non pas moi; c'est lui qui vous condamne; et son témoignage, que vous invoquez, vous accablerait sans merci. D'ailleurs, le conseil de famille prononcera. Vous avez entendu le testament de votre époux; vous connaissez maintenant sa volonté dernière. Vous n'avez pas plus le droit d'y désobéir que je n'ai le droit de la méconnaître.

La malheureuse Solange se débattait vainement contre une volonté supérieure, elle n'était pas de force à lutter. Il fallait tout son amour maternel pour qu'elle se raidît encore.

— Mais enfin, s'écria-t-elle, vous n'espérez pas que je vous abandonne mon fils!

— Je n'ai rien à espérer et rien à craindre. Le conseil de famille entendra mon témoignage : celui même de mon fils. Il connaîtra les plaintes que je formule contre vous, les preuves que je lui mettrai sous les yeux. Et, en sa sagesse, il décidera si une femme telle que vous peut veiller sur son enfant.

— A qui appartient-il donc, sinon à moi qui suis la mère?

— A moi qui suis l'aïeule!

Solange était livide. De grosses larmes brillaient dans ses yeux :

— Mais c'est impossible! La loi ne permet pas une pareille iniquité! Un enfant est à sa mère, et on ne peut pas le lui reprendre!

Elle se tournait vers M. d'Artis, très impressionné par cette navrante douleur de la jeune femme, vers le notaire toujours préoccupé par la crainte de s'aliéner l'une ou l'autre de ses clientes.

— Messieurs,.. messieurs, c'est à vous que j'en appelle! vous me défendrez. Je ne sais pas, moi... Je n'ai jamais fait de mal, je vous

jure. Si vous saviez comme je suis malheureuse! Vous, monsieur d'Artis, vous êtes le monde! Vous êtes un gentilhomme, vous avez la connaissance de la vie... Eh bien! répondez! Est-ce que le monde peut tolérer une chose pareille? Hervé est mon enfant, la chair de ma chair. Je l'ai bercé dans mes bras... Il est à moi! vous dis-je.

Et comme le vieillard n'osait répondre, craignant de briser cette frêle créature, elle prit désespérément les mains du notaire :

— Vous êtes la loi! Vous savez ce qu'elle interdit et ce qu'elle autorise. Y a-t-il des exemples qu'on ait imposé à une mère le supplice dont on me menace?

— Hélas! oui, madame.

Solange demeura muette, les yeux noyés de larmes, effarée, vaincue. Elle courbait le front. La fatalité l'écrasait. Elle venait de s'adresser à deux hommes qui représentaient pour elle les forces humaines : l'un le monde, l'autre la loi. Et tous les deux répondaient : « C'est possible. »

— Ne vous exagérez rien, madame, reprit le gentilhomme avec une profonde pitié. On peut vous attaquer, mais vous pouvez vous défendre. Le conseil de famille seul est souverain. Il refusera sans doute d'enlever la tutelle à celle qui doit l'exercer. Et votre droit sacré dominera tous les autres.

Elle hochait la tête; elle ne croyait plus maintenant.

— Non, monsieur, c'est la guerre, et on me la fera sans merci, sans pitié. Une dernière fois, madame, je vous en supplie, n'engageons pas cette lutte impie. Au nom de votre fils, de votre fils dont je porte le nom, qui m'a aimée, ne livrons pas à la foule nos dissensions de famille. Tenez, je m'humilie devant vous... Vous ne voulez pas cependant que je meure de chagrin. Et qu'est-ce que je deviendrais si vous me preniez mon enfant? Je vous obéirai; je serai docile et soumise... Le conseil de famille fera ce que vous voudrez, je le sais, je le sens, je le devine. Vous avez l'autorité qui me manque, vous ordonnerez et l'on obéira. J'ai peur...

Elle faisait mal à voir. Un frisson la secouait. La douairière, insensible et froide, regardait se débattre dans son désespoir cette ennemie qu'elle avait juré de vaincre, cette rivale qui avait osé lui disputer la tendresse et la volonté de Raymond.

— J'ai dit ce que j'ai dit, prononça-t-elle de sa voix calme, sans inflexions, où l'on sentait l'inébranlable parti-pris d'une décision immuable. Mon petit-fils doit être élevé comme un Croix-Saint-Luc. Je ne veux autour de lui que des exemples de pureté et des existences sans tache. Au surplus, brisons là. A partir d'aujourd'hui, tout est fini entre nous. Je ne vous connais plus. J'ai donné des ordres. Une voiture vous attend et vous conduira où il vous plaira d'aller.

— Vous me chassez !

— Je ne vous chasse pas, je me sépare de vous. Cette maison est à moi. J'y reste.

— Mais,.. mon fils !

— Je le garde.

Solange bondit.

— Vous le gardez ! Et vous croyez que je vais le permettre?..

M. d'Artis prit doucement la main de Solange; et regardant la douairière en face :

— C'est, en effet, parce que vous êtes chez vous que je ne suis pas intervenu plus tôt, madame. Permettez-moi de vous dire que vous dépassez la mesure et que vous sortez de votre droit. J'étais l'ami de votre mari; j'ai vu naître votre fils. J'ai le devoir de protester, et je proteste. Que vous croyiez avoir la mission d'enlever à la comtesse de Croix-Saint-Luc la tutelle de son fils, ce sont là des affaires de famille où il ne me convient pas d'entrer. Mais que vous chassiez votre bru, que vous lui preniez son enfant,.. c'est trop.

La douairière ne répondit même pas. M. d'Artis contemplait Solange avec pitié.

— N'essayez pas encore d'entamer la lutte, madame. Vous ne seriez pas la plus forte. Ici, vous n'êtes point chez vous : on vous l'a cruellement rappelé.

Solange fondait en larmes ; elle était brisée.

— Faites-moi l'honneur d'accepter l'hospitalité chez moi, continua le gentilhomme. Mme d'Artis sera heureuse de vous recevoir. Vous serez près de Saint-Seine, où le conseil de famille se réunira. Croyez-moi : il est digne de vous d'opposer la résignation à la violence.

La comtesse ne résistait plus. Elle n'avait plus de forces. Où aurait-elle puisé un reste d'énergie, elle, déjà malade, déjà lassée? Une seule pensée remuait dans le cerveau de cette malheureuse femme. On lui arrachait Hervé. Avant même qu'elle fût déchue des droits qui lui appartenaient, on la chassait de la demeure de son mari. Elle était seule, bien seule. Et un immense découragement lui venait. Comment lutter contre sa belle-mère? Elle connaissait l'autorité de cette femme, qui s'imposait par la crainte autant que par le respect. Elle prévoyait les dangers du combat engagé. Et puis elle ne raisonnait plus. A quoi bon raisonner lorsqu'on se heurte à l'impossible? Son fils était là, près d'elle : on l'empêchait de le voir, de l'emmener. Elle ne pouvait pas faire qu'on n'obéît pas à sa belle-mère. Qui l'écouterait dans cette maison où elle n'était plus qu'une étrangère sans appui, sans soutien? Elle supplierait vainement. Au moins voulait-elle sortir avec dignité

de ce château où elle avait tant souffert et tant pleuré déjà. Elle se rappelait maintenant ses angoisses, ses remords. Sa faute vénielle était trop durement châtiée. Elle ne méritait point une pareille punition. Veuve sans famille, mère sans enfant, que ferait-elle, que deviendrait-elle? Bertrand! Ah! comme son noble et chaste amour lui coûtait cher! Elle n'apercevait plus le jeune homme que semblable à une ombre presque effacée. Son image, qui naguère emplissait son cœur, lui apparaissait maintenant dans la pénombre d'un lointain obscur.

Quand elle arriva dans la cour où attendait la voiture de M. d'Artis, la comtesse ne pouvait plus marcher, on fut obligé de la porter dans la victoria. Il lui semblait que les idées s'entre-choquaient dans son cerveau. Elle ne voyait pas, elle n'entendait pas. Pourquoi s'en allait-elle? Elle ne se rappelait plus. Elle murmura deux fois : « Hervé!.. Hervé!.. » Puis elle courba sa tête fine, où déjà un point douloureux annonçait la maladie prochaine. La victoria remontait lentement les allées du parc, et la jeune femme ne jetait pas un dernier regard sur cette demeure inhospitalière, où elle laissait la meilleure et la plus sacrée de ses tendresses. Un gai soleil illuminait les arbres et les fleurs. Les oiseaux chantaient, et la vie intense de la nature emplissait de parfums ces jardins, ces taillis qu'elle ne verrait plus. Tout riait autour d'elle, et un morne désespoir écrasait cette malheureuse, qui commençait sa vie d'exil, et faisait la première étape de son chemin de croix.

M. d'Artis pressait les chevaux. Il avait hâte d'arriver. La résignation et la douceur de Solange l'effrayaient. Il sentait, avec cette bonté savante des vieillards, que la pauvre femme ne résisterait pas aux coups répétés qui la meurtrissaient. La voiture filait rapidement sur la route, et la comtesse restait toujours silencieuse, appuyant sa tête en arrière, regardant de ses yeux vagues et sans pensée. Inquiet, le gentilhomme lui prit la main. Elle était glacée et brûlante tour à tour. En arrivant à Lamargelle, Solange n'avait plus sa connaissance. A peine couchée, une fièvre ardente la saisit, et, avec la fièvre, le délire. Elle prononçait des mots incohérens, ou elle éclatait de rire, ou elle fondait en larmes, cachant sa tête entre ses mains tremblantes. Le médecin, qu'on envoya chercher en grande hâte, n'hésita pas à se prononcer. C'était une fièvre cérébrale.

Pendant trois semaines, Solange demeura ainsi entre la vie et la mort, se débattant contre la maladie qui la terrassait. Dans son délire, c'était toujours la même idée qui revenait, hantant ce cerveau affaibli. Elle appelait son fils. Elle tendait ses bras vers lui, comme si elle voyait son ombre insaisissable à travers les brouil-

ards de la fièvre ; puis, un matin, après un sommeil prolongé, la comtesse se réveilla comme d'un songe. Elle était sauvée. Et les forces lui revenaient. Hélas ! le souvenir aussi !

Elle fut longue, cette convalescence. Mais sa marche ne fut arrêtée par aucune rechute. Vers la fin d'août, le médecin permit à Solange de descendre au jardin et de s'essayer à marcher. Elle se trouva plus solide qu'elle ne croyait. Comme il arrive souvent après l'une de ces terribles secousses qui ébranlent une créature humaine jusqu'au plus intime de son être, elle était plus énergique, plus vaillante qu'auparavant. Certaines maladies produisent sur le corps et sur l'esprit un phénomène de transformation. La faible et délicate Solange se durcissait à la douleur physique et à la souffrance morale, comme l'acier qui sort bien trempé de son bain glacé.

M. d'Artis et sa femme se montraient toujours parfaits pour elle. Les vieillards, qui ont longtemps vécu, et beaucoup observé, ont en eux-mêmes une pitié infinie. Ils savent ce que valent toutes les joies passagères et tous les chagrins durables. Ils sont descendus au fond de l'espérance humaine, et ils ont pu mesurer son néant. L'âpre destinée de la comtesse navrait le gentilhomme. Il s'était promis de la défendre, de la protéger. Non qu'il espérât triompher : mais elle était si abandonnée et si seule ! Sans même en parler à Solange, il s'était occupé de tous les mille détails légaux dont il voulait lui enlever le souci. Dès qu'elle revint à elle, dès qu'elle sortit de sa lourde torpeur, il lui fit signer une procuration par laquelle elle lui transmettait ses pouvoirs.

Bien des fois, la comtesse avait voulu demander à M. d'Artis ce que devenait le procès engagé. Toujours elle hésitait, car elle avait besoin de toutes ses forces pour entamer la lutte. Un soir, — elle se levait depuis la veille, — une voiture tourna dans l'allée du château et s'arrêta devant le perron. Au bruit des roues, elle sentit son cœur battre. Quelques minutes après, on frappait à sa porte. C'était Herminie Fosca.

— Vous ! s'écria la comtesse.

Herminie ôta gaîment son chapeau et s'assit auprès de son amie.

— Tu aurais le droit de me demander pourquoi je ne suis pas encore venue. Je n'ai pas cessé de m'occuper de toi. M. d'Artis me tenait au courant de ta maladie. Je savais jour par jour ce que tu devenais. Ici, je n'aurais pu que te soigner, et tu étais entourée de trop de sollicitude pour que ma présence fût nécessaire. A Paris, au contraire, je pouvais te servir et te défendre.

— Me servir ?

— Tu t'imagines bien que l'accident de ton mari, sa mort, le duel annoncé entre lui et Bertrand ont fait un joli tapage. On n'a

parlé que de cela pendant quarante huit-heures. Et pour occuper pendant quarante-huit heures l'attention des Parisiens !.. Les uns t'attaquaient, les autres, au contraire, prenaient parti pour toi. Quand on a su la conduite de ta belle-mère, l'opinion a été en ta faveur. Il fallait entendre Antoinette ! A-t-elle du feu et du montant, cette petite ! Enfin est arrivée l'histoire du conseil de famille...

Solange pâlit. Mme Fosca la prit entre ses bras et la serra tendrement sur son cœur.

— Tu es forte, n'est-ce pas, maintenant? continua-t-elle. M. d'Artis ne t'a rien dit encore. Il a eu raison. Une rechute t'aurait tuée. Quand il a vu que ta convalescence marchait bien, il m'a écrit de venir. Mieux valait que ce fût par moi que tu apprisses toute la vérité.

— Je la savais sans qu'on me l'eût dite, murmura la comtesse à voix basse comme si elle se parlait à elle-même.

— Le conseil de famille s'est réuni à Saint-Seine sous la présidence du juge de paix. Les trois membres du côté paternel étaient ta belle-mère ; l'oncle de ton mari, l'abbé d'Assailly; son cousin germain, le baron de Sers. De ton côté, M. de Chanlieu, M. Marius Chamerot et M. d'Artis. A défaut de parens ou d'alliés, la loi appelle les amis : et ton généreux protecteur, déjà muni de ta procuration, s'étant offert, on l'a accepté. L'abbé d'Assailly, M. de Chanlieu et M. Marius Chamerot ne sont point venus en personne. Trois clercs de notaire les représentaient. Ta belle-mère a produi deux lettres de toi, fort compromettantes, mais qui n'établissaien pas l'adultère. Je te demande pardon de prononcer ce vilain mot qui te fait pâlir de honte. Mais il faut que tu saches tout. Le baron de Sers, qui a été tout à fait pour toi, a répondu que ces lettres, assez innocentes en somme (... innocentes ! tu sais, moi, je les trouve très compromettantes !) ne prouvaient pas que tu fusses coupable. Alors sont malheureusement intervenus les témoignages.

Solange releva la tête, que son humiliation courbait :

— Quels témoignages ?

— Attends un peu... Comme tu es pressée! Ma chère enfant, une femme comme ta belle-mère a toujours des témoins prêts à déposer en sa faveur. Tout le monde en ce pays a plus ou moins besoin d'elle. Et Dieu sait que l'humanité ne vaut pas grand'chose ! Enfin, par quatre voix contre deux, le conseil de famille t'a retiré la tutelle de ton fils et l'a confiée à ta belle-mère.

Solange cachait sa tête entre ses mains. Herminie se pencha vers elle et l'embrassa au front.

— Ne te désole pas encore. Laisse-moi finir. Sitôt le jugement rendu, M. d'Artis, agissant en ton nom, a interjeté appel devant le

tribunal de première instance de Dijon. C'est alors que je suis entrée en campagne. Tu sais si j'aime les méchans républicains qui nous gouvernent! Eh bien! ma chère, j'ait fait une tournée chez tous ces messieurs... Plus fort! J'ai lancé en avant cette excellente maréchale... Tu aurais bien ri si tu l'avais vue. Elle se dépitait, elle se fâchait, n'osant me dire ni oui, ni non. « Mais, Herminie, vous n'y pensez pas! Je suis une bonapartiste : ces gens-là m'ont tous dans une sainte horreur! » Pas du tout. Ces gens-là ont été fort gentils et très bien élevés. Le garde des sceaux a envoyé des instructions au procureur général de Dijon, lequel, se prononçant pour toi, a ordonné enquête, contre-enquête, surenquête... Est-ce que je connais tous les termes qu'ils emploient?

Voilà, chère Solange, à quel point nous en sommes!

comme a dit je ne sais plus qui! »

La gaîté d'Herminie ranimait lentement la pauvre Solange et lui donnait un peu de courage.

— Parlez-moi d'Hervé, répliqua-t-elle. Où est-il? Que fait-il?

— Il est au château de Croix-Saint-Luc, et il va très bien. Ton fils t'adore, va. Et la meilleure preuve, c'est que sa grand'mère a peur de lui. Croirais-tu qu'on ne le laisse pas sortir du parc? Et quand il s'y promène, il est toujours accompagné.

— Pauvre mignon!

— Tu le reverras, ton pauvre mignon. Et avant qu'il soit longtemps. Je te le promets! Il me reste à te parler de... de Bertrand.

Cette fois, Solange se jeta dans les bras de son amie pour cacher sa rougeur et sa confusion. Herminie se mit à rire.

— Allons, je vois que tu as bon cœur et que tu lui as pardonné! Ça n'a pas dû être très difficile. Le pauvre garçon est tombé chez moi, un matin, pâle et défait. Et il m'a tout raconté. C'est même par lui que j'ai su l'aventure. Tu comprends que j'ai commencé par le tancer d'importance. Il avait bien besoin de te poursuivre jusqu'à Léry! C'est lui qui est cause du désastre. Mais il était si triste, si triste,.. que j'ai fini par le plaindre. Tu es veuve. Rien ne t'empêche plus de l'épouser.

Solange hochait la tête :

— Si on voulait profiter de ce mariage pour me prendre Hervé?

— D'abord, c'est un secret entre nous trois. Et puis d'ici là les tribunaux auront prononcé. Voilà donc ce que je te propose. Que tu sois restée ici pendant ta maladie, c'est tout simple. Ta belle-mère te chassait. Un gentilhomme, ami du père de ton mari, t'offrait

l'hospitalité chez sa femme. Il aurait fallu être bien méchant pour tourner cela contre toi. Maintenant, tu es guérie : c'est une autre affaire. Il est plus convenable que tu te choisisses une retraite dans un couvent. Je vais t'emmener à Dijon, chez les dames de Saint-François-d'Assise. C'est une communauté religieuse dont ma cousine, Mme de Mareuil, est la supérieure. Tu y vivras tranquillement, simplement,.. dans la pratique de toutes les vertus! Tu seras toute portée pour voir tes juges. Et comme ton procès ne viendra pas avant quelques semaines, nous aurons du temps devant nous pour remuer ciel et terre.

Depuis la mort de Raymond, c'était la première fois qu'un peu d'espérance luisait devant les yeux de Solange. Et il est si bon d'espérer, qu'elle ne se demandait pas si son amie prenait ou non ses illusions pour des réalités. Comme toutes les natures extrêmes qui manquent d'équilibre, la jeune femme s'imagina qu'elle aurait aisément gain de cause. En somme, puisqu'elle relevait de maladie, mieux valait qu'il en fût ainsi. M. d'Artis et Mme Fosca la laissèrent goûter toute sa joie, se repaître de tout son bonheur. Le gentilhomme approuva le plan d'Herminie. La retraite chez les dames de Saint-François d'Assise lui parut un coup de maître. Puisque la douairière mettait en avant les influences religieuses dont elle pouvait disposer, il était habile d'essayer de la battre avec ses propres armes.

Avant de quitter Lamargelle, Solange voulut revoir une dernière fois ce château de Croix-Saint-Luc où elle avait tant souffert, où son fils demeurait prisonnier. Elle partit avec Herminie par une claire matinée d'avril. En arrivant à la Seconde-Croix, Solange eut un cri de joie. Le soleil illuminait le château, le parc, les jardins, saluant de ses rayons vainqueurs l'apparition de la jeune femme.

— Voilà ton avenir! s'écria Herminie. Ensoleillé et radieux!

Et Solange, debout sur le chemin, dans la tiédeur molle de l'air, envoyait cent baisers à cette demeure où son fils souriait en rêvant à sa mère.

Albert Delpit.

(La troisième partie au prochain n°.)

LES

COMMENCEMENS D'UNE CONQUÊTE

III[1].

LE DUC DE ROVIGO EN ALGÉRIE

JANVIER 1832 — MARS 1833

I.

Le général Savary, duc de Rovigo, figurait depuis si longtemps sur la scène publique qu'on l'aurait volontiers cru plus âgé qu'il n'était; il n'avait que cinquante-sept ans. *Égyptien* comme le général Boyer, ministre de la police sous l'empire, il arrivait avec assez de titres pour donner confiance aux partisans de l'arbitraire et de la force : en dépit du blâme infligé au commandant d'Oran, le système turc ne laissait pas d'avoir ses prôneurs.

Dans le gouvernement d'Alger, chef, troupes, administration, tout était renouvelé de fond en comble. A la place du 15e, du 28e, du 30e de ligne, qui rentraient directement en France, et du 20e, qui, détaché à Oran, n'attendait que l'arrivée du 66e pour être rapatrié à son tour, la division d'occupation allait être composée du 4e et du 67e de ligne, du 10e léger, des zouaves et de quelques corps nouveaux, dont la formation était décidée ou commencée même; tels étaient

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier et du 1er février.

la légion étrangère, deux bataillons d'infanterie légère d'Afrique et deux compagnies de discipline. La colonie naissante allait donc servir d'exutoire à la mère patrie pour les scories de l'armée, comme elle l'était déjà pour l'écume de la population civile. Les compagnies de discipline étaient composées des incorrigibles qui avaient épuisé dans les régimens la série des punitions réglementaires; les bataillons d'infanterie légère d'Afrique étaient alimentés par une source encore plus impure : ils recevaient les militaires frappés de condamnations et qui, graciés ou arrivés au terme de leur peine, rentraient dans les rangs pour accomplir leur temps de service. Ce sont ces bataillons qui ont acquis une certaine popularité sous le sobriquet de *zéphirs*. Pour ce qui est de la légion étrangère, les bons et les mauvais élémens s'y trouvaient confondus, mais les mauvais en plus grand nombre. Le 18 septembre 1831, un officier d'état-major inscrivait dans son journal la note suivante : « Nous avons un bataillon d'étrangers dignes de tenir compagnie au 67ᵉ. Ils sont débarqués depuis huit jours; le premier, il a manqué trente-cinq hommes à l'appel du soir; avant-hier, une compagnie tout entière s'est enivrée et a battu ses chefs; elle est tout entière au cachot ou à la salle de police, sauf deux, qui vont passer en conseil de guerre. » Heureusement, sous la main ferme de chefs résolus, les mauvais sujets finissaient par s'assouplir et se ranger; s'ils ne s'élevaient pas au niveau des bons, ils subissaient néanmoins peu à peu leur influence et, selon les occasions, ils étaient capables de bien servir.

Une organisation nouvelle était donnée à la cavalerie; une ordonnance royale du 17 novembre 1831 avait prescrit la formation de deux régimens de chasseurs d'Afrique, l'un pour Alger, l'autre pour Oran. Le premier devait avoir pour noyau les cavaliers des deux escadrons du 12ᵉ chasseurs de France qui demanderaient à rester en Afrique; les chasseurs algériens supprimés étaient mis à la suite des escadrons français.

Le duc de Rovigo avait amené comme chef d'état-major le maréchal-de-camp Trézel; le colonel Leroy-Duverger, qui occupait l'emploi sous le général Berthezène, consentit à se réduire aux fonctions de sous-chef. La division d'occupation était partagée en trois brigades commandées par les maréchaux-de-camp Buchet, de Feuchères et de Brossard; le maréchal-de-camp de Faudoas, beau-frère du général en chef, avait le titre de commandant et d'inspecteur permanent de la cavalerie d'Afrique; le général Danlion continuait de commander la place d'Alger.

Dans l'administration civile, le changement était bien plus considérable; à dire vrai, c'était une révolution. Casimir Perier, prési-

dent du conseil des ministres, aurait voulu rattacher au cabinet de la présidence toutes les affaires d'Alger, militaires et civiles, sans distinction; mais, arrêté par l'opposition du maréchal Soult, ministre de la guerre, il n'avait pu accomplir que la moitié de son dessein. Une ordonnance royale du 1er décembre 1831 instituait à Alger deux autorités indépendantes l'une de l'autre, égales et parallèles : un intendant civil, relevant du président du conseil, à côté d'un commandant en chef, relevant du ministre de la guerre. La seule apparence de supériorité que pouvait avoir celui-ci, c'était la présidence qui lui était déférée dans le conseil d'administration, composé, avec lui et l'intendant civil, du commandant de la station navale, de l'inspecteur général des finances et du directeur des domaines. En un mot, c'était le dualisme constitué en attendant l'antagonisme. Pour remplir les hautes fonctions d'intendant civil, Casimir Perier avait choisi un homme d'expérience, le baron Pichon, conseiller d'état.

En donnant une sorte d'organisation officielle à la conquête qui n'avait été jusque-là régie que par des mesures individuelles et provisoires, l'ordonnance du 1er décembre 1831, quelles qu'en dussent être les conséquences pratiques, n'en était pas moins le premier acte public et le premier engagement pris en face de l'Europe par la France au sujet d'Alger. Tout au plus pourrait-on citer une déclaration, bien générale et bien vague, faite par le maréchal Soult à la chambre des pairs, le 1er mars 1831. Le comte de Montalembert, le père de l'illustre orateur, s'était inquiété des intentions du gouvernement à l'égard de la régence. « Quant à moi, avait-il ajouté, je regarde l'occupation d'Alger comme tellement importante aux intérêts de la France, dans les circonstances présentes, que le ministre qui signerait l'ordre de son évacuation mériterait, à mes yeux, d'être traduit à cette barre comme coupable de haute trahison envers l'état. Il se peut que l'occupation indéfinie de la régence d'Alger nous entraîne dans quelques complications diplomatiques avec le cabinet britannique, mais ces complications ne sauraient nous décider à prendre une aussi fatale résolution que celle de l'abandon d'un pays que nous avons conquis avec tant de gloire. — Le gouvernement, s'était borné à dire le maréchal Soult, a été interpellé sur ses vues au sujet d'Alger ; je dois répondre que l'on doit compter que le gouvernement fera tout ce qu'il doit pour l'honneur et la dignité de la France. » Ce n'était assurément pas une déclaration bien significative.

Une année passe ; le budget de la guerre est en discussion devant la chambre des députés. Dans la séance du 20 mars 1832, le maréchal Clauzel, qui a reçu le bâton l'année précédente, pose résolument en ces termes la question d'Alger : « Conserverez-vous ou non

la conquête? Le ministère sera sans doute unanime avec nous sur une œuvre de la restauration qui est vraiment digne et nationale; mais la politique qui se fait par élans généreux, par sentimens désintéressés, n'est pas beaucoup accueillie par le temps qui court. Entre l'héroïsme qui coûte et l'égoïsme qui rapporte on ne balance plus guère, et le chiffre d'une action passe avant sa moralité. Comme il faut tout prévoir, je dois dire que la crainte même d'irriter la susceptibilité de quelque grande puissance ne pourrait servir d'excuse à l'abandon qu'on ferait d'Alger, car l'Europe souhaite, l'Angleterre désire que la France conserve cette colonie. » La réponse du maréchal Soult fut un peu moins brève, sans être plus explicite que celle qu'il avait faite l'année précédente à la chambre des pairs : « Je ne viens, dit-il, contester ni combattre ce qui a été dit de favorable au sujet d'Alger; mais le maréchal Clauzel, ainsi que les orateurs qui lui ont succédé, ont fait des questions sur lesquelles il ne m'est pas possible de répondre d'une manière péremptoire; je ne puis pas dire positivement ce qu'il en adviendra. Le fait est que nous occupons Alger et qu'aucune des dispositions du gouvernement ne peut faire présumer qu'il ait l'intention de l'abandonner. » Le langage du ministre de la guerre ne satisfit pas les partisans de l'occupation : « S'il continuait à garder le silence, disait le lendemain l'un d'entre eux, il faudrait apporter ici l'expression du vœu national; il faudrait du haut de cette tribune faire entendre cette vérité que le désir de la nation est qu'Alger reste une possession française. » Casimir Perier intervint; après avoir établi que, sur un total de 14,371,000 francs, la dépense vraiment imputable à l'occupation n'était pas de 6 millions 1/2, puisque l'entretien des mêmes troupes en France aurait absorbé le surplus, il ajouta : « Toutes les précautions sont prises pour que l'occupation militaire soit forte, qu'elle subsiste dans l'intérêt de l'honneur de la France et dans l'intérêt de l'humanité, qui est non-seulement celui de la France, mais encore celui de toutes les nations de l'Europe. »

Dans les calculs politiques auxquels donnait lieu la question d'Alger, entrait toujours un facteur important, l'opinion de l'Angleterre. A ne juger que par le langage des journaux de Londres et par l'attitude jalouse, défiante, hostile même des agens consulaires de la Grande-Bretagne à Alger, à Oran, à Tunis, au Maroc, il était permis de croire que le sentiment du gouvernement anglais devait être, après comme avant la conquête, aussi mauvais, sinon pire; et de là, les malveillans ne manquaient d'inférer que, pour complaire à nos impérieux voisins, le gouvernement français leur avait fait d'avance le sacrifice de la terre conquise.

Dans cette imputation qui a été si souvent et si longtemps repro-

duite, il n'y avait pas un mot de vrai. Les rapports de la France et de l'Angleterre étaient tout différens de ce qu'ils avaient été vers la fin de la restauration; dans ce temps-là, l'intimité de la première avec la Russie était une menace pour la seconde; après la révolution de 1830, c'était la Russie qui nous était hostile et l'Angleterre qui s'offrait à notre alliance, et quand la révolution belge eut menacé l'Europe de la guerre générale, l'alliance fut faite. Il faut le dire une fois pour toutes, jamais la France n'a eu à repousser, jamais l'Angleterre n'a fait à la France maîtresse d'Alger de propositions injurieuses, encore moins exigeantes; les prétendus engagemens personnels du roi Louis-Philippe au sujet de l'Afrique sont un odieux mensonge. Du côté de l'Angleterre, comme du côté de la France, les gouvernemens étaient tacitement d'accord pour ne pas soulever la question algérienne. Dès le 27 novembre 1830, le prince de Talleyrand, ambassadeur à Londres, écrivait au général Sébastiani, ministre des affaires étrangères : « Quant à Alger, j'ai évité d'en parler; j'aimerais bien que nos journaux en fissent autant. Il est bon qu'on s'accoutume à notre occupation, et le silence en est le meilleur moyen. Je crois que l'opinion a changé sur cette question en Angleterre et que nous n'éprouverons pas d'insurmontables difficultés lorsqu'il s'agira de la traiter. » Pendant plus de quinze mois, le silence diplomatique, au moins le silence officiel, fut complet. « La discussion qui a eu lieu avant-hier aux communes, écrivait M. de Talleyrand, le 9 mars 1832, a reporté l'attention sur Alger; j'en éprouve quelque regret. Nous devons toujours préférer que notre possession sur la côte d'Afrique reste pour ainsi dire oubliée. » Le général Sébastiani répondait, le 14 : « Je pense comme vous, prince, qu'il faut éviter autant que possible de toucher à aucune des questions qui se rapportent à l'occupation d'Alger par les troupes françaises. Malheureusement, la conduite des agens consulaires de la Grande-Bretagne dans cette partie de l'Afrique est peu compatible avec le système de réserve et de ménagemens dans lequel nous voudrions nous renfermer. Animés à notre égard d'une évidente malveillance qu'ils ne puisent certainement pas dans les instructions du cabinet de Londres, ils semblent se plaire à susciter des embarras à nos généraux; ils s'opiniâtrent à vouloir donner à leurs attributions une extension qui pouvait se concilier avec le régime et le système de droit public d'un gouvernement mahométan, mais que repoussent nécessairement la forme et les principes de l'administration aujourd'hui établie dans la régence. Lorsque vous en trouverez l'occasion, sans vous exposer à susciter des discussions inopportunes, je vous prie de signaler confidentiellement cet état de choses à l'attention des ministres anglais, qui

s'empresseront bien certainement d'y mettre un terme. » C'est à ce sentiment de réserve, pour ainsi dire internationale, qu'il faut attribuer, et c'est par lui qu'il convient d'expliquer la discrétion du gouvernement français dans les débats que la question d'Alger ne pouvait manquer de soulever dans les chambres.

La combinaison imaginée par Casimir Perier pour le gouvernement d'Alger en partie double ne dura pas dans la pratique beaucoup plus de quatre mois. Le baron Pichon était entré en fonctions le 19 janvier 1832, et, tout de suite, l'antagonisme avait éclaté. Avant l'arrivée de l'intendant civil, le commandant en chef avait fait prendre par le conseil d'administration un arrêté qui fut l'origine du conflit. L'intention qui avait dicté la mesure était en soi excellente. Étonné de la mauvaise installation des troupes, qui n'avaient jamais reçu de fournitures de couchage, le duc de Rovigo, avec la sollicitude d'un bon chef d'armée pour les besoins du soldat, s'était laissé persuader qu'il lui serait facile de procurer un matelas à chaque homme. Alger, lui disait-on, renfermait d'énormes quantités de laine, il n'y avait qu'à commander aux habitans de s'en dessaisir. Un arrêté du 7 janvier leur imposa une contribution de 4,500 quintaux payable soit en nature, soit en argent, à raison de 80 francs le quintal; c'était donc une valeur de 360,000 francs à prélever, soit 18 francs en moyenne par tête, sur les 20,000 indigènes, musulmans et juifs, qui composaient la population de la ville. La municipalité, chargée de la répartition, s'acquitta de son devoir, ou plutôt y manqua, de la manière la plus inique. Les réclamations furent nombreuses, les rentrées difficiles, et les moyens de coaction déplorables. On était en plein dans le système turc. En fait, les versemens en nature furent à peu près nuls, si bien que pour se procurer la laine nécessaire, il fallut en faire venir de Tunis par l'intermédiaire d'un négociant, M. Lacroutz. L'affaire, connue à Paris, fit sensation. Le ministère, qui avait oublié de pourvoir au couchage des troupes d'Afrique, se hâta de passer un marché d'urgence avec la compagnie Vallée, chargée de l'entreprise des lits militaires, et annula comme inutile la décision prise par le duc de Rovigo. La première fois que l'intendant civil prit séance au conseil d'administration, on lui demanda de signer l'arrêté rendu douze jours avant son arrivée; il s'y refusa; quand vint l'ordre d'annulation, il fut le seul qui en réclama l'exécution immédiate; les désavoués refusaient d'obéir, sous prétexte que le retrait de l'arrêté serait pris comme une marque de faiblesse. Sur une dépêche itérative du ministre, il fallut se soumettre et restituer aux contribuables les sommes qu'ils avaient déjà versées dans la caisse du domaine. Quant à M. Lacroutz, il fit à la compagnie Vallée cession de ses matelas et de ses laines.

Ainsi se termina, au profit du droit, mais au détriment de l'autorité, une affaire qui laissa dans le cœur du commandant en chef un ressentiment profond contre l'intendant civil. Cependant ils signèrent d'accord certains actes qui exigeaient le concours de l'un et de l'autre, soit pour déférer au conseil d'administration les recours contre les décisions judiciaires, soit pour régler l'état de la population maritime qui, embarquée, était soumise à la police militaire, débarquée, à la police civile, soit encore pour continuer les travaux de la grande place qui, par une application obligée du système dualiste, dut être construite et décorée par les architectes civils sur les plans et tracés du génie militaire. Lorsqu'enfin, après une tension de quatre mois, la corde finit par se rompre, ce fut à propos d'une question bien secondaire, la nomination de l'*amine* des *mzabites*, pauvres gens qui, avec les *biskris*, avaient en quelque sorte le monopole des professions inférieures et des petits métiers. Aucun des deux ne voulant céder à l'autre, le conflit fut porté devant le président du conseil. C'était l'heure malheureuse où, dans Paris ravagé par le choléra, Casimir Perier était en proie au mal impitoyable; il résistait encore, mais il était perdu. Avec lui, avant lui, disparut le dualisme algérien, que le maréchal Soult n'avait accepté qu'avec peine et seulement à titre d'expérience. Le 16 mai, mourut le grand ministre; quatre jours plus tôt, le 12, une ordonnance royale avait replacé l'intendant civil sous les ordres du commandant en chef.

Au baron Pichon succéda, dans cette position réduite, un sous-intendant militaire, maître des requêtes au conseil d'état, M. Genty de Bussy. « C'était, a dit l'auteur des *Annales algériennes* qui l'a bien connu, un homme d'esprit et de savoir-faire, qui sut bientôt se rendre à peu près indépendant du général en chef. Le duc de Rovigo, qui n'avait pu supporter les prétentions légitimes de M. Pichon, se soumit sans peine à l'ascendant de son successeur, et toléra ses nombreuses usurpations. L'on vit bientôt le nom de M. Genty figurer dans les arrêtés à côté de celui du général en chef et sur le pied de l'égalité; ce qui prouve que si les positions font les hommes, il y a des hommes qui savent faire leur position. »

II.

Le duc de Rovigo était arrivé en Afrique bien résolu à reprendre sur les Arabes l'autorité que son prédécesseur avait laissé perdre. L'agha Mahiddine, qui ne se dérangeait pas naguère pour rendre ses devoirs au général Berthezène, fut mandé à Alger avec les caïds et les principaux cheikhs des tribus de la Métidja. Il ne s'en présenta guère qu'une dizaine; les autres s'excusèrent comme les invités

du père de famille dans l'évangile : les pluies étaient violentes, les cours d'eau débordés, etc. Comme le père de famille, le commandant en chef prit note de leurs excuses et se promit de leur en demander compte. En attendant, il festoya ceux qui étaient venus; après dix jours; l'agha Mahiddine reprit le chemin de Koléa avec force protestations de dévoûment et promesses de paix, voire même de tribut.

Le duc de Rovigo était défiant, soupçonneux; à certains égards, il n'avait pas tout à fait tort de l'être. Il avait entre les mains toute une correspondance interceptée des notables de Blida, de Médéa, de Miliana, soit avec le Turc Ibrahim, qui s'était rendu maître, comme on sait, de la kasba de Bône, soit avec le sultan du Maroc, pour lui faire acte d'obéissance. Si l'agha et ses pareils étaient gens cauteleux, il y avait un personnage qui ne prenait pas la peine de dissimuler ses prétentions. Le promoteur de la grande insurrection contre le général Berthezème, l'hôte de Ben-Zamoun, le marabout Sidi-Saadi, avait fait faire au duc de Rovigo des propositions étonnantes : à condition qu'on voulût bien le nommer au commandement des Arabes, l'installer à la kasba et lui permettre d'arborer le drapeau turc; en d'autres termes, si l'on voulait bien lui céder la place, il voulait bien, de son côté, promettre de payer une redevance à la France, d'assurer le maintien de la paix et de favoriser le commerce. Pour qu'une idée aussi extravagante eût pu traverser le cerveau d'un indigène, il fallait que fût tombé bien bas le prestige de l'autorité française. Il importait donc de le relever promptement et sûrement.

Alger, avec ses hautes murailles, n'avait rien à craindre des attaques du dehors, et, dans l'intérieur, la haine sourde des Maures était impuissante; mais le Fhas était à peu près sans défense. En l'entourant d'une forte ceinture militaire, le duc de Rovigo voulut à la fois lui donner la sécurité et prouver à tous, Maures, Arabes et Kabyles, que l'établissement de la France en Afrique n'était pas un campement sous la tente, un jour déployée, repliée le lendemain. Des emplacemens furent désignés, à Dely-Ibrahim, Tixeraïn, Birkhadem et Koubba, pour quatre camps permanens mis en communication par une route de ceinture et couverts par une ligne de blockhaus. Dès le commencement d'avril, les travaux de terrassement commencèrent et les baraquemens furent entrepris. Le 1er bataillon de zouaves, à Dely-Ibrahim; à Birkhadem, le second, firent des merveilles. Ces deux camps furent les premiers achevés et les mieux construits, avec la moindre dépense. Sauf le 4e de ligne, qui, pour la garde d'Alger, occupait les forts et la kasba, tous les autres corps étaient cantonnés ou campés.

La saison n'était pas avancée encore, et déjà les malades affluaient

aux hôpitaux ; sur quinze cents places, onze cents étaient occupées ; d'urgence il en fallait préparer d'autres. L'ancienne maison de campagne du dey, près de Bab-el-Oued, dans une situation merveilleuse, avait été affectée comme résidence d'été aux commandans en chef. D'un mouvement généreux, le duc de Rovigo en fit l'abandon à l'intendance, et la somptueuse habitation devint le premier des hôpitaux militaires. Une autre transformation s'accomplissait en même temps : la mosquée de Hassen devenait l'église catholique. « Cette mesure, dit l'auteur des *Annales algériennes,* choqua beaucoup moins les musulmans qu'on n'aurait pu le croire, car notre indifférence religieuse était ce qui les blessait le plus. Ils furent bien aises de voir que nous consentions enfin à prier Dieu. »

Jusqu'au mois d'avril, la tranquillité s'était maintenue ; mais on touchait au ramadan, qui, en terre musulmane, est toujours une époque dangereuse ; dans ce pays-là, c'est assez d'une étincelle pour allumer l'incendie, et c'est inopinément, d'ordinaire, que jaillissent les étincelles.

Un ennemi déclaré du bey de Constantine Ahmed, le cheikh El-Arab, le plus grand chef du Zab oriental, dont Biskra est la principale oasis, Farhat-ben-Saïd, avait envoyé à Alger une députation de neuf grands pour demander aux Français leur concours contre son adversaire. Sans prendre avec eux d'engagement, le duc de Rovigo leur avait fait le plus cordial accueil ; le 5 avril, ils étaient repartis chargés, comblés de présens. Le même jour, un peu au-delà de la Maison-Carrée, sur le territoire d'El-Ouffia, ils furent attaqués et dépouillés ; revenus à Alger, ils se plaignirent. La tribu d'El-Ouffia n'avait pas bonne réputation ; ce n'était pas la première fois que, dans le voisinage de son douar, des vols, des meurtres même avaient été commis ; elle était de plus soupçonnée fortement de provoquer la désertion dans le bataillon de la légion étrangère établi à la Maison-Carrée. Il y avait donc contre elle un préjugé grave ; une enquête sévère et prompte, le crime déféré à la juridiction militaire, telles étaient les mesures qu'aurait dû prendre aussitôt le commandant en chef. Malheureusement, à la justice il préféra la force, à l'équité française le procédé turc. Dans la nuit du 6 au 7 avril, 300 chasseurs d'Afrique et 300 hommes de la légion étrangère cernèrent le douar : tout fut saccagé ; hormis quelques femmes et quelques enfans, tout fut tué ; il y eut soixante-dix morts, parmi lesquels deux déserteurs allemands. « En pareil cas, disait un de ceux qui présidaient au massacre, il faut mettre son cœur dans sa poche. — C'était ainsi qu'on faisait au temps des Turcs, » répétaient les autres. Assurément ; mais alors pourquoi donc avoir dépossédé les Turcs ? Entre la facilité débonnaire et la répression sauvage n'y avait-il pas un moyen terme ? Tout n'était

pas fini; après la substitution de la violence à la justice, il y eut une odieuse profanation de la justice. Quatre hommes de la tribu avaient été par hasard épargnés; deux s'échappèrent; les deux autres passèrent en conseil de guerre. Les débats prouvèrent à peu près que ce n'étaient pas des Ouffia, mais des Khachna, qui avaient dépouillé les envoyés de Farhat; les accusés devaient donc être absous, ils furent déclarés coupables; les acquitter, c'eût été reconnaître implicitement l'innocence des Ouffia et condamner la précipitation du général en chef; l'un des juges osa faire publiquement cet indigne aveu. Au moins s'attendait-on à la grâce; le duc de Rovigo s'y refusa durement: un exemple, disait-il, était nécessaire. Les malheureux furent exécutés. Ce ne fut pas tout; pour compromettre encore plus dans sa détestable cause ceux qui avaient été les exécuteurs de ses ordres, il leur fit distribuer le prix du sang, l'argent produit par la vente des troupeaux de la tribu détruite: aux chasseurs d'Afrique, 14,000 francs; 10,000 à la légion étrangère, 800 aux guides arabes qui avaient conduit la colonne.

C'était fini de la paix. Mis en suspicion par le général en chef, ce n'est pas l'agha qui pouvait être tenté de sacrifier à l'autorité française ni même d'employer en sa faveur la grande influence qu'il exerçait personnellement sur les Arabes. Le massacre d'El-Ouffia avait eu un lointain retentissement; des représailles se préparaient. Le 25 mai, devait commencer une grande opération mi-partie agricole et militaire; sous la protection de deux bataillons d'infanterie et d'une batterie de montagne, le 1er régiment de chasseurs d'Afrique allait faucher les foins magnifiques qui foisonnaient aux environs de la Maison-Carrée, sur les deux rives de l'Harrach, et pour le transport desquels l'intendant militaire avait fait marché avec les cheikhs de Beni-Khelil, de Beni-Mouça et de Khachna. Le 24, au point du jour, 25 hommes de la légion étrangère et 20 chasseurs d'Afrique étaient envoyés en reconnaissance dans la plaine; le commandant Salomon de Musys, de la légion, et un officier du génie marchaient avec eux; une compagnie de grenadiers venait assez loin en arrière. A une lieue de la Maison-Carrée, au coin d'un petit bois, la reconnaissance déboucha tout à coup en face d'une grosse troupe d'Arabes, masqués auparavant à sa vue par le taillis. Il y avait là un marabout; le commandant y adossa son infanterie en lui recommandant de tenir ferme jusqu'à l'arrivée des grenadiers, dont il allait, avec les chasseurs d'Afrique, presser la marche. A peine se fut-il éloigné que les Arabes attaquèrent; malheureusement, après avoir fait une décharge qui coucha par terre une vingtaine d'hommes et de chevaux, les fantassins de la légion s'imaginèrent que dans le bois la résistance leur serait plus facile; pas un

d'eux ne put y arriver; dans l'intervalle, ils furent atteints et massacrés tous. Heureux de ce succès, les Arabes, malgré la supériorité du nombre, n'attendirent pas le sabre des chasseurs ni le feu des grenadiers qui arrivaient au pas de course. A la nouvelle de cette cruelle aventure, l'opération des foins fut contremandée par le général en chef, et il fit hâter la construction de trois redoutes nouvelles entre la Ferme modèle et la Maison-Carrée. Tous les anciens ouvrages furent armés d'artillerie et les blockhaus de fusils de rempart; un service de télégraphie fut organisé entre les avant-postes et avec Alger.

On ne tarda pas à savoir que le guet-apens du 24 mai devait être attribué, non pas aux tribus de la Metidja, mais à des Amraoua et à des Isser, venus de l'autre versant des montagnes qui bornent la plaine à l'est. Une expédition fut aussitôt organisée sous le commandement du général Buchet pour aller châtier les Isser; 1,200 hommes pris également dans le 4ᵉ, le 10ᵉ de ligne et la légion étrangère, 100 zouaves et 15 artilleurs avec deux obusiers de montagne, s'embarquèrent le 10 juin sur les frégates *Calypso* et *Zélée*, le brick *Zèbre* et les bâtimens à vapeur *Pélican* et *Rapide*. Le capitaine de vaisseau Cosmao commandait cette petite escadre. La mission du général Buchet était étroitement limitée; il ne pouvait tenter qu'une surprise; un débarquement de vive force lui était interdit. Dans ces conditions, il n'y avait rien à faire; de tous les points de la côte l'escadre était vue; l'ennemi par conséquent averti, sur ses gardes; la nuit venue, les deux versans de la vallée de l'Isser s'éclairèrent d'une multitude de feux. Il n'y avait plus qu'à virer de bord; pendant le retour, c'était entre les loustics de régiment une dispute à qui remercierait le général en chef de la jolie partie de plaisir avec illuminations et promenade en mer qu'il avait eu la bonté d'organiser en leur faveur. Il y avait des gens qui, d'un bout de la plaine à l'autre se moquaient encore davantage : c'étaient les indigènes. L'expédition manquée était une faute dont la responsabilité retombait en plein, non sur le général Buchet, mais sur le commandant en chef. Il fallait s'attendre à une grande prise d'armes.

Le lieutenant-général d'Alton venait d'être envoyé par le ministre de la guerre à Alger pour prendre, sous la direction supérieure du duc de Rovigo, le commandement de la division; à tour de rôle, chacun des trois maréchaux de camp placés à la tête des brigades devait surveiller pendant quinze jours, à Birkhadem, le service des avant-postes. Les troupes ravagées par la fièvre étaient de moins en moins en état d'y suffire. Dans la dernière quinzaine de juillet, il y avait plus de 3,000 hommes aux hôpitaux; un mois après, plus

de 4,000; la mortalité heureusement était faible en proportion du nombre des malades. Il fallut évacuer presque entièrement les postes les plus malsains, et chercher en arrière de la Ferme modèle et de la Maison-Carrée quelques emplacemens un peu moins insalubres.

« Nous sommes menacés d'une attaque qui ne nous inquiète guère, nous autres qui savons ce que c'est, écrivait, le 10 août, un officier d'état-major; mais le duc de Rovigo en perd la tête; il devient fou par l'approche d'un danger qu'il s'exagère. Hier, dans une espèce de conseil où nous étions une vingtaine, il a sérieusement parlé de mettre dans les vasques des fontaines qui sont sur la route par où nous sortirons en cas d'attaque, de l'eau-de-vie et du sucre, de façon à faire une espèce de grog que les soldats boiraient en passant, le tout pour les empêcher de se gorger d'eau. Il nous a conté dix autres absurdités de la même force. Je l'ai vu beaucoup depuis quelques jours, parce que le général Trézel avait mal au pied et que j'allais au rapport à sa place. Où diable Bonaparte avait-il pêché ce ministre-là? Et pourtant cet homme a fait ici de bonnes choses, mais la peur lui fait tourner la tête, et puis, il est d'une telle versatilité que trois ou quatre fois dans un jour il change d'avis et d'idée. »

Tandis que le duc de Rovigo menaçait de tomber au niveau du général Berthezène, tout semblait avoir rétrogradé d'un an avec lui; on revoyait, comme en 1831, Sidi-Saadi proclamant la guerre sainte, Ben-Zamoun descendant des montagnes, toutes les tribus se levant à la fois. La seule différence était qu'il y avait un agha, et que cet agha jouait un jeu double, d'un côté tendant la main à l'insurrection, de l'autre, se faisant auprès des Français un mérite de leur révéler ce que tout le monde savait et voyait. Enfin, au moment de quitter Koléa pour se joindre aux insurgés, il envoya au duc de Rovigo son lieutenant Hamida, avec la protestation d'un dévoûment qui, momentanément paralysé par la violence, ne désespérait pas de pouvoir faire encore ses preuves. L'artifice était trop grossier, la manœuvre trop impudente. Ce fut le malheureux Hamida qui en porta la peine; jeté en prison, menacé du conseil de guerre, il mourut, dit-on, de frayeur. Tout ce qu'il y avait de valide dans les troupes était prêt à marcher au dehors pour la garde d'Alger. Un arrêté du 21 septembre institua une garde nationale; tous les Français, depuis vingt ans jusqu'à soixante, étaient appelés à en faire partie; quatre compagnies de 100 hommes furent mises immédiatement sur pied, avec un peloton de 30 gardes à cheval pour le service des ordonnances. Ce même jour, dans une reconnaissance poussée par les chasseurs d'Afrique aux environs de la Maison-Carrée, l'un des principaux instigateurs de l'insurrection,

Ben Ouchefoun, kaïd de Beni-Mouça, fut tué d'un coup de pistolet par le lieutenant de Signy. Le 23, une alerte au camp de Dely-Ibrahim faillit causer une affaire entre les généraux de Brossard et de Faudoas. « Je ne suis pas responsable des sottises de votre beau-frère, » avait dit le premier au second. Le soir même, le beau-frère leur fit écrire à tous deux que celui qui provoquerait l'autre serait embarqué sur l'heure. Quelques jours après, par esprit d'équité sans doute, il voulut confier à chacun d'eux le commandement d'une colonne active; la plus nombreuse même fut pour le général de Brossard.

Haouch-Souk-Ali, à l'est de Boufarik, était le quartier général des insurgés; le 1er octobre, le général de Faudoas reçut l'ordre de les aller surprendre. Sa colonne comprenait trois bataillons du 10e léger, une compagnie du 67e, le 2e bataillon de zouaves, une compagnie de sapeurs, une section d'artillerie, deux escadrons de chasseurs d'Afrique, une section d'ambulance, en tout 1,600 hommes. Le rendez-vous était donné pour neuf heures du soir au pont de l'Oued-Kerma, en avant de la Ferme-modèle. A minuit, le général fit faire une courte halte à Birtouta, puis la marche fut reprise, un escadron de chasseurs en avant, suivi du bataillon de zouaves. Vers une heure du matin, on entendit quatre ou cinq coups de fusil. L'ennemi, qu'on allait chercher bien loin, avait épargné à la colonne la moitié de la route; il était venu s'embusquer au marabout de Sidi-Haïd, et c'était un de ses postes avancés qui venait de faire feu. On ne s'en inquiéta guère, tant on était convaincu qu'on allait le surprendre à Souk-Ali.

La nuit était très sombre; entre quatre et cinq heures, le général de Faudoas venait d'envoyer au commandant Marey, des chasseurs, l'ordre d'obliquer à gauche, lorsque le capitaine Saint-Hippolyte, qui conduisait l'avant-garde, accourut à toute bride en criant: « C'est ici qu'ils sont; ils sont à cinquante pas. » Au même instant, une violente décharge éclate à bout portant sur l'avant-garde. Beaucoup de chevaux sont abattus; les autres, effrayés, se cabrent, se défendent, pirouettent, reculent, se rejettent sur le petit bataillon de zouaves que le commandant Duvivier vient de former en carré. Trois des faces sont enfoncées; heureusement la première tient bon, et de son feu contient les Arabes; les trompettes sonnent le ralliement, puis la charge, les officiers de chasseurs se jettent en avant, appelant leurs hommes; c'est une vraie charge arabe, éparpillée, en désordre; cependant elle réussit. L'ennemi n'a su profiter ni de la surprise, ni de la nuit qui faisait sa force; le jour va poindre; on se reconnaît, le péril est passé. Cette échauffourée, qui aurait pu tourner à la déroute, ne fut pas sanglante: il n'y eut du côté des

Français que 7 morts et 14 blessés. Les Arabes s'étaient enfuis par le défilé de Boufarik : le général de Faudoas ne voulut pas s'y engager à leur suite; quand il eut fait lancer quelques obus par-dessus le marais dans les broussailles, il ordonna la retraite; alors, selon l'usage, l'ennemi reparut. Les troupes, qui n'avaient pas encore l'expérience d'un vrai combat arabe, en virent se succéder toutes les péripéties : les groupes de cavaliers accourant d'abord, drapeaux en tête, les hommes de pied, parfois trois ensemble, accrochés à la selle ou à la queue des chevaux; puis autour des drapeaux arrêtés subitement, les premiers au galop lâchant leur coup de fusil, puis encore, couchés sur l'encolure du cheval, achevant le cercle en rechargeant leur arme, pendant que les fantassins embusqués derrière les haies, les pierres, les buissons, les arbres, font le coup de feu à main posée. Une charge de chasseurs, régulière, bien conduite, acheva de venger le demi-échec du matin. Les cavaliers s'enfuirent, abandonnant les hommes de pied qui perdirent une centaine d'hommes, et laissant deux drapeaux aux mains des vainqueurs. Après un repos de deux heures, la colonne reprit le chemin de Bir-khadem, où elle arriva le soir.

Cette même nuit, qui avait mené à la surprise de Sidi-Haïd, le général de Faudoas avait égaré le général de Brossard à la recherche de Koléa. Sa colonne, composée de trois bataillons du 4e de ligne, du 1er bataillon de zouaves, de deux escadrons de chasseurs d'Afrique, de quatre obusiers de montagne et d'une section de mulets de bât, était forte de deux mille trois cents hommes. C'était l'escorte d'une lettre du commandant en chef, ou plutôt d'une sorte de mandat d'amener, au nom de l'agha Mahiddine, que l'on s'attendait à trouver encore à Koléa, de même que sur un autre point on s'attendait à trouver des Arabes à Souk-Ali. Après être partie de Dely-Ibrahim, le 1er octobre, à huit heures du soir, la colonne, mal dirigée par les guides, n'arriva sous Koléa que le 2, à onze heures du matin. Elle vit venir au-devant d'elle une députation précédée d'un drapeau blanc; mais, en même temps que s'avançait ce groupe pacifique, on apercevait une centaine d'hommes armés qui sortaient de la ville et s'esquivaient au plus vite. Au dire du marabout, chef de la députation, ces hommes étaient des Kabyles dont l'arrivée des Français débarrassait heureusement la cité. Le général de Brossard ne parut pas convaincu; il prit pour otages le marabout lui-même avec le cadi et deux des notables, déposa correctement entre les mains des autres la lettre adressée à l'agha, fit ramasser aux environs quelque trois cents têtes de gros bétail et se remit en chemin. On ne voyait pas trace d'ennemis; les seuls coups de feu qu'on entendait étaient tirés sur des bœufs

qui s'échappaient ; cependant deux zouaves, qui étaient restés en arrière, furent massacrés la nuit suivante. La colonne, très fatiguée, ne rentra dans ses cantonnemens que le 3 octobre.

Pendant la marche, un acte étonnant d'insubordination avait été commis publiquement par le colonel du 4e de ligne. Il avait demandé au général de Brossard un guide pour son 2e bataillon, qui devait être séparé du 1er par l'artillerie; sur le refus du général, le dialogue suivant s'était engagé devant la troupe : « Alors, mon général, vous marcherez avec le bataillon, et, s'il s'égare, j'en rendrai compte. — Taisez-vous, colonel; on ne parle pas de la sorte. Un colonel devant son régiment!..— J'en rendrai compte.— Vous garderez les arrêts vingt-quatre heures. — J'en rendrai compte. — Quarante-huit heures. — J'en rendrai compte. » Ainsi de suite jusqu'à quinze jours d'arrêt. Trois jours après, les arrêts du colonel étaient levés par le commandant en chef, et le général de Brossard demandait à rentrer en France.

III.

Le combat de Sidi-Haïd parut d'abord avoir des suites heureuses. Dès le 5 octobre, on vit arriver de tous les points des députations envoyées par les tribus pour faire leur soumission et demander la paix. Ben-Zamoun s'était retiré chez les Flissa en déclarant qu'il ne voulait plus se mêler de rien. L'agha Mahiddine avait cherché asile dans les montagnes des Beni-Menad, d'où il adressait au commandant en chef des explications embarrassées sur sa conduite. Le duc de Rovigo, enivré de sa victoire, continuait d'agir à la turque. Il frappa d'une contribution de 200,000 piastres fortes les deux villes de Blida et de Koléa. La seconde, ou plutôt la famille Mbarek, dont les deux principaux membres avaient été emmenés comme otages par le général de Brossard, paya 10,000 francs, et ce fut tout. Les gens de Blida, qui prétendaient avoir fermé leurs portes à l'agha, commencèrent par se dire insolvables, puis ils promirent de payer et ne payèrent point, essayant de gagner le temps où les pluies rendraient la contrainte d'une exécution trop difficile. Le duc de Rovigo, pénétrant leur dessein, donna l'ordre de hâter les poursuites.

Le 21 novembre, une colonne de 3,200 hommes, composée de quatre bataillons du 4e de ligne et du 10e léger, du 2e bataillon de zouaves, d'une batterie de campagne pourvue de fusées à la Congrève, d'une compagnie de sapeurs, de quatre escadrons de chasseurs d'Afrique, d'une section d'ambulance et d'un convoi de vivres, partit sous les ordres du général de Faudoas, qu'accompagnait le

chef d'état-major général Trézel; à cinq heures du soir, elle prenait position devant Blida. Cinq ou six pauvres hères se présentèrent aussitôt, de petits drapeaux blancs à la main; ils assuraient que tout ce qu'il y avait de riche ou d'aisé s'était enfui. Le lendemain, le général fit occuper les portes et les mosquées. Les gens de la veille avaient dit vrai : la ville était déserte, le pillage ne produisit à peu près rien; mais on savait que les riches, dans les momens difficiles, avaient l'habitude de cacher leur avoir au fond d'une gorge de l'Atlas, dans le village de Sidi-Rouïa el Kebir, à 2 ou 3 kilomètres. Le général Trézel, qui voulait reconnaître le pays, se chargea de diriger en même temps les perquisitions; il prit avec lui un bataillon du 10ᵉ léger, les zouaves et une section d'artillerie. A l'approche du détachement, les petits drapeaux blancs s'agitèrent en vain; le village fut occupé; les hommes avaient disparu; un assez grand nombre de femmes étaient entassées dans deux maisons. En fouillant çà et là, on découvrit des amas de cartouches et des pièces d'armes qui avaient appartenu à des fusils de munition. Alors tous les coffres, tous les tapis, tous les paquets de hardes qu'on put trouver furent saisis, portés devant le front du détachement et distribués à la troupe; il y en avait pour une valeur d'une trentaine de mille francs. Au retour, il y eut les coups de fusil auxquels on devait s'attendre; mais les dispositions de retraite avaient été bien prises; il n'y eut que cinq blessés, un seul grièvement. Pendant ce temps, le génie avait ouvert de larges brèches dans l'enceinte de Blida. Le 23 novembre, les troupes étaient rentrées dans leurs cantonnemens sans avoir rencontré aucun groupe hostile dans la plaine. Cette course, qui n'avait eu pour objet et pour résultat que le pillage, ne fut pas jugée satisfaisante à Paris; le duc de Rovigo en reçut même un blâme.

Avec l'expédition de Blida s'acheva l'existence du 2ᵉ bataillon de zouaves, qui n'était ressuscité que pour mourir encore. Le recrutement des indigènes était de plus en plus difficile. Dès le mois de mai, un avis ministériel avait autorisé le commandant en chef à fondre les deux bataillons en un seul qui pourrait être porté à huit ou dix compagnies de 100 hommes, officiers non compris; de ces compagnies, la première et la dernière seraient entièrement composées de Français, les autres d'indigènes, sauf une demi-escouade française choisie parmi les meilleurs sujets du corps; pour les besoins religieux des indigènes, il aurait un *moueddine* avec rang et solde de sous-lieutenant. Cette refonte des zouaves fut effectuée au mois de décembre 1832. Le commandement du bataillon unique avait été offert au commandant Duvivier; c'était d'après ses conseils que la réorganisation s'était faite; cependant il refusa et

demanda pour raison de santé son renvoi en France avec un congé de six mois. Le commandant Kolb, qui avait remplacé Maumet à la tête du 1er bataillon, fut nommé sur son refus. La lettre que Duvivier écrivit à cette occasion, le 11 décembre, au duc de Rovigo, est curieuse; le fond est d'un homme qui sent sa valeur, qui est mécontent, qui se plaint, mais qui serait désolé d'être pris au mot; la forme est grave, solennelle, emphatique : « Les fatigues sans nombre que j'ai éprouvées depuis l'entrée des Français en Afrique m'ont affaibli physiquement et intellectuellement au-delà de ce que je puis exprimer. Depuis deux ans environ, je fournis vingt heures de travail ou de marche par jour. La fièvre cérébrale que j'ai endurée au camp cet été a laissé chez moi des traces profondes; ma tête n'est plus constamment à moi; en un mot, je suis bien déchu du peu que je valais. Je n'ose considérer la nouvelle tâche qui m'est imposée; je dois vous le dire et la décliner. Depuis longtemps, mon général, j'en avais prévenu; j'attendais la nouvelle organisation pour le déclarer positivement. Je voulais approcher le plus possible de celle-ci pour soutenir jusqu'au bout les intérêts de mon ancien bataillon; mais la décision qui vient de nous réunir a été si subite que je n'ai pas pu, dans le moment, penser à ma position particulière. Obtenir une convalescence de six mois avec solde pour rentrer définitivement en France, telle est la faveur que je réclame de vous, mon général. La présence du commandant Kolb vous donnera toute facilité; qu'il reprenne immédiatement un commandement qu'il regrette et qui lui plaît. Je resterai quelque temps encore à Alger pour remettre les comptes d'un bataillon que j'affectionnais et qui n'est plus. Ensuite, et je vous le devrai, je reposerai sur le sol de la patrie une tête dont les Kabyles ici n'ont pas voulu. » Avec le commandant Kolb, vieux soldat honnête et brave, mais rien davantage, l'avenir des zouaves était bien compromis : heureusement, il leur restait La Moricière.

Que devenait cependant l'administration civile? Le successeur amoindri du baron Pichon, M. Genty de Bussy, faisait beaucoup de bruit et de besogne; mais le bruit assourdissait les gens et la besogne n'en était pas meilleure. L'intendant civil était grand paperassier; dans le rapport d'une commission d'enquête, dont il sera fait mention plus tard, son administration a été jugée en ces termes: « Activité peu féconde en résultats utiles, souvent imprudente et dommageable. » Parmi les résultats utiles, il y en a trois qu'on peut particulièrement citer : d'abord, un arrêté du 16 août, qui réformait le régime judiciaire établi par le général Clauzel et renvoyait à une cour criminelle composée des membres de la cour de justice et du tribunal correctionnel réunis la connaissance des crimes commis

par des Français ou des étrangers ; ensuite l'établissement des deux villages européens de Dely-Ibrahim et de Koubba, construits pour abriter quelques centaines d'émigrans allemands et suisses, qui, depuis un an, traînaient leur misère dans les faubourgs d'Alger. Ce second essai de colonisation ne fut pas beaucoup plus encourageant que celui de la Ferme modèle, qui avait été le premier. Pour l'emplacement des deux villages, M. Genty de Bussy avait choisi des terrains séquestrés dont les propriétaires étaient connus ; bien des réclamations s'élevèrent, mais elles ne le troublèrent pas. Il avait, d'ailleurs, en matière de propriété, des idées aussi simples, aussi absolues et aussi sommaires que les procédés turcs du duc de Rovigo en matière de gouvernement. Comme, dans l'ignorance où le domaine était de ce que lui avait laissé le beylik, c'était une difficulté presque inextricable de discerner les biens qui devaient lui appartenir, l'intendant civil aurait volontiers pris un arrêté qui eût attribué à l'état toutes les terres sans exception, sauf aux particuliers à faire valoir leurs droits. A défaut de cette vaste opération, M. Genty de Bussy institua, le 1er mars 1833, une commission chargée de la vérification de tous les titres de propriété ; c'était déjà beaucoup entreprendre, d'autant plus que, pour une tâche aussi considérable, les vérificateurs institués n'étaient pas plus de quatre.

Au moment où, sur la proposition de l'intendant civil, le duc de Rovigo signa de confiance cet arrêté comme beaucoup d'autres, il s'apprêtait à passer en France pour se faire soigner d'une affection cancéreuse dont il souffrait à la gorge. Afin de pourvoir aux incidens qui pourraient se produire pendant son absence, laquelle d'ailleurs, à son estime, ne devait pas être longue, il donna aux troupes une organisation nouvelle. Les généraux d'Alton, de Feuchères, Buchet, de Brossard et de Faudoas étant successivement rentrés en France, la plupart des maréchaux-de-camp étaient nouveaux en Algérie. Le général Danlion continua de commander la place d'Alger avec une petite garnison composée d'un bataillon de vétérans et des compagnies de discipline. Les troupes actives furent réparties de la manière suivante : première brigade, sous le général de Trobriand, les deux bataillons d'infanterie légère d'Afrique, le bataillon de zouaves, le 1er régiment de chasseurs d'Afrique ; 2e brigade, sous le général Avizard, le 10e léger et la légion étrangère ; 3e brigade, sous le général Bro, le 4e et le 67e de ligne.

L'intention du duc de Rovigo était de reprendre en 1833, sur une grande échelle, la récolte des foins que l'insurrection avait empêchée l'année précédente. Il avait tracé sur la carte une courbe qui, partant, à gauche, du fort de l'Eau, au-dessous de la Maison-Carrée,

passait par Haouch Rassauta, coupait obliquement la plaine du nord-est au sud-ouest et venait par Birtouta se terminer à Douéra. Une enceinte palissadée, destinée à recevoir la récolte, fut ajoutée au fort de l'Eau, que le génie mit en état de recevoir une garnison permanente et que l'artillerie arma de fusils de rempart. Haouch Rassauta fut approprié au logement de la cavalerie, qui pendant la fenaison devait occuper ce poste, à côté des campemens marqués pour l'infanterie de la première brigade et pour l'artillerie. Entre Haouch Rassauta et la Maison-Carrée, une ligne de communication défilée de la plaine était indiquée sur le revers nord des collines qui bordent la mer.

Malheureusement le duc de Rovigo venait de tacher encore une fois son commandement par une exécution qui rappelait l'odieux souvenir d'El-Ouffia. Parmi les chefs arabes qui affectaient de se tenir loin d'Alger, deux surtout, El-Arbi-ben-Mouça, ancien kaïd de Beni-Khélil, et Meçaoud-Ben-Abdeloued, kaïd d'Es-Sebt, c'est-à-dire de la plaine Hadjoute, irritaient les ressentimens du commandant en chef. Voulant à tout prix les attirer sous sa griffe, il adressa au kaïd de Khachna, leur ami, une lettre qui pour eux devait avoir la valeur d'un sauf-conduit; les termes, au témoignage de l'interprète qui l'avait écrite, étaient aussi nets et aussi explicites que possible. Ils vinrent; à peine arrivés, ils furent arrêtés, jetés en prison, traduits devant un conseil de guerre. Le kaïd de Khachna, indigné, demandait qu'on lui fît partager leur sort. De toute part venaient des lettres de sollicitation en leur faveur. Arrêtés au mois de décembre 1832, ils furent jugés, condamnés, exécutés au mois de février 1833. Comme dans l'affaire d'El-Ouffia, les juges craignirent, en absolvant les accusés, de condamner le commandant en chef; ils le condamnèrent bien plus sûrement et se condamnèrent eux-mêmes, complices d'une perfidie, coupables avec lui de la foi violée. Longtemps parmi les Arabes les noms d'El-Arbi et de Meçaoud furent invoqués et servirent de cri de guerre à leurs prises d'armes.

IV.

D'Alger passer à Bône, c'est passer tout à coup de Machiavel à l'Arioste, de la réalité morose aux aventures héroïques d'un roman de chevalerie. Depuis le mois de septembre 1831, depuis le jour fatal qui avait vu la fin tragique du capitaine Bigot et du commandant Huder, les gens de Bône, trompés par le Turc Ibrahim, l'auteur du guet-apens, rançonnés par lui, sous la menace du canon de la kasba, n'osaient même pas quitter la ville, car ils redoutaient

encore plus Ben-Aïssa, le lieutenant d'Ahmed, bey de Constantine, qui, campé sous leurs murs, les attendait au dernier morceau de pain. Il y avait quatre mois qu'ils étaient courbés sous cette double terreur; à bout de force, mourant de faim, ils invoquèrent encore une fois ces Français qu'ils avaient laissé si misérablement trahir. Ibrahim lui-même, n'ayant plus rien à donner à ses hommes, associa impudemment ses propres sollicitations aux leurs. Vers la fin du mois de janvier 1832, quatre députés de Bône débarquèrent dans le port d'Alger, apportant les vœux de leurs compatriotes avec ceux du maître de la kasba. A l'égard d'Ibrahim, le duc de Rovigo prit le parti de dissimuler; rentrer dans Bône était le plus urgent; plus tard on verrait à lui faire couper la tête. Il lui écrivit donc comme à un ami, lui offrant même, en cas de mauvaise fortune, un asile. Cette lettre lui devait être remise par le capitaine Jusuf, des chasseurs d'Afrique, un coreligionnaire. Embarqués sur la goëlette *Béarnaise*, Jusuf et les quatre députés arrivèrent, le 8 février, à dix heures du soir, dans la rade de Bône. La lueur des coups de canon tirés de la kasba illuminait par instans les montagnes et la mer. C'était ainsi toutes les nuits, afin de tenir les gens de Constantine à distance. Le lendemain, dans la kasba, en présence d'Ibrahim, du moufti, du cadi, des grands de Bône, les députés rendirent compte de leur mission; on lut les lettres du grand chef d'Alger. Tous, à l'exception d'Ibrahim, réclamèrent avec instance l'envoi d'une forte garnison française. Après s'être borné d'abord à demander seulement un consul, quelques artilleurs musulmans et des vivres, Ibrahim, dompté par la faim, consentit à promettre de se conduire en sujet de la France, jusqu'à la réponse du chef d'Alger aux demandes des grands. De retour auprès du duc de Rovigo avec ces nouvelles de bon augure, Jusuf fut immédiatement renvoyé à Bône, mais non plus seul. Un officier d'artillerie, le capitaine d'Armandy, qui parlait l'arabe et qui connaissait bien les Turcs, aussi familier que le commandant Huder avec les choses d'Orient, mais plus énergique, avait été désigné comme chef de mission; entre lui et Jusuf mis sous ses ordres, l'entente ne cessa pas d'être parfaite. Elle s'établit pareillement, à bord de la goëlette *Béarnaise*, avec le commandant Fréart, homme de résolution et d'initiative. Une felouque, chargée de farine et de riz, suivait la goëlette à la remorque. Le capitaine d'Armandy avait ordre de ne délivrer, surtout aux gens d'Ibrahim, ces moyens de subsistance que successivement, de quatre jours en quatre jours.

Les deux officiers, surtout le secours qu'ils apportaient, étaient impatiemment attendus; quand ils débarquèrent, le 29 février, la Marine était envahie par la foule, dont les acclamations mêlées aux

salves d'artillerie, les suivirent jusqu'aux portes de la kasba, où les attendait Ibrahim. Les affaires allaient donc au gré de celui-ci; car il lui arrivait des vivres, dont il avait besoin, et non des troupes, dont il se défiait. Le duc de Rovigo ne s'était pas décidé à en envoyer encore. Le soir même, Jusuf reprenait la mer, ayant mission d'acheter des chevaux à Tunis. Le capitaine d'Armandy restait seul, dans une masure ouverte, près de la mer, avec trois hommes. Après le massacre de Huder et de Bigot qui en avaient cent vingt-cinq, c'était hardi. Il demeura ainsi plusieurs jours, visitant les fortifications, donnant des conseils, encourageant les uns et les autres. Ibrahim, pour preuve de sa constance, lui montrait avec orgueil un chapelet de têtes kabyles suspendues à la porte de la kasba. Du terre-plein de la citadelle, on apercevait le camp de Ben-Aïssa séparé de la ville par un marais.

Dans la nuit du 4 au 5 mars, à la faveur d'une fausse attaque dirigée contre la porte de Constantine, l'ennemi s'introduisit dans la place par une brèche du front de mer. La plupart des habitans se réfugièrent dans la grande mosquée; d'autres s'échappèrent du côté de la Marine. Le capitaine d'Armandy, réveillé par eux, ne s'inquiéta pas d'abord de la panique; le bruit du canon, qui ne cessait pas de tirer à l'autre bout de la ville, contribuait à lui donner confiance; mais, vers quatre heures du matin, il entendit le crieur de Ben-Aïssa promettre aux gens de Bône la miséricorde de Dieu et du Prophète; les terrasses voisines étaient couvertes de gens armés; il n'eut que le temps de courir à la mer avec ses trois canonniers, de se jeter dans un canot et de gagner à force de rames la felouque. Bône était prise, mais non la kasba.

Louvoyant dans la baie des Caroubiers, le capitaine reçut d'abord une communication d'Ibrahim, qui réclamait des vivres, puis une autre de Ben-Aïssa, qui lui proposait une entrevue. Sans hésiter il accepta, et le lendemain, s'étant fait mettre à terre, il s'en alla seul, à cheval, au camp ennemi. Ben-Aïssa, Kabyle d'origine, n'était pas barbare; à Tunis, où il avait résidé quelque temps, il avait pris les formes de la politesse turque. Il commença par s'excuser du désordre que ses gens avaient fait, malgré sa défense, dans la maison de l'officier français et par promettre que tout ce qui lui appartenait lui serait rendu; puis il entama une question plus grave. A l'entendre, Ahmed, bey de Constantine, n'aurait été qu'un ami méconnu de la France, avec laquelle il désirait si passionnément s'entendre que c'était pour cette seule raison qu'il avait voulu se rendre maître de Bône, afin de communiquer plus aisément avec elle; cependant son amitié n'allait pas jusqu'à une soumission dont ses sujets ne s'accommoderaient certainement pas. A cette sorte d'avance le capitaine d'Ar-

mandy, qui ne cherchait qu'à gagner du temps, répondit en demandant pour Ibrahim, ami de la France, lui aussi, une suspension d'armes. Après avoir fait quelques difficultés, Ben-Aïssa finit par y consentir. Il fut convenu que, de part et d'autre, on prendrait les ordres d'Alger et de Constantine.

Vingt jours se passèrent ainsi : pour Ibrahim dans l'indécision de ce qu'il devait faire, ou rester dans la kasba, au milieu de sa garnison, dont il n'était plus sûr, ou se réfugier avec sa famille auprès du capitaine ; pour celui-ci, dans l'attente fiévreuse de la goëlette *Béarnaise,* qu'il était surpris chaque matin de ne pas voir revenue pendant la nuit au mouillage. La mer était mauvaise ; la goëlette, retardée par les vents, n'arriva que le 26 mars. Aussitôt M. d'Armandy se rendit à bord, fit connaître au commandant Fréart l'état des choses et lui persuada sans peine de demeurer en rade, en faisant partir pour Alger un bateau du pays avec ses dépêches. Il était temps ; car dans une nouvelle conférence, provoquée le même jour par Ben-Aïssa, il déclara que la suspension d'armes n'avait fait que le compromettre auprès d'Ahmed et que l'ordre lui était venu de reprendre les hostilités. Jusuf était revenu de Tunis ; le capitaine d'Armandy, lui et le commandant Fréart reconnurent sans hésitation et de concert la nécessité de sauver à tout prix la kasba : il fut convenu qu'un détachement de marins serait mis par le commandant à la disposition des deux autres.

Il restait à connaître le sentiment d'Ibrahim et de ses Turcs. Le capitaine et Jusuf se rendirent à la kasba. Quand ils eurent proposé au chef de se retirer à bord de la goëlette et de leur laisser le soin de la défense, il s'éleva des rumeurs, puis une contestation vive, puis un bruyant tumulte ; des clameurs les partis qui divisaient la garnison faillirent passer aux violences ; la vie des deux officiers, leur liberté du moins, fut un instant menacée. Cependant, grâce à la fermeté de ceux qui leur étaient favorables, ils purent se retirer avec l'assurance de connaître avant le lendemain la résolution d'Ibrahim. A minuit, un canot manœuvré par un Turc accosta la felouque ; la nouvelle qu'il apportait était considérable. Ibrahim avait été chassé hors de la kasba avec quatre des plus récalcitrans ; tous les autres étaient d'accord pour recevoir les Français. A quatre heures du matin, nouveau message, nouvel avis plus pressant encore : si les Français ne se hâtaient pas, la kasba courait risque d'être abandonnée par les meilleurs et livrée à Ben-Aïssa par le reste.

Tout était en mouvement sur la goëlette ; les commandemens de branle-bas étaient faits, les canots prêts à déborder. Avant d'appeler les marins à terre, les capitaines d'Armandy et Jusuf, avec

un sous-officier d'artillerie, se rendirent au pied de la kasba, du côté de la campagne, parce que les gens de Ben-Aïssa étaient en observation du côté de la ville. Les nouvelles de la nuit furent entièrement confirmées; comme il n'y avait qu'une porte à la citadelle, et qu'elle était sous le feu de l'ennemi, les Turcs lancèrent du haut du mur une corde par laquelle se hissèrent d'abord Jusuf, puis le sous-officier d'artillerie. Pendant ce temps, le capitaine d'Armandy retournait au bord de la mer hêler les canots de la goëlette. Ils arrivèrent. Quelle était la force du détachement qu'un aussi petit navire avait pu distraire de son équipage? Vingt-six matelots, commandés par MM. Du Couédic, lieutenant de frégate, et de Cornulier-Lucinière, élève de 1re classe. Avec le capitaine d'Armandy, le capitaine Jusuf et le sous-officier d'artillerie, c'étaient trente et un hommes, trente et un braves, qui allaient arborer sur la kasba de Bône et défendre, un contre cent, le drapeau de la France. Le capitaine d'Armandy les conduisit, par des sentiers détournés, sur les derrières de la kasba; par la même corde qui avait servi à Jusuf, ils s'élevèrent, l'un après l'autre, jusqu'au sommet de la muraille. Quand le dernier eut pris pied sur le terre-plein, le pavillon français fut hissé; un coup de canon l'assura. C'était la France, qui, par l'élan généreux de trente et un de ses enfans, prenait décidément possession de ce coin de la terre d'Afrique. N'est-ce pas merveilleux? N'est-ce pas héroïque? N'est-ce pas sublime?

Le soleil avait paru. Ben-Aïssa, surpris et irrité, envoya un parlementaire avec des protestations et des menaces; on repoussa les unes et on se tint prêt contre les autres. La journée du 27 fut employée au ravitaillement de la place et aux préparatifs de la défense; de la goëlette et de la felouque, on reçut des vivres pour quinze jours; la porte de la kasba fut murée, l'artillerie pointée. L'ennemi, cependant, ne se présenta pas. On voyait seulement dans la ville un grand mouvement; c'était la population que Ben-Aïssa contraignait à sortir; la nuit venue, des feux d'incendie s'allumèrent çà et là. Désespérant de se maintenir à Bône, sous le canon des Français, le lieutenant d'Ahmed-Bey ne voulait leur abandonner que des ruines. Le 28, l'évacuation continua; le 29, l'ennemi leva son camp et s'éloigna, poussant devant lui les malheureux fugitifs. En même temps, accourues du fond de la plaine et du haut des montagnes, des bandes d'Arabes et de Kabyles rôdaient aux alentours de la malheureuse ville comme une troupe de chacals autour d'un cadavre. L'espoir du pillage qui les attirait gagna quelques-uns des Turcs de la kasba; mécontens d'être enfermés dans la citadelle, ils essayèrent de se révolter. Aux premiers signes de rébellion, Jusuf, de l'aveu du capitaine d'Armandy, fit saisir six des plus mutins;

après un court interrogatoire, trois furent passés par les armes, les autres furent mis aux fers à bord de la goëlette. A dater de ce moment, la soumission fut absolue; sous les ordres de Jusuf, qui savait leur imposer et les conduire, les Turcs purent être rangés au nombre des plus utiles serviteurs de la France. Ils en donnèrent dès le lendemain la preuve; une trentaine d'entre eux s'offrirent pour tomber sur les maraudeurs qui avaient pénétré dans la ville. Après l'émouvante péripétie dont la kasba venait d'être le théâtre, Jusuf répondait d'eux; ils se laissèrent glisser par la corde qui demeurait l'unique moyen de communication entre la citadelle et le dehors; abrités par les haies et les broussailles, ils gagnèrent la porte de Constantine; dès qu'ils furent à leur poste, deux ou trois bombes, lancées de la kasba, jetèrent la terreur parmi les pillards qui vinrent tomber dans l'embuscade; plusieurs furent tués, d'autres noyés, de ceux qui, maraudant à travers le quartier de la Marine, avaient essayé de se sauver à la nage.

Assuré, désormais, de la fidélité des Turcs, le capitaine d'Armandy autorisa Jusuf à s'installer avec eux dans la ville; dix matelots, tirés de la goëlette, vinrent renforcer la petite garnison de la kasba, qui fut dès lors exclusivement française. Dans les premiers jours d'avril, quelques pauvres gens de Bône, échappés aux bandes de Ben-Aïssa, commencèrent à revenir. Enfin, du 8 au 12, arrivèrent les renforts expédiés d'Alger, où était parvenue, le 3, la première nouvelle de cette merveilleuse aventure; c'était un bataillon du 4e de ligne, avec une quarantaine d'hommes de l'artillerie et du génie. A titre exceptionnel, quoiqu'il dût y avoir désormais à Bône un officier supérieur, le capitaine d'Armandy demeura investi du commandement de la place. Il ne tarda pas d'ailleurs à être promu au grade de chef d'escadron. Jusuf fut maintenu provisoirement à la tête des Turcs, qui furent régulièrement inscrits au service de la France avec une solde de 1 fr. 80 par jour, à la charge de se nourrir, de se vêtir et de s'équiper eux-mêmes.

Ils étaient logés, comme la partie des troupes françaises qui n'était pas casernée à la kasba, dans les maisons dont les propriétaires n'étaient pas revenus encore; il en revenait néanmoins tous les jours; mais combien d'entre eux retrouvaient autre chose que des ruines? Quand le détachement du génie eut visité le mur d'enceinte, fermé les brèches qui n'étaient pas considérables, réparé la porte de Constantine, démuré celle de la kasba, il s'occupa de dégager les principales rues obstruées par les décombres. Il y avait aussi à curer les égouts, qui étaient infects, et, ce qui importait davantage encore, à retirer des citernes les cadavres que la férocité des bandes de Ben-Aïssa y avait précipités. Des corvées d'in-

fanterie furent employées à cette odieuse, mais indispensable besogne.

Au dehors, la campagne paraissait tranquille; le marché de la ville était régulièrement approvisionné; la plupart des tribus du voisinage avaient promis l'obéissance. On savait bien ce que valaient en général ces sortes de promesses; pourtant quelques-unes étaient sincères. Les partisans d'Ahmed, de leur côté, ne laissaient pas de travailler sourdement : le 16 avril, on saisit dans Bône sur un homme venu du dehors une proclamation du cheikh Kazine, qui excitait la population à la révolte en lui annonçant l'approche de nombreux auxiliaires. L'espion fut conduit à Jusuf qui, après l'avoir interrogé, lui fit, séance tenante, couper la tête. Jusuf, il convient de ne pas l'oublier, avait été nourri à Tunis dans le système turc.

Dès que la nouvelle des événemens de Bône fut arrivée à Paris, les ministres de la guerre et de la marine s'entendirent pour hâter l'envoi d'un renfort que la division d'Alger était évidemment hors d'état de fournir. Une division navale, armée à Toulon, débarqua, du 13 au 26 mai, dans le port de Bône, le 55e de ligne, deux batteries d'artillerie, une compagnie du génie avec un immense matériel, un détachement des services dépendant de l'intendance, avec un gros approvisionnement de vivres. Le général Duzer, nommé commandant de la place et de la province, approuva tout ce qui avait été fait depuis l'occupation de la kasba et prescrivit de presser les travaux nécessaires à l'installation du renfort qu'il amenait. Un hôpital pour quatre cents malades fut établi dans une grande mosquée, située au point culminant de la ville. Des emplacemens voisins du port furent assignés à l'artillerie, au génie, à l'intendance, huit îlots de maisons contigus les uns aux autres affectés au logement des troupes, deux fours, capables de cuire huit mille rations en vingt-quatre heures, construits dans les magasins à grains du beylik. Après avoir visité avec le général d'artillerie de Caraman et le général du génie de Montfort, venus en mission temporaire, les fortifications de la place et s'être rendu compte de sa situation intérieure, le général Duzer fit aux environs plusieurs reconnaissances. La plaine arrosée par la Seybouse, les montagnes qui la dominaient, tout était d'une beauté merveilleuse, mais il n'aurait pas fait bon s'y aventurer sans escorte.

A six lieues, en remontant la rivière, une des plus puissantes tribus affectionnées au bey Ahmed, les Beni-Yakoub avaient établi leurs douars. Avant l'arrivée du général, ils étaient venus près de la ville tendre à Jusuf un piège auquel il ne s'était pas laissé prendre, mais où l'un de ses Turcs avait péri; là où ils étaient placés, ils interceptaient les communications du haut pays avec

Bône. Le général Duzer, fort de l'expérience que lui avaient donnée ses campagnes sous M. de Bourmont et sous le général Clauzel, était revenu en Afrique bien résolu à traiter avec douceur, mais avec fermeté, les Arabes ni brutalité, ni mollesse, tel devait être, du commencement à la fin de son administration, le principe de sa conduite. Les Beni-Yakoub continuaient de se donner des torts; ils méritaient de recevoir une leçon pour eux-mêmes et pour les autres. Le 27 juin, à huit heures du soir, Jusuf, accompagné d'un aide-de-camp du général, sortit de Bône avec ses Turcs, quatre compagnies d'élite et deux obusiers; à quatre heures du matin, il tomba sur les douars sans les surprendre, car les Beni-Yakoub étaient sur leurs gardes; il prit des femmes, des enfans, beaucoup de bétail, et après les avoir gardés assez de temps pour bien montrer qu'il aurait été le maître de les emmener, obéissant aux instructions du général, il les renvoya. Cette générosité, inconnue aux Arabes, ne leur parut d'abord être que de la faiblesse; quand la petite troupe se mit en retraite, ils lui firent à coups de fusil la conduite; mais tout à coup apparut une colonne d'infanterie; c'était le général Duzer, qui, parti de Bône à trois heures du matin, arrivait avec le 55ᵉ, une compagnie de sapeurs, et quatre obusiers de montagne. Immédiatement l'offensive fut reprise et le campement arabe de nouveau menacé. Les récoltes allaient être détruites, les gerbiers mis en cendres, les troupeaux enlevés, les Beni-Yakoub s'y attendaient: tout fut respecté; après un repos d'une heure au milieu des douars épargnés, le général reprit la direction de Bône. Cette fois la leçon avait été comprise; mais, refusant de se soumettre, la tribu se retira au loin dans le sud.

Tout fut tranquille jusqu'au mois de septembre. A cette époque, les intrigues d'Ibrahim recommencèrent. Réconcilié en apparence avec le bey Ahmed, assisté d'un marabout de Constantine qui prêchait la guerre sainte, il parcourait le pays, soulevant les tribus et les entraînant à sa suite. Le 8 septembre, au point du jour, on vit tout à coup déboucher une bande de douze à quinze cents Arabes et Kabyles. La température était accablante. Le général Duzer voulut laisser tomber la chaleur et l'ennemi s'engager davantage; à quatre heures du soir, quand le moment d'agir fut venu, deux bataillons du 55ᵉ sortirent, l'un par la porte Damrémont, l'autre par la porte de Constantine, et refoulèrent les Kabyles par la vallée de l'Aqueduc sur la montée des Chacals, pendant que l'escadron turc de Jusuf chargeait les cavaliers arabes. Après un dernier essai de résistance, le camp d'Ibrahim fut enlevé; sa tente était encore dressée; on y trouva des armes de prix et les intrumens de sa musique militaire. Désormais on ne devait plus entendre parler de lui, si ce n'est

qu'en 1834 on apprit qu'il venait de périr à Médéa, assassiné par des agens du bey Ahmed.

Celui-ci, après la tentative infructueuse de son ancien rival, aurait voulu reprendre les hostilités pour son propre compte; il convoqua, non loin de Bône, sur les bords du lac Fezzara, les grands des tribus; mais la plupart d'entre elles lui refusèrent leur concours, à commencer par les Beni-Yakoub; la générosité du général Duzer à leur endroit n'avait donc pas été stérile. Quelques-unes, tout à fait gagnées par la confiance, les Merdès, une partie des Khareza, les Beni-Ourdjine, se rapprochèrent de Bône et entrèrent même indirectement au service de la France en lui fournissant, sous le nom d'otages, une troupe de spahis auxiliaires. Il n'y avait eu jusque-là de cavalerie que les Turcs montés du corps de Jusuf; au mois d'octobre, arriva d'Alger un escadron destiné à servir de noyau et de modèle au 3e régiment de chasseurs d'Afrique.

Dans les premiers jours de novembre, une épidémie cruelle, qui avait quelques-uns des caractères du *vomito negro*, envahit Bône et pendant deux mois y exerça ses ravages. Indigènes et Français, tous étaient également frappés. Les hôpitaux étaient insuffisans; l'espace, la literie, les médicamens faisaient défaut; toutes les prévisions étaient dépassées; un quart des troupes et de la population fut emporté; à peine restait-il au général Duzer quelques centaines d'hommes en état de servir, et cependant, craignant d'amener au fléau de nouvelles victimes, il pria le ministre de la guerre de suspendre tout envoi de renforts. Quand le mal eut commencé à perdre de sa force, il reçut le 6e bataillon de la légion étrangère; le 3e régiment de chasseurs d'Afrique avait déjà quatre escadrons, dont deux de lanciers. Plein de zèle et se multipliant pour donner l'exemple à tous, ce vrai chef, infatigable en dépit de son âge, faisait de temps en temps prendre les armes à quelques compagnies, monter à cheval les Turcs de Jusuf, les spahis de Beni-Ourdjine, et se montrait dans la plaine, afin de relever le moral de la garnison et de montrer en même temps aux populations qu'il avait toujours des forces disponibles.

Il eut dans les derniers jours du mois de février 1833 la satisfaction de recueillir le fruit de son système politique. Le ramadan finissait; pour les commandans d'Alger, c'était toujours un temps d'inquiétude; pour lui ce fut, comme pour ses administrés, un vrai temps de fête. Des courses de chevaux eurent lieu dans la plaine de la Seybouse pendant trois jours; le cadi, les notables de la ville et plus de trois mille Arabes des environs y assistèrent. Les marchés étaient abondamment garnis, les bas quartiers de la ville assainis, les masures abattues. Bône, acquise à la France par l'audacieuse

initiative de trois hommes de cœur, d'Armandy, Jusuf et Fréart, entrait, grâce au zèle intelligent d'un chef éclairé, dans une ère ouverte aux plus belles espérances.

V.

Si le ministre de la guerre en avait cru le duc de Rovigo, il aurait rappelé en France les commandans de Bône et d'Oran. Pour le premier, c'eût été une injustice absolue, car, malgré les froissemens que lui infligeait la correspondance malveillante du général en chef, le général Duzer n'avait jamais cessé d'y répondre avec la déférence d'un subordonné. Du côté d'Oran, il n'en était pas de même. Lieutenant-général, autorisé à correspondre directement avec le ministre de la guerre, le général Boyer prétendait à l'indépendance; à peine daignait-il informer de temps à autre le duc de Rovigo de ce qui se passait dans son commandement. Il y eut longtemps, d'ailleurs, peu de chose à mander : l'arrivée du général de Trobriand, le débarquement successif de renforts qui portèrent à plus de 2,500 hommes l'effectif de la garnison, en particulier celui d'un détachement de 450 cavaliers démontés envoyés de France pour former le noyau du 2e régiment de chasseurs d'Afrique, une solde régulière accordée aux Turcs de Mostaganem qui s'étaient soumis à la France, des envois de soufre et de salpêtre aux coulouglis de Tlemcen qui tenaient bon dans le Mechouar contre les attaques et les intrigues des partisans du Maroc.

Ce n'était pas seulement à Tlemcen que ceux-ci intriguaient; ils avaient étendu leurs trames jusqu'à Mascara, jusqu'à Miliana, jusqu'à Médéa même. Dans cette dernière ville, qui avait chassé Oulid-bou-Mezrag, dont la conduite licencieuse scandalisait les bons musulmans, s'était installé comme chez lui un chérif marocain, El-Moati; de même, à Miliana, qui avait reçu sans opposition un autre envoyé du Maroc, Mohammed-Ben-Chergui; à Mascara, le lieutenant du sultan, El-Hameri, était moins à son aise; il y était bloqué par les tribus qu'il avait rançonnées et compromises dans sa première chevauchée contre Oran. Un tel état de choses ne pouvait pas être toléré par la France. Au mois de mars 1832, le comte de Mornai, gendre du maréchal Soult, fut envoyé en mission extraordinaire à Tanger avec ordre d'exiger le rappel de tous les agens marocains dispersés sur le territoire algérien et la renonciation formelle du sultan de Fez à toute prétention sur la régence, en particulier sur le beylik d'Oran et tout spécialement sur le territoire de Tlemcen. Cette mission, appuyée par la présence comminatoire d'une escadre, fut couronnée de succès. Évadé de Mascara, El-Hameri s'était arrêté à Tlemcen; il lui coûtait beaucoup d'abandonner une ville

qui tenait tant au cœur de son maître; cependant, il lui en fallut déguerpir, comme El-Moati de Médéa, comme Mohammed-ben-Chergui de Miliana.

Les vrais croyans, qui avaient eu foi dans l'invincible protection du sultan de Fez, étaient consternés; ce n'était pas seulement leur religion qui allait être à la merci de l'infidèle, c'était la paix publique qui était menacée par l'anarchie. Sans une autorité supérieure qui les contînt, les tribus se jalousaient mutuellement et de la jalousie à l'hostilité il n'y avait qu'un pas. A chaque instant, on entendait parler d'une *ghazia*, c'est-à-dire d'une surprise exécutée au point du jour par une tribu sur une autre, qui n'avait plus que l'idée de lui rendre la pareille. Ce système de pillage réciproque ne pouvait pas durer. Au mois d'avril, les grands du beylik d'Oran se donnèrent rendez-vous à Mascara pour aviser aux dangers auxquels les laissait exposés l'abandon du sultan Mouley-Abder-Rahman : à l'unanimité, on reconnut la nécessité de choisir un chef. Il y avait, près de Mascara, dans une *zaouïa* ou école célèbre aux environs sous le nom *guetna oued el hammam*, un marabout qui était chérif, c'est-à-dire descendant du Prophète. Ses ancêtres, originaires de Médine, avaient passé par le Maroc avant de venir s'établir à la Guetna, sur le territoire des Hachem. De toutes les tribus du beylik celle-ci était la plus puissante, et, chez les Hachem, le premier, sans conteste, était le marabout Mahi-ed-Dine. Ce fut lui qu'on nomma chef; mais comme il était plutôt un saint qu'un guerrier, il présenta aux grands qui venaient de le choisir ses trois fils capables plus que lui de les mener au combat : le troisième s'appelait Abd-el-Kader.

Les commencemens d'Abd-el-Kader appartiennent à la légende comme ceux de Jusuf appartiennent au roman. Les récits les plus fantastiques écartés, il reste peu de chose : deux voyages à La Mecque avec son père, le second, poussé jusqu'à Bagdad, où des prédictions de grandeur et de gloire auraient été faites à l'enfant. En 1832, il avait vingt-quatre ans; de taille moyenne, mais bien prise, vigoureux, infatigable, il était le meilleur parmi les premiers cavaliers du monde; au-dessus des qualités physiques qui sont grandement appréciées chez les Arabes, il avait celles qui font les dominateurs : l'intelligence, la sagacité, la volonté, le génie. Éloquent à l'égal des plus grands orateurs, il maniait à son gré les foules; quand il parlait d'une voix grave et sonore avec le geste sobre de sa main nerveuse et fine, on voyait s'animer son visage au teint mat, et, sous ses longs cils noirs, ses yeux bleus lançaient des éclairs.

Pour cimenter l'union des tribus qui venaient de le choisir, le vieux Mahi-ed-Dine, suivi de ses fils, les appela sans retard à la

guerre contre l'infidèle. Dès le 17 avril 1832, une reconnaissance de 100 hommes du 2e de ligne fut attaquée à une lieue d'Oran par un parti de 400 cavaliers; elle eut 4 morts et 11 blessés; une sortie de la garnison protégea la retraite. Ce fut la première rencontre d'Abd-el-Kader avec les Français. Après ce combat, la tribu des Gharaba, qui l'avait livré, se retira tout entière à douze lieues d'Oran, sur les bords du Sig. L'ordre de Mahi-ed-Dine était d'isoler les infidèles, de faire le vide autour d'eux. Le 1er mai, rejoint par de nombreux contingens, il fit porter au général Boyer la sommation de rendre la place ou, sinon, le défi de descendre au combat dans la plaine.

Le 2 mai, on vit les premiers éclaireurs arabes; le lendemain, 3,000 cavaliers et 2,000 hommes de pied étaient campés au revers des hauteurs qui s'étendent entre le petit lac salé et le grand, la Sebkha. Au lever du soleil, après avoir fait la prière en face de la mosquée extérieure de Kerguenta, ils se lancèrent par les ravins à l'attaque du Château-Neuf, puis à celle du fort Saint-André. D'un côté comme de l'autre, ils furent repoussés par la fusillade et par le canon; mais, d'un côté comme de l'autre, ils revinrent sans se décourager à la charge; le soir seulement, ils se rallièrent autour du santon de Kerma ou du Figuier, d'où ils regagnèrent leur campement. Le 4, leur nombre avait augmenté; bien loin, au-delà des lacs, on apercevait un grand mouvement d'hommes et de chevaux. Ce jour-là, ce fut le fort Saint-Philippe qui fut attaqué; 1,400 hommes, débouchant des ruines de Ras-el-Aïn, vinrent se ruer à l'assaut du fort; les plus braves se jetèrent dans le fossé; mais ils ne purent jamais escalader les remparts; quand ils se retirèrent, le soir, ils emportèrent sous le feu leurs blessés et leurs morts. La journée du 5 fut calme; l'ennemi concentrait ses forces. Le 6, il y avait ensemble les contingens de trente-deux tribus, près de 12,000 hommes. On s'attendait à un violent assaut contre Saint-Philippe qui était le plus menacé; cependant les attaques du 7 et du 8, quoique favorisées par un brouillard épais, furent beaucoup moins sérieuses que les premières. Il n'y en eut plus d'autres. Le 9, au lever du soleil, Mahi-ed-Dine réunit les chefs et leur annonça qu'il allait renvoyer chez eux les goums pour leur permettre de célébrer la journée du lendemain, qui était une grande fête de l'islam, mais qu'ils auraient à répondre prochainement à une convocation qui ne s'adresserait pas à moins de 30,000 combattans. Des acclamations répondirent à l'adieu comme à la promesse du marabout.

Les environs d'Oran étaient redevenus déserts. Des partis de cavalerie battaient au loin les chemins d'Arzeu, de Mascara, de Tlemcen, empêchant les gens de la campagne d'apporter leurs denrées à la ville, qui ne pouvait plus être nourrie que par les arri-

vages de mer. Cependant, vers le milieu de juin, des Douair et des Sméla recommencèrent à se montrer sur les marchés; quelques chevaux même arrivaient pour la remonte des chasseurs d'Afrique.

Au mois d'août, un second maréchal-de-camp fut envoyé de France à Oran; dès lors le général Boyer, heureux de pouvoir s'égaler un peu plus au duc de Rovigo, constitua en division les troupes de son commandement: la première brigade, commandée par le général de Trobriand, se composait d'un bataillon du 20e, du 4e bataillon de la légion étrangère et du 2e régiment de chasseurs d'Afrique; la seconde brigade, sous les ordres du général Sauzet, était formée du 66e, d'une compagnie de vétérans et d'une compagnie de fusiliers de discipline.

On savait que l'époque de la récolte est toujours un temps de paix chez les Arabes, mais qu'aussitôt après, leurs instincts belliqueux demandent à se satisfaire. Chose curieuse, c'était l'approvisionnement des marchés d'Oran qui était devenu le sujet d'une compétition entre plusieurs tribus. Les Douair et les Sméla prétendaient s'en arroger le monopole et gardaient les approches de la ville, tandis qu'à huit lieues, sur la route de Tlemcen, des caravanes convoyées par les goums des Beni Ameur et des Angad s'apprêtaient à forcer le passage. Les uns et les autres allaient en venir aux mains quand Mahi-ed-Dine accourut, reprocha aux deux partis l'impiété de leur conduite et leur fit promettre encore une fois de renoncer au commerce avec les chrétiens.

Le 31 août, le 19 septembre, le 12 octobre, il y eut quelques démonstrations des Gharaba à la fois contre Oran et contre les Douair qui paraissaient disposés à braver les malédictions du marabout; depuis la mort de Mouserli, les Sméla, au contraire, semblaient redevenus hostiles aux Français. Enfin, le 23 octobre, 500 cavaliers se jetèrent sur le troupeau de la place, qui paissait une herbe bien maigre au milieu des ruines de Kerguenta, mais leur tentative échoua; attirés ensuite dans une embuscade, ils se trouvèrent engagés tout à coup avec deux escadrons de chasseurs d'Afrique que soutenaient 200 hommes du 66e. Le général de Trobriand et le colonel de Létang menaient la charge. Ainsi reçus à la pointe du sabre, les Arabes perdirent beaucoup des leurs et se dispersèrent.

La grande convocation annoncée par Mahi-ed-Dine s'était faite; mais, au lieu de 30,000 combattans, il n'avait pu rassembler que 3,000 chevaux et 1,000 hommes de pied. Le 11, accompagné d'Abd-el-Kader, il se présenta sous les murs d'Oran. Le général Boyer, qui ne sortait jamais de la place, voulut en cette circonstance prendre le commandement des troupes. La ligne des cavaliers arabes s'étendait le long des hauteurs entre les routes de Tlemcen

et de Mascara, en passant par le marabout de Sidi-Chabal; en face d'elle, le général déploya sa colonne : à gauche, les chasseurs non montés et la légion étrangère; au centre, le 66ᵉ et les obusiers; à droite, les chasseurs à cheval. Ce fut la droite qui fut la première et la plus vivement engagée; mais les obus éclatant au milieu des cavaliers ennemis les mirent dans un désordre que les charges des chasseurs et le feu de l'infanterie achevèrent de tourner en déroute; ils furent poursuivis pendant deux lieues dans la direction de Misserguine.

Tel était l'ascendant de Mahi-ed-Dine sur les Arabes que ce nouvel échec ne lui fit rien perdre de son autorité; mais alléguant son âge, dans une réunion des grands auprès de Mascara, il leur présenta et leur fit accepter pour les diriger à sa place son fils Abd-el-Kader. Le 25 novembre, le jeune sultan, car on lui donna ce titre par acclamation, prit possession du pouvoir. Des lettres expédiées dans toutes les tribus annoncèrent partout qu'il allait parcourir le beylik pour rétablir l'ordre, punir les injustices des forts envers les faibles, percevoir les impôts et organiser une armée capable d'exterminer les chrétiens. On n'avait jamais entendu pareil langage; les Arabes, qui sentaient le besoin d'être gouvernés, y applaudirent. A Oran, on n'y prit pas garde. Le général Boyer était convaincu que jamais les tribus ne pourraient être assez longtemps d'accord; il apprenait d'ailleurs qu'en face d'Abd-el-Kader, qui se laissait proclamer sultan, le kaïd Ibrahim, à Mostaganem, se faisait nommer bey et qu'à Tlemcen, Ben-Nouna, partisan déclaré du sultan de Maroc, le seul sultan qu'il pût reconnaître, avait pris le titre de pacha. Cependant Abd-el-Kader organisait à Mascara son gouvernement; il nommait des khalifas, des aghas, des kaïds; il recevait les hommages et les présens que lui apportaient les députations des tribus; les arrêts qu'il rendait, souvent sévères et rigoureux, jamais injustes, étaient exécutés sans retard; il était admiré, respecté, obéi : il était le maître.

Tandis que s'élevait à Mascara ce nouveau pouvoir, le commandement d'Oran, comme celui d'Alger, allait passer en d'autres mains. Cédant aux griefs et aux instances du duc de Rovigo, le maréchal Soult s'était décidé à rappeler en France le général Boyer; une décision royale du 28 février 1833 lui donnait pour successeur le maréchal-de-camp Desmichels. A quelques jours de là, le 4 mars, le duc de Rovigo quittait Alger, où il comptait bien revenir et qu'il ne devait plus revoir.

CAMILLE ROUSSET.

LA

FORMATION DU PARLEMENT

EN ANGLETERRE

Stubbs, *Constitutional History of England*, 3 vol. — Stubbs, *Select Charters*, 1 vol. — Freeman, *Norman Conquest*, 3 vol. — Freeman, *the Growth of the English constitution*, 1 vol. — Green, *History of the English people*, 4 vol. — Gneist, *Englische Verfassunggeschichte*. — Glasson, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*, 6 vol.

Plusieurs publications ont jeté récemment un jour nouveau sur les origines et le premier développement des institutions politiques en Angleterre. La lumière faite par M. Guizot sur une partie du sujet n'a point pâli ; on n'a pas vu plus juste que le grand historien, on a vu plus loin et plus profondément ; on a eu une perspective plus large de l'ensemble et une maîtrise plus complète des détails. Je voudrais marquer pour le public français les principales inductions que les recherches contemporaines ont dégagées avec plus de relief ou confirmées par de nouveaux documens.

L'Angleterre politique moderne s'est constituée dans ses élémens essentiels du XIe au XIVe siècle. Le caractère et les rapports mutuels de ces élémens ont achevé de se fixer à l'époque des Tudors. Il y a eu là comme la croissance parfaitement continue d'un corps vigoureux jusqu'à la consolidation anatomique qui est le signe de l'âge adulte. Les phases de cette première évolution, comparées à l'évo-

lution correspondante en France, offrent plus d'une leçon utile à recueillir.

Les auteurs cités en tête de cette étude ont eu la vue directe des documens de première main, le contact et la sensation d'une infinité de textes originaux. Cela ne se remplace pas. Le penseur politique, qui puise plus bas dans le courant formé par les sources mêmes qu'ils ont captées, doit être très circonspect dans ses dissentimens et très réservé dans ses objections. Toutefois les érudits ont comme les autres leurs passions et leurs préjugés, politiques ou nationaux, sans compter un penchant spécial à délaisser la solide et large chaussée historique de leurs devanciers pour le sentier plus étroit qu'ils ont ouvert de leurs mains et où ils ont commencé par marcher seuls ou en petit nombre. Les observateurs qui n'ont pas les mêmes raisons personnelles de préférence, ne trouvent pas toujours dans les raisons générales de quoi justifier ce changement de voie. Freeman, par exemple, se plaît à faire remonter le plus haut possible dans le passé les origines de la monarchie quasi-républicaine qui est son idéal politique (1). Gneist rapporte volontiers à une source germanique tout ce qui se présente avec un caractère d'excellence. Augustin Thierry avait exagéré la profondeur et la durée de la séparation entre les conquérans et les vaincus; il avait surfait en conséquence l'influence normande. Freeman et Gneist ne s'écartent pas moins de la ligne moyenne dans le sens opposé. Tous deux font entendre que la nation anglaise moderne n'est que la nation anglo-saxonne qui a retrouvé ses titres; ils estiment que le gouvernement libre dont nous pouvons suivre l'évolution dans une période plus pleinement historique a non-seulement sa vague origine, mais son type plus ou moins arrêté dans la période antérieure à la conquête normande et que ce type se montrait déjà en traits grossiers et rares, mais fermes et distincts, au sein des vieilles communautés germaniques.

L'imagination se plaît à ces perspectives qui creusent et reculent l'horizon devant elle. Je n'ai garde de les dédaigner. L'état de la société, à une époque très ancienne, peut être d'un grand enseignement politique quand on y cherche seulement des traits généraux de mœurs et de caractère, et, pour ainsi dire, les premiers plis nettement marqués du naturel national. Ces sortes d'investigations prêtent, au contraire, aux plus fâcheuses méprises quand on essaie de retrouver si loin de soi le détail d'institutions définies, d'en saisir l'opération régulière, et de faire voir comment les institutions postérieures en sont issues par voie d'élimination, d'addition ou de per-

(1) Freeman, *Développement de la constitution anglaise* (ch. III).

fectionnement. Stubbs montre très bien que les peuplades germaniques dépeintes par César et Tacite à cent cinquante ans de distance étaient dans une sorte d'état inorganique et qu'il n'y a rien à conclure des formes politiques encore indécises que ces excellens observateurs n'ont pu que saisir en un point de leur incessante mobilité (1). Ce sont des nuées flottantes, qui, de loin et par le contour, peuvent ressembler à des montagnes. Il ne faut pas les prendre pour des montagnes. Stubbs confesse que les résultats fournis par l'érudition sont très « indistincts, » que même les témoignages du IXe siècle sur les Saxons, dans leur pays d'origine, sont vagues et obscurs, que, des Angles, Danois ou Normands, au moment de l'invasion, « on ne sait rien. » Ses aveux d'ignorance ou d'incertitude sont moins formels en ce qui concerne l'établissement anglo-saxon ; il reconnaît cependant « qu'il n'y a pas de sujet sur lequel on ait moins d'information » que l'administration du revenu public avant la conquête. Quant aux institutions sur lesquelles il se flatte d'être plus éclairé, ce qu'il dit lui-même des institutions similaires qui existaient à la même époque dans d'autres pays ôte aux premières le caractère et la valeur d'une invention originale et locale (2). Ce sont, pour la plupart, des commencemens d'organisation qui répondent à un certain degré de civilisation et à un certain état social ; les mêmes influences de milieu les ont appelés au jour presque en même temps dans presque tous les pays de l'Europe. Les différences capitales qui se sont accusées postérieurement dans la constitution politique des états restent donc à expliquer par des causes plus récentes.

Freeman a dû singulièrement aventurer ses inductions et forcer les analogies pour établir non pas seulement le lien d'une tradition, mais une sorte d'identité entre le witenagemot anglo-saxon, et la chambre des lords actuelle (3) ; et Stubbs lui-même paraît s'être trop complu à considérer la cour de comté, institution d'avant la conquête, comme l'œuf vivant d'où est sortie spontanément la représentation parlementaire. Witenagemot et cour de comté languissaient et se mouraient au XIe siècle, et les institutions correspondantes qui paraissent après 1066 diffèrent par tant de points de leurs prétendus originaux qu'on peut les considérer comme des créations nouvelles. Elles doivent évidemment beaucoup plus au

(1) Stubbs, I, ch. II.; *ibid.*, ch. III; *ibid.*, I, 143.

(2) C'est ainsi que Stubbs rapporte à des modèles carolingiens plusieurs des établissemens administratifs de Henri II, le *scutage*, l'*assize of arms*, l'*inquest of sheriffs*, etc. (Stubbs, I, 7-9.)

(3) « La chambre des lords, dit-il, représente ou plutôt est bien l'ancien witenagemot lui-même. » (*The Growth of the English constitution*, ch. II.)

grand événement qui vient de s'accomplir qu'à l'édifice ruiné dont elles ont utilisé plus ou moins la distribution et les matériaux.

En résumé, et pour en finir avec cette question de méthode, les causes d'une constitution politique ont leur siège, ou très loin de nous, ou beaucoup plus près qu'il n'a paru aux auteurs dont je critique la thèse. Ce qu'il faut aller étudier dans un passé très reculé, ce sont les dispositions originelles et profondes et, en quelque sorte, les premières pentes du caractère national; elles s'y laissent d'autant mieux voir que les accidens historiques n'ont pas encore labouré et bouleversé le terrain; elles expliquent la direction générale et mesurent la force du courant qui met en mouvement les mécanismes politiques. Quant aux mécanismes eux-mêmes, leur genèse et leurs transformations procèdent presque toujours de causes plus spéciales et plus pratiques, plus prochaines et plus contingentes. Je crois, pour mon compte, que l'organisation constitutionnelle et parlementaire, dont nos voisins ont donné au monde le premier et mémorable exemplaire, a des sources historiques plutôt que proprement ethniques; elle est sortie des nécessités créées par les circonstances, et principalement par un grand événement fortuit, plutôt qu'elle n'est le legs transmis et accru régulièrement d'une génération à l'autre depuis l'époque de la conquête saxonne. On veut trop voir, à mon sens, dans la nation anglaise moderne une *race* qui, après la crise passagère de 1066, s'est ressaisie en quelque sorte, a repris possession d'elle-même et de son génie, et a retrouvé la voie d'où une violente secousse l'avait fait sortir. On la jugerait mieux en la considérant simplement comme une *société politique* qui, tombée au XIe siècle dans un état de désorganisation où s'éteignaient toutes ses forces vives, a rencontré à propos l'épreuve d'une grande révolution militaire, économique et administrative, et a reçu moins encore de l'événement lui-même que de la pression lentement appesantie de ses conséquences, moins encore des génies propres à chacune des races composantes que des conditions physiques et morales où le corps entier de la nation s'est trouvé placé, la consistance et la forme qu'elle a gardées substantiellement jusqu'à nos jours.

I.

C'est en 1066 que se dessine et s'accuse la pente sur laquelle s'est déroulée toute l'histoire des institutions politiques anglaises. A la suite et par l'effet de l'invasion, la royauté et la féodalité se trouvent dans des conditions tout autres en Angleterre qu'en France ou en Allemagne. Les forces que déploient les deux pouvoirs, leur

ordre et, pour ainsi dire, leur front de bataille pour l'attaque et pour la défense, les alliances qu'ils recherchent, les prétentions qu'ils élèvent et les droits qu'ils font prévaloir diffèrent sensiblement d'un côté à l'autre de la Manche. De cette situation exceptionnelle sont sorties des conséquences exceptionnelles. Les institutions du moyen âge, profondément modifiées par le fait de la conquête, ont en quelque sorte engendré d'elles-mêmes l'unité nationale, la notion de l'état, l'égalité devant l'impôt et la loi, le *self government*, la liberté politique et ses organes, à une date où aucun des autres peuples européens n'avait même le pressentiment de ces grandes choses.

Étudions de près et comparons l'Angleterre et la France du XIe siècle. Sur le continent, la féodalité procède en partie du défaut de proportion entre l'immensité de la monarchie carolingienne et les faibles moyens d'action administrative de la royauté sur une société encore barbare. Elle s'est produite par une désagrégation progressive de l'empire, puis des royaumes encore trop grands de France et d'Allemagne. De leurs débris sont sortis un grand nombre de petits états entre lesquels s'est formée une fédération d'un lien assez lâche, sous la présidence nominale de l'un d'eux. Au XIe siècle, la royauté française, pauvre en domaines et continuant à se dépouiller elle-même, disparaît presque au milieu de la féodalité, qui va montant et se consolidant autour d'elle. Sa souveraineté, qu'elle exerce encore quelquefois avec une énergie circonspecte, se dissout rapidement en suzeraineté. La dynastie qui a usurpé le trône à la faveur de l'indifférence des grands vassaux, n'est plus, en fait, que *prima inter pares*. Elle garde et laisse voir par momens la hauteur de ses prétentions; mais elle n'engagera nettement la lutte que deux siècles après la révolution de 987; elle attend d'avoir la *force* avec le *droit*. Jusque-là, elle évitera de s'exposer à des contestations où elle n'aurait sûrement pas l'avantage et d'amoindrir par ces échecs le titre supérieur qu'elle tient en réserve pour l'avenir.

Rien de pareil ne se rencontre dans l'Angleterre de 1066. Du fait de la conquête, la conception germanique du chef d'armée au milieu de ses compagnons d'armes, et même quelque chose de comparable à la conception romaine du prince en face de ses sujets, ont reparu plus ou moins à côté de la conception du suzerain et de ses barons territoriaux. L'aire du pays soumis aux Normands est bien à la mesure des capacités administratives d'un gouvernement du XIe siècle. Quatre fois et demi moins grand que la France actuelle, — car il ne comprend pas le pays de Galles, et ne s'étendra qu'assez tard sur les trois comtés du Nord, — le territoire du royaume ne dépasse pas dans sa plus grande longueur (de Londres à New-

castle) la distance de Paris à La Rochelle. La féodalité qui se développe dans cet espace est le résultat, non d'une lente et naturelle décomposition de l'état ou d'une suite de dépossessions subies par un souverain trop faible, mais d'un partage accompli par la volonté et sous le contrôle d'un prince victorieux, qui est et entend rester le plus fort. La manière dont s'opère la distribution des fiefs entre les compagnons du conquérant est significative. En France, les grands fiefs, issus des gouvernemens auxquels les ducs, les comtes, les margraves avaient été préposés par les premiers Carolingiens, étaient des provinces d'un seul tenant. En Angleterre, le roi, plus avisé, gratifie ses principaux vassaux de domaines disséminés dans toutes les parties du territoire. Le mieux partagé avait sept cent quatre-vingt-treize manoirs, répartis dans vingt comtés. Quarante autres, la tête du baronnage, avaient des manoirs dans six, douze, dix-sept et jusqu'à vingt et un comtés. Il paraît constant qu'aucune des juridictions seigneuriales, sauf celles des comtes palatins, ne s'étendait sur tout un comté, et que le plus grand nombre ne dépassait pas les limites d'une centurie (*hundred*), en moyenne un canton français d'à présent (1).

Voilà qui donne bien l'image de cette féodalité parcellaire. La plupart des grands vassaux ne pouvaient donc réunir une troupe un peu importante sans adresser des appels difficilement entendus dans toutes les régions de l'Angleterre, et les forces dont ils disposaient dans chaque comté étaient très inférieures à celles de l'officier royal, vicomte ou shérif, sous les ordres duquel se rassemblaient tous les petits vassaux de la couronne. Ajoutez que de ces possessions dispersées, plusieurs ne pouvaient manquer d'être à la portée et comme sous la main du roi; il avait le moyen d'atteindre par là les barons d'humeur turbulente. Le grand nombre de leurs fiefs ne faisait que les rendre plus largement et plus aisément vulnérables.

On se tromperait donc gravement sur la condition de droit et de fait des grands vassaux normands en Angleterre, si l'on en jugeait d'après la condition des grands feudataires français à la même époque. De tous les membres du haut baronnage anglo-normand, les plus élevés en dignité étaient alors les comtes. Or il serait tout à fait inexact de les concevoir soit comme les gouverneurs pour le roi, soit comme les seigneurs dominans de tout le territoire d'un comté. D'abord, il y avait beaucoup de comtés anglais sans comte (2), puis tous les comtes ne portaient pas nécessairement le

(1) Gneist, I, 112.

(2) Le conquérant paraît n'avoir créé que trois comtes anglais; un texte d'Henri Ier n'en mentionne pas plus de cinq. (Stubbs, I, 362.)

nom d'un comté; ils portaient fréquemment le nom d'une ville, ou simplement leur nom de famille (1) : la différence n'est pas sans signification. Le gros de leurs domaines était ordinairement situé dans la région d'où ils tiraient leur titre, mais il y a de très bonne heure des exemples du contraire (2); dans cette région, d'ailleurs, ils n'exerçaient à aucun degré les pouvoirs de gouvernement (3). Il n'y a guère d'exception (4) que pour les comtes palatins de Chester et de Durham, qui, chargés de la défense du nouvel établissement politique contre les Gallois et contre les Écossais, possédaient sur le territoire de leurs comtés les droits régaliens les plus étendus. Quant aux autres, leur titre était seulement une marque d'honneur et une occasion de profit. Ordinairement, ils portaient l'épée du comté et avaient droit au tiers des revenus judiciaires perçus par le shérif ou vicomte; c'était le plus clair de leurs rapports avec une circonscription administrative déterminée. Encore cet avantage n'était-il pas accordé à tous ni même toujours héréditaire (5). En somme, les grands vassaux anglais ressemblaient à des seigneurs fonciers, non à des barons territoriaux. Ils étaient souvent de fort puissans personnages; ils n'étaient à aucun degré des souverains. La base de la souveraineté, le petit état d'un seul tenant, leur manquait; le titre de la souveraineté, une délégation originaire, réelle ou fictive, des principaux attributs de l'autorité royale, leur manquait également. Le simple fait qu'il ait été possible au roi Étienne de créer des comtes sans terres, pensionnés sur le trésor royal et pourvus d'espèces de sénatoreries pécuniaires, marque l'énorme différence qui existait au commencement du XIIe siècle entre le haut baronnage anglais et nos grands feudataires. Le premier continuait à tenir de très près à ce qu'on a appelé le *comitatus*, c'est-à-dire le groupe de fidèles que le roi récompensait par des libéralités mobilières et immobilières, viagères ou perpétuelles. Le lien personnel y dominait encore (6) à une époque où la féodalité française se présentait sous la forme entièrement dégagée et développée d'une hiérarchie territoriale composée de dynastes locaux, maîtres et presque rois dans leurs fiefs.

(1) Gneist, I, 171.

(2) Trois siècles plus tard, au XVe siècle, le comte d'Oxford avait la majorité de ses possessions en Essex, le comte de Kent en Yorkshire, le comte de Norfolk en Surrey. (Stubbs, III.)

(3) Stubbs, III, 436.

(4) Les comtés *quasi-palatins* de Salop et de Kent ne tardèrent pas à être repris par la couronne.

(5) Premier Dialogue de l'échiquier, I, 17.

(6) *Comites sibi creat*, dit encore le *Dialogue de l'échiquier*. *Ibid.*

En face de ce baronnage, si inférieur en prestige et en ressources à celui de France et d'Allemagne, se trouvait une royauté singulièrement plus puissante et mieux armée que celles du continent. La disproportion des forces était énorme d'un comte de Warenne ou d'Hereford au roi d'Angleterre, duc de Normandie, et, moins d'un siècle après, comte d'Anjou, du Maine, de la Touraine, suzerain de la Bretagne, maître de l'Aquitaine. L'écart était presque nul d'un comte de Flandre ou de Toulouse à Louis VI, possesseur sans cesse inquiété d'un mince territoire, que Suger louait fort de s'être fait craindre jusqu'au fond du Berry. Dans l'Angleterre proprement dite, la couronne avait une position dont la force paraît par plus d'un indice. On sait que Guillaume I[er] avait dans son domaine toutes les grandes villes du royaume, sauf celles des comtés palatins (1). Il avait pu faire exécuter sans obstacle, sur tout le territoire, le cadastre des propriétés foncières, et asseoir l'impôt sur une base certaine. Il avait exigé non-seulement de ses vassaux, mais des vassaux de ses vassaux, un serment direct de fidélité à sa personne. Par là il avait renoué à travers la hiérarchie féodale le lien immédiat d'obéissance du sujet envers la couronne. Les droits de garde et de mariage qu'il exerçait sur les fiefs de ses barons étaient plus rigoureux que dans tous les autres pays de régime féodal. Il avait multiplié les forêts jusqu'à l'abus (2) et s'était réservé la juridiction sur tous les lieux de chasse situés ou non sur ses domaines. Sa fiscalité était vexatoire; celle de ses premiers successeurs fut intolérable. Leurs barons se révoltaient, se faisaient battre; leurs biens, confisqués, passaient à d'autres. Aucun de ces actes extrêmes d'autorité ne s'était vu en France depuis les premiers Carolingiens et n'aurait pu y être tenté par les rois, même beaucoup plus tard. Au milieu du XIII[e] siècle, on y trouve en pleine vigueur la distinction des pays d'*obéissance le roi* et de *non-obéissance le roi :* ceux-ci, où le roi était sans pouvoir effectif, comprenant tous les domaines des grands feudataires, presque les deux tiers de la France actuelle.

Cette royauté anglaise si puissante avait eu de bonne heure à sa disposition un appareil administratif très perfectionné, dont il n'existait ailleurs que des rudimens. Au centre, la cour du roi, divisée en deux branches, l'une fiscale, l'autre judiciaire (3), qui avaient le même personnel, imprimait une direction régulière à tous les services. Dans les comtés, la couronne était représentée par le

(1) Il est remarquable que, sur quinze cents chartes de villes qui nous ont été conservées, il n'y en ait que quarante-neuf émanant des barons. (Gneist, I, 153,)

(2) Stubbs, I, ch. XI.

(3) Hallam, *Middle Ages*, III, 86.

vicomte. Ce personnage n'était nullement subordonné au comte, comme son nom paraît le donner à entendre. Il dépendait directement du gouvernement central. Ses rapports avec les comtes, les prélats et les barons de son comté étaient ceux d'un fonctionnaire avec des particuliers puissans et suspects qu'il surveille avec déférence jusqu'au jour où il est appelé à les combattre. Il leur transmettait les ordonnances royales. L'expression « la force et la justice du roi et du vicomte (1) » indique bien qu'il n'y avait pas d'intermédiaire entre le roi et son représentant local. Les grands vassaux avaient essayé de s'approprier cet office important, à la fois militaire, judiciaire et fiscal. Dans certains comtés, ils étaient parvenus à se le faire concéder à titre héréditaire. Mais ces usurpations restèrent des cas très rares. Presque partout les vicomtes ou shérifs continuèrent à être des fonctionnaires royaux, nommés annuellement et tenus de très court par le gouvernement central. A partir de 1170, il devient de règle de ne plus prendre les shérifs parmi les barons, mais parmi les officiers de justice (2). A plusieurs reprises, les shérifats sont suspendus et l'intérim est fait par des juges détachés de la cour du roi, lesquels, à deux, gèrent jusqu'à onze comtés. A tout propos, je vois que le roi gourmande ses vicomtes, les déplace, les destitue en masse ou en détail. Au siècle suivant, leur autorité est déjà sensiblement restreinte, mais leur activité est encore incessante et multiple. Plus tard la royauté, autrement pourvue, diminuera systématiquement leurs attributions. Au cours du XIIIe siècle, leur position correspond assez exactement à celle des baillis ou sénéchaux qui administraient en France le domaine royal. Mais ils n'administraient pas seulement comme en France une section limitée du sol national ; on les rencontrait d'une extrémité à l'autre de l'Angleterre ; ils rendaient la couronne présente dans les parties les plus reculées du territoire. Ils exerçaient en son nom les nombreuses attributions qui leur étaient confiées et leurs disgrâces même faisaient partout sentir sa force et reconnaître son autorité.

L'organisation administrative de la monarchie anglaise se compléta de bonne heure par la création des juges ambulans ; ces officiers servaient de lien entre le gouvernement central et le gouvernement local. On les voit paraître sous Henri Ier, moins d'un siècle après la conquête. Ils font généralement partie de la cour du roi, où ils reviennent siéger après leurs tournées. C'étaient les *missi*

(1) Ordonnance de Guillaume Ier, séparant les juridictions spirituelles et temporelles. (Stubbs, *Sel. Charters.*)

(2) Stubbs. I. 474.

dominici carolingiens que la monarchie anglaise reprenait; les dimensions du royaume s'y prêtaient mieux que celles de l'empire. En France, ils avaient depuis longtemps disparu. Au XIII[e] siècle, les enquêteurs royaux de saint Louis ne sont qu'une institution éphémère qui ne survivra guère à ce prince. Plus tard, ni les voyages des commissaires royaux, envoyés dans les provinces et dans les villes pour négocier l'impôt, ni, plus tard encore, les chevauchées des maîtres des requêtes n'eurent les caractères d'un établissement régulier; c'étaient des missions de circonstance. Il n'en était pas autrement des Grands Jours, c'est-à-dire des sessions judiciaires tenues dans les provinces qui se trouvaient trop éloignées du parlement de Paris pour y porter commodément leurs appels. On pourrait dire, en empruntant une expression juridique, que l'instance supérieure de la justice royale était *portable* en Angleterre et *quérable* en France. Là, elle allait au-devant des justiciables; ici, il fallait la venir chercher, et cela diminuait naturellement l'action et le crédit qu'elle pouvait avoir. La position des juges itinérans d'Angleterre était considérable. Quand ils tenaient leurs assises dans un comté, aucune immunité, aucune franchise baronniale ne dispensait de se rendre à leur cour. Personne, au moins à l'origine, n'échappait à leur juridiction. Ils jugeaient sur place, selon l'esprit du haut tribunal dont ils étaient membres, les appels des cours locales. On mesure sans peine le degré extraordinaire d'autorité et de prestige d'une royauté représentée dans toutes les parties du royaume par cette haute délégation, qui revenait périodiquement au centre prendre le mot d'ordre et se pénétrer de l'esprit du gouvernement (1).

Une royauté puissante et bien servie, un baronnage relativement faible, voilà deux traits importans qui opposent nettement l'Angleterre aux autres états européens. Un sentiment vivace et précoce de l'unité nationale n'est pas une particularité moins notable et moins distinctive. On sait que les premiers envahisseurs germains de la Grande-Bretagne, Jutes, Angles, Saxons, et jusqu'aux Danois, sortent du même fond bas-allemand, qu'ils se sont établis dans l'une des moins profondément latinisées des provinces romaines, que la lenteur de leur conquête et l'énergie de la résistance ont abouti à l'extermination ou au cantonnement rigoureux des peuplades celtiques et à la destruction de tous les monumens de la civilisation antérieure, en sorte que nulle part ne s'est rencontrée une race moins mélangée et qui ait conservé plus entier son type originel. De ce caractère particulier de l'invasion saxonne, je ne

(1) Stubbs, I, 605 et suiv.

veux d'autre preuve que deux faits : d'abord que ces païens mis en contact depuis 449 avec une population chrétienne plus civilisée qu'eux-mêmes, soient restés païens jusqu'au milieu du VIIe siècle (597-681), en moyenne, et qu'ils aient dû leur conversion tardive, non pas aux vaincus, mais à des missions venues de Rome ou d'Irlande; — ensuite, que leur langue n'ait reçu alors, et jusqu'à l'invasion normande, aucune infusion latine appréciable et que la trame germanique de l'idiome soit si fortement constituée, qu'aujourd'hui même il est impossible de faire toute une phrase anglaise avec des élémens purement latins.

Les Normands, à leur tour, étaient issus de la même souche que les précédens envahisseurs, et, si Français qu'ils fussent devenus par les coutumes et par la langue, quelque chose devait subsister en eux du tréfonds germanique, où les semences anglo-saxonnes ont pu reprendre très vite et avec une vigueur singulière, comme dans le sol natal. Ici, d'ailleurs, intervient une cause plus générale. Le sentiment d'une solidarité séparée est naturellement plus prompt à naître et à prendre consistance dans un état insulaire que dans un état continental. Des frontières marquées par un fleuve ou par une montagne peuvent se déplacer et se déplacent en effet. Les nationalités que divise cette mince et mobile barrière sont donc lentes à se dégager et à s'opposer. Une conscience distincte peut se condenser et se fixer à la fin, mais seulement du fait de l'histoire et par le souvenir d'une vie commune prolongée; la géographie indécise la laisse d'abord et longtemps flotter, s'essayer, douter, se reprendre. Au contraire, une limite aussi nettement écrite sur la carte et aussi permanente que la mer à traverser invite incessamment l'esprit à regarder comme isolées à jamais les populations qu'elle sépare et à concevoir comme une unité naturelle le groupe particulier qu'elle enferme à l'écart des autres. Les barons normands montrent, moins d'un siècle après la conquête, une tendance à se considérer comme un seul peuple avec les vaincus. Les personnages que les rois angevins amènent du continent à leur suite : Tourangeaux, Poitevins, ou même Normands fraîchement sortis de Normandie ne sont pas seulement odieux et suspects aux premiers occupans comme de nouvelles parties prenantes ; ceux-ci les considèrent d'instinct comme des étrangers, quoique ce soient leurs compatriotes de la veille et que les uns et les autres parlent la même langue ignorée des Saxons. La haine pour les gens d'outre-Manche est sensible dans toute la longue suite de plaintes et remontrances adressées aux rois; et, d'autre part, un document que j'ai déjà cité, le *Dialogue de l'échiquier*, témoigne que, dès le XIIe siècle, la fusion des vainqueurs et

des vaincus est accomplie, « à ce point, » dit le texte, qu'il est à peu près impossible de discerner, parmi les hommes libres, qui est Anglais, qui est Normand d'origine (1). »

Le même document signale la fréquence des mariages mixtes entre les deux races, et le fait est d'autant plus remarquable qu'à la même époque, les mariages avec étrangers paraissent une sorte de disgrâce. La clause 6 de la pétition des barons en 1258 stipule qu'on ne doit pas marier les héritières nobles en les « faisant déroger, » en les « mésalliant » (ce sont les deux traductions les plus approximatives du mot *disparagentaer*) et l'explication que le contexte donne de ce mot est caractéristique (2) : « en les unissant, est-il dit, à des hommes qui ne sont pas de la nationalité de ce royaume d'Angleterre. » On sait que les nobles anglais ont conservé la tradition et ne se marient guère qu'entre eux. Les noblesses cosmopolites et les clergés ultramontains ont été le fléau de plus d'un état du continent. Ici, la noblesse et le clergé ont pu être, comme ailleurs, égoïstes, turbulens, avides, oppresseurs; mais dès l'origine et par une sorte de fatalité géographique, ils se sont trouvés pénétrés d'un sentiment national profond, étroit, défiant, qui a eu l'avantage de limiter l'horizon et d'arrêter le développement de l'esprit de caste et qui n'a pas cessé de miner sourdement, — je l'expliquerai mieux un peu plus loin, — les fondations de l'établissement catholique en Angleterre.

Une circonstance a particulièrement aidé au développement rapide de cette conscience nationale; c'est l'homogénéité très ancienne des différentes parties du territoire. Considérez un instant la division administrative de la France depuis ses origines jusqu'à la fin de l'ancien régime. Vous y trouvez de grandes provinces qui ont l'étendue de moyens royaumes; la Bretagne, par exemple, égale en superficie à plus du quart de l'Angleterre proprement dite; plusieurs correspondent à des *sous-nationalités;* une race particulière y fait le fond de la population ; plusieurs ont été de véritables états et gardent le souvenir d'un temps où leurs chefs étaient en possession d'une souveraineté distincte. Leur réunion à la couronne est graduelle; elle se fait quelquefois par conquête, souvent par mariage, par héritage, par contrat, presque toujours sous des conditions qui leur garantissent d'anciennes franchises (3). Le roi, substitué à l'ancien seigneur, négocie directe-

(1) Stubbs, *Select Charters.*

(2) *Ibid.*, p. 383.

(3) Sous Philippe le Long, la langue d'Oc ne veut pas d'une seule monnaie pour tout le royaume. Elle tient à ses étalons et à ses mesures et repousse ceux de Paris.

ment et séparément avec chacune soit pour l'octroi, soit pour le mode de perception de l'impôt. Dans les assemblées de la nation, qui auront lieu à partir du XIVe siècle, cette séparation se maintiendra; les députés se diviseront d'abord par *ordre*, mais aussitôt après, *au sein de chaque ordre*, ils se diviseront par *provinces* ou groupes de provinces (1), et, plus d'une fois, tel de ces groupes, préoccupé avant tout de ses intérêts, stipulera pour lui-même, se retirera ou s'abstiendra quand il aura obtenu satisfaction et fera manquer les résolutions communes. En somme, sous les apparences d'unité qu'un pouvoir arbitraire et une royauté de grand prestige donnaient au pays, la nation *était à faire* au XVIIe siècle. Elle n'était plus une fédération et n'était pas encore un seul peuple. On sait qu'à l'époque des guerres de religion, La Noue avait entrevu sérieusement l'éventualité d'un démembrement de la monarchie. L'Angleterre, par une bonne fortune unique en Europe, a été homogène dès le XIIe siècle (2). Elle a dû en partie cet avantage au caractère tout particulier de sa division administrative, héritée des Anglo-Saxons. Sa circonscription la plus étendue, le comté, était à peine égale en moyenne à la moitié d'un département français d'à présent et au dixième d'une province comme la Bretagne. Eût-il élevé des prétentions, la force lui aurait manqué pour les soutenir. Plusieurs comtés correspondaient plus ou moins exactement, non pas à une race, mais à une certaine tribu des envahisseurs; ils représentaient quelquefois un royaume éphémère, rarement une nationalité effectivement distincte. Très peu se rappelaient avoir joui d'une existence politique séparée. Les incessantes révolutions, conquêtes et fusions de la période anglo-saxonne avaient brouillé tous ces souvenirs. Conquis en bloc par les rois normands, les comtés n'avaient pas eu l'occasion de stipuler chacun à part des autres le maintien ou l'octroi de franchises particulières. Dans ces conditions, ils n'étaient guère que de simples divisions administratives et fiscales, sans caractère ni intérêts individuels. Ils n'avaient aucune analogie avec nos provinces de l'ancien régime. L'analogie était plutôt, moins le caractère violent et artificiel, avec

(1) Voir notamment les états de 1576, de 1588; la division se fait par « gouvernemens. » Le même esprit s'était manifesté en 1483 aux états de Tours. En 1346, Hervieu signale un vote par états provinciaux ou par nations. De même, en 1349, pour la langue d'oïl. La réunion séparée d'états pour la langue d'oïl et la langue d'oc est longtemps d'usage courant.

(2) Il est probable que la condition de l'Angleterre à cet égard eût été à peu près celle de la France, si elle avait été plus prompte à conquérir le pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande et si elle avait dû compter de bonne heure, dans ses assemblées politiques, avec les représentans de ces provinces annexes si différentes d'elle-même.

ces circonscriptions départementales dont la constituante de 1789 se servit pour briser les antiques cadres du provincialisme. Il n'y a pas trace de provincialisme en Angleterre après 1100. Par une conjonction singulière de circonstances, l'unification du territoire et de l'esprit national, que nous devions attendre sept siècles encore et n'accomplir que par une révolution si violente qu'elle a emporté en même temps ce qui restait de nos libertés locales, était un fait acquis au moment où l'Angleterre entre, sous la dynastie des Plantagenets, dans la grande histoire européenne.

Une dernière remarque : sur ce territoire homogène, chez ce peuple affranchi des prétentions et de l'égoïsme de l'esprit provincial, règnent de bonne heure une seule loi, une même coutume. Vers la fin du règne de Henri II, toutes les différences locales importantes ont disparu. De ce côté aussi, l'unité nationale est acquise. Les juges itinérans l'affermissent définitivement en moins d'un siècle. Délégués d'une même cour siégeant à Londres, membres dès l'origine du grand conseil qui fut le noyau du parlement, coauteurs et exécuteurs des grandes ordonnances royales ; plus tard interprètes officiels de la législature et rédacteurs des statuts qui traduisent ses vœux, ils apportent dans les localités une hauteur, une généralité et une constance de doctrine qui ont rapidement raison des usages particuliers. Les justices seigneuriales et locales sont trop faibles pour servir longtemps de refuge à ces usages ; elles disparaissent de bonne heure et sont remplacées par une organisation nouvelle, celle des « juges de paix, » collège administratif et judiciaire commissionné par la couronne pour tout le comté et plus ouvert à l'esprit de la juridiction supérieure. Dans la société en travail et en progrès que les juges ambulans parcourent en tous sens, après le siècle de désordre qui a suivi la conquête, les races, les classes, les individus ont intérêt à faire fixer leurs droits respectifs. La jurisprudence que ces hauts personnages développent en leurs circuits périodiques et la législation qu'ils inspirent à leur retour auprès du roi sont très abondantes ; elles embrassent bientôt tout l'ensemble des relations sociales, elles y introduisent sans effort l'uniformité. Après Étienne, les trois lois wessexienne, mercienne, danoise, qui se partageaient le royaume, cessent d'être mentionnées (1) ; à partir de Henri II, l'Angleterre n'a plus, sauf quelques exceptions étroitement locales, qu'une seule loi coutumière, la *common law*, la même pour tout le territoire.

En France, c'est sous Henri III, au XVIe siècle, que s'achève la rédaction des coutumes ; on en trouve deux cent quatre vingt-cinq,

(1) Stubbs, I, ch. XIII.

dont soixante principales, sans compter la grande division en pays de droit coutumier et pays de droit romain. Au XVe et au XVIe siècle, quand les rois annexent de grandes provinces, le mieux qu'ils imaginent et le plus qu'ils puissent faire est de créer un certain nombre de ressorts judiciaires indépendans, avec des parlemens à leur tête. Le morcellement et la confusion étaient tels, et chaque région était si attachée à ses usages que ce stage intermédiaire paraissait indispensable; une concentration plus hâtive eût tout compromis. L'unité en cela, comme en toute autre chose, a été chez nous très tardive. Longtemps contenue par les restes vivaces d'une féodalité qui avait laissé fortement son empreinte dans les habitudes et dans les instincts des hommes, il a fallu qu'elle prît un caractère rationnel, une forme impérative et statutaire, qu'elle s'établît par le commandement et par la violence. En Angleterre, l'unité législative n'a pas été imposée, parce qu'elle n'a pas rencontré de résistance sérieuse; elle s'est insinuée, infiltrée sans bruit sous la forme discrète des précédens judiciaires. Son développement s'est confondu avec celui des besoins et des mœurs. La législation ne cessera pas de s'enrichir après le XIIe siècle, mais l'unité du droit national peut être considérée comme fondée en 1200, trente ans après la constitution définitive de la haute justice ambulante.

Un roi fort, un baronnage faible, un royaume homogène, je reprends les trois points établis par cette longue analyse. Il faut les avoir devant les yeux pour comprendre comment la liberté politique est née de si bonne heure en Angleterre et y a revêtu sa forme la plus parfaite: un parlement national, alors que les autres pays élaboraient péniblement le mécanisme grossier et compliqué des états-généraux et des états provinciaux. Considérez, en effet, cette royauté telle que nous l'avons décrite. On peut prédire qu'elle abusera de son immense pouvoir et que ses excès provoqueront de vives résistances. Ailleurs, lorsque la royauté devient absolue, c'est à une époque où l'art de voiler l'arbitraire, de le corriger par des formes, de le justifier par la bonne gestion de nombreux services d'état, s'est perfectionné dans les mains des gouvernans, tandis que les occupations paisibles, devenues plus générales, ont adouci les mœurs et que des intérêts plus stables conseillent la patience. Aucun de ces tempéramens n'existe dans la société anglaise sous les rois normands et angevins. La guerre est alors l'unique service d'état. La justice et l'appareil administratif sont avant tout l'instrument d'une insatiable fiscalité. Il n'y a ni excuse, ni compensation à l'atroce oppression exercée par la couronne, et cependant les hommes qu'elle atteint ont les caractères entiers et les passions sans frein d'une époque primitive. Il n'a pas moins fallu pour sus-

citer l'énergique résistance qui a fondé les institutions politiques de l'Angleterre. Freeman estime que, si Jean sans Terre avait eu les vertus d'un saint Louis, c'en était fait de la liberté anglaise. Il eût été plus juste de dire : « S'il n'avait eu que le pouvoir de saint Louis. » Quel est le prince qui résiste aux tentations et à l'action dépravante d'une autorité illimitée ? Le détestable gouvernement des premiers rois normands et angevins n'a pas d'autre cause. C'est cet abus d'un trop grand pouvoir, combiné avec l'extrême violence des mœurs du temps, qui a déterminé au XIII[e] siècle la crise d'où est sortie la grande charte.

Le haut baronnage que la royauté anglaise menace avec des forces si supérieures ne vaut pas mieux par nature que la noblesse du continent. Dans le siècle qui suit l'invasion, ce n'est qu'une bande d'aventuriers avides, de soldats turbulens, de petits tyrans effrénés qu'il faut incessamment contenir et châtier. On les voit tels qu'ils sont sous le roi Étienne ; l'épouvantable anarchie de cette période peut se chiffrer, pour ainsi dire, par le nombre des « châteaux adultérins » qu'ils construisent, et d'où ils oppriment le plat pays, en défiant toute autorité. A la fin de la période, il n'en reste pas moins de 375 à détruire sur cet étroit territoire. Nous sommes encore loin d'une action politique commune, et rien ne paraît de la sagesse et de la générosité qui se feront admirer un siècle plus tard. L'étonnant esprit politique des rebelles de 1215 ne procède nullement d'un don naturel, d'une aptitude de race (1) ; c'est le fruit lentement mûri de la nécessité. Considérez, en effet, ces hauts barons disséminés sur leurs domaines en face de la royauté qui les opprime. Les grands feudataires français peuvent se retrancher dans leurs états et chacun y défier isolément le suzerain dont la puissance dépasse à peine la leur. Les grands vassaux anglais n'ont pas, à proprement parler, d'états ; ils n'ont que des domaines ; leur suzerain est l'un des plus puissans princes de la chrétienté. Ils ne se sentent pas protégés contre lui par l'éloignement ; quelques journées de marche amènent l'armée royale au pied de leurs châteaux. Un petit nombre seulement, les grands barons du Nord et ceux du comté de Kent, peuvent s'appuyer sur une sorte d'esprit régional. Rien de pareil à cet esprit n'existe dans les autres comtés. Le but que les feudataires anglais se proposent, les moyens qu'ils emploient reçoivent leur caractère de ces circonstances exceptionnelles. Le but n'est pas de se rendre indépendans, — la prétention serait vraiment trop chimérique, —

(1) En 1310, les *ordonnances* sont rédigées tout au profit des barons et dans un intérêt de classe très exclusif. (Stubbs, II, 321.)

c'est de contrôler, de partager même le pouvoir, dont il paraît inévitable qu'on dépende (1). Les moyens ne seront pas la résistance individuelle, locale, ni même une résistance de classe. Pour se mesurer avec moins de désavantage contre un adversaire si supérieur en forces, les barons n'ont qu'une ressource, c'est non-seulement de se réunir, de s'entendre, de s'organiser, mais de rallier, d'un bout du royaume à l'autre, ceux que la tyrannie du souverain peut atteindre; et le mot de ralliement ne sera entendu et écouté que s'il comprend les griefs de tous. Ainsi la résistance, pour que la victoire ne soit pas stérile, devra être politique; pour aboutir à la victoire, elle devra être collective, nationale et même populaire. Tout cela s'est vu en 1215. La féodalité n'a pas manqué de se montrer partout ailleurs ce qu'elle est par essence, un agent de division, de décomposition et d'oppression; on voit comment elle est devenue ici, par circonstance, un agent d'union, de concert politique, de protection plus ou moins intéressée pour les faibles : la menace permanente d'une royauté trop puissante a, suivant la belle expression de Hallam, neutralisé la force centrifuge du système féodal.

Voilà ce qui fait la grandeur et l'originalité du grand drame dont le premier acte se clôt par la grande charte, et dont le dernier se dénoue par la constitution du parlement vers 1340. Une nation est née alors, ou plutôt s'est manifestée, une nation serrée et ordonnée autour de ses chefs naturels. Le parlement est le moyen d'action que s'est donné cette force nouvelle, l'organe permanent dans lequel la résistance de 1215 s'est pacifiée, régularisée et perpétuée sous la forme de l'opposition politique et du contrôle. Ainsi s'expliquent les caractères particuliers qui en ont fait, dès le commencement, une institution originale et unique en Europe. L'absence de souvenirs, de privilèges et d'intérêts provinciaux distincts est cause qu'il n'y a eu place que pour une seule assemblée, une assemblée centrale. Le cadre et l'objet manquaient pour des états provinciaux; ce moyen de localiser la résistance et de diviser pour régner a été refusé à la royauté anglaise (2). Comparez, d'un autre côté, ce parlement aux états généraux de France. Quoique ceux-ci comprennent nominalement toutes les classes de la nation moins les serfs, leur réunion n'a pas été accomplie dans le même esprit et n'a pas produit les mêmes

(1) Il faut lire les pétitions des barons en 1215 et en 1258. On est surpris de voir, d'un côté, ce qu'ils sont préparés à subir de la part du pouvoir central, d'un autre côté, la hardiesse du système oligarchique au moyen duquel ils prétendent contrôler et presque absorber ce pouvoir.

(2) En France, il paraît certain que les états provinciaux sont, comme les états généraux, une création de la royauté. Ils ne tombent en désuétude qu'après Charles VII. Louis XI leur soumet encore le traité d'Arras. (Voyez la *Revue historique*. Juillet à octobre 1879.)

effets qu'en Angleterre. Là, ces classes arrivent séparément à l'appel du souverain sans s'être jamais concertées, elles n'ont pas de traditions communes. Elles sortent pour la première fois (1) de leur isolement lorsque Philippe le Bel les convoque en 1302. Elles ne se connaissent pas, ne se comprennent pas; elles ne se comprendront jamais. Ici, au contraire, toutes les classes se connaissent et se retrouvent lorsque le parlement se constitue à la fin du XIIIe siècle. Dans la lutte provoquée par la royauté, elles se sont plusieurs fois rapprochées depuis cent ans. Elles ont senti plusieurs fois leurs intérêts menacés se confondre, leurs droits se prêter un appui mutuel; les efforts qu'elles ont faits en commun ont été couronnés par une victoire mémorable et consacrés dans un acte où les grands ont stipulé en faveur des humbles et des petits. De tels souvenirs ne s'effacent pas et ne se laissent pas renier. Les articles de la grande charte ont peu d'importance comme dispositions impératives et pratiques; ils en ont beaucoup comme signes et emblèmes d'une action collective et nationale, comme gage donné par chaque classe du peuple à toutes les autres; leur grande force procède d'un effet d'imagination. Le pays s'inquiétait peu de savoir si telles ou telles clauses, par exemple celles qui assuraient à ses chefs quelque contrôle sur la marche du gouvernement, étaient maintenues ou non dans les confirmations de la charte. Le point capital était que la charte fût confirmée et, avec elle, le souvenir d'un jour où tous les Anglais s'étaient trouvés unis contre l'oppression. Trente-deux ratifications (2) se succédèrent sans rencontrer l'indifférence et la satiété dans le public. La légende n'est pas une vérité, mais elle est une réalité, souvent la plus vivante et la plus féconde des réalités. Les forces sentimentales sont après tout les garanties des garanties, les seules cautions sérieuses et solvables des assurances autrement bien vaines que l'on inscrit sur les parchemins. Un jour de générosité a suffi pour créer autour des barons anglais une foi, une attente publiques, et en quelque sorte une conscience extérieure qui s'est imposée à leur volonté, a dominé leur égoïsme et a pris même à leurs yeux l'apparence d'une conviction interne et personnelle. Les tendances oligarchiques de la féodalité britannique au XIIIe et au XIVe siècle sont incontestables; elles n'ont jamais réussi à la séparer du reste du peuple. Voilà comment la division officielle en lords et en communes n'a pas empêché le parlement de rester pendant des siècles une assemblée profondément homogène et profondément

(1) Je n'ignore pas que des états ont pu être tenus auparavant. Mais je ne m'arrête pas à ce fait, ne voulant retenir que ce qui a une valeur et des effets politiques. (Voyez Hervieu, *États généraux*.)

(2) D'après sir Ed. Coke.

nationale, où les oppositions de classes étaient aussi rares que les conflits entre les prétentions locales, tandis que nos états généraux n'étaient qu'un lieu de rencontre et de juxtaposition pour des ordres indifférens ou hostiles les uns aux autres, et pour des délégations provinciales qui ne s'élevaient pas sans effort au-dessus des intérêts particuliers de leurs commettans.

II.

Il convient maintenant d'étudier de plus près les élémens qui entrent dans la composition du parlement et d'observer comment ils s'y rejoignent, dans quel ordre ils s'y distribuent, quelle relation il y a entre la place qu'ils occupent dans la nation et leur rôle parlementaire, et réciproquement quelle influence ce rôle a pu exercer sur leurs rapports mutuels et sur leur inégal développement au sein du corps politique. Dans toutes ces questions, la lumière ne peut être faite qu'à la condition de pénétrer un peu profondément dans la vie locale du moyen âge. Là, non moins que dans la région des grands pouvoirs, l'Angleterre diffère notablement des autres pays de l'Europe. Ce qu'on y rencontre de plus particulier, c'est une classe moyenne rurale, force sociale inconnue dans les états du continent, qui se forme peu à peu par le dédoublement de la classe supérieure, s'abaisse pour un temps, s'enfonce pour ainsi dire dans la nation, se mélange avec les classes placées au-dessous d'elle, et après leur avoir apporté l'égalité devant la loi et devant l'impôt, remonte en les entraînant à sa suite vers de plus hautes destinées, déploie une activité croissante à l'appel de l'autorité royale, constitue du XIIe au XIVe siècle le *self-government* local aux dépens de l'ancienne administration des comtés, puis, devenue trop considérable pour être tenue à l'écart, prend place dans le parlement, y sert de lien, grâce à sa nature mixte et à ses doubles affinités, entre la haute noblesse et la représentation des villes; enfin, lorsqu'au XVIe siècle la disparition de l'ancien baronnage laisse une grande place inoccupée dans la plus haute des deux branches parlementaires, se trouve prête à remplir le vide et forme la souche de l'aristocratie anglaise moderne. Le développement de cette classe est un fait capital dans l'histoire politique de l'Angleterre. Il importe de s'y arrêter un instant.

Presque immédiatement après la conquête, le baronnage normand établi en Angleterre apparaît divisé en deux portions et pour ainsi dire en deux étages : les hauts barons, *barones majores*, et les petits vassaux immédiats de la couronne, *tenentes in capite*, qu'on

appelle aussi quelquefois *barones minores*. Ceux-ci forment une classe nombreuse, indépendante et fière. Remarquez bien qu'ils sont en dehors de la mouvance et de la juridiction du haut baronnage. S'ils ne sont pas les égaux des barons, ils ne sont pas leurs subordonnés, ils ne leur doivent aucun service, ils ne relèvent comme eux que du roi. Les seules différences qui se marquent d'assez bonne heure entre les deux catégories sont que les *barones majores* ont des domaines notablement plus étendus (la tenure baronniale doit contenir 13 1/3 fiefs de chevalier), et qu'ils sont convoqués individuellement à l'armée et au conseil du roi, au lieu que les petits tenans sont cités en masse par l'intermédiaire du shérif. Ce sont des différences de degré, non de genre (1). Ces deux moitiés du baronnage ne tarderont pas à se modifier; l'intervalle s'élargira sensiblement entre elles. Toutefois, même après que la première sera seule depuis plus d'un siècle en possession de conseiller le souverain, tandis que la seconde, confondue d'abord avec les vassaux des barons dans la classe des chevaliers, sera en voie de se mélanger avec toute la masse des propriétaires libres, — l'unité originelle de la classe baronniale ne s'effacera pas complètement. Quand les chevaliers seront appelés au parlement, leur premier mouvement sera de se joindre aux barons; le premier mouvement des barons sera de les accueillir; et lorsqu'un peu plus tard les deux groupes se sépareront et que les chevaliers s'en iront siéger avec les représentans des villes, ils apporteront à leurs nouveaux collègues, avec la fierté, la hardiesse, la fermeté d'une ancienne classe militaire qui a de longues traditions de commandement et de discipline (2), l'avantage d'une communication naturelle et d'une facile entente avec le haut baronnage, dont ils se sont écartés plutôt que détachés. Barons et chevaliers resteront longtemps encore comme la branche aînée et la branche cadette d'une même famille. Nous retrouverons dans un instant ce fait capital.

De bonne heure toutefois, comme je l'ai fait pressentir, une divergence tend à se produire entre les habitudes et les goûts des deux baronnages. Les petits vassaux sont naturellement moins assidus que les grands barons aux assemblées publiques, moins empressés à suivre le roi dans ses expéditions. L'exploitation de leurs terres leur demande des soins plus personnels. Leur absence, en ces temps de violence et de spoliation, expose leurs droits de possession à des périls qui ne menacent pas les personnages puis-

(1) Voyez Gneist, I, 171, d'après Nevill et Littleton.

(2) On sait que, pendant le XIVe siècle, ce sont les chevaliers des comtés qui mènent la chambre des communes. Les députés des villes, deux ou trois fois plus nombreux, ne font que suivre.

sans. Aussi font-ils tous leurs efforts pour se dérober. Ils n'échappent qu'à prix d'argent, on le verra plus loin, à leurs obligations en temps de guerre. Comme il est naturel, le roi est moins attentif à exiger la présence de cette multitude à ses conseils. La convocation des petits vassaux directs tombe donc rapidement en désuétude. Pendant plus d'un siècle après la conquête, l'avis et l'acquiescement de cette classe ne sont jamais mentionnés en tête des ordonnances royales (1). Les grands vassaux, les évêques et les juges y figurent seuls; ils y figurent avec une constance qui atteste leur assiduité. Sous les rois normands et angevins, on aperçoit d'abord autour du trône un corps formé des grands officiers du palais, chefs de l'administration générale, et d'un certain nombre de prélats et de barons que le roi estime particulièrement capables et de bon jugement, c'est le conseil du roi. A ce groupe permanent s'adjoignent dans les circonstances importantes, — guerre à déclarer, subsides extraordinaires à fournir, édits à promulguer, — le reste des grands vassaux laïques et ecclésiastiques. Ils forment alors le *magnum concilium*, le grand conseil. Le roi tient la main à ce qu'ils y assistent; car leur consentement, — qu'ils ne peuvent refuser à une volonté si puissante (2), — décourage toute résistance locale à l'exécution des mesures, et eux-mêmes sentent qu'ils ont intérêt à être présens pour discuter et faire réduire les charges dont ils sont menacés.

Ce simple fait a eu des conséquences immenses. Le baronnage se divise; deux groupes distincts s'y forment par un lent dédoublement : — une haute classe provinciale sédentaire qui comprend tous les petits vassaux directs du prince avec les barons les moins considérables, — et une aristocratie politique qui comprend, avec tous les grands barons, les conseillers appelés par la couronne. Et on voit le point précis où la division s'opère : c'est la présence et la séance habituelles au conseil du roi qui distinguent et caractérisent cette aristocratie; c'est le fait de la convocation individuelle et nominative qui tend à devenir le signe extérieur et officiel de sa dignité. Circonstance capitale; car la qualité de noble et les privilèges, dévolus alors en tout pays à la classe la plus haute, vont s'ar-

(1) Voyez Stubbs, *Select Charters*. Remarquer, même plus tard, celle de 1237, où les magnats seuls paraissent avoir été présens, quoique la concession de subside soit réputée faite aussi par les chevaliers et les hommes libres. Ceux-ci représentent leurs « vilains. » En 1232, les vilains sont nommés avec les autres comme ayant octroyé le subside. Évidemment, chevaliers, hommes libres, aussi bien que vilains, n'étaient pas là en personne, les magnats stipulaient pour eux.

(2) Il n'y a pas d'exemple d'un refus de subsides sous les rois normands. (Stubbs, *Select Charters*. Préface, p. 18.)

rêter à cette ligne de partage. Attachés de bonne heure à l'activité supérieure du conseiller public et de l'homme d'état, ils ne franchiront pas l'enceinte d'une assemblée de dignitaires, ils ne descendront pas au reste du baronnage et celui-ci, rejeté par comparaison vers la classe immédiatement inférieure, ne tardera pas à se confondre et à se niveler avec la masse des hommes libres (1).

On a dit avec raison que l'égalité devant le juge et devant le percepteur a existé en Angleterre, dès le XIIIe siècle, entre tous les laïques, moins un petit nombre de pairs et quelques serfs. Cette « isonomie, » comme l'appelle Hallam, a une cause facile à découvrir. C'est précisément cette pairie très peu nombreuse qui, constituée de bonne heure en corps politique, a fait pour ainsi dire écluse, a retenu les inégalités à son niveau et les a empêchées de se répandre sur toute une caste disséminée dans la nation. En France, la féodalité était, dès le principe, trop diffuse et trop divergente pour que ses chefs eussent le pouvoir ou même la pensée de former auprès de la royauté un groupe supérieur associé au gouvernement; la qualité de noble et ses avantages, ne pouvant pas se fixer sur cette haute prérogative politique, n'ont trouvé où se poser que sur la condition banale de la naissance et de l'extraction. N'ayant pas été appropriés dans les hautes régions, ils se sont communiqués indistinctement à tout le baronnage. Ils l'ont séparé et isolé tout entier de la masse nationale. C'est faute d'une aristocratie politique concentrée qu'il y a eu chez nous une noblesse de sang dont les privilèges, attachés au nom patrimonial et passant à tous les enfans, se sont multipliés avec les branches puînées et ont pesé d'un poids sans cesse accru sur tout le peuple. L'idée très particulière que les Anglais se sont formée de la qualité de noble les a préservés d'une pareille calamité. Or, cette idée n'aurait pas été dégagée et mise en relief, si leur haute féodalité ne s'était pas incorporée, très anciennement, en un conseil politique. Là est la cause essentielle qui, en resserrant pendant deux siècles la base sur laquelle la classe supérieure pouvait faire reposer son titre, a fondé l'égalité des droits pour tout le reste du peuple (2).

(1) On sait qu'en Angleterre la noblesse est limitée à quelques centaines de personnes siégeant dans une chambre; l'hérédité nobiliaire étant fondée, non sur la transmission du sang, mais sur la transmission de l'office public, l'aîné seul hérite de la noblesse, tête pour tête. Les autres fils, sauf quelques droits de préséance, n'ont rien qui les distingue des autres citoyens.

(2) On sait qu'en 1789 le projet de constituer une chambre de hauts dignitaires provoqua les plus vives résistances dans le corps entier de la noblesse française et surtout chez les hobereaux. Ils sentaient d'instinct qu'ils seraient comme déclassés dans leur caste par cette distraction d'une aristocratie politique et qu'ils ne tarde-

III.

Essayons maintenant de rejoindre, dans leurs comtés, les petits vassaux directs de la couronne et recherchons ce qu'ils y deviennent. Les premières tendances qui s'accusent et le premier mouvement qui se dessine sont d'un caractère tout féodal. Les fiefs de chevaliers, inconnus au lendemain de la conquête, s'établissent rapidement et sont déjà très nombreux vers 1100 (1). Ce sont des domaines déterminés auxquels la charge du service militaire est spécialement attachée, au lieu de peser indistinctement sur les terres du manoir. De là, comme sur le continent, une distinction très nette entre deux natures de propriété : propriété noble et propriété ordinaire ; la première, tenue à condition du service des armes, et soumise, tant à la règle stricte de la primogéniture qu'à des droits d'aide, de garde et de mariage très onéreux pour les détenteurs (2) ; la seconde, tenue en « libre socage, » — c'est le terme juridique, — et affranchie des plus lourdes des obligations féodales. La tenure militaire a pour conséquence une première fusion entre les vassaux directs de la couronne et les vassaux des seigneurs ou arrière-vassaux qui occupent la terre à ce même titre (3). Mais elle semble de nature à séparer profondément les uns et les autres de la masse des propriétaires fonciers ordinaires et à constituer les chevaliers en une classe à part, en une sorte d'ordre équestre hautain et fermé.

D'autres causes plus puissantes que l'esprit féodal ont écarté le péril. Premièrement, l'Angleterre du XIIe siècle était l'un des pays de l'Europe où il y avait le plus d'hommes libres, c'est-à-dire de propriétaires libres, — les deux choses sont alors identiques, — à côté et en dehors de la chevalerie féodale (4). C'étaient, soit des Normands de condition inférieure qui avaient suivi ou rejoint

raient pas à retomber au même rang que les roturiers. Plus tard, en 1814, M. de Villèle se faisait l'organe du même sentiment lorsque, critiquant l'institution d'une chambre des pairs héréditaire, il demandait où étaient en France ces deux cents existences assez supérieures aux autres pour qu'on pût les placer à cette hauteur. Ce serait, ajoutait-il, supprimer la noblesse, au profit des deux cents familles qui seraient choisies. Ce qu'il redoutait comme une calamité est précisément ce qui s'est fait, dès le moyen âge, de l'autre côté de la Manche, et ce qui a fondé chez nos voisins l'égalité civile et politique.

(1) Stubbs, I, 261.

(2) Hallam, III, 54.

(3) Gneist, I, 171.

(4) Turner, liv. III, ch. IX.

leurs seigneurs, soit d'anciens propriétaires saxons, — il y en avait beaucoup avant la conquête, surtout dans les comtés de l'Est, — qui, rentrés en grâce, après un temps, auprès des nouveaux maîtres du sol, avaient recouvré la liberté et une partie de leurs terres. Plusieurs documens du XII[e] siècle nous montrent ces Saxons en excellens rapports avec les hommes libres et les barons normands, unis à eux par des mariages, et de bonne heure s'élevant eux-mêmes au rang baronnial (1). La classe des propriétaires libres non nobles avait donc ce qui lui manquait en France : le nombre, la masse, la consistance. Un des signes de son importance est que c'est elle qui a fourni, dès l'origine, le principe de la classification des personnes. Bracton, légiste anglais du XIII[e] siècle, ne distingue que deux conditions personnelles : la liberté et le vilenage. Les autres distinctions ne sont pour lui que des subdivisions sans importance juridique. A peu près à la même époque, le légiste français Beaumanoir (2) partage le peuple en trois classes : nobles, hommes libres, serfs. Les hommes libres, ici, n'étaient guère que des bourgeois. Ceux qui vivaient dans les campagnes avaient grand'peine à ne pas déchoir de leur condition ; ils n'échappaient à un changement d'état qu'en allant demeurer dans les villes.

La classe des propriétaires libres non nobles formait donc un corps puissant, capable d'attirer à lui la classe immédiatement supérieure, celle des chevaliers, et de l'absorber ou de s'y absorber, si les circonstances diminuaient l'écart de l'une à l'autre.

Ce rapprochement ne se fit pas attendre ; les fiefs des chevaliers, qui étaient d'abord d'une étendue assez considérable, se morcèlent fréquemment dès le XII[e] siècle. On les partage principalement pour l'établissement des filles et des puînés. Cela devient d'un usage si fréquent que le législateur est forcé d'intervenir. La grande charte (édition de 1217) défend d'aliéner les fiefs dans une mesure telle que ce qui reste ne suffise plus pour répondre des charges attachées à la tenure militaire. Un peu plus tard, on rencontre des propriétaires de fractions de fief, qui demandent qu'on n'impose pas à chacun des possesseurs partiaires les charges de la totalité. C'est encore un symptôme de la division croissante de la propriété. En 1290, le législateur abolit les sous-inféodations, et, à cette occasion, consacre, pour tout homme libre qui n'est pas vassal immédiat du roi, le droit de vendre tout ou partie de sa propriété, même sans le consentement de son seigneur (3).

(1) *Dialogue de l'échiquier.*

(2) Hallam, *l'Europe au moyen âge*, III, p. 101.

(3) En 1327, le droit d'aliéner est étendu même aux vassaux immédiats du roi. (Stubbs, II, 370.)

Dans l'un et l'autre cas, l'acquéreur devient le vassal du même seigneur que le vendeur. Ces mesures contribuent à multiplier les petits tenans directs de la couronne. D'autre part, les domaines des chevaliers changeant de mains et diminuant d'importance, la condition sociale des détenteurs tendait à se rapprocher de celle des propriétaires libres ordinaires, naguère très au-dessous d'eux, aujourd'hui leurs égaux par la fortune. Il n'y avait pas abaissement par la raison que, pendant la même période, la richesse générale et, partant, le produit des terres avaient sensiblement augmenté, en sorte que le revenu d'une moitié ou d'un tiers ne devait pas être inférieur au revenu entier d'autrefois. Mais il y avait nivellement entre les deux classes. Plus d'un baron dont le fief s'était dispersé en dots ou en autres libéralités fut entraîné dans le mouvement. La diminution du nombre des baronnies après le règne de Henri III est un fait incontestable (1).

Il se trouvait d'ailleurs que, pendant le même temps, le genre de vie et les habitudes des deux classes avaient cessé d'être très différens. Les chevaliers, par les mêmes raisons qui les décourageaient de se rendre au conseil du roi, manifestèrent de bonne heure une très vive répugnance pour la guerre. Les possessions les plus menacées de la couronne étaient en France. Il fallait presque toujours quitter le sol anglais, traverser la mer, s'en aller au loin sur le continent. De bonne heure, les chevaliers se montrent préoccupés d'échapper à cette obligation. Lorsque le roi Henri II leur offre de les exempter moyennant une taxe d'exonération, ils acceptent avec empressement. C'est l'impôt qu'on a appelé *scutagium* (escuage). A ce prix, les chevaliers restaient dans leurs foyers. Mais cette taxe de rachat laissait subsister toutes les autres charges de la tenure militaire, notamment ces lourds et scandaleux droits de mariage et de garde qui n'existaient sous cette forme et avec cette rigueur qu'en Angleterre et en Normandie (2). Aussi essaie-t-on de se dérober à la chevalerie elle-même, cause ou occasion de tant de maux; on néglige ou on évite de se faire armer chevalier. Les ordonnances qui enjoignent de recevoir cet honneur reviennent incessamment au cours du XIII[e] siècle ; cela prouve clairement qu'on ne s'y prêtait que de mauvaise grâce. La recrudescence de l'esprit chevaleresque sous Édouard III ne fut qu'un accident et une mode éphémère. Dès 1278, le roi commande aux shérifs de contraindre à recevoir l'accolade, non pas seulement les personnes appartenant à la classe des chevaliers, mais tous les hommes dont le revenu fon-

(1) Des quatre-vingt-dix-huit baronnies, dont les représentans avaient été convoqués en 1300, quatorze étaient éteintes à l'avènement d'Henri IV et trente-trois avaient perdu l'importance et la dignité de pairies héréditaires. (Stubbs, III, 16, 17.)

(2) Hallam, III, 54.

cier égale 20 livres sterling, de quelque seigneur et à quelque titre qu'ils tiennent leurs terres. Cette prescription fut répétée depuis à plusieurs reprises; elle montre à quel point le cours des temps et la force des choses avaient mélangé les deux classes, soit en faisant monter dans la première les propriétaires libres opulens, soit en faisant descendre dans la seconde les chevaliers qui avaient laissé se diviser leurs domaines (1). En somme, dès le XIIe siècle, les chevaliers paraissent avoir pris en grande majorité les goûts et les mœurs d'une classe agricole (2). L'organisation militaire qui prévaut à la fin du XIVe siècle marque le terme de cette évolution. Le service obligatoire et gratuit imposé aux terres de chevalier a disparu (3); l'impôt qui le représente cesse d'être perçu. Le noyau de l'armée royale, celle qui fait les expéditions au dehors, se compose de barons remuans et belliqueux qui réunissent autour d'eux des gens de pareille humeur. Ils vendent au roi, à deniers comptans, le secours de leurs régimens d'aventuriers. Le gros des anciens chevaliers se tient de plus en plus à l'écart de ces bandes de condottieri. Beaucoup ne portent même plus le titre de chevaliers, ce sont des esquires, des gentlemen « capables d'être faits chevaliers », dit une ordonnance de 1446, qui prescrit de choisir parmi eux, faute évidemment de chevaliers en titre, les candidats aux places de shérif. Ils portent cependant les armes, mais c'est avec toutes les autres classes de la nation et pour le maintien de la paix dans leur comté. Une ordonnance enjoint à tout homme libre de s'armer selon sa fortune, les uns avec la cuirasse, le bouclier et la lance, les autres avec la simple cotte de maille ou le pourpoint. Ils forment une sorte de gendarmerie intérieure (4), de garde nationale qui ne repose plus sur l'ancienne base féodale et dont les fonctions sont toutes civiles et de police. C'est surtout la persistance de l'esprit et de la vocation militaires qui a conservé à la noblesse française jusqu'en 1789 une position à part au milieu des autres classes de la nation. Ici, l'esprit militaire a disparu, si ce n'est chez quelques grands seigneurs d'aventure destinés à s'entre-détruire et à disparaître avant le XVIe siècle. A

(1) Stubbs, III, 545.

(2) Déjà, en 1074, dans l'espèce de manifeste répandu par les barons normands contre le roi Guillaume Ier, il est parlé sur un ton d'envie des Anglais qui cultivent en paix leur terre, boivent ou tiennent table, tandis que leurs vainqueurs sont obligés de faire la guerre sur le continent. (Stubbs, I, 291.) — *Nolens vexare agrarios milites*. (Charte de Henri II.)

(3) Stubbs, III, 540.

(4) Aux termes d'un acte 25, Éd. III, ch. VIII, il n'est pas permis de faire sortir cette milice de son comté, sauf dans un cas de pressante nécessité constaté par le parlement, ni du royaume, en quelque cas que ce puisse être. (Gneist, I, 209.)

partir du xve siècle, on peut dire que la masse de l'ancienne chevalerie anglaise n'est plus qu'une haute classe rurale dans laquelle figurent, avec des droits égaux, tous les propriétaires libres importans du comté. Le Pogge (1) les dépeint à cette même époque adonnés à l'agriculture, vendant la laine et le croît de leurs troupeaux, estimant sans honte de s'enrichir par cette voie et jugeant de la noblesse d'après la fortune.

On voit combien il est vrai de dire que le régime féodal, dans le sens précis de ce mot, n'a pas existé en Angleterre. Premièrement, les grandes *satrapies* provinciales n'ont pas eu ici occasion de se produire. Des deux autres élémens politiques de la féodalité, l'un, la justice domaniale, n'a eu qu'un développement restreint, sans vigueur et sans durée; elle n'a que bien rarement dépassé en étendue les limites d'une juridiction manoriale et ne s'est jamais élevée en compétence à la dignité de la haute justice (2); de très bonne heure, elle a plié et s'est effacée devant les tribunaux royaux, et le XIVe siècle ne la connaît pour ainsi dire plus. L'autre élément, le fief militaire, s'est, dans le siècle même qui l'avait vu se produire, affranchi de l'obligation du service des armes moyennant une redevance spéciale qui n'a pas tardé à perdre son nom et à se confondre dans l'ensemble de la taxation civile (3). Aucun *escuage* n'a été levé, selon Coke, après la huitième année d'Édouard II. Le reste des charges, celles-ci purement fiscales, qui pesaient sur les tenures en chevalerie, paraissaient déjà surannées sous Jacques Ier. Elles sont définitivement abolies par commutation financière sous Charles II, et toutes les tenures sans exception sont ramenées au type de la propriété libre ordinaire, dite *en socage*. Il n'y a plus de terre féodale en Angleterre à partir de 1660.

Les élémens civils du régime foncier n'ont pas été plus lents à s'affranchir et à prendre un caractère moderne. La fin du XIVe siècle voit naître et gagner rapidement la pratique du fermage; or, cette forme de tenure apparaît, dès le principe, comme absolument purgée de tout caractère féodal; elle repose sur des rapports purement économiques et c'est le principe de la liberté des contrats qui en fournit toutes les formules. Certains droits excessifs, réservés au propriétaires, ne remontent nullement au moyen âge; les plus rigoureux sont une invention tardive de l'aristocratie foncière; ils datent du XVIIIe siècle. Quelques auteurs citent volontiers, comme le signe d'un profond et persistant esprit

(1) Le Pogge, *de Nobilitate*.
(2) Gneist, I, 111 et Stubbs, I, 399.
(3) Stubbs, II, 522.

féodal, une autre forme de tenure : les *copyholds*. Ils se laissent tromper par l'apparence. Les *copyholds* sont, d'après la théorie courante, des concessions révocables en principe, faites par le seigneur à des serfs et grevées de charges d'une diversité extrême, où l'on retrouve presque tous les types de nos droits féodaux. Ces concessions acquirent très vite un titre régulier et la perpétuité. Elles embrassaient, à la fin du XVIe siècle, le tiers du sol anglais ; il s'en est maintenu un grand nombre jusque vers le milieu du XIXe siècle, sans que le législateur s'inquiétât de remanier cette tenure imparfaite. Mais si l'on considère que ces *copyholds* étaient souvent dans les mêmes mains que les *freeholds*, c'est-à-dire que les tenures libres (1), que quelques-uns appartenaient à de très grands seigneurs, que, depuis longtemps, leurs possesseurs ne formaient, à aucun degré, une classe spéciale, que les charges des terres soumises à ce genre de tenure s'étaient à ce point allégées que le système a pu coexister avec une agriculture progressive, et qu'il a été seulement un objet de paisible critique, jamais un sujet de plaintes et de griefs, on reconnaîtra que le régime féodal ne s'est survécu, même ici, que par des « technicalités » juridiques et nullement par des réalités ayant une valeur politique et sociale.

Quant aux élémens mixtes, à la fois civils et politiques, de la féodalité, j'entends le droit d'aînesse et les substitutions, ils n'ont pas rencontré meilleure fortune. Le système de grande propriété aristocratique qu'on observe aujourd'hui n'est nullement un legs du moyen-âge, c'est une création du dernier siècle. Il y a plus de trois cent cinquante ans que la liberté testamentaire était devenue la règle (sous une restriction destinée à disparaître en 1660) et avait refoulé le droit d'aînesse dans les successions *ab intestat*. Il y a près de cinq cents ans que la subtilité des légistes avait fourni le moyen d'affranchir la terre par des procédures collusoires, et procuré en fait aux possesseurs des domaines une faculté de disposition très étendue. L'Angleterre a été, avant tous les autres pays, un pays de propriété libre, de moyenne et de petite tenure. Le régime actuel de *latifundia* et de majorats n'a commencé à fleurir qu'après la restauration ; il est fondé non sur la loi, mais sur les mœurs, et procède d'une politique délibérée des classes supérieures. Encore les tribunaux se sont-ils hâtés de restreindre l'effet utile des substitutions à la vie d'une personne née, plus une

(1) Les lois sur le cens d'éligibilité au parlement, sur le cens des *magistrates* des comtés, ne font pas de différence entre les *freeholds* et les *copyholds* ; le revenu foncier qu'elles exigent peut reposer sur l'une ou sur l'autre forme de tenure, indistinctement.

période de vingt et un ans. C'est moins que ne permettaient, en France, les institutions d'ancien régime. Les substitutions modernes se sont développées sur l'espace étroitement mesuré par le législateur et les juges; ceux-ci ont tenu la main à ce que chaque génération fût mise à même de *reconsidérer* l'arrangement et de régénérer, s'il lui plaît, la propriété complète; si le système se perpétue en fait, c'est uniquement par la volonté et le choix des héritiers successifs. De notre temps, une série de statuts ont dispensé l'héritier d'observer les clauses antiéconomiques de ces covenans et lui ont restitué, éventuellement, les principaux droits que sa condition de quasi-usufruitier le rendait incapable d'exercer. Toute cette évolution des deux derniers siècles, qu'on ne s'y trompe pas, n'a rien à voir avec le système féodal antérieur; elle est l'effet d'une grande entreprise aristocratique, laquelle a fini par provoquer une réaction démocratique, toutes deux entièrement modernes dans leurs causes et nouvelles dans leur esprit.

Il nous reste, pour connaître tous les élémens du parlement futur, à regarder du côté des villes. J'indique rapidement les caractères exceptionnels que le développement des centres urbains a présentés en Angleterre. Premièrement, ce développement paraît avoir été beaucoup plus lent qu'en France. Cela tient sans doute à ce que la liberté, un certain bien-être, les chances de s'enrichir ne manquaient pas dans les districts ruraux. Le séjour dans les villes n'était pas la seule voie ouverte aux classes inférieures pour améliorer leur condition (1). La vie urbaine exerçait donc une moindre attraction. Aussi, au temps de Charles II, n'y avait-il pas, en dehors de Londres, plus de quatre villes dépassant le chiffre de dix mille habitans. On sait d'ailleurs que, jusqu'au XVIIe siècle, l'Angleterre n'était aucunement un pays industriel, c'était un pays agricole, et surtout pastoral, qui vivait de la vente de ses laines. La grande majorité des villes avait le caractère de bourgs ruraux; leur population était identique, pour les occupations et les mœurs, à celle du reste du comté. Les grandes villes, dépendant presque toutes directement du roi, avaient été exemptes de ces luttes entre le comte, l'évêque et les bourgeois, qui remplissent l'histoire de nos communes. Elles avaient reçu sans opposition leurs chartes de la royauté. Aucun grief ne les indisposait ou ne les prévenait contre les barons et les chevaliers de leur voisinage; elles se confiaient à eux sans inquiétude et sans répugnance. Enfin, les réunions avec la noblesse du district étaient devenues familières aux bourgeois; les

(1) Voir dans Taine (*Littérature anglaise*, I), les portraits du paysan anglais et du paysan français d'après Fortescue.

règles administratives générales soumettaient, en effet, les villes aux autorités du comté pour les inspections de la garde nationale, pour les élections, et les obligeaient à se faire représenter en cour de comté, lorsque les assises étaient tenues par les juges ambulans. Il est remarquable qu'en 1360 les juges de paix établis pour tout le comté reçurent pareillement juridiction sur tous les centres urbains qui n'étaient pas munis d'une exemption spéciale. La conclusion est évidente. Il n'y a rien ici qui rappelle notre tiers état purement bourgeois, classe isolée, fermée sur elle-même, étrangère à la population rurale, dont elle ne fait que recueillir les fugitifs, à la fois haineuse et humble vis à vis de la noblesse provinciale qui l'entoure. Tout au contraire, les habitans de la plupart des villes anglaises se trouvaient unis et mêlés en mille occasions à toutes les autres classes d'habitans de leur comté; une longue période de vie commune les avait préparés à s'entendre et à se confondre avec les chevaliers et les propriétaires libres leurs voisins.

IV.

Nous voilà bien loin du parlement, mais nous allons y revenir par une voie détournée. Tandis que la classe des chevaliers paraissait déchoir en perdant son caractère militaire et ses titres féodaux, et se mélangeait avec la classe immédiatement inférieure, les deux classes se relevaient ensemble et acquéraient des titres plus durables par une activité utile, par des services rendus à l'état. C'est la justice ambulante, organe de la royauté, qui a provoqué ce mouvement ascendant et cette rentrée en scène. C'est cet instrument apparent de centralisation, aux mains d'un pouvoir encore pauvre en moyens et en expérience, qui a suscité ce qu'on appelle le *self-government* local et a préparé la classe moyenne rurale au rôle politique qu'elle a commencé à jouer un siècle plus tard. Déjà les premiers rois normands avaient remis en mouvement une vieille institution anglo-saxonne, la cour de comté. Cette cour, où étaient tenus de se réunir les prélats, comtes, barons, propriétaires libres et en outre le maire et quatre habitans de chaque village, avait cette physionomie démocratique que présentent beaucoup d'institutions du moyen âge. Ses attributions étaient nombreuses et variées; elle était à la fois cour de justice criminelle, cour de justice civile, cour d'enregistrement du transfert des domaines, lieu de publicité pour les ordonnances royales, bureau de recettes pour l'impôt. Ce système très puissant en apparence et très concentré ne tarda pas à montrer ses insuffisances. D'abord, les grands barons qui avaient des juridictions propres étaient exemptés de paraître

aux réunions ordinaires. Les chevaliers obtinrent de bonne heure de nombreuses dispenses. Les villes ne manquèrent pas de faire inscrire la même immunité dans leurs chartes. Privée de ses meilleurs élémens, la cour de comté était en outre dépeuplée par les abstentions. L'institution des juges ambulans, régularisée en 1176, lui communique une vie nouvelle. Ces grands personnages, familiers de la cour du roi, arrivaient dans les comtés avec les pouvoirs les plus étendus. Leurs commissions portaient qu'ils ne devaient se laisser arrêter, ni par les immunités des barons, ni par les franchises des villes. Quand ils siégeaient, celles-ci déléguaient douze bourgeois pour figurer à côté des autres élémens de la cour du Comté, et les plus grands seigneurs comparaissaient au moins par mandataire. Toute la population locale, noble et roturière, rurale et urbaine, se trouvait ainsi réunie. Sous cette puissante impulsion, la cour de comté et les cours de hundreds furent à leur apogée au XIIIe siècle, et nul doute qu'elles n'aient contribué singulièrement à précipiter la fusion des races et des classes. Toutefois, cette grande affluence ne faisait que les rendre moins propres aux services multipliés d'une administration progressive. On n'administre point par une assemblée, on ne gouverne pas au moyen d'un club. Aussi les grands juges, en laissant subsister nominalement la cour de comté, ne tardèrent pas à la considérer comme un simple lieu d'élection pour les commissions de toute nature qui furent réellement chargées des affaires. De quels élémens étaient formées ces commissions, on peut le pressentir. Les grands juges ne voulaient généralement pas de bien aux barons, ils se défiaient du shérif, dont l'autorité était, en un certain sens, rivale de la leur. Étrangers au comté, ils avaient besoin d'une assistance locale et n'étaient pas en mesure d'organiser une bureaucratie sédentaire. Force était donc de faire appel à la chevalerie du lieu, seule classe assez indépendante, assez éclairée pour leur prêter un utile concours. On les voit, en effet, prendre de plus en plus les chevaliers pour auxiliaires, et partager avec eux les pouvoirs qu'ils enlèvent au shérif ou à la cour de comté. Je ne puis entrer dans l'infini détail de ce transfert d'attributions. Successivement l'assiette et la perception de l'impôt, le contrôle de l'armement de la gendarmerie nationale, le soin de recevoir le serment de paix, l'instruction locale des crimes et délits, le choix du grand jury d'accusation, la participation aux jugemens par l'organe du jury restreint, sont confiés à des commissions de chevaliers qui opèrent le plus souvent sous la direction des juges ambulans. La plus grande partie de ces attributions appartenait auparavant à la cour de comté et au shérif; celui-ci perd en outre en 1215 ses fonctions de juge royal criminel,

transférées aux grands juges; à la fin du même siècle, il n'est plus guère qu'un agent d'exécution et de transmission aux mains de la justice ambulante.

On voit sans peine l'effet de cette révolution. L'activité de la chevalerie n'est plus concentrée dans la cour de comté. Cette classe n'est plus comme par le passé soumise au shérif, elle ne voit plus en lui le représentant le plus direct d'une royauté puissante. D'autres fonctionnaires plus élevés, mandataires plus immédiats du souverain, sont survenus ; ils se sont adressés directement à elle, ont dépossédé pour elle les anciens pouvoirs, ont réclamé son assistance, appliqué sa bonne volonté à mille objets et suscité un immense mouvement de progrès, dont eux et elle demeurent à la fin les seuls organes. En Angleterre, c'est la centralisation qui a donné l'éveil à la décentralisation, au *self-government*. En 1360, l'évolution s'achève par l'institution des juges de paix, nommés par la couronne et choisis dans cette même classe locale de la chevalerie. Appelés d'abord à remplacer le shérif dans certaines de ses attributions de police, ils reçoivent incessamment des pouvoirs nouveaux, s'élèvent de la juridiction correctionnelle inférieure à une juridiction beaucoup plus étendue, dépossèdent définitivement la cour de comté par les sessions qu'ils tiennent quatre fois par an, attirent à eux toute l'administration locale, routes, ponts, prisons, police administrative du travail, tutelle des paroisses, assistance des pauvres, perception de l'impôt, confection et contentieux des listes électorales. Remarquez d'ailleurs que, pour tous ces services administratifs et judiciaires nouveaux où la royauté fait appel à des chevaliers, elle a soin de requérir, à leur défaut, les autres propriétaires de terre, et les services de ce genre se multiplient si vite, pendant que le nombre des chevaliers va diminuant, que les suppléances deviennent pour ainsi dire la règle. C'est donc toute la masse des propriétaires libres, squires, gentlemen autant que chevaliers, qui se trouve associée à l'administration, et les siècles suivans verront de plus en plus cette classe active, officieuse, appliquée, faire gratuitement à elle seule tout le travail d'une immense bureaucratie. L'assimilation est si bien consommée au xve siècle, elle s'étend si loin parmi les propriétaires libres, que les rois sont forcés de protéger contre l'invasion du menu peuple les fonctions importantes dévolues à l'ancienne chevalerie. Des cens pécuniaires sont établis, surtout sous les trois Henri, à l'entrée de toutes ces fonctions; il y en a pour le jury, pour les grades dans la gendarmerie nationale, pour le mandat de juge de paix, pour l'électorat et l'éligibilité parlementaires. Lorsque le cens paraît, c'est que les

distinctions fondées sur la naissance et l'extraction ne subsistent plus et qu'il est devenu nécessaire d'en chercher d'autres dans la richesse. Ici, c'est la fortune foncière, principe de sélection excellent, qui constitue le titre à des privilèges dont le premier, singulièrement onéreux, consiste dans la gestion gratuite de tous les services locaux. Le second, justifié par le premier, le suivra de près : c'est la participation au pouvoir politique par l'entrée au parlement.

Nous voilà en mesure de comprendre comment s'est formé le parlement anglais. Le noyau de cette assemblée, le premier cristal auquel les autres sont venus s'agréger, est ce *magnum concilium* où figuraient dès l'origine les grands vassaux ecclésiastiques et laïques. Je ne me mêle pas de déterminer à quel titre les premiers y siégeaient. Était-ce à raison d'un fief, d'une baronnie ou de leur caractère spirituel ? Le fait, bien plus décisif ici que le droit, est qu'ils appartenaient en grand nombre aux familles des grands vassaux, qu'ils avaient tous des domaines d'importance et de nature baronniale, soumis aux mêmes services et aux mêmes impôts que ceux de leurs collègues laïques (1) et qu'on les traitait volontiers de « barons comme les autres » (*sicut barones cæteri*) (2). Ces deux ordres de magnats, rapprochés par tant de conditions communes, ont formé à eux seuls le grand conseil du souverain jusqu'au milieu du XIIIe siècle. La tradition de cette activité conjointe et prolongée a conjuré le péril d'une séparation tranchée entre les deux ordres de la noblesse et du clergé, cette même séparation qui paraît en France avec les états-généraux et qui s'est perpétuée jusqu'en 1789. Là encore, la constitution précoce d'une aristocratie politique a eu des résultats d'un prix inestimable.

C'est environ trente ans après l'institution régulière de la justice ambulante que la classe des chevaliers, relevée par l'importance des devoirs qu'elle accepte et des services qu'elle rend à l'état dans l'administration locale, secondée et suppléée par toute la haute classe des propriétaires libres, commence à se rapprocher du parlement. Ce n'est pas elle qui en demande l'entrée. La force des choses se charge de l'introduire. Devenue à ce point nombreuse, compacte, active, elle est une puissance que ni le roi ni les barons ne peuvent négliger de concilier à leur cause. Ce sont eux qui vont la chercher, l'inviter, la presser. En 1213, au cours de la lutte qui

(1) Les taxes sur les fiefs tenus par le clergé sont votées avec les taxes sur les fiefs tenus par des laïques. Les taxes sur les spiritualités sont votées ou octroyées à part.

(2) Il est remarquable que « la position du clergé comme élément du commun conseil n'est pas définie par la grande charte séparément de celle des autres tenans *in capite*. » (Stubbs.)

aboutit à la grande charte, le roi commence. Pour la première fois, quatre chevaliers, choisis dans chaque comté, sont cités à cette fin expresse de s'entretenir avec le prince des affaires de l'état. En 1215, la grande charte paraît laisser de côté le principe de l'élection et de la représentation. Après le roi Jean, il y a une période d'apaisement. On revient donc à l'ancienne procédure, et le grand conseil reste relativement aristocratique jusqu'en 1254, époque où la lutte s'aigrit de nouveau entre la royauté et le baronnage. Chacun des deux partis commence à sentir le besoin de trouver des alliés dans le reste de la nation. A cette date, deux chevaliers par comté sont convoqués; ils se rencontrent avec les procureurs du clergé paroissial, appelé de son côté pour la première fois à se faire représenter au parlement. Jusque-là, les abbayes, les prieurés et les églises cathédrales étaient seuls appelés avec les prélats. Le rôle de tous ces nouveau-venus est encore bien humble; ils sont là pour écouter, pour apprendre et rapporter dans les comtés et dans les paroisses les résolutions prises par le grand conseil. Il ne paraît pas qu'ils délibèrent; on les congédie au cours de la session, et l'assemblée des magnats continue à débattre sans eux les grandes affaires, dont ils n'ont pas à connaître.

Quoi qu'il en soit, nous retrouvons les uns et les autres en nombre variable, irrégulièrement et à de longs intervalles, dans plusieurs des parlemens subséquens, en 1261, 1264, 1270, 1273. En 1295, la convocation, à raison de deux par comté, est passée en coutume et, à la même date, une pénalité spéciale sanctionne la convocation des représentans du clergé paroissial. Désormais aucun parlement ne sera régulier sans cette double citation. Pendant le même temps, un autre élément a obtenu l'entrée de l'enceinte parlementaire. Les villes principales, surtout celles qui sont pourvues de chartes, ont été convoquées en 1265 par Simon de Montfort. Trente ans après, en 1295, une ordonnance royale les invite à se faire représenter par deux de leurs habitans, — citoyens ou bourgeois, — et, à partir de cette date, une citation régulière leur est adressée pour chaque parlement : 1295 est donc une date capitale. Le commencement du XIVe siècle trouve le parlement constitué avec tous les caractères d'une assemblée véritablement nationale, où figurent, plus complètement même qu'à l'heure présente (car il y a eu depuis des exclusions et des déchéances), tous les élémens qui composent le peuple anglais.

Que nous voilà loin de la France, où ni les campagnes, ni le clergé paroissial n'ont été réellement représentés pendant la plus grande partie du moyen âge ! Mais plus considérable encore paraîtra la différence si nous examinons de quelle manière les élémens signalés

plus haut se répartissent, s'agrègent et se classent au sein du parlement. Au commencement, on voit que les bourgeois siègent isolément; au contraire, les chevaliers des comtés se réunissent aux barons, cela est naturel, puisqu'ils représentent comme eux l'intérêt féodal et rural. Le clergé vote alors séparément son subside. Cette répartition en trois est celle qu'on observe en 1295. Elle se reproduit en 1296, en 1305, en 1308. Elle est identique à celle des états de France à la même époque. Mais un autre arrangement ne tarde pas à prévaloir. Les affinités les plus puissantes sont, en effet, d'une part, entre les barons et les prélats, accoutumés depuis deux siècles à délibérer en commun; d'autre part, entre les chevaliers et les bourgeois, les uns et les autres électifs et concurremment élus ou proclamés dans la cour du comté, où ils se sont plusieurs fois rencontrés sous la présidence des juges ambulans. Une distribution conforme à ces tendances prévaut de plus en plus. A partir de 1341, les chefs du clergé (sauf en quelques circonstances rares), restent unis aux seigneurs laïques et forment avec eux la chambre des lords. A partir de la même date, la fusion correspondante est accomplie entre les deux autres classes. Chevaliers et bourgeois forment ensemble la chambre des communes et ne se séparent plus que dans un petit nombre de cas exceptionnels, dont il n'y a plus d'exemple après le XIV[e] siècle. Quant au dernier élément, le bas clergé, le clergé paroissial, il fait également partie de la chambre des communes, mais il ne tarde pas à devenir moins assidu et à s'écarter. Sa pauvreté, les devoirs de son ministère le retiennent au loin. Il se sent d'ailleurs plus à l'aise dans les propres assemblées du clergé, les convocations de Canterbury et d'York, auxquelles il est cité par les deux primats et où il forme comme une sorte de chambre basse. La coutume s'établit que la part de l'église dans les subsides soit votée là et non plus au parlement. Dès le milieu du XIV[e] siècle, le bas clergé a donc déserté la chambre des communes, où demeurent seuls et maîtres les élémens séculiers de la représentation rurale et urbaine. Les chefs du clergé, encore très puissans à la chambre des lords, où les abbés et les prieurs doublent et triplent le nombre des évêques, voient avec indifférence ces humbles curés de paroisse disparaître de cette chambre des communes, dont ils ne soupçonnent pas encore les destinées et la future prépondérance. C'est ainsi que le parlement anglais, constitué dans ses élémens en 1295, nous apparaît cinquante ans après organisé et distribué selon trois principes qui le distinguent profondément de nos états-généraux de France : 1° la division en deux chambres, qui croise et brouille la division des classes, accentuée au contraire en France par la distinction des trois ordres. Aucun

ordre n'est seul dans une même chambre; ils sont mêlés deux par deux. Il leur est impossible de s'isoler dans un esprit de classe étroit et exclusif; 2° la réunion dans la chambre basse de l'élément urbain avec un élément rural très ancien, très puissant, très actif et originairement rattaché au baronnage. Pareille fusion est ce qui a le plus manqué à notre tiers-état purement citadin, composé d'hommes nouveaux, tous personnages civils, magistrats des villes ou légistes, étrangers à la propriété de la terre et à la profession des armes. Faute d'une classe moyenne agricole, il n'a jamais pu combler le fossé qui le séparait de la noblesse; il est demeuré dans son isolement et n'a pas cessé de traverser ces alternatives de timidité et de violence, qui sont l'infirmité commune de toutes les classes nouvelles, sans alliances et sans traditions; 3° enfin le caractère laïque prédominant de la haute assemblée, dont une branche ne contient aucune représentation ecclésiastique, tandis que cette représentation est mélangée dans l'autre à l'élément séculier, ne siège qu'en vertu d'un titre séculier, le fief baronnial attaché aux évêchés et à certaines abbayes et se pénètre ainsi à un très haut degré du sentiment national et de l'esprit de la société civile.

V.

Dès le milieu du XVIe siècle, le parlement existe donc dans la forme qui lui est restée. L'époque des Tudors voit s'accomplir deux faits qui ont achevé de fixer le caractère de la société politique et qui ont poussé leurs conséquences, à travers deux révolutions, jusqu'à l'immense transformation industrielle et rurale de l'Angleterre au XVIIIe siècle : ces deux faits sont l'extinction de la noblesse féodale et la chute de l'église romaine.

Nulle part le baronnage n'a plus souvent changé de nature et de consistance qu'en Angleterre. On a vu la bande de soldats pillards qui avaient accompagné ou suivi de près Guillaume Ier, décimée par la guerre et par les confiscations, se recruter d'hommes nouveaux, issus en général de ministres et officiers d'état des rois normands et angevins. Cette noblesse de justice et d'administration avait des traditions d'ordre et de gouvernement; c'est elle qui a donné le ton aux grands vassaux du XIIIe siècle, qui a organisé la résistance légale et armée; c'est sous son inspiration que le baronnage s'est groupé, est devenu sensible à des intérêts plus éloignés et plus généraux, a rallié la nation tout entière et s'est constitué en une aristocratie politique. Voilà une première transformation. Un siècle et demi après, fond et dehors, tout est différent. La féodalité s'est assise

en apparence ; elle se fonde sur la primogéniture, devenue la coutume générale, et sur des statuts qui tendent à garantir, tant les droits de réversion des seigneurs dominans sur la terre, que le service militaire ou pécuniaire attaché aux tenures. On a pu voir que toute cette organisation a finalement manqué son but. La chevalerie jette un voile brillant sur une société où l'égoïsme, la cupidité et la cruauté ne sont pas moindres que dans l'âge précédent et où ces fruits de corruption ne sont plus rachetés par les jets d'une sève héroïque. A cette société préside une haute noblesse extrêmement réduite en nombre. Les anciennes baronnies se sont, ou divisées en petits domaines, ou accumulées en apanages entre les mains de quelques familles, celles-ci issues ou alliées de la maison royale. La dissolution répétée des tenures baronniales brouille et annule les titres territoriaux de la pairie et, par un effet connexe, l'élément purement formel de cette dignité, le fait de la convocation ou de l'institution royale, prend la valeur d'un titre complet et se combine avec le principe de l'hérédité, alors en crédit et en progrès. La chambre des lords reçoit à cette époque l'organisation qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. D'autre part, ce baronnage d'apanagistes, du sang de la maison royale, ne tarde pas à se diviser en deux factions rivales, groupées autour de prétendans au pouvoir ou à la couronne ; aucun sentiment sérieux des droits ou de la légitimité de leur chef, aucun attachement sincère à sa personne ne jettent l'une contre l'autre ces deux moitiés de la noblesse ; l'intérêt, considéré brutalement, un immense appétit de spoliation, un besoin de haine qui cherche un prétexte pour s'exercer, sont les motifs peu déguisés de toutes leurs démarches. Pendant toute la longue période qui va de Richard II à Henri VII, ils jouent aussi au jeu cruel de la guerre et du hasard, conspirant, se trahissant entre eux, se massacrant les uns les autres sur les champs de bataille, décapitant le lendemain ceux que les chances du combat ont épargnés. La chambre des lords n'est qu'un lieu de station provisoire pour la faction qui a réussi à proscrire l'autre, et à côté d'elle, un roi de fait (*King de facto*), consacré peut-être par une révolution d'hôtel de ville, invoque pour la forme un droit auquel personne ne croit plus. En face de ces pouvoirs factieux et instables, la chambre des communes, seul pouvoir permanent et largement national, reçoit des circonstances une sorte de rôle arbitral (1). Ces porteurs de titres litigieux ne peuvent demander qu'à elle un crédit précaire. Encore timide, incertaine, étonnée de ce qui lui échoit ainsi sans qu'elle l'ait cherché, elle exerce, pendant plus d'un siècle, une autorité prépondérante. Ses

(1) Stubbs, II, 307.

archives se remplissent de précédens; ses fastes s'illustrent de revendications; son règlement s'enrichit de pratiques libérales: pures formes sans doute et qui ne gardent pas à elles seules la substance de la liberté politique (on l'a bien vu au siècle suivant sous les Tudors), mais qui en perpétuent pour ainsi dire l'appareil, en sorte que le jour où les circonstances redeviennent favorables, on le retrouve tout monté et prêt à la main. Le droit de fixer les termes mêmes de la loi au lieu d'en indiquer seulement le sujet par des doléances et des vœux, le privilège de voter toutes les natures de taxes, celui de contrôler l'emploi des fonds publics, la priorité des communes en matière d'impôt, le contrôle sur la nomination des officiers d'état, en un mot, toute l'immense prérogative future de la chambre basse paraît au cours de cette période, se fixe en partie, annonce ou prépare par quelques exemples mémorables ce qui ne peut pas se fixer encore.

Cependant, les luttes inexpiables des grands nobles ont eu le résultat qu'il était facile de prévoir. La guerre des Deux Roses, qui remplit la seconde moitié du XVe siècle, leur fournit une carrière où se déploient plus à l'aise que jamais leurs habitudes de violence; ce sont eux qui la prolongent à plaisir sous le prétexte d'un intérêt dynastique à la fin épuisé. Peu semblables aux condottieri italiens, les barons anglais ne se ménagent pas. Ils s'entre-détruisent et s'exterminent à plaisir, tandis qu'ils ont soin d'épargner les gens des communes. Des familles entières s'éteignent ou sombrent dans la masse anonyme de la nation; leurs domaines, confisqués ou en déshérence, viennent grossir le domaine royal. Après qu'Henri VII a étouffé les derniers mouvemens de la rébellion et fait châtier par la chambre étoilée les seigneurs encore suspects d'entretenir des bandes armées, le baronnage est tellement réduit que le roi ne trouve pas plus de vingt-sept pairs laïques à convoquer pour son premier parlement. La vieille noblesse normande et féodale n'est plus; les barons héroïques de la grande charte se survivent à peine dans quelques héritiers contestables; leurs grands domaines sont divisés ou sont retournés au fisc. Une nouvelle classe se présente alors pour remplir les vides, cette classe moyenne rurale qu'on a vue se former par la fusion des chevaliers avec les propriétaires libres. C'est dans ses rangs qu'Henri VII choisit presque tous les nouveaux pairs. Une pairie presque entièrement renouvelée dans sa substance, étrangère aux habitudes et aux traditions de la noblesse antérieure, instituée par fournées assez considérables, étroitement dépendante de la royauté qui la crée de rien ou de peu et qui l'enrichit de ses dons, voilà le spectacle que nous présente la fin du XVe siècle. Je ne vois rien qui soit *politiquement* plus

comparable à la chambre des lords du temps d'Henri VIII que le sénat de Napoléon Ier, composé en majorité d'hommes nouveaux, créatures du souverain. Ces « champignons de pairs, » dont le despote parlait si dédaigneusement, l'Angleterre les avait connus à l'époque des Tudors. La chambre des lords, pendant toute cette période, en est peuplée. Mais Napoléon ne voyait que le présent. L'oligarchie superbe qui devait, deux siècles plus tard, mettre la royauté en tutelle et faire de la liberté politique un instrument à son profit, est issue de ces humbles parasites. Tant est grande la vertu du temps et de l'hérédité !

Une altération non moins profonde se produit dans la situation du haut clergé. Au lendemain de la conquête, Guillaume le Conquérant avait organisé la juridiction ecclésiastique à part de la juridiction commune. Le clergé devient le juge des crimes et des délits de ses propres membres, et cette immunité le constitue en société autonome et distincte à côté de la société civile. Dans les convocations de Canterbury et d'York, tous les clercs se réunissent à l'appel de leurs archevêques, élaborent des statuts pour leur ordre et bientôt votent séparément les taxes pesant sur les spiritualités (dîmes et oblations). L'église n'est pas seulement indépendante, elle a pied sur le domaine des laïques ; ses chefs sont membres du *magnum concilium*. Le droit canon s'est développé avec une ampleur savante ; toutes les causes où un élément religieux est impliqué : les testamens, les mariages, et finalement tous les contrats, tombent de bonne heure sous la compétence des tribunaux spirituels. Naturellement, la richesse rejoint la puissance. C'est un calcul accepté au moyen âge (1) que le clergé possède le tiers des terres du royaume. Les congrégations, particulièrement les cisterciens, ont des revenus comparables à ceux d'un état. Les libéralités dont l'église bénéficie sont sans mesure, et c'est son génie subtil comme son exemple qui dirigent d'abord la main des légistes appliqués à introduire le coin dans le régime foncier féodal. La papauté est naturellement tentée de mettre la main sur cette forte organisation et sur ces immenses ressources. Il semble que nulle part les prétentions de Rome n'ont été plus exorbitantes, son avidité plus insatiable, ses actes d'ingérence plus imprudens. Les circonstances lui avaient par deux fois, sous Guillaume Ier et sous Jean (2), donné un titre apparent pour traiter l'Angleterre en fief du saint-siège. On la voit lever directement des tributs sur le clergé, parfois même sur les laïques, multiplier avec art les appels à la curie, s'emparer de la nomination à

(1) Notamment en 1380.
(2) Stubbs, I, ch. XII. Le tribut imposé à Jean fut payé effectivement jusqu'en 1333.

un nombre immense de bénéfices, les conférer à ses créatures italiennes.

La situation de l'église dans les autres pays n'était pas très différente de celle que je viens de décrire. Ce qui est à remarquer en Angleterre, c'est la résistance particulièrement résolue et efficace de l'esprit laïque. Or cet esprit, il ne faut pas s'y tromper, n'est pas ici pour son propre compte; il fournit une issue à ce sentiment national dont j'ai montré les causes profondes et la singulière vivacité et qui, mêlé à tout ou tirant tout à lui, prêtant à tout sa forme, ou sa substance, ne pouvait pas manquer d'unir et de confondre sa propre querelle contre l'ingérence étrangère avec la querelle du pouvoir civil contre la papauté, du siècle contre l'église (1). Plusieurs circonstances ajoutent à sa force et le servent dans la lutte. Les hauts dignitaires ecclésiastiques, on l'a vu, sont de la même classe et parfois du même sang que les grands vassaux laïques; ils ont combattu avec eux et au premier rang, à l'époque de la charte des libertés. Ils subissent comme eux la pression de cette sorte de conscience extérieure qui tient tous les Anglais unis dans une même haine de l'oppression, dans une même suspicion contre l'étranger. Ils se comportent presque tous en hommes d'état plus qu'en chefs d'une corporation distincte, en Anglais plus qu'en princes de l'établissement romain. La chambre des lords, où ils sont de beaucoup en majorité sur les pairs laïques, a pu se montrer moins complaisante que la chambre basse aux attaques dirigées contre l'église. Elle n'en a pas moins voté toutes les lois de défense de la société civile. Une sorte de préanglicanisme pénètre tout ce haut clergé. Une autre circonstance non moins propice est que le bas clergé ne siège pas aux communes; il s'en est retiré volontairement ou par l'ordre de ses chefs, et délibère à part dans les convocations, assemblées de nature et de forme purement ecclésiastiques. Trompés par la force de leur position dans la chambre dirigeante et dans le conseil, les prélats estimèrent qu'ils suffisaient à tout et qu'ils feraient sagement de ne pas laisser leur clergé figurer dans l'autre assemblée politique où, moins nombreux que les laïques, il pourrait subir à l'occasion la loi des majorités. Ils déclinèrent obstinément toute représentation dans la chambre des

(1) La prohibition des dons de terres aux maisons religieuses paraît dès 1217 dans la grande charte. Mais ce n'est encore ici qu'une précaution destinée à protéger l'assiette de l'organisation militaire féodale. La séquestration de la papauté par Philippe le Bel paraît marquer le point de départ d'une recrudescence dans les sentimens d'hostilité des Anglais pour le siège de Saint-Pierre. L'orgueil national, en éveil et en arrêt, avive évidemment les soupçons et la défiance contre un pouvoir qui est devenu l'instrument d'un étranger voisin et puissant. (Green, I ch. IV)

communes; ils firent prévaloir l'usage de traiter dans les *convocations* toutes les affaires concernant l'église. Ils se sentaient là plus maîtres de leur milice, plus libres de faire leurs conditions au roi dans l'intérêt du corps entier dont ils étaient les chefs. On ne peut pas surestimer, si grandes qu'on les imagine, les conséquences d'une telle faute. Le nom de l'église, son autorité, l'influence de ses lumières, les ressources de son génie inventif, aucune de ces forces ne se trouva présente et active dans l'assemblée dont les circonstances allaient faire de plus en plus l'organe de l'esprit national. Les prélats laissèrent cet esprit se développer, s'enhardir, combattre, vaincre, et, en chacun de ces progrès, sentir le clergé comme étranger aux vœux du pays, indifférent à ses efforts. L'église finit par ne plus compter dans les espérances et les plans politiques d'un peuple qui était resté, d'ailleurs, profondément religieux; ou plutôt on ne vit plus d'elle que les abus dont elle profitait, les avantages immenses qu'il était si naturel de lui envier, sa connivence ou au moins sa solidarité apparente avec Rome. Ainsi s'explique le mouvement parfaitement continu et progressif de résistance et d'offensive qui se dessine de bonne heure dans le parlement contre l'église et qui se poursuit jusqu'au XVI[e] siècle. La grande révolution d'alors n'est que l'écroulement final d'un édifice depuis longtemps battu par le bélier et miné par la sape (1). Cette fin avait été annoncée et préparée par d'innombrables ordonnances et statuts contre la mainmorte, contre les empiétemens des tribunaux spirituels, contre les appels en cour de Rome, contre l'ingérence du pape dans la nomination des évêques. Wicleff (2) et les lollards avaient, au XIV[e] et XV[e] siècle, soulevé contre le haut clergé un mouvement d'opinion populaire qui rencontra d'abord les encouragemens du pouvoir et que la persécution qui suivit comprima sans l'étouffer. La dynastie des Lancastre est favorable à l'église. La cour romaine ressaisit alors l'exercice nominal de mainte prérogative que les lois antérieures avaient fait profession de lui retirer. Mais elle n'en use guère que pour la forme et selon le bon plaisir de la couronne. Tout le XV[e] siècle nous montre ainsi le pouvoir spirituel en retraite et en déclin. La chute de l'ancien baronnage laisse l'église seule en face du roi tout-puissant, absente de la chambre basse qui se défie d'elle, noyée dans la chambre haute

(1) Voir dans Stubbs les règnes d'Édouard II, d'Édouard III et de Richard II. Tout le XIV[e] siècle abonde en plaintes et en mesures de défense contre l'influence de la cour romaine et du clergé. En 1341, les sceaux sont pour la première fois confiés à un laïque. En 1371, le parlement réclame des ministres laïques.

(2) Le *De Dominio divino* date au plus tard de 1368 (Green, I, 447).

parmi les créatures de la royauté. Qui s'étonnerait qu'elle n'ait pu que fléchir, lorsque la main d'Henri VIII s'appesantit sur elle?

La décade 1530-1540 voit s'accomplir cette révolution capitale. Le roi, mécontent du pape, sépare l'Angleterre du siège de Rome. Il se déclare chef suprême de l'église, gardien et défenseur de la vérité religieuse. Les assemblées du clergé ne peuvent se tenir qu'avec son aveu; les canons ne prennent autorité que par sa sanction. C'est lui qui est, en son conseil, la juridiction suprême pour les matières spirituelles. L'hérésie même n'échappe pas à sa compétence. Cranmer estime que la couronne peut à elle seule faire un prêtre sans qu'aucune ordination soit nécessaire. Même après que cette opinion extrême a été abandonnée, il reste admis que les évêques reçoivent du prince seul l'investiture et ne gardent leur dignité qu'à son plaisir; une nouvelle commission leur est délivrée à chaque règne qui commence. Leurs revenus sont réduits. Ils ne font plus figure de grands seigneurs, et rien ne rappelle en eux l'ancien titre baronnial. A côté d'eux, les couvens et les abbayes ont vu confisquer leurs propriétés; la couronne partage leurs dépouilles entre les nouveaux nobles, ses créatures. Toute la haute classe laïque se trouve plus ou moins intéressée au maintien du nouvel ordre de choses, qui lui a procuré ces riches dotations. Un fait analogue s'est produit en 1789 dans la masse des paysans français après le partage des biens nationaux. La crainte de voir la dynastie restaurée revenir sur cette mesure révolutionnaire a servi de recommandation et d'apologie à des gouvernemens détestables et a fait entrer dans les instincts héréditaires du peuple une sorte de parti-pris contre tout ce qui rappelle l'ancien régime. L'inconsciente poussée de l'égoïsme et de l'avarice sert pareillement de soutien et de contrefort à la nouvelle église d'Henri VIII. Un intérêt personnel et de famille contribue à retrancher et à fortifier la foi protestante contre tout retour des doctrines romaines. A partir du XVI[e] siècle, les hauts dignitaires ecclésiastiques, naguère en majorité dans la chambre haute, n'y sont plus qu'une minorité qui voit croître rapidement à ses côtés la pairie laïque. L'église dont ils sont les chefs, après le roi et par la volonté royale, n'est plus proprement l'ancienne église apostolique qui puise son autorité dans sa tradition et qui n'est que limitée par la loi. Elle est comme fondée à nouveau par un acte du pouvoir séculier; elle reçoit de la loi son titre à l'obéissance des sujets anglais. Quoique le clergé conserve des dotations foncières et perçoive la dîme, il prend dès cette époque la physionomie et les caractères d'un clergé de fonctionnaires. Il ne rappelle plus à aucun degré l'église des Anselme, des Becket, des Langton ou même des Arundel et des Beaufort, il se rapproche plutôt du clergé français tel

que l'a fait la Révolution, c'est-à-dire du clergé rétribué soumis à l'état et à la loi et contrôlé de très près par le pouvoir civil. Il tombera même bien plus bas, beaucoup trop bas, parce qu'il ne peut pas se réclamer comme l'église française du siège de Rome et qu'il ne se sent pas associé à la grandeur et à la majesté de l'établissement catholique. Il faut lire dans Macaulay (1) l'histoire des humiliations du clergé anglais au XVII[e] siècle, particulièrement de ces ecclésiastiques inférieurs qui vivent de privations, cachent leurs misères et que les servantes seules daignent épouser. Quoi qu'il en soit, les abus et les dangers dont la société laïque se sent menacée, lorsque l'église réunit un grand prestige spirituel, un crédit politique considérable et l'influence attachée à d'immenses propriétés foncières, peuvent être considérés comme écartés définitivement à l'avènement d'Élisabeth. L'œuvre violente que la révolution de 1789 a entreprise en France contre le pouvoir ecclésiastique, n'a pas été épargnée à l'Angleterre; mais elle était accomplie dès le milieu du XVI[e] siècle. La royauté s'en était chargée, de la même main dont elle avait achevé, trois siècles avant nous, une autre œuvre de 1789, commencée par la guerre civile : la ruine de la vieille noblesse féodale et l'élévation d'une classe moyenne politiquement et socialement comparable à la bourgeoisie moderne.

On démêle maintenant pourquoi les Anglais, s'ils n'ont pas évité une période de pouvoir arbitraire, n'ont pas eu besoin, pour s'en délivrer, d'une révolution politique, économique et sociale analogue à la nôtre. Dès le XVI[e] siècle, l'Angleterre était en possession de toutes les réformes essentielles que nous attendions encore en 1789, qu'il nous a fallu payer très cher et que nous avons même manquées en partie, pour avoir dépassé le but dans l'élan qui succédait à une souffrance trop longtemps endurée. Trois paradoxes apparens résument toute cette histoire. L'intensité extrême du pouvoir royal dans un siècle encore barbare a donné à l'Angleterre un parlement, représentant d'un pays homogène, organe du gouvernement libre. La concentration précoce de la haute féodalité en un corps d'aristocratie politique lui a donné l'égalité devant la loi et l'impôt, et l'a préservée des privilèges abusifs d'une noblesse de sang. Le développement hâtif de la centralisation, personnifiée dans les juges ambulans, à une époque où un établissement bureaucratique sédentaire était impossible, lui a donné l'administration du pays par lui-même, a suscité, exercé, consolidé le *self-government* local. Un peu plus tard, les traditions anarchiques de l'ancienne féodalité avaient disparu avec ses derniers représentans à la suite de la

(1) *History of England*, I, 323.

guerre des Deux Roses, l'église avait pris une place subordonnée dans l'état au-dessous de l'autorité civile, et la chambre des communes, par l'effacement des deux grands pouvoirs qui forment le contrepoids naturel de la royauté, avait, pendant un siècle au moins, exercé un rôle arbitral et prépondérant.

Qu'une société si avancée politiquement n'ait pas échappé au despotisme, cela montre bien ce que peuvent au juste les institutions prises en elles-mêmes, c'est-à-dire séparément des hommes qui les mettent en œuvre, et ce qu'il est autrement chimérique d'en attendre. Les institutions, l'Angleterre les avait au complet pour ainsi dire; les rapports constitutionnels des grands facteurs politiques étaient pleinement établis; c'étaient les *hommes* qui manquaient aux *choses*. Parmi les lords spirituels, aux prélats noblement apparentés (1), hommes d'état, conseillers publics, diplomates, avaient succédé d'obscurs théologiens, hommes de doctrine, heureux de jouir en paix de leurs prébendes (2). Parmi les lords temporels, des courtisans, des parvenus, des enrichis, avides de titres et d'argent, enchaînés par des libéralités récentes, avaient remplacé les grands nobles jaloux d'exercer le pouvoir. Naturellement, les plus considérables parmi les nobles nouveaux étaient de ceux qui eussent figuré à la chambre des communes; celle-ci perdait ainsi son élite et ses guides. L'ancien personnel de chaque *estate* étant épuisé, l'établissement politique se trouvait dans la condition d'une usine où la maîtrise et les compagnons exercés à diriger chaque grand appareil auraient disparu dans un accident. Des équipes de rencontre avaient été embauchées, elles restaient interdites devant ces rouages, y portaient la main gauchement et trouvaient enfin plus court et plus sûr d'obéir aveuglément au maître. Cela dura cent cinquante ans. Mais la machine n'en subsistait pas moins avec tous ses organes, elle invitait la main, elle se prêtait à des essais, elle contribuait à exercer, à enhardir, à discipliner par degrés un personnel nouveau ; voilà pourquoi la liberté politique fut si prompte à renaître.

Dès que les *estates* eurent ainsi reconstitué leurs cadres, le despotisme ne put pas subsister. Il tomba en 1648, se releva, tomba encore et définitivement en 1688. Le propre de ces deux révolutions, c'est que, pour asseoir le gouvernement libre qui suivit, elles n'eurent aucun ressort politique à créer, aucune relation nouvelle à établir entre les pouvoirs, aucun changement à

(1) Macaulay, *History of England*, I, p. 373.

(2) Il est remarquable qu'après la réforme, aucun prélat anglais n'ait plus joué un rôle politique considérable, alors qu'en France les plus illustres de nos premiers ministres ont été des hommes d'église.

introduire dans la hiérarchie sociale, aucun privilège reconnu à détruire. Tout le nécessaire existait déjà; il n'y manquait que des volontés capables de le faire mouvoir, des mains habiles à le mettre en œuvre. On ne distingue, dans ces deux grandes crises, ni une opposition et une guerre de classes, ni les haines inexpiables qu'engendrent des abus trop longtemps supportés, ni les grands enthousiasmes théoriques que suscite un trop long jeûne de réformes. Elles laissèrent après elles, non pas des progrès positifs, — de ceux que le juriste se plaît à enregistrer, — mais plutôt une vie nouvelle, empruntée aux élémens dès lors consistans et solides dont s'était reformée la substance des grands pouvoirs. La vraie révolution commence sans bruit au moment où la révolution violente s'achève. Le XVIIIe siècle tout entier et le premier tiers du XIXe siècle sont occupés par une profonde transformation économique et sociale qui retentit dans la région des pouvoirs publics. C'est une seule et même oscillation en deux temps. Par sa première impulsion, elle développe pendant un siècle la plus tyrannique des oligarchies, humilie la royauté, énerve à la fin les libertés publiques. Puis, par une sorte de répercussion et de retour, qui devient surtout sensible à partir de 1832, elle entame la domination aristocratique avec les forces immenses, lentement ralliées, de la société industrielle, et développe une démocratie qui paraît destinée à imprimer de plus en plus son caractère à toutes les institutions.

Il n'entre pas dans notre dessein d'aborder ce sujet, qui veut être traité à part. Ce que nous avons voulu rappeler, et ce qu'il valait peut-être la peine de prouver plus abondamment qu'on ne l'avait fait, c'est que l'Angleterre avait, avant les autres peuples, achevé sa croissance de corps politique, qu'elle s'était, la première, dégagée substantiellement de la féodalité, dont elle a gardé en partie les formes, et que, dès l'époque des Tudors, elle se présente avec les caractères d'une société adulte et moderne, en possession des notions de l'état et de la loi, de tous les organes du gouvernement représentatif et parlementaire et du principe de la suprématie du pouvoir civil.

E. BOUTMY.

LA

RÉFORME MARITIME

II.

LA GUERRE MARITIME ET L'ORGANISATION DES FORCES NAVALES.

Nous avons montré, dans une précédente étude (1), que le gros cuirassé, que le mastodonte de la mer, était vaincu par les microbes, torpilleurs et canonnières, à l'assaut desquels il ne lui serait plus possible de résister. Il nous reste à expliquer comment nous comprenons la guerre maritime de l'avenir, et, par suite, l'organisation des forces navales d'un grand pays tel que le nôtre. Cette seconde tâche n'est pas moins importante que la première ; elle l'est plus peut-être ; car il ne suffit pas de détruire le cuirassé, il faut encore le remplacer. Nous avons parlé de torpilleurs et de canonnières, nous avons fait voir quelle serait leur efficacité soit dans l'attaque d'une escadre, soit dans les opérations sur les côtes. Mais ce n'est pas tout. Nous avons maintenant à rechercher si ces nouveaux engins de combat suffiront à la guerre maritime et s'ils n'auront pas besoin d'être complétés par des navires d'un type différent. Cela fait, nous aurons encore à nous demander d'après quels principes

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1884.

et suivant quelle méthode devront être organisées ces flottilles légères que nous proposons de substituer aux lourdes flottes d'aujourd'hui. Problème vaste et complexe, d'autant plus difficile à résoudre qu'on ne peut s'appuyer pour le faire sur l'expérience acquise en demandant des leçons au passé. Il suffit de jeter un regard sur les marines modernes pour reconnaître qu'elles ne ressemblent en rien aux marines anciennes. Qu'y a-t-il de commun entre nos escadres actuelles, composées d'unités de combat si diverses, si hétérogènes, et les escadres uniformes d'autrefois? A l'ancien vaisseau de ligne, partout et toujours le même, a succédé une variété de types qui changent de peuple à peuple, d'année en année, qui se modifient avec une rapidité telle qu'à peine l'un d'eux est créé, il est démodé. Le mouvement est si rapide, les inventions si multipliées, qu'on voit les bâtimens les plus dissemblables se mêler, se heurter dans la même marine, sans qu'on puisse dire lequel d'entre eux serait le plus propre à la guerre maritime et d'après quelles règles il faudrait les combiner tous pour les faire concourir à une action commune d'où dépendraient l'issue d'une grande lutte et les destinées des nations qui y seraient engagées.

Si l'on veut se rendre compte des véritables causes de cette sorte d'anarchie maritime, il faut se poser une question primordiale : que sera la guerre maritime de l'avenir? quelles en seront les conditions et les conséquences? On ne peut savoir, en effet, de quels instrumens on doit se servir lorsqu'on ignore et le but à poursuivre et les moyens de l'atteindre. Or, c'est cette incertitude qui plane en ce moment sur la marine. Pendant des siècles, les peuples qui ont prétendu à la suprématie maritime se proposaient un objectif parfaitement déterminé : l'écrasement des flottes de leurs rivaux dans une ou plusieurs de ces batailles d'escadre dont le succès donnait à la puissance victorieuse, pour une durée plus ou moins longue, ce qu'on appelait « l'empire de la mer. » Cette magnifique expression, si emphatique qu'elle fût, répondait fidèlement à la réalité. Le jour où une nation avait détruit d'un seul coup ou dans une série de combats décisifs toutes les forces navales qui pouvaient la tenir en échec, elle était bien vraiment maîtresse de l'océan, elle en avait la souveraineté, elle y régnait sans partage, elle ne souffrait pas que personne vînt y entrer en concurrence avec elle. Il lui suffisait pour cela de bloquer les côtes de ses adversaires, d'en surveiller les ports, d'arrêter au passage les navires de commerce, de rendre impossible la sortie des croiseurs, enfin de laisser sans cesse l'ennemi sous la menace du débarquement d'une armée tombant tout à coup sur son territoire, diversion puissante d'où dépendait souvent l'issue d'une guerre. Une seule bataille pouvait assurer

ces immenses, ces inappréciables avantages. Comme il n'y avait alors qu'un type de navire, le vaisseau de ligne, et par suite qu'une unité de combat, ce même vaisseau de ligne armé d'une puissante artillerie, les escadres étaient toutes pareilles, et lorsque l'une d'elles avait péri dans un désastre maritime, il fallait, pour la reconstruire, de nombreuses années durant lesquelles celle qui l'avait vaincue dominait sans contestation. Cette dernière parcourait le monde en toute liberté. Elle s'emparait sans péril d'un certain nombre de points de ravitaillement, de forteresses bien placées, commandant les grandes routes militaires et commerciales, de ports invulnérables, sur lesquels elle s'appuyait, dans les croisières, pour interdire à qui que ce fût de lui disputer la possession du domaine maritime. A l'abri des murailles de Gibraltar et de Malte, les flottes anglaises observaient tous les passages de la Méditerranée, que nul n'aurait pu tenter de forcer sans se briser contre un obstacle subitement élevé devant lui.

La bataille d'escadre était réellement l'objectif principal de la marine, puisque c'était elle qui donnait ou qui enlevait « l'empire de la mer. » Le siège des places fortes avait également une importance capitale, puisque ces places fortes dominaient et pouvaient fermer les grandes routes de la guerre et de l'industrie. Mais, d'ordinaire, lorsqu'une puissance était parvenue à chasser de la mer les flottes de ses rivales, elle ne tardait pas non plus à s'emparer de leurs places fortes isolées, bloquées, affamées, qui finissaient par tomber, comme Malte après Aboukir, faute de recevoir des secours qu'il n'était plus possible de leur porter. Ainsi donc, encore une fois, le but suprême pour lequel toutes les forces navales étaient disposées, c'était bien la bataille d'escadre. Et rien n'était plus simple, plus uniforme que cette bataille d'où dépendait le sort du monde. La victoire y résultait de l'observation plus ou moins heureuse, plus ou moins habile d'une tactique connue de tous, éprouvée par des siècles d'expérience, reposant sur des règles parfaitement fixes, sur des principes définitivement arrêtés, au-dessus desquels le génie d'un Suffren ou d'un Nelson pouvait bien se placer, dans une heure d'inspiration sublime, mais qui ne s'en imposaient pas moins, comme moyens assurés de succès, à toutes les flottes marchant au combat. De même qu'il n'y avait qu'un seul type de navire, le vaisseau de ligne, qu'une seule arme, le canon, il n'y avait aussi qu'un moteur, le vent, ne permettant qu'un petit nombre de combinaisons qui se reproduisaient invariablement à chaque lutte nouvelle. Consultez le passé, recueillez le récit des batailles navales, refaites-en l'étude critique, si souvent faite : au milieu de la diversité des incidens vous verrez que l'uniformité des armes a toujours produit des effets uniformes. Avant de s'aborder, les escadres se disputent pendant

plusieurs heures, parfois pendant plusieurs jours, « l'avantage du vent. » C'est que celui qui le possédera possédera par cela seul l'avantage de la vitesse, la supériorité de la manœuvre, et pourra envelopper une partie des forces ennemies sans que l'autre partie, immobilisée par sa position, soit en mesure de lui venir en aide avec assez de rapidité pour rendre égales les chances de la lutte; ce premier engagement décidera presque toujours du sort de la bataille, et si l'assaillant en sort victorieux, il restera sans doute maître du champ de bataille, n'ayant plus qu'à se replier, pour les écraser, sur ses derniers adversaires, à moins que ceux-ci, effrayés du danger et se sentant vaincus d'avance, comme à Aboukir et à Trafalgar, n'aient préféré la fuite à la défaite. « Les deux flottes se joignent, dit l'amiral Aube, marchant en ligne de file ou de bataille (*line of file*, *of battle*), les deux expressions sont identiques; elles se sont d'abord canonnées à distance, puis bord à bord; les murailles sont trouées par les décharges répétées des batteries; les ponts ruissellent de sang; les mâtures pendent et tombent ensevelies le long du bord; les gouvernails brisés ne dirigent plus le navire, presque immobile; l'abordage est devenu possible; pour quelques-uns, il a décidé de la lutte. Les amiraux cherchent dans les débris de leurs flottes combien de vaisseaux peuvent manœuvrer encore. Le vainqueur sera celui qui en comptera le plus; il peut achever la destruction de son adversaire si celui-ci persiste dans une héroïque résistance; mais la brise change, la nuit se fait ou tout autre incident le soustrait à ses coups: la lutte n'est pas finie, elle se renouvellera bientôt sur un autre champ de bataille; ou la nuit a tardé, la brise est restée la même, rien n'a modifié les chances respectives des combattans; ou peut-être encore la tempête a achevé l'œuvre de destruction si bien commencée. Alors la victoire est décisive; elle s'appelle Trafalgar, si vous le voulez, et pendant dix ans, l'Angleterre sera maîtresse incontestée de l'océan. Ses escadres bloqueront toutes les côtes ennemies, fût-ce celles de l'empire de Napoléon, c'est-à-dire celles de l'Europe; ses convois sillonneront sans crainte les grandes lignes commerciales du monde, dont les négocians de Londres et de Liverpool exploiteront seuls les marchés et monopoliseront le commerce (1). » Tableau non moins vrai que saisissant, et dont l'exactitude ne ressort pas seulement des victoires décisives, mais encore de celles dont les effets ont été moins désastreux pour le vaincu parce qu'il était parvenu à compenser l'infériorité du nombre par l'habileté de la manœuvre et l'heureuse observation des règles de la tactique. Forcé de combattre à La Hougue, avec une quarantaine de

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars 1882.

vaisseaux, 3,114 canons et un peu moins de 20,000 hommes, contre une centaine de vaisseaux, 4,000 canons anglais, 2,614 canons hollandais et 42,000 hommes, Tourville sut les tenir en échec durant toute une journée et se retirer sans désastre, grâce à l'habileté avec laquelle il conserva l'avantage du vent, grâce aussi à la maladresse des Anglais, qui, au lieu de prendre, comme tout leur commandait de le faire, les Français entre deux feux, s'ouvrirent un passage entre leur ligne afin de rejoindre les Hollandais, dont ils étaient coupés.

Voilà l'histoire du passé, l'histoire de la marine à voiles, histoire d'hier par la date, histoire déjà bien ancienne par les conditions qui la rendaient possible. Depuis lors, deux grandes révolutions se sont produites : celle de la vapeur d'abord qui a suffi à faire évanouir en fumée les principes de l'ancienne tactique, ensuite celle de la torpille, plus importante encore et d'un effet beaucoup plus radical. Examinons d'abord la première ; et, pour donner à cet examen toute sa valeur, demandons aux tacticiens, aux stratégistes, aux critiques maritimes quel changement elle a apporté à ces règles, à ces méthodes du combat naval dont nous venons de constater le caractère absolu, universel, rigoureusement scientifique. Sur ce point, ce qui nous frappe tout d'abord, c'est une variété d'opinions et de jugemens, une contradiction de doctrines, et, comme eût dit Montaigne, un « tintamarre de cervelles » vraiment extraordinaires. L'exemple même des quelques combats qui ont eu lieu dans ces dernières années n'a nullement modifié l'indécision générale. La seule bataille d'escadre qui puisse nous donner des leçons, la bataille de Lissa, n'a mis en relief aucune vérité incontestable devant laquelle tout le monde se soit incliné. Il semblait pourtant qu'elle eût confirmé la prédiction que, bien des années auparavant, l'amiral de Jonquières, alors simple lieutenant de vaisseau, avait faite sur les conséquences de l'invention de la vapeur. « Grâce à la vapeur, écrivait-il, les navires se meuvent en tous sens avec une telle rapidité que les effets du choc peuvent, et, qui plus est, doivent remplacer les armes de jet et annuler les calculs d'une manœuvre savante. » Inutilité ou plutôt impossibilité d'une manœuvre savante, efficacité du choc : tels sont bien, en effet, les indications que les tacticiens ont retiré de la bataille de Lissa. Mais ne croyez pas qu'ils soient parvenus à en déduire de nouvelles règles de combat. Conduit à étudier la bataille de Lissa dans un de ses plus savans mémoires, l'amiral Bourgois s'exprime de la manière suivante : « Nous n'ajouterons rien à ce qui a été dit sur la faute commise par l'escadre italienne en se formant en ligne pour combattre et sur le mérite de l'ordre des Autrichiens; mais nous dirons avec une entière conviction qu'aucune des circonstances, ni même le signal hardi de courir

sus à l'ennemi et de le couler bas, n'a exercé d'influence décisive appréciable sur le résultat de la journée. Cette escadre n'avait-elle pas, en effet, traversé la ligne italienne sans lui causer aucun dommage et tout vestige des ordres antérieurs n'était-il pas détruit lorsque s'est produit l'événement décisif, la grande expérience du choc dont le succès constitue presque toute la victoire de Lissa, et qui a immortalisé le nom de Tegethof? Comme Nelson à Trafalgar, celui-ci a triomphé bien plus par l'audace énergique du capitaine que par les savantes combinaisons du tacticien. Nul n'oserait compter dans les combats nouveaux sur le hasard heureux qui livra le *Re d'Italia* sans direction et peut-être sans vitesse au coup assuré du *Max*; mais nous avons cherché à montrer dans ce mémoire que l'habileté et le coup d'œil du capitaine aidés par la connaissance précise des mouvemens de son navire et des défauts de son adversaire peuvent, en créant des circonstances non moins favorables, lui procurer l'occasion d'un aussi beau succès (1). » Tout en prouvant la puissance du choc, la bataille de Lissa laisse donc planer la plus complète incertitude sur la manière dont doit être conduit le combat par le choc. Faut-il s'étonner, après cela, que les armes de jet n'aient point disparu, comme l'annonçait l'amiral de Jonquières, et que la lutte du canon contre la cuirasse ait repris avec plus d'énergie que jamais le lendemain du triomphe de Tegethof? Faut-il s'étonner même que M. Gougeard, dans sa récente brochure (2), appliquant le principe : Dans le doute abstiens-toi, ait été jusqu'à proposer de renoncer au choc, de supprimer l'éperon pour augmenter la vitesse? On doit donc reconnaître, avec l'amiral Bourgois, qu'entre deux bâtimens d'égale valeur, l'issue de la lutte dépendra exclusivement désormais du sang-froid et de l'habileté des capitaines, ce qui détruit la tactique navale; car il est bien évident que la valeur des hommes, ne pouvant être préjugée, ne peut pas non plus faire l'objet d'une science. « Dans le cas d'un combat d'escadre, dit M. de Penfentenyo, on ne saurait, au sujet de l'ordre qui semblera le plus propre à donner et à recevoir le choc, poser aucune règle absolue, car un amiral devra toujours s'inspirer des exigences du moment et subordonner la formation de ses vaisseaux à la nature de l'ordre adopté par ceux qu'il doit combattre (3). » — « Ainsi, dit à son tour l'amiral Aube, absence de règles fixes, l'énergique audace du capitaine assurant le triomphe bien plus que les savantes combinaisons du tacticien, tout vestige des ordres antérieurs disparaissant dans la mêlée, après le premier

(1) Amiral Bourgois, *Mémoire sur la giration des navires*.
(2) M. Gougeard, *la Marine de guerre, son passé et son avenir*.
(3) De Penfentenyo, *Introduction à la tactique navale*.

choc, un hasard heureux devenant l'événement décisif de la journée, l'audace, le sang-froid, le coup d'œil du capitaine, c'est-à-dire des qualités morales, ce qui est le moins fixe, le plus ondoyant, le moins appréciable, l'imprévu enfin : tels sont bien les derniers mots aujourd'hui de la tactique navale, de cette science qui avait naguère ses principes et, par suite, ses règles déterminées (1). »

Cette conclusion de l'amiral Aube, en dépit de son apparence tranchante et paradoxale, n'est pas seulement la conséquence de la diversité des jugemens des tacticiens et des stratégistes, elle est la conséquence même des faits sérieusement étudiés. Du moment que pour exécuter les manœuvres les plus difficiles, que pour changer en un instant toutes les positions du combat, on n'a plus eu à compter avec la brise, personne n'a pu dire quelle était la meilleure ligne de bataille ni comment il fallait se présenter à l'ennemi. « L'avantage du vent » a cessé d'exister ; il n'y a plus que l'avantage du nombre et de la vitesse. Peu importe la manière de s'aborder, puisqu'après une première passe, un premier assaut où l'on suppose, sans en avoir d'ailleurs aucune preuve, que les vaisseaux ne feront que se frôler, la mêlée sera complète, la confusion absolue, et chacun n'aura plus à songer qu'à soi-même. Il n'existe peut-être pas deux ouvrages de tactique navale qui s'accordent sur l'ordre de bataille dans lequel une escadre doit marcher à la rencontre d'une autre escadre. Les uns préconisent la ligne de file, les autres la ligne de front, d'autres la ligne de relèvement ; les plus sincères avouent leur parfaite ignorance. Ces derniers seuls ont raison. Quelles que soient les combinaisons tactiques arrêtées à l'avance, tout combat d'escadre dégénérera très vite en une série de combats particuliers où chaque navire s'attaquera à un navire ennemi et cherchera à le couler. Il est probable que la canonnade ne sera, comme à Lissa, que le prélude de l'action. Bien que le canon soit toujours resté supérieur à la cuirasse, bien que, dans les expériences des polygones, les meilleures plaques n'aient pu résister aux coups des boulets du plus fort calibre, l'effet de l'artillerie contre un but cuirassé mobile ne saurait être décisif dans une de ces batailles générales où l'intensité de la fumée ne permet pas de frapper aisément l'adversaire aux points les plus sensibles et de lui causer un dommage irréparable. On a vu le *Huascar* sortir de sa lutte contre le *Shah* et l'*Amethyst* anglais sans blessures graves. « L'état du *Huascar* après le combat, dit un écrivain militaire, est un exemple de la dépréciation que subit l'artillerie à la mer le jour de l'action. Il y a loin, en effet, des résultats obtenus pendant un combat à ceux qu'on

(1) Amiral Aube, *l'Avenir de la marine française*. Voir la *Revue* du 1er juillet 1874.

observe dans les polygones... En résumé, le monitor a été atteint par soixante-dix ou quatre-vingts projectiles. Aucun projectile de 23^{cm} n'a perforé sa cuirasse (1). » Et il s'agissait ici du combat d'un contre deux navires. Entre escadres à peu près égales, les résultats seraient moins importans encore. A l'abordage d'autrefois succéderaient des tentatives de choc d'un cuirassé contre un cuirassé. On ne saurait dire quel serait le résultat de chacun de ces duels séparés, dont l'ensemble formerait la bataille, de même que les combats d'Homère sont composés d'une multitude d'assauts singuliers, sans lien apparent les uns avec les autres. Le mérite des capitaines, bien plus encore que la supériorité des armes, en déciderait. Tantôt, ainsi qu'il arrive souvent dans les collisions de paquebots, deux cuirassés qui choqueront leurs lourdes masses crouleront ensemble et s'abîmeront du même coup dans les flots, tantôt un seul d'entre eux sombrera, mais il est à peu près certain qu'en enfonçant son éperon dans la coque de son adversaire, lancé à toute vapeur, celui qui ne périra pas subira les avaries les plus graves, comme il arrive aussi dans les abordages de paquebots, où le vaisseau qui frappe l'autre perd presque toujours son avant, et comme il est arrivé, exemple plus frappant encore, dans l'abordage du *Kronprinz* et du *Friedrich-der-Grosse*, où le vaisseau abordeur ne dut son salut qu'au voisinage immédiat d'un port de guerre anglais, qui lui offrit un refuge et les moyens de guérir sa large blessure. Le vainqueur restera désemparé, incapable d'évoluer, dépourvu de vitesse, à la merci du plus faible adversaire prêt à fondre sur lui. L'escadre la plus nombreuse sera donc sûre du succès définitif. Si elle a pris la précaution de tenir en réserve quelques-uns de ses cuirassés pendant que les autres auront été se mesurer contre l'ennemi, aurait-elle eu le désavantage dans la première lutte, il lui suffira de lancer cette réserve sur le champ de bataille pour écraser les débris sanglans du vainqueur. Le nombre décidera de tout. « Soyez nombreux » sera la seule leçon de la tactique navale, qu'on ne pourra pas appeler, comme autrefois, une science, puisqu'elle « ne quittera plus désormais, suivant l'expression d'un tacticien, son caractère spéculatif et ne ressemblera pas à ces rameaux du savoir humain qui sont fondés sur des dogmes précis et sur des règles déterminées (2). »

Mais si l'auteur que nous venons de citer parlait jadis au futur, ne parlerait-il pas au présent dès l'heure actuelle? N'est-il pas évi-

(1) *Revue maritime*, 1881, des Opérations de guerre maritime récentes.

(2) Lieutenant Semechkin, aide-de-camp de l'amiral Boutakof, *Lectures sur la tactique*.

dent que, dans les conditions que nous avons exposées, jamais une escadre, même commandée par le chef le plus intrépide, n'aura l'audace ou plutôt la folie de s'attaquer à une escadre plus nombreuse? Le passé, un passé bien récent, nous répond, à cet égard, de l'avenir. Depuis l'invention de la vapeur, nous n'avons assisté qu'à une seule bataille d'escadre, la bataille de Lissa, dont l'issue aurait été de nature à inspirer confiance aux marines numériquement faibles, puisqu'elle semblait avoir prouvé que le courage du personnel, joint au génie du commandant, suppléaient à la quantité et à la qualité des instrumens de combat. Et cependant, qu'avons-nous vu lorsque la France et l'Allemagne, lorsque plus tard la Turquie et la Russie en sont venues aux mains? Dans ces deux guerres, où l'on avait cru un instant que la marine aurait une importance capitale, le peuple qui possédait le moins de cuirassés s'est retiré du combat, a rallié ses flottes derrière les murailles de ses forts et les lignes de torpilles de ses rades, livrant sans coup férir à l'ennemi cet « empire de la mer » que l'Angleterre n'avait pu acquérir, au commencement du siècle, qu'après les victoires éclatantes d'Aboukir et de Trafalgar. Faut-il considérer cette fuite, cet aveu d'impuissance comme une sorte de défaite morale acceptée par le vaincu et dont il aurait eu à souffrir autant que d'une défaite véritable? Non, car, pour ne parler que de la guerre de la Turquie et de la Russie, loin de se résigner à l'inaction maritime parce qu'elle renonçait à la guerre d'escadre, cette dernière puissance, après avoir fait subir aux monitors turcs, à l'aide de torpilles portées dans des embarcations, les dommages les plus graves, n'hésita pas un instant à menacer l'Angleterre elle-même et à se préparer à l'attaquer vigoureusement. Au moment où leur escadre voguait vers Besika pour sauver encore une fois l'empire ottoman, qui ne se souvient de l'émotion causée tout à coup chez nos voisins d'outre-Manche par la nouvelle de l'achat d'une flotte de croiseurs russes s'apprêtant à poursuivre et à ruiner sur toutes les mers le commerce britannique? Émotion bien légitime, car, si la guerre eût éclaté, elle n'aurait pas été circonscrite au bassin oriental de la Méditerranée, où les cuirassés de l'Angleterre portaient si fièrement le drapeau national. Tandis qu'ils s'avançaient vers les Dardanelles, une flotte russe, composée de sept croiseurs et transports, partis soudainement de ce port de Vladivostok, qui se dresse en extrême Orient comme un ouvrage avancé battant en brèche les fondemens de la puissance anglaise, faisait son apparition devant San Francisco. Les forces navales de l'Angleterre dans ces parages ne se composaient alors que de deux navires mouillés, l'un à Honolulu, l'autre à Vancouver. Dès le début des hostilités, Esquimalt, le seul dépôt de charbon et le seul port de

tout le Pacifique où les vaisseaux anglais pussent aller se réparer et se ravitailler, serait tombé au pouvoir des Russes, qui, maîtres à leur tour de l'océan dans cette partie du monde, en auraient expulsé le commerce de leurs rivaux, désastre plus grave pour ceux-ci que la perte d'une bataille. D'après le *Pall Mall Gazette*, le mouvement commercial sur les côtes orientales et occidentales de l'Amérique se chiffre, pour l'Angleterre, à plus de 160,000,000 livres sterling. Tel eût été le premier enjeu de la guerre. A quoi sert donc de posséder l'escadre la plus puissante de l'Europe, si elle ne peut qu'évoluer lentement dans la Méditerranée et sur les côtes européennes, sans y rencontrer un ennemi bien décidé à échapper par la fuite à une défaite presque certaine, s'il lui est impossible de bloquer sur tous les points du globe les ports ennemis pour arrêter la sortie des croiseurs prêts à se lancer sur toutes les mers et à y commettre leurs terribles déprédations?

Non-seulement la guerre d'escadre n'a plus de règles, plus de principes, plus de méthode scientifique; mais, ce qui est plus décisif encore, elle n'a plus d'effet; les fruits mêmes d'une victoire n'y valent pas l'effort à faire pour la remporter. Depuis l'invention de la marine à vapeur et les progrès de la vitesse, « l'empire de la mer » n'est plus qu'un vain mot, qu'une expression vide de sens. Les plus grands triomphes ne donnent plus la souveraineté de l'océan. Après Aboukir et Trafalgar, l'Angleterre a pu fermer nos ports de Cadix à Anvers, de Gibraltar à Naples, menacer sans cesse nos côtes de débarquemens semblables à ceux de Quiberon et de Walcheren, surprendre nos croiseurs, détruire nos corsaires, séparer nos colonies de la métropole, les faire tomber une à une en sa possession, accaparer le commerce du monde en pourchassant le nôtre sans pitié. Nous n'avions plus de flottes, et les siennes étaient plus puissantes que jamais! Nous tentions bien, il est vrai, de lancer à la poursuite de ses navires de commerce des frégates légères qui, parfois, échappant à une première surveillance, lui causaient quelques dommages. Mais, comme elles ne pouvaient pas avoir une vitesse sensiblement supérieure à celle des escadres anglaises, puisqu'elles n'avaient également que le vent pour moteur, elles ne tardaient pas, malgré toute l'habileté, malgré l'héroïsme de leurs vaillans capitaines, à être enveloppées, cernées, capturées. Leur histoire, plus ou moins glorieuse, a toujours eu le même dénoûment. Les temps sont changés! Aujourd'hui, le blocus strict, effectif, réel de tous les points d'un littoral aussi étendu que celui de la France, par exemple, serait au-dessus des forces non-seulement de la marine anglaise, mais de toutes les marines de l'Europe réunies. Pour garder un port bloqué, il faut que l'escadre de siège reste toujours

sous pression, chauffée à toute vapeur, sans quoi de rapides croiseurs risquent de franchir, pendant son sommeil, ses lignes immobiles, de gagner la haute mer, d'y *écumer* les routes commerciales, d'y accumuler en quelques semaines plus de ruines et de désastres que des années de blocus ne feront jamais de mal à un pays quelconque. La guerre de la sécession a vu créer un type spécial, les *blockade-runners*, les violeurs de blocus. Toute guerre nouvelle les ferait renaître perfectionnés. Et personne n'ignore que des cuirassés ne sauraient rester toutes leurs chaudières allumées sous peine non-seulement d'épuiser leur combustible, mais de détériorer leurs machines, incapables de résister à un pareil effort. « Le maximum de vitesse, a dit l'amiral Aube, est fonction de la tension de la vapeur, et cette tension ne peut être toujours maintenue au maximum qu'en marche, ce qui implique une consommation de combustible qui ne tarderait pas à paralyser les navires par la nécessité de le remplacer et par l'usure, plus fatale encore, des machines si délicates qu'exigent les grandes vitesses. » Les gros cuirassés ont d'ailleurs la vitesse normale de 8 à 10 nœuds, qui ne s'élève guère au maximum au-dessus de 13 à 15 nœuds; les croiseurs et les grands paquebots de commerce qu'on convertirait en croiseurs au moment d'une guerre filent aujourd'hui 17 nœuds; quelques-uns ont atteint déjà 18 nœuds. Mais il est certain qu'on obtiendra des vitesses plus grandes encore. Dès lors il n'y aura pas de blocus qui ne puisse être aisément forcé, nous ne disons pas la nuit, tâche facile, mais en plein jour, devant l'escadre ennemie.

Il est donc clair que la guerre d'escadre n'a plus de raison d'être, puisqu'elle ne saurait assurer la domination des mers à la nation qui en sortira victorieuse. S'il y a eu encore une bataille d'escadre, en 1866, entre l'Autriche et l'Italie, c'est qu'à cette époque la marine cuirassée en était encore à ses premiers tâtonnemens; on traversait une période de transformations pleine d'incertitudes, et, par suite, d'erreurs. Ce qui le prouve, c'est qu'à côté de la division cuirassée italienne se trouvait toute l'escadre à voiles de l'amiral Albini, qui n'osa pas donner, et qui abandonna l'amiral en chef. L'amiral Albini ne méritait pas moins de passer en jugement que l'amiral Persano. Mais le chef d'état-major de Tegethof qui dirige aujourd'hui avec tant d'habileté la marine austro-hongroise, vient de déclarer aux délégations que, le règne des cuirassés étant fini, le programme et les méthodes de son illustre maître devaient être abandonnés. Au cours de toutes les autres grandes luttes maritimes dont nous avons été témoins en ces dernières années : dans l'Amérique du Nord, pendant la guerre de la sécession; dans l'Amérique du Sud, pendant la guerre du Chili contre le Pérou, la démon-

stration pratique de l'inutilité, de l'impossibilité du blocus, seul avantage de la victoire d'escadre, a été faite de la manière la plus éclatante. Les soixante navires lancés à la poursuite de l'*Alabama* et des corsaires du Sud ont-ils empêché ceux-ci de continuer sur l'océan leurs entreprises désastreuses à l'ennemi? La surveillance active exercée par les Chiliens sur les côtes du Pérou a-t-elle arrêté le *Huascar* et l'*Union* dans leurs audacieuses campagnes? Et, durant les sombres mois de 1870-1871, la plupart de nos prises n'ont-elles point été l'œuvre de nos croiseurs isolés, bien qu'une fausse générosité en eût singulièrement restreint le nombre, tandis que nos flottes de blocus n'ont fait et ne pouvaient faire subir que des pertes insignifiantes à l'Allemagne? La guerre de course se substituera donc nécessairement, fatalement, définitivement à la guerre d'escadre dans les conflits futurs entre nations maritimes. C'est en vain que la philanthropie, c'est en vain que le droit des gens veulent s'opposer à la force même des choses : par une de ces inconséquences qui ne sont point rares dans l'histoire, la course a été solennellement condamnée au congrès de Paris à l'heure même où elle allait devenir d'une nécessité telle, qu'en dehors d'elle il n'est plus possible d'imaginer comment les combats sur mer pourraient être autre chose que des passes d'armes aussi stériles que sanglantes, que des tournois factices où la grandeur des désastres n'aurait d'égale que la faiblesse des résultats obtenus à si haut prix. Nous ne parlons pas seulement de l'avènement de la marine cuirassée, qui était sur le point de transformer les flottes des puissances en escadres composées d'un petit nombre de navires incapables, après une victoire, de faire la police des mers. Mais c'est au congrès de Paris que le principe des nationalités, d'où devait sortir la transformation de l'Europe, a reçu une première consécration, et en quelque sorte un baptême officiel, par la reconnaissance implicite de la légitimité des espérances du Piémont. Peu à peu l'Italie est née, puis l'Allemagne, et partout en Europe se sont constituées des unités nationales prêtes à revendiquer leur droit à la vie, c'est-à-dire à l'extension extérieure. Nous les avons vues lutter quelque temps pour l'existence, consacrant toutes leurs ressources à conquérir par les armes la puissance militaire, sans laquelle il n'y a pas de puissance politique. Mais dès qu'elles se sont crues assurées de leurs frontières continentales, elles se sont tournées vers les mers, d'où vient toute richesse, d'où naît toute prospérité. A peine libres, elles s'étaient mises au travail, elles s'étaient donné une industrie; il leur fallait un commerce. Or, le commerce ne se développe qu'en se créant dans le monde entier des débouchés et qu'en rapportant du monde entier les matières premières, aliment nécessaire aux

usines nationales. De là cette poussée universelle des peuples vers les terres inoccupées, vers les rivages lointains, vers les grands bassins non civilisés, qui, sous le nom de politique coloniale, semble être devenue la préoccupation capitale presque unique de l'Europe. Il serait téméraire sans doute d'affirmer que les grandes nations vont cesser de se disputer l'hégémonie politique sur le continent. Néanmoins on peut dire, sans risquer de se tromper, qu'à l'avenir ce qu'elles se disputeront principalement, c'est l'hégémonie commerciale sur les mers. La concurrence économique sera plus ardente encore que la concurrence militaire. Une politique réaliste, pratique, recherchera avant tout, par-dessus tout, les profits matériels, source et origine de tous les autres. Et comme la richesse publique n'est que la résultante de toutes les richesses particulières, il est clair que, dans les guerres de l'avenir, pour détourner d'un pays un grand courant commercial, pour lui arracher un monopole, il faudra frapper sans pitié ses propriétés privées et chercher par une série de désastres individuels à atteindre et à détruire sa prospérité générale. Plus se sont multipliés les peuples unis, forts et ambitieux, plus ont augmenté du même coup les prétendans à l'exploitation du globe, et plus se sont accrues aussi les chances de ces conflits maritimes qui ne pourront se dénouer que par la course, car l'arme de la guerre étant toujours proportionnée au but de la guerre, il est bien certain que, en dépit des éloquentes remontrances des philosophes, des déclarations platoniques des congrès, personne ne renoncera à ruiner la marine de commerce d'un adversaire, ce qui est l'objet même de la lutte, pour s'amuser à faire des expériences de tactique navale avec sa marine militaire, sans autre avantage que de constater la supériorité du nombre et l'infaillible puissance des grandes escadres.

Qu'on me pardonne de citer encore cet admirable pamphlet de *la Bataille de Dorking*, où tant de vues profondes de l'avenir sont éclairées par une imagination si pénétrante ! « Insensés que nous étions ! s'écrie le narrateur des pretendus désastres de l'Angleterre, après avoir tracé un magnifique tableau de la situation de son pays à la veille même de sa ruine, nous pensions que toutes ces richesses, toute cette prospérité, nous étaient envoyées par la Providence, et qu'on n'en verrait jamais la fin ! Dans notre aveuglement, nous ne nous apercevions pas que notre pays n'était, après tout, qu'un immense atelier où nous mettions en œuvre les matériaux qu'on apportait des quatre points cardinaux, et que, si les autres nations venaient à cesser de nous apporter les matières premières, nous étions incapables de les produire par nous-mêmes. La houille et le fer, il est vrai, nous offraient un grand avantage ; et, si nous

n'avions pas gaspillé notre combustible, nous en aurions eu pour longtemps. Cependant, on prévoyait déjà que ces matières allaient baisser de prix à l'étranger, et, pas plus qu'aujourd'hui, les denrées et les céréales n'abondaient chez nous. Nous n'étions aussi riches que parce que les autres nations du monde avaient l'habitude de nous envoyer leurs produits pour les vendre ou les manufacturer, et nous nous bercions de l'idée qu'il en serait toujours ainsi. En effet, cela eût pu durer, avec un peu plus de sagesse de notre part; mais nous apportâmes là une insouciance qui nous fit négliger cette prospérité qu'on ne retrouve jamais quand une fois le courant du commerce s'est déplacé... On ne put faire reconnaître à nos hommes d'état que notre prospérité n'était que factice, qu'elle reposait uniquement sur notre négoce avec l'étranger et le crédit financier; que le courant du commerce, une fois détourné de nos ports, n'y reviendrait plus, et que notre crédit, une fois ébranlé, ne se rétablirait jamais. A entendre parler les hommes de cette époque, on aurait cru que la Providence avait décrété que notre gouvernement emprunterait toujours à 3 pour 100 et que le commerce affluerait toujours chez nous, parce que nous habitions une petite île brumeuse au milieu d'une mer toujours agitée. »
Détourner le courant du commerce, tel serait donc, contre la plus grande des puissances maritimes, l'objectif de la guerre. Or, que faut-il pour détourner le courant du commerce d'une nation quelconque? Consultons ce qui s'est passé en Amérique lors de la guerre de la sécession. « Les croisières des corsaires confédérés, dit M. Dislère, n'avaient pas eu seulement un résultat matériel : la prise et la destruction d'un grand nombre de navires américains. Jusqu'au mois de mai 1864, 239 navires, jaugeant ensemble 104,000 tonneaux, d'une valeur de plus de 15 millions de dollars (80,250,000 fr.), avaient été détruits. L'effet moral avait été plus considérable encore. La plupart des navires de commerce fédéraux étaient transférés à des propriétaires anglais. Dans la seule année de 1863, on enregistra le transfert de 348 navires, jaugeant ensemble 252,000 tonneaux. Le taux des assurances s'élevait à des chiffres ruineux pour le commerce du Nord. La guerre se prolongeait enfin, non-seulement par les ressources que procuraient les coureurs de blocus, mais encore par la confiance que rendaient aux défenseurs du droit des états les exploits, sans cesse renouvelés, des Semmes, des Wadell et de leurs émules (1). » Ces faits ne jettent-ils pas un jour tout nouveau sur la guerre maritime? Prenons pour exemple, exemple purement gratuit, nous l'espérons bien, l'hypothèse d'un

(1) Dislère, *les Croiseurs, la Guerre de course.*

conflit entre la France et l'Angleterre; supposons même, pour complaire aux partisans de la guerre d'escadre, notre flotte détruite ou bloquée par les escadres anglaises : la marine marchande, sur laquelle repose l'alimentation et l'industrie de nos voisins, en serait-elle moins menacée? Des croiseurs s'échapperaient sans cesse des côtes de nos trois mers pour gagner au large les grandes routes commerciales maritimes. Elles ne sont pas nombreuses, ces routes où circule la richesse du monde, où se développe la vie de cet immense empire britannique qui couvre le globe et dont elles forment en quelque sorte les artères; on en compte cinq ou six, dix tout au plus, qu'il nous serait facile de parcourir continuellement. Sans doute, de formidables places fortes, telles qu'Aden, Malte, Gibraltar, les défendent; mais qu'importe? Ce n'est pas sous le feu de ces forteresses que nos croiseurs iraient accomplir leurs exploits. Ils éviteraient, au contraire, tout danger connu et possible à éviter. La guerre de course a ses règles qu'il faut avoir le courage d'exprimer avec une parfaite netteté : tomber sans pitié sur le faible et fuir sans fausse honte de toute sa vitesse devant le fort, telle en est la formule. Du plus loin que les croiseurs apercevraient une forteresse ou une escadre ennemie, ou même un navire de guerre d'une qualité non pas supérieure, mais égale à la leur; dès, qu'en un mot, ils entreverraient une résistance capable d'entraver leur mission de destruction, ils s'envoleraient à toute vapeur, n'ayant garde d'accepter un combat inégal. Mais il leur resterait l'immensité des mers, qu'ils sillonneraient sans cesse pour couler les navires de commerce, pour interrompre toutes les communications de l'adversaire avec ses colonies et avec le reste du monde. L'auteur de *la Bataille de Dorking* vient de nous dire quelles seraient les conséquences, pour l'Angleterre, d'une campagne maritime ainsi conduite. Précisons-les davantage encore. L'Angleterre a importé l'an dernier 75 millions d'hectolitres de blé, — le chargement d'un millier de bâtimens, — nécessaires à sa consommation intérieure; elle importe d'immenses quantités de bétail qu'elle tire surtout des États-Unis et du Canada, et, avec ces objets d'alimentation, le coton, la laine, l'alfa, les minerais, etc., dont ne peut se passer son industrie. Combien lui faudrait il d'escadres pour escorter ces immenses convois, pour les préserver des coups des croiseurs? Triplerait-elle, quintuplerait-elle sa marine militaire, celle-ci serait encore incapable d'assurer la sécurité de cette nuée de navires qui fait entrer annuellement 15 millions de tonnes dans les seuls ports de la métropole et qui répand dans le monde 17 millions de tonnes de produits des manufactures anglaises. A peine les hostilités seraient commencées, qu'on verrait se produire ce qui s'est pro-

duit pendant la guerre de la sécession d'Amérique, nous voulons dire que le taux des assurances contre les risques de la mer s'élèverait si haut que la navigation deviendrait impossible. Pendant l'insignifiante expédition de Tell-el-Kébir, ces assurances montaient déjà tellement pour les navires traversant le canal de Suez, que les armateurs prudens préféraient les remiser au fond des ports. Que serait-ce donc dans une véritable guerre? Tous les rivaux de l'Angleterre, toutes les nations jeunes, ambitieuses, qui ont déjà une industrie et qui se préparent à avoir une marine commerciale, s'empresseraient de jouer vis-à-vis de la Grande-Bretagne le rôle qu'elle a joué elle-même vis-à-vis de l'Amérique lors de la sécession. Ils se précipiteraient à qui mieux mieux sur la grande proie pour en arracher chacun un lambeau. Si la lutte durait quelques mois, les armateurs, ruinés, seraient obligés de vendre leurs navires aux puissances étrangères; partout se formeraient de nouvelles compagnies de navigation remplaçant une à une les compagnies anglaises dépossédées; et, quand le changement serait opéré, quand le courant du commerce aurait adopté des directions nouvelles, quelle raison y aurait-il pour que, la paix venue, il se remît à couler vers cette « petite île brumeuse, au milieu d'une mer toujours agitée, » qui, pendant de si longues années, a dû au merveilleux génie de ses habitans et à leur fortune plus merveilleuse encore d'accaparer le monopole de la richesse universelle?

Que les philanthropes à courte vue ne nous taxent pas de barbarie! Dieu nous garde de souhaiter la ruine de l'Angleterre, de nous réjouir d'avance de ce qui pourrait amener sa chute! Mais l'exemple que nous avons choisi est celui qui prouve le mieux et l'efficacité foudroyante de la course et, qu'on nous passe ce blasphème apparent, sa vertu civilisatrice. Quoique les moyens pour l'atteindre soient terribles et sauvages, ce n'est certainement pas un résultat contraire au progrès des sociétés humaines que cette puissance nouvelle du faible, qui assurera un jour l'entière liberté des mers, qui en arrachera l'empire à quelques nations plus heureuses que les autres, qui en brisera le sceptre dans leurs mains impuissantes pour en distribuer les débris à tout l'univers. Peut-être faudra-t-il passer par de cruelles révolutions avant d'arriver à cet état nouveau qu'on pourra réellement regarder comme le triomphe de l'égalité. C'est une des conditions de notre nature imparfaite que le bien même ne puisse se produire parmi nous sans secousses, sans déchiremens. Qui sait cependant? Peut-être aussi l'avènement de la course, par cela même qu'il rendra la guerre maritime si dangereuse pour eux, obligera-t-il les forts à se résigner sans lutte à une nécessité fatale, à se soumettre aux

conséquences inévitables de la concurrence commerciale et politique, à consentir à la perte de privilèges qu'ils ne peuvent plus conserver. Les lois économiques tendent à égaliser partout la richesse, à faire passer sur tous les marchés le même niveau, à abaisser ceux qui sont élevés pour élever ceux qui sont abaissés : *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles*. N'est-il pas remarquable que les lois de la guerre aient la même tendance, et que la force, comme les intérêts, se répartisse de moins en moins inégalement entre les peuples?

On nous répondra sans doute que, si l'exemple de l'Angleterre démontre d'une manière décisive l'inutilité de la guerre d'escadre et son remplacement forcé par la guerre de course contre une nation uniquement maritime, il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit d'attaquer une nation continentale pour laquelle la marine n'est pas tout. Contre une nation pareille la guerre d'escadre peut être très efficace, dira-t-on; car dès qu'on aura écrasé ses forces navales, et qu'on sera sûr de ne plus éprouver de ce côté une résistance sérieuse, on sera maître de jeter sur le territoire ennemi une armée de débarquement qui lui causera de sanglans dommages. C'était, en effet, jadis, comme nous l'avons dit, une des conséquences des victoires d'escadre. Mais, là aussi, les temps sont changés. Les armées ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient autrefois. Ce qu'on pourrait débarquer de troupes sur les côtes d'un adversaire ne déciderait certainement pas de l'issue d'une guerre. Et l'opération serait bien chanceuse. « Une armée expéditionnaire, a dit l'amiral Aube, ne peut franchir l'océan que sur des navires spéciaux qu'on appelle des *transports* et aux conditions suivantes : 1,000 hommes par navire, en moyenne 500 chevaux par navire, ce qui, pour une armée de 30,000 hommes et 3,000 chevaux, exige 36 navires. Ces navires ne peuvent naviguer à moins de 1 câble de distance l'un de l'autre, et, tout au plus, sur deux lignes de file, ce qui donne à la longueur de cette double ligne 3,600 mètres, chaque navire, beaupré compris, ayant une moyenne de 100 mètres. Pour être compacte, et en réglant sa vitesse sur le plus mauvais marcheur, cette vitesse ne pourrait excéder 8 milles ; toute traversée exigerait donc, de la Manche aux rivages ennemis, au moins quarante-huit heures de navigation. Ceci posé, quel est celui de nos amiraux qui oserait se charger d'empêcher un navire à éperon, filant 13 nœuds au moins, de faire une trouée dans l'escadre de transports? Quel est celui de nos capitaines qui n'accepterait avec joie, sans croire faire acte de dévoûment et d'habileté supérieure, de faire cette trouée, la nuit surtout, et ne répondrait de couler, avant d'être atteint lui-même, un nombre considérable de trans-

ports ennemis? On sait avec quelle rapidité la frégate américaine, de 60 canons, le *Congrès*, s'abîma et disparut dans les flots, sous les coups du *Merrimac*, grossière et imparfaite ébauche de nos béliers actuels. Plus de 200 hommes trouvèrent la mort dans ce sanglant épisode de la guerre américaine, bien que le *Congrès* fût mouillé près du rivage. Qu'on juge dès lors des risques auxquels serait exposée l'armée de débarquement dans une des nuits de navigation forcée, loin de tout secours (1)! » Ce premier danger évité, en supposant qu'on y parvînt, que deviendrait, en présence des nations armées d'aujourd'hui, un corps de 30,000 hommes ne pouvant se ravitailler que par l'escadre qui l'aurait porté, obligé par conséquent de conserver toujours la mer comme base d'opérations? A peine débarqué, ne serait-il pas entouré, enveloppé par des masses supérieures, écrasé sous le nombre, forcé de fuir au plus vite le rivage où il se serait aventuré? Lorsqu'on parle de ces combinaisons d'autrefois, on oublie que les conditions de la guerre continentale ne sont pas moins modifiées que les conditions de la guerre maritime, et que les forces qu'il faut mettre en mouvement pour frapper un coup décisif sont si nombreuses qu'elles ont besoin d'être appuyées sur quelque chose de plus solide que les vagues de la mer et les vaisseaux d'une flotte de transports. Dans une guerre continentale, c'est encore la course qui peut faire le plus de mal à l'ennemi. En 1870 et 1871, notre situation ne se serait-elle pas aggravée, notre résistance n'aurait-elle pas été raccourcie de plusieurs mois, si des croiseurs allemands avaient arrêté les nombreux navires qui nous portaient les armes et les approvisionnemens destinés à remplacer ceux que nous avions livrés à l'Allemagne à Sedan et à Metz? Nos arsenaux étaient vides, notre industrie bien lente; mais tous les marchés du monde nous étaient ouverts, et nous y puisions à pleines mains. Même au milieu de ces épouvantables désastres, nos relations commerciales avec les étrangers se maintenaient, notre richesse extérieure n'était point atteinte, le travail national n'était point frappé de mort. De là vient qu'à la paix notre prospérité s'est rétablie si vite. Il en eût été bien autrement, si tout ce que nous avions de navires de commerce avait été détruit ou capturé, si nos relations avec l'Algérie avaient été coupées, si nos pertes avaient égalé nos malheurs. Alors la ruine eût accompagné la défaite et en eût cruellement aggravé les conséquences. Quelle diversion sur nos côtes aurait pu produire d'aussi grandes catastrophes?

(1) Amiral Aube, *les Réformes de notre marine militaire*.

II.

C'est à dessein que nous n'avons pas parlé jusqu'ici de la torpille, voulant montrer que la vapeur seule suffisait à amener une révolution maritime, et que ceux qui combattaient, depuis bien des années, les escadres, qui préconisaient la course, qui demandaient l'abandon des cuirassés et la construction de croiseurs rapides avaient non seulement une vue prophétique de l'avenir, mais encore une intelligence très nette, très juste et très féconde du présent. Il faut reconnaître cependant que l'avènement de la torpille, que les perfectionnemens qui l'ont rendue automobile, que la création de bateaux torpilleurs autonomes, sont venus apporter à leurs idées une consécration tellement éclatante qu'elles en sont en quelque sorte rajeunies et renouvelées. En présence de l'impossibilité de trouver des règles de tactique sûres pour la bataille d'escadre, ils soutenaient qu'il fallait appliquer à l'offensive navale le principe de l'enveloppement et des mouvemens tournans, dont l'usage sur terre a valu de si grands succès aux armées qui ont su l'adopter et le mettre en pratique; qu'aux combats singuliers entre cuirassés, conséquence fatale de la guerre d'escadre, où la supériorité appartenait aux types les plus perfectionnés, devait succéder l'emploi du nombre, des masses, s'acharnant contre le même adversaire, le harcelant de différens côtés à la fois, l'attaquant sous différens angles; que le plus beau des navires géans, muni à la fois de canons, d'éperon et de torpilles, ne résisterait pas à une nuée de petites canonnières, d'affûts flottans et de torpilleurs, évoluant plus vite que lui, le pressant de toutes parts, le frappant de coups réitérés et profitant de leur vitesse pour échapper à ses coups; qu'en un mot, sur mer comme sur le continent, le progrès des armes devait amener leur division, leur « spécialisation, » et le triomphe de l'ordre dispersé sur l'ordre compact. On leur répondait en disant qu'il était impossible de créer ces engins agiles et minuscules sur lesquels ils fondaient leurs espérances; qu'il fallait nécessairement, pour porter les canons, des navires d'un fort tonnage, et que, quant à la torpille, c'était une arme peu sûre, dont on n'était point maître, à laquelle on n'avait point encore trouvé, à laquelle on ne trouverait probablement jamais un navire approprié. L'apparition foudroyante des torpilleurs autonomes a fait tomber d'un seul coup toutes ces objections. Du moment que ces petits navires, qu'on croyait incapables de naviguer, ont montré des qualités nautiques de premier ordre, du moment que la terrifiante puissance de leurs moyens destructifs a été mise en pleine lumière,

il n'a plus été possible de contester qu'on arriverait à constituer en peu de temps et à des prix relativement modérés des flottilles capables d'entourer et de détruire les grandes escadres. Le problème des navires-canons, qu'on déclare insoluble, ne l'est pas plus que celui des torpilleurs; il peut, il doit recevoir la même solution. Quant aux béliers, dont nous n'avons pas parlé parce que, à notre avis, le choc de deux navires les détruirait tous deux, et que d'ailleurs, pour qu'un bélier fût efficace contre un gros cuirassé, il faudrait qu'il fût presque aussi gros que lui, on peut, on doit le remplacer par la torpille portée, dont l'effet n'est pas moins terrible que celui de l'éperon. Dès lors, que reste-t-il de l'ancienne tactique, de la tactique d'escadre? Par quelle combinaison, par l'adoption de quelle ligne, de quel ordre de bataille, par quelle méthode stratégique, une dizaine de cuirassés, si admirables qu'ils soient, résisteraient-ils en pleine mer, la nuit surtout, à l'assaut imprévu et impétueux d'une centaine de bâtimens légers, facilement maniables, évoluant avec une vitesse vertigineuse, qui fondraient sur eux de tous les points de l'horizon, et les enserreraient d'un double ou triple réseau meurtrier?

Le torpilleur, bientôt suivi de la canonnière, fera donc disparaître à tout jamais ce qui restait de l'ancienne tactique, comme ces vapeurs légères qu'un seul coup de vent violent dissipe à l'horizon. Les défenseurs les plus déterminés des cuirassés le sentent si bien, ils en sont si inconsciemment convaincus, qu'ils affirment déjà qu'aucune escadre ne s'aventurera désormais en pleine mer sans être protégée par des lignes de torpilleurs, d'avisos et de canonnières défensifs, destinés à supporter les coups auxquels elle ne saurait résister elle-même. A la vieille guerre d'escadre succéderaient donc des mêlées de flottilles, des combats de microbes, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, des charges de cavalerie maritime où les infiniment petits décideraient du sort des infiniment grands. S'il en est ainsi, à quoi bon ces derniers? Quel sera leur rôle, leur utilité? Nous voulons admettre, quoique rien ne soit moins probable, quoique toutes les expériences soient contraires à cette hypothèse, qu'ils soient préservés par leur avant-garde de petits bateaux. C'est une supposition bien gratuite, assurément; car il est très clair que des torpilleurs et des canonnières défensifs ayant à lutter contre des adversaires aussi minuscules et aussi rapides qu'eux, qu'une seule vague peut leur faire perdre de vue en plein jour et que rien la nuit ne désigne à leurs coups, ont beaucoup moins de chances de succès que les torpilleurs et les canonnières offensifs, qui, sans se tourmenter de combattre leurs égaux, se lanceront directement sur la masse énorme et toujours visible des

cuirassés. Mais, encore une fois, nous consentons à ce que ceux-ci soient sauvés? Qu'en résultera-t-il? Est-ce que l'empire des mers appartiendra pour cela à la nation qui les possédera? Est-ce que ces navires, si miraculeusement conservés, en seront plus capables de faire efficacement le blocus des côtes de la nation vaincue? A coup sûr non; s'ils tentent cette entreprise, ils se trouveront en présence d'une difficulté nouvelle que n'avons pas encore signalée, mais qui rendra à l'avenir le blocus plus impossible encore que nous ne l'avons dit précédemment. Nous nous sommes contenté de montrer qu'une flotte en surveillance devant un port, une rade, une baie, ne pourrait demeurer constamment sous vapeur sans user très vite son combustible et ses machines, et qu'en conséquence elle ne saurait arrêter les croiseurs et les forceurs de blocus. Mais maintenant ce ne sont plus seulement des croiseurs qui sortiront des côtes bloquées, ce seront des torpilleurs! L'escadre assiégeante devra rester en pleine mer pour éviter la surprise de la torpille sous-marine. C'est ainsi que, pendant la guerre de 1870-1871, nous n'avons jamais pu nous approcher des rivages allemands. Au large du moins, nous étions en sécurité. Il en serait tout autrement aujourd'hui. Les attaques incessantes des torpilleurs seraient cent fois plus dangereuses encore pour une escadre de blocus que pour une escadre en marche. S'imagine-t-on quelle serait sa vie en face d'une côte prête à vomir sur elle, à chaque heure du jour, à chaque minute de la nuit, des ennemis invisibles qui viendraient l'attaquer à l'improviste dans la brume, dans l'obscurité, dans le silence? Si elle se couvrait de filets protecteurs, elle deviendrait immobile, elle resterait à la merci des torpilles portées et des canons qui viseraient sans peine un but devenu fixe. Si elle se bornait à s'éclairer de feux électriques, ses chaudières, ses appareils toujours en action, ses vigies constamment en éveil s'épuiseraient en peu de jours, et ce serait au moment où hommes et choses auraient perdu tout ressort, que le danger éclaterait soudain, inévitable. Les forces humaines, si grandes qu'elles soient, de quelque héroïsme qu'elles puissent être soutenues, ne sauraient résister à de telles épreuves. Qui n'a lu dans les journaux ou dans les lettres arrivées de Chine des récits saisissans des souffrances morales subies par nos braves marins durant le long mois qu'ils ont passé inactifs, et toujours en branle-bas de combat, sous les canons prêts à partir de Fou-Tchéou! Ils en étaient arrivés à un état de malaise et d'insupportable exaspération, qui n'aurait pu durer quelques semaines de plus sans amener de graves complications. Et pourtant, le danger était médiocre à Fou-Tchéou, les surprises peu probables, les torpilles et les torpilleurs nullement à craindre.

Mais il n'y a rien de plus débilitant pour les âmes les mieux trempées, pour les courages les plus hardis, que le doute, que l'indécision, que ces périls insaisissables qu'on ne peut prendre corps à corps pour les combattre, qui glissent dans la nuit comme des fantômes et qui se transforment subitement en d'épouvantables réalités à l'heure même où, fatigué d'une tension incessante, l'attention s'affaisse, l'énergie retombe sur elle-même, vaincue et brisée, non par la crainte, mais par la lassitude.

Si la guerre d'escadre est devenue impossible, depuis l'invention des torpilles automobiles et des torpilleurs autonomes, on voit donc que les seuls avantages qu'on retirait des victoires d'escadre, l'empire de la mer et ses suites d'autrefois, sont devenus plus impossibles encore. En revanche, la guerre de course, cette arme du faible contre le fort, acquiert par cette invention des facilités nouvelles et une efficacité merveilleuse. En détruisant le blocus, le torpilleur permet d'abord que toutes les côtes d'un grand pays servent de point de départ et de point de ravitaillement aux croiseurs. Ceux-ci peuvent en sortir, ils peuvent y revenir après une campagne pour refaire leur charbon ou déposer leurs prises, s'ils en ont, sans risquer d'y être enfermés par une escadre ennemie. Ils sont les rois de la mer, où ils restent maîtres de narguer de loin les lourds et lents cuirassés, de filer à leur approche avec une vitesse très supérieure, de traverser même leurs lignes pour forcer un blocus, comme les fameux *blockade-runners* de la guerre de la sécession. Mais ce n'est pas tout, car une autre guerre de course, la course par microbes, si l'on me permet de parler ainsi, fera certainement son apparition dans le monde au prochain conflit maritime. Ces bateaux minuscules, torpilleurs et canonnières, qui seront si efficaces dans l'attaque des escadres, ne feront pas moins de mal à la marine de commerce. Pourvu qu'ils soient escortés d'un transport capable d'échapper par sa vitesse aux menaces des cuirassés, ils tiendront longtemps la mer, invisibles et ignorés, toujours prêts à fondre sur un ennemi désarmé ou insuffisamment armé. Et quelle nation maritime, si pauvre qu'elle soit, ne possédera pas les ressources suffisantes pour se procurer des engins de guerre aussi peu coûteux? C'est une des conséquences à la fois les plus terribles et les plus belles des immenses progrès de l'invention moderne, que le peuple le plus riche, le plus puissant, le mieux outillé, puisse se trouver à la merci d'un adversaire qu'il aurait jadis écrasé en quelques heures; que l'admirable mécanisme de sa prospérité matérielle puisse être démonté par une main qui s'y serait brisée naguère en essayant seulement d'y toucher. L'Angleterre éprouve en ce moment, en présence de l'insuffisance de sa marine militaire,

une émotion de doute et de crainte dont chaque jour les manifestations deviennent plus vives. Ses hommes d'état tremblent pour l'avenir; ils cherchent à le conjurer en augmentant leur flotte de combat. Tentative vaine, car le problème qu'ils ont à résoudre est insoluble. Qu'ils doublent le nombre de leurs navires de guerre, qu'ils hérissent de fortifications leurs frontières maritimes, qu'ils les rendent inattaquables en les couvrant de cuirasses, de canons de gros calibre, voire de torpilles de toutes espèces, ils n'empêcheront jamais une puissance maritime, fût-elle de troisième ordre, de faire subir à leur pays des pertes irréparables, en lançant sur les mers plusieurs de ces navires à grande vitesse qui n'auront besoin que de quelques kilogrammes de matière explosible pour détruire en une seconde ses plus grands paquebots.

Et ce qui se passera en pleine mer se passera également sur les côtes, car la guerre de course a pour corollaire forcé l'attaque des ports ouverts, des villes non défendues, des entrepôts non fortifiés du commerce et de l'industrie. Du moment qu'il est licite, qu'il est obligatoire même de frapper la propriété privée sur les mers, parce que si on ne la frappe pas, il n'y a plus de guerre possible et le fort est toujours maître d'écraser le faible sans pitié, de s'arroger le privilège de l'exploitation du monde, d'accaparer tous les marchés, de se faire de la richesse de notre globe une sorte de monopole, il ne saurait être défendu de détruire sur terre cette même propriété. Il n'y a pas plus de raison pour respecter une cité quelconque, à plus forte raison une cité prospère, que pour respecter une flotte commerciale. Qu'on incendie les produits d'un pays sur ses navires ou dans ses docks et ses magasins, c'est tout un. Ou plutôt la seconde opération a sur la première l'avantage matériel et moral d'être plus décisive. Il est certain qu'on amènera aussi sûrement à la paix un peuple contre lequel on combat, en le privant d'un de ses ports de commerce qu'en le privant d'un de ses ports militaires, de même qu'on atteindra aussi sûrement ce résultat en dispersant sa marine de commerce qu'en faisant sauter ses escadres de guerre. La perte de Marseille nous serait-elle moins sensible que celle de Toulon? Or, pour cribler de projectiles une ville industrielle ou commerciale, pour anéantir sa richesse, quelques canonnières de 14^{cm} arrivant subitement dans la nuit peuvent suffire. Et quel est le peuple, si faible qu'il soit, qui n'ait le moyen de se procurer quelques canonnières de 14^{cm}? Sur ce point encore, les chances de la lutte maritime sont à la veille de s'égaliser au profit des faibles. Le règne des gros navires battant les grosses fortifications est fini; celui des petits engins meurtriers s'attaquant à ce qui fait la vie et la richesse des nations va commencer.

L'avènement des torpilleurs autonomes laisse-t-il du moins subsister la possibilité de ces débarquemens de troupes sur un territoire ennemi, de ces descentes heureuses qui, dans les guerres d'autrefois, étaient un élément capital des succès militaires ? A coup sûr non. L'amiral Aube nous a déjà dit combien il serait aisé, avec un simple croiseur à éperon, de faire une trouée à travers une flotte de transports comprenant deux lignes de bateaux de 3,600 mètres. Mais le croiseur à éperon est un engin de combat très inférieur; après un ou deux abordages, il serait démoli; l'avènement des torpilleurs a rendu bien plus aisée et d'un effet bien plus certain la destruction des flottes de transport. Supposez, au lieu d'un croiseur à éperon, une flottille de torpilleurs se jetant dans la nuit au milieu de cette armée flottante. Quels dégâts! quelles ruines! quels désastres! Allons plus loin. Admettons que ce danger soit évité par un hasard providentiel ou par une fortune inexplicable. L'armée est débarquée, elle commence ses opérations. Que devient, pendant ce temps, sa base d'opérations et de ravitaillement, laquelle ne peut être que l'escadre qui l'a portée? Elle continue à être exposée nuit et jour aux attaques des torpilleurs; au bout d'un temps plus ou moins long, elle est brisée par eux. Alors l'armée envahissante est placée dans la situation de l'armée d'Égypte après Aboukir. Il faut qu'elle vive sur le pays, qu'elle s'y maintienne par des victoires constantes. Mais il n'y a qu'une ressemblance apparente entre cette situation et celle des troupes de Bonaparte et de Kléber, après la destruction de l'escadre de Brueys, car ces troupes n'avaient pas grand'chose à craindre des mamelucks et l'armée qui devait les combattre ne pouvait venir que par mer. Rappelez-vous, au contraire, ce qui s'est passé en 1870-1871. Quelles auraient été les destinées du corps de débarquement du général Trochu, si, conduit comme on en avait eu le dessein, sur les rivages de la Baltique, éloigné de 300 lieues du théâtre véritable de la guerre, il eût essayé d'entreprendre, à de pareilles distances, une campagne qui aurait exercé si peu d'influence sur la lutte générale? Jusqu'au jour où le sort s'est prononcé à Sedan et à Metz, l'armée allemande qui devait le combattre resta prête sous les ordres du général von Falkenstein, supérieure en nombre, maîtresse des chemins de fer et de toutes les richesses de la contrée. Le corps de Trochu aurait été entouré, écrasé dès ses premiers pas; mais s'il avait trouvé dans sa fuite la mer sans abri, la flotte de transport détruite ou dispersée, il ne lui serait resté d'autre ressource que la capitulation. Dès lors, il est bien clair que l'importance de la suprématie maritime dans une guerre continentale s'est évanouie, comme tant d'autres réalités d'autrefois devenues aujourd'hui des illusions. La guerre d'escadre, la guerre de

blocus, la guerre de diversions sur le continent, ne seront plus à l'avenir que des souvenirs. Deux guerres seulement subsistent : la guerre de course en pleine mer et la guerre de côtes contre les villes non défendues, qui n'est que la conséquence, le développement naturel de la première; et nous pouvons enfin, après avoir montré la vanité de toutes les autres, exposer comment celles-là doivent être faites, avec quels instrumens elles doivent être conduites pour produire tous leurs effets.

III.

Il résulte de ce qui précède qu'en marine, aussi bien qu'en économie politique, la grande loi de l'avenir sera la division du travail. A l'uniformité de l'unité de combat qui correspondait à l'uniformité du combat lui-même vont succéder des engins divers n'ayant chacun qu'un seul rôle à remplir. Chaque arme doit posséder son bateau; car on ne fait jamais bien deux choses à la fois, et si l'on voulait qu'un navire unique continuât à être une sorte d'arsenal complet, on s'exposerait à ce qu'il ne fût réellement propre à aucune des opérations qu'on aurait à exécuter avec lui. On ne confie pas sur terre aux mêmes troupes le soin d'exécuter des charges de cavalerie et de combattre à pied avec le fusil ou le canon. Les peuples barbares seuls en sont restés à des procédés de lutte aussi primitifs. Le progrès sur mer a été plus lent : depuis l'invention de la cuirasse, il semblait même ajourné pour longtemps. Mais la torpille automobile et le torpilleur autonome sont venus qui ont enfin accompli ou qui accompliront bientôt une révolution maritime semblable à celle d'où les armées de terre sont sorties transformées. Et, comme dans les armées de terre, le perfectionnement des armes, l'emploi d'instrumens d'une précision et d'une puissance singulière, amèneront en marine le triomphe de l'ordre dispersé pour les engagemens entre forces navales, on ne se contentera pas de spécialiser les engins, on les multipliera afin de pouvoir produire le plus d'effet possible contre l'ennemi en lui offrant soi-même la cible la moins profonde, et, partant, la moins facile à atteindre. On ne cherchera plus la protection dans la masse, dans l'invulnérabilité, mais dans la célérité et, s'il nous était permis de parler ainsi, dans l'insaisissabilité. Le blindage disparaîtra pour être remplacé par le nombre et par les petites dimensions.

Il existe aujourd'hui trois moyens de destruction, trois armes pour les navires : la torpille, le canon, l'éperon. Il serait donc logique de créer des torpilleurs, des canonnières et des béliers. Néanmoins, ces derniers doivent être supprimés; car, pour agir

par le choc contre de grands cuirassés, il faudrait des béliers assez grands eux-mêmes, qui auraient de la vitesse sans doute, mais n'auraient point l'avantage de l'exiguïté des dimensions. Et, comme nous l'avons dit, ces béliers, en écrasant leurs adversaires, risqueraient d'être rapidement démolis. Nous les remplacerons par des torpilleurs armés de torpilles portées. Ce seront des béliers d'un nouveau genre agissant par le choc de leur torpille contre le bâtiment attaqué et n'étant pas endommagés eux-mêmes par ce choc, car l'explosion de la torpille ne les atteint pas. Avec des affûts flottans, des canonnières de 14^{cm}, telles que celles que nous avons décrites dans un travail précédent, et des torpilleurs munis en outre d'un éperon, qui, à un moment donné et dans un cas extrême seulement, car cet éperon comme arme est très secondaire, leur permettra de se débarrasser d'un ennemi de leur échantillon, nous aurons réalisé d'une manière très suffisante la division du travail que nous poursuivons. Prenons donc le torpilleur de 41 mètres et de 71 tonneaux et la canonnière de 14^{cm}, ayant des vitesses de 20 à 21 nœuds, plus tard de 25, et voyons comment on pourrait les disposer pour la guerre maritime. Nous avons armé la canonnière de 14^{cm} de deux canons au maximum, plus d'autant de hotchkiss que possible. Quant au torpilleur, il devra posséder deux tubes de lancement et deux torpilles pour chaque tube. Ces torpilles seront actuellement de $5^{m},75$ ayant une charge de fulmi-coton de 40 kilogrammes. L'éperon de l'avant aura pour effet de protéger les tubes de lancement en cas d'abordage; en ce moment, ces tubes ont leur extrémité à fleur d'étrave, disposition fâcheuse, car ils peuvent être endommagés s'ils heurtent par l'avant un bateau en mer, une bouée dans une rade, un coffre, enfin un obstacle quelconque. En dehors de ces tubes de lancement, le torpilleur ne devra être chargé d'aucune autre arme, ni canons-revolvers, ni même fusils. C'est un *torpilleur d'attaque*, uniquement destiné à courir sus aux gros navires. Si on lui donnait un hotchkiss, comme on a déjà proposé de le faire, le capitaine risquerait d'être tenté de se battre avec un torpilleur ennemi, négligeant de la sorte le seul but qu'il doit poursuivre. Il sera donc facilement arrêté par un torpilleur ennemi? dira-t-on. Il le serait, en effet, ou du moins il pourrait l'être si on l'envoyait seul au feu. Mais, à côté du *torpilleur d'attaque*, nous placerons un torpilleur qu'on pourrait appeler *torpilleur de défense*, dont la fonction sera de faire la chasse aux torpilleurs ennemis, afin de déblayer le terrain pour son camarade de combat. Le torpilleur de défense n'aura pas de tube de lancement, c'est-à-dire pas de torpille Whitehead. Son armement se composera de trois ou quatre hotchkiss d'aussi fort modèle qu'on pourra et d'une torpille portée au bout d'une hampe.

Cette torpille servira à faire sauter une estacade, à briser un filet protecteur, voire même, si l'occasion s'en présente, à couler un navire. Avec ses hotchkiss, il criblera de balles les torpilleurs ennemis ; avec son éperon, il les choquera et les fera sombrer. Ce sera également, ainsi que nous l'avons exposé, le meilleur des béliers. Il remplacera le navire à éperon auquel d'excellens esprits pouvaient songer autrefois, mais qui serait aujourd'hui très inférieur à un torpilleur armé d'une torpille portée. Pour un armement aussi réduit et léger, il est très probable qu'on n'aura pas besoin d'un torpilleur de 41 mètres, qu'un torpilleur de 36 mètres de long environ et de 50 tonneaux suffira. Ce torpilleur devra pouvoir fournir, comme le torpilleur d'attaque, de 1,400 à 1,800 milles à 10 nœuds avec son approvisionnement de charbon; il serait même bon que sa vitesse maximum fût, si possible, supérieure à celle du torpilleur d'attaque, dût son approvisionnement de charbon s'épuiser en moins de six jours. Ayant à poursuivre les torpilleurs ennemis, il n'ira jamais trop vite pour cela.

Voilà donc deux bateaux de construction à peu près identique, mais d'un armement différent, destinés l'un à l'attaque par la torpille, l'autre à la défense contre les torpilleurs. Ces bateaux marcheront toujours ensemble; à chaque numéro de torpilleur d'attaque correspondra un même numéro de torpilleur de défense. Ils seront « amatelotés » deux par deux, et ne se quitteront jamais, l'un protégeant l'autre. Chacun de ces couples formera une unité de combat torpille. Quant à l'unité de combat canon, ce sera, nous le répétons, la canonnière de 14^{cm}, que nous avons assez longuement décrite pour n'avoir pas besoin d'y revenir. Mais ces bateaux, torpilleurs et canonnières, dans lesquels on aura tout sacrifié à la vitesse, devront s'approvisionner au bout de sept ou huit jours de mer. Il leur faut des magasins où ils trouveront du charbon, des vivres, des hommes de rechange. Dans notre bassin de la Méditerranée, entre la France et l'Algérie, rien ne sera plus aisé ; les ports ne manqueront point. Dans un océan lointain, ils peuvent faire défaut, il est indispensable d'y suppléer. C'est une nécessité qui s'impose à toute marine légère. Bien que préconisant un navire d'un tonnage déjà considérable, M. Gougeard réclame, pour lui venir en aide, une flotte de transports. Nos petits bateaux seront soumis à la même loi. Dans leurs longues croisières, ils devront être escortés, eux aussi, par des transports. Nous choisirions pour ces derniers le type des paquebots des grandes compagnies anglaises et françaises, qui atteignent déjà des vitesses considérables, mais en portant d'emblée la leur à 16 ou 17 nœuds au moins. On les construira avec un grand nombre de

cloisons étanches afin de les rendre moins submersibles. Quant à leur vitesse, ils ne s'en serviront que pour ne pas rester trop en arrière lorsque les canonnières donneront la chasse aux navires de commerce et pour fuir à toute vapeur devant l'ennemi, sous la protection de ces mêmes canonnières et torpilleurs, s'ils sont attaqués. Il suffira donc de les armer d'un certain nombre de canons de 14^{cm} et de hotchkiss leur permettant de combattre en cas d'absolue nécessité; mais, d'ordinaire, ils ne se défendront pas eux-mêmes; ils seront tout simplement le parc de réserve, le convoi des petits bateaux, demeurant le plus possible à l'écart des luttes, se tenant même, au besoin, sur des points déterminés où il sera toujours aisé de les rejoindre, à une certaine distance des routes commerciales que les torpilleurs et les canonnières écumeront.

Ces transports porteront les approvisionnemens et les munitions. Ils devront pouvoir fournir aux torpilleurs et aux canonnières, dont ils seront les pères nourriciers, deux à trois mois de vivres et trente jours au moins de charbon. Ils devront encore et surtout avoir à bord un atelier, aussi bien constitué que possible, pour torpilles automobiles avec armes de rechange. Naturellement, ils devront suffire enfin à leurs besoins personnels pour deux ou trois mois également. Chacun de ces transports, suivant son tonnage, pourrait servir à un nombre plus ou moins grand de torpilleurs et de canonnières. Nous prendrons pour modèle un transport du type *Mytho*. Un transport de ce genre subviendrait aux besoins de 4 canonnières, de 8 torpilleurs d'attaque et de 8 torpilleurs de défense. Chaque canonnière ayant un équipage de 45 à 50 hommes, chaque torpilleur d'attaque un équipage de 14 hommes, chaque torpilleur de défense un équipage de 18 hommes, cela ferait, pour les vingt bateaux, 460 hommes au maximum; on en mettrait autant sur le transport, ce qui permettrait de changer de temps en temps les équipages des petits bateaux, lesquels, quoique bien moins inhabitables qu'on ne le prétend, sont pourtant difficiles à habiter des mois entiers sans repos. Au cours d'une longue croisière, officiers et matelots pourraient alterner dans le service. De cette manière, les souffrances seraient médiocres; personne n'aurait sérieusement à s'en plaindre.

Il nous reste à montrer qu'une flotte ainsi constituée répondrait à toutes les exigences de la guerre maritime présente et future. Pour la course, la chose est évidente. Nos transports, escortés de leurs microbes, étendant leur action dans un large rayon, seraient d'admirables instrumens de la guerre de course. Chaque petit bâtiment deviendrait une sorte de tentacule qui s'allongerait sur les mers à la poursuite des navires de commerce. De plus, nous avons

les paquebots de nos compagnies commerciales qu'on noliserait à l'usage de nos canonnières et torpilleurs, ou qui pourraient, suivant les circonstances, être envoyés seuls à la chasse des ennemis. Déjà, un grand nombre d'entre eux sont commandés par des lieutenans de vaisseau qui les connaissent, qui ont l'habitude de les manier, qui, du jour au lendemain, les conduiraient en campagne. Mais, comme la course est le but le plus important de la guerre maritime, comme c'est par elle qu'on frappera sur l'ennemi les coups les plus terribles, comme c'est elle qu'il faut surtout avoir en vue dans la préparation des luttes de l'avenir, nous pensons qu'il est nécessaire de lui consacrer encore un instrument spécial, indépendant, qui ne soit consacré qu'à elle et qui puisse lui faire produire tous ses effets. Nous proposerons donc la création de croiseurs capables d'agir seuls, sans secours, sans autre protection que leur vitesse. Les transports, canonnières et torpilleurs seront les vautours allant en bande à la poursuite des cadavres; les croiseurs rapides iront solitaires, comme l'épervier, à la recherche d'une proie. On discute beaucoup, dans tous les pays maritimes, le type à adopter pour ces croiseurs. Il semble qu'en Angleterre on soit sur le point de s'arrêter à des navires à protection limitée, du genre de l'*Esmeralda*, et en France à des modèles semblables au *Sfax* ou au navire de M. Gougeard. Quant à nous, sur nos croiseurs comme sur nos autres bâtimens, nous supprimerons résolument toute cuirasse, tout blindage, car il ne s'agit pas de créer des unités de combat pour la guerre, mais de simples écumeurs de mer ne s'attaquant qu'au faible impuissant à se défendre. Il est inutile de leur donner une grosse artillerie. Nous nous contenterons de deux canons de 14^{cm}, comme sur nos canonnières, un en avant, l'autre à l'arrière ou un peu au centre, d'autant de hotchkiss que possible, et enfin, en guise de défense suprême, de deux tubes de torpilles automobiles également disposés, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière. Ces croiseurs de haute mer et de grand vol devront tout sacrifier à la vitesse, qui ne leur sera pas moins indispensable pour fuir devant un adversaire redoutable que pour fondre à l'improviste sur un adversaire désarmé. Il faudra qu'ils filent au moins 20 nœuds en pleine charge. Sous bien des rapports, ils rappelleront le type proposé par M. Gougeard, avec cette différence essentielle cependant que, n'étant point des navires de guerre, mais des rôdeurs de grandes routes maritimes, le pont cuirassé du premier sera remplacé pour eux par un poids équivalent de charbon. De cette manière, leur champ d'action et de destruction s'étendra. Ils n'auront presque pas besoin, pour se refaire, de rentrer dans les ports. Ils s'approvisionneront sur leurs prises,

coulant sans pitié les navires de commerce, après leur avoir enlevé leurs vivres et leur charbon, afin de ne pas s'alourdir par des captures encombrantes. Quant aux équipages, ils les jetteront, après les avoir recueillis, sur la première plage hospitalière. Mais ils n'auront garde de s'exposer sciemment à aucun danger. Si des torpilleurs et des canonnières les attaquent, ils chercheront leur salut dans la fuite ; et jamais ils n'auront l'imprudence de s'approcher des ouvrages fortifiés de terre, où ils pourraient subir de graves avaries. Ils se borneront à croiser en mer et aussi à forcer les blocus. Ces bateaux seront nos *blockade-runners* et nos *Alabamas*, mais des *Alabamas* bien décidés à ne pas renouveler la folie de leur glorieux modèle en acceptant le combat. Chacun d'eux coûtera probablement plus de deux millions. Heureusement il ne sera pas nécessaire d'en avoir beaucoup. Les grandes lignes commerciales de l'océan sont, nous l'avons dit, au nombre d'une dizaine au plus, et c'est seulement là que nos croiseurs auront à se montrer.

Mais il faut combattre les escadres qui subsistent encore, qui subsisteront plusieurs années peut-être. Nous allons prouver que nos transports, canonnières et torpilleurs y suffiront. Afin de donner plus de précision à nos idées, nous classerons nos bateaux par groupes, que nous appellerons *groupes de combat*, chacun de ces groupes étant composé de 2 canonnières, de 4 torpilleurs d'attaque et de 4 torpilleurs de défense. Le groupe ainsi constitué nous paraît réunir une puissance suffisante d'attaque pour venir à bout soit d'un cuirassé, soit d'un gros bâtiment. Avons-nous affaire à une escadre ennemie, formée de cuirassés, de torpilleurs et d'éclaireurs? Du plus loin qu'elle sera aperçue, nos torpilleurs et nos canonnières, profitant de leur vitesse, l'entoureront de tous côtés; les canonnières et les torpilleurs de défense marcheront en tête, chargeant les éclaireurs et les torpilleurs ennemis, frayant la voie aux torpilleurs d'attaque, qui seront tout près derrière eux ; ils feront le plus de mal, mais aussi le plus de fumée possible en vue de dissimuler leurs compagnons de combat. Si la trouée au travers des bâtimens légers d'avant-garde réussit, chose fort probable, les torpilleurs d'attaque ne défileront à leur maximum de vitesse que lorsque les cuirassés, tirant leurs grosses pièces, seront entourés de cette auréole de fumée qui les environne et qui les aveugle dès les premiers coups de canon ; alors rien ne pourra les arrêter ; pourvu qu'ils soient en nombre, le succès est certain ; dans chaque groupe de combat, les torpilleurs agiront de concert pour attaquer simultanément le cuirassé qu'ils auront choisi, et de quatre torpilleurs tirant sur l'avant, sur l'arrière, sur chacun des flancs d'un

cuirassé qui fait de la fumée avec toute son artillerie, il est impossible qu'un pour le moins, même au grand jour, même en pleine lumière, n'atteigne pas le but. La seule difficulté, c'est de franchir la ligne des bâtimens d'avant-garde ; de cette première attaque dépendra l'issue de la bataille. Pour qu'elle réussisse, les groupes de combat auront, suivant les circonstances, diverses formations à prendre. Il y a là, sans nul doute, une tactique à créer. On l'étudie dans les marines étrangères. Jusqu'ici, la France ne s'en est point occupée. Elle va le faire, dit-on. Nous nous en réjouissons. Mais qu'on se hâte : il n'est que temps!

Au reste, dès aujourd'hui, on peut énoncer les principes sur lesquels reposera cette tactique. Ils sont au nombre de trois : 1° vitesse, 2° nombre, 3° invulnérabilité des instrumens de combat par leurs petites dimensions et par leur rapidité d'évolution. On a déjà proposé de grands torpilleurs, de grandes canonnières, des torpilleurs-canonnières plus grands encore. On a cherché à les blinder pour protéger leurs œuvres vives. Autant d'erreurs qui prouvent qu'on ne s'est pas rendu compte de la vraie nature des nouveaux instrumens de la guerre maritime. Le mérite des groupes de combat que nous venons de constituer, c'est de posséder l'avantage que les hommes dispersés en tirailleurs ont sur une troupe réunie en colonne serrée. Ils combattent en longues lignes, suffisamment éloignés les uns des autres pour que les projectiles passent le plus souvent entre eux sans les frapper ; ils sont assez mobiles et assez nombreux pour envelopper l'ennemi. Dans une attaque telle que nous venons de l'imaginer, leur première ligne peut être détruite en tout ou en partie ; mais à peine sera-t-elle atteinte que la seconde s'avancera sans donner le temps à l'escadre assaillie de recharger ses pièces et de continuer son feu. D'ailleurs une sorte de mêlée générale suivra l'assaut des bâtimens d'avant-garde, protecteurs de l'escadre. Ceux d'entre ces derniers qui ne seront pas culbutés, se voyant dépassés, se retourneront pour poursuivre l'assaillant. Au milieu de tous ces petits navires unis, embrouillés, confondus, comment les cuirassés reconnaîtraient-ils les leurs pour ne tirer que sur les autres? Et jusqu'ici, nous n'avons parlé que des combats de jour, qu'il faudra éviter avec le plus grand soin, ce qui sera toujours possible, afin de ménager le matériel. Mais, la nuit, les chances de l'assaillant seront bien plus grandes encore. Les torpilleurs de défense disperseront leurs adversaires pendant que les canonnières tireront sur les lampes électriques de l'escadre afin de lui enlever tout moyen de résistance. Alors les torpilleurs d'attaque feront leur œuvre pour ainsi dire à coup sûr. Ils ne courront même pas de bien graves dangers. La

seule protection qu'on doive donc leur donner, c'est leurs petites dimensions et leur vitesse. Elle est suffisante pour les sauver le plus souvent, et elle a ceci de précieux qu'elle peut s'accorder avec l'économie. Les petits bâtimens sont moins chers que les grands : c'est une vérité de M. de La Palisse. Or, moins un bâtiment est cher, plus il est facile d'en multiplier les échantillons; et, d'autre part, plus les échantillons d'un bâtiment sont multipliés, plus on a de chances de succès dans des combats où le nombre est d'une importance décisive.

Nous n'insisterons pas sur les combats contre une escadre; car s'il reste quelques doutes au sujet de l'issue de ces combats en plein jour, il n'en reste plus au sujet de cette issue la nuit. On peut poser en principe, avec M. l'amiral Aube, que toute escadre attaquée la nuit par une flottille de torpilleurs conjugués et de canonnières est une escadre « virtuellement tuée. » Mais les personnes qui sont les plus convaincues de cette vérité font parfois des réserves au sujet de la guerre de côtes. Avec de petits bateaux, disent-elles, vous n'assiégerez jamais une place forte, vous ne bombarderez pas les forts de Malte et de Gibraltar. Dieu nous garde de le nier! Seulement nous prétendons que ceux qui pensent qu'on les bombardera avec des cuirassés ou des gardes-côtes cuirassés sont victimes d'une illusion complète et qu'ils se trompent en essayant de conserver pour cet usage les lourdes machines qu'ils ont répudiées pour la guerre d'escadre. Sur ce point, nous avons déjà invoqué dans une étude précédente l'exemple d'Alexandrie. Oh! certes Alexandrie n'est ni Malte, ni Gibraltar, ni Aden. Ses fortifications n'ont presque pas de valeur; leur seul mérite est d'être armées d'une artillerie formidable qui était servie, dans la lutte contre les Anglais, par des artilleurs de dernier ordre. Mais nous avons vu que, d'après le témoignage même des critiques maritimes de l'Angleterre, si ces artilleurs avaient été des Allemands ou des Français, le tiers de l'escadre assiégeante eût été coulé ou mis hors de combat. Or, qu'on fasse le calcul de ce que coûte le tiers d'une escadre cuirassée et de ce qu'il représente comme valeur militaire, et qu'on se demande ensuite quelle serait la nation assez folle, assez insensée, pour s'exposer, au début d'une guerre, à une perte pareille sans autre profit que de s'emparer de fortifications ou plutôt que de réduire au silence des fortifications qu'il lui serait si aisé de tourner? Nous croyons avoir montré que les places fortes maritimes n'ont plus l'importance qu'on leur attribuait autrefois. Malte et Gibraltar sont toujours d'admirables ports de refuge et de ravitaillement; mais que ce soient aujourd'hui les « clés » de la Méditerranée, aucun marin n'oserait le soutenir. La Méditerranée

n'a plus de clés, toutes ses portes sont ouvertes. Nos petits bateaux, nos canonnières, nos croiseurs rapides, nos transports n'hésiteraient pas une minute à traverser la nuit, à toute vitesse, le détroit de Gibraltar sans rien craindre des canons anglais, et quant au canal de Suez, peut-on dire sérieusement que les canons de Malte nuiront à sa liberté? Aller attaquer Malte et Gibraltar serait donc, pour une escadre, une entreprise presque aussi inutile qu'aventureuse; mais ce qui la rendrait plus qu'aventureuse, ce qui la rendrait absurde, c'est de la tenter à l'aide de cuirassés. « L'idée de faire un navire bon à tout, a dit très justement M. Gougeard, se traduit par bien des symptômes. La préoccupation des constructeurs a été encore de le mettre en état d'attaquer les fortifications. Ses canons de tourelles ont un champ de tir calculé de manière à pouvoir battre des forts situés à plus de 400 mètres d'altitude. N'est-ce pas insensé de vouloir se servir, pour bombarder un fort, d'un navire coûtant 20 millions, dont une des qualités maîtresses, la vitesse, ne trouve là aucun emploi, et qui peut être exposé par le feu d'un gros canon bien placé à des sévices incalculables (1)? » C'est l'évidence même. Qu'on se rappelle les « sévices » subis par les bâtimens anglais du fait de ces pauvres artilleurs égyptiens ou ceux du *La Galissonnière* sous les boulets des Chinois, et l'on n'aura pas de peine à concevoir les désastres absolument certains auxquels s'exposerait une escadre de cuirassés qui se mesurerait de gaîté de cœur aux grandes places fortes maritimes de l'Angleterre ou de l'Allemagne.

Les gardes-côtes cuirassés, espèces de parcs de siège flottans, tels que le *Vengeur* et le *Tonnerre*, ne seraient pas mieux traités. Gardes-côtes cuirassés et cuirassés auraient à compter également avec la torpille, qui leur ferait courir des dangers plus grands encore que la grosse artillerie des forts. Ils ne pourraient s'approcher du rivage sous peine de heurter une torpille de fond, comme ce bâtiment russe qui, dans les grandes manœuvres de cette année, a fait manquer ainsi le siège de Cronstadt. Mais, à distance même, ils ne seraient point en sûreté. Nous avons assez longuement expliqué combien, dès les premiers coups de canon du bombardement, l'escadre assiégeante et les forts assiégés seraient obscurcis par la fumée. Les torpilleurs s'avanceraient donc contre les cuirassés, cachés, comme les dieux antiques, dans un nuage, invisibles comme eux, jusqu'au moment de surgir, comme eux encore, avec l'éclair et l'éclat de la foudre. C'est ce qu'ont très bien compris les Anglais; tous leurs journaux ont déclaré, après le siège d'Alexandrie, qu'on y avait eu de la peine à continuer le tir des cuirassés, tant on était

(1) M. Gougeard, *la Marine de guerre, son passé et son avenir.*

aveuglé, et que, si les Égyptiens eussent possédé des torpilleurs, le péril eût été grand. Il le serait tellement à l'avenir, qu'on se demande de quelle audace ou plutôt de quelle témérité un amiral devrait être animé pour aller bombarder avec des navires géans un point bien fortifié. Obligé de se tenir à distance pour laisser à ses torpilleurs défensifs et à ses éclaireurs la liberté d'étendre leurs lignes protectrices, les coups de canon de ses cuirassés seraient fort affaiblis. Et, comme chacun de ces cuirassés tremblerait sous la menace d'une explosion qui pourrait l'atteindre d'une minute à l'autre, par l'arrivée subite d'une torpille, les artilleurs songeraient beaucoup plus à se défendre eux-mêmes contre l'ennemi minuscule, qu'ils croiraient toujours apercevoir sur leurs flancs, qu'à bien viser des forts lointains enveloppés dans la fumée, et leur tir serait des plus médiocres. L'escadre assiégeante étant assiégée elle-même, ayant à conduire à la fois deux tâches si différentes, échouerait probablement dans l'une et dans l'autre. En supposant même qu'il n'en fût rien, qu'elle réussît le jour à bombarder efficacement la place forte, la nuit arriverait bientôt, pendant laquelle rien ne la protégerait plus contre l'assaut de ses adversaires. Pour être moins exposée, elle serait forcée de gagner la pleine mer. Elle y arriverait épuisée par une journée d'efforts surhumains, et, à peine y serait-elle, que des torpilleurs et des canonnières, surgissant de tous les points de l'horizon, l'obligeraient à recommencer le combat, à se défendre encore après avoir essayé d'attaquer. Tout cela, d'ailleurs, à quoi bon? Encore une fois, où est l'avantage d'un bombardement, d'un siège, de l'incendie même de Malte, de Gibraltar, d'une de ces vieilles forteresses de la mer, jadis si redoutables? Entraîneraient-ils la reddition de la place? Belfort s'est-il rendu après des épreuves de ce genre? Pour s'emparer des villes fortes, il faut les investir longtemps, et l'investissement en mer est impossible. Tout au plus l'incendie d'un arsenal se justifierait-il, et encore! Quel profit avons-nous tiré de la destruction de celui de Fou-Tchéou? Attaquer Toulon, par exemple, lorsqu'on peut ruiner de fond en comble, sans le moindre danger, Nice, Marseille, Cette, serait une folie chevaleresque, une de ces sottises militaires contre lesquelles un célèbre tacticien allemand, M. Von der Goltz, a hautement protesté dans son livre sur *la Nation armée*. L'attaque, comme la défense des côtes par les places fortes, n'est plus, ne peut plus être qu'un souvenir du passé.

Toutes les nations se préparent, en effet, à protéger leurs côtes avec des torpilleurs. C'est surtout pour cet usage que l'Allemagne en fait construire en ce moment cent cinquante et l'Autriche soixante-quinze. Nous possédons, quant à nous, un certain

nombre de torpilleurs de 27 mètres qui seraient très propres au même rôle si on les armait et si on leur donnait de bons officiers. Mais il faudrait en avoir dix fois plus, vingt fois plus, étant donnée la grande étendue de nos côtes. Quoi qu'il en soit, dans les guerres de l'avenir, c'est contre ces nouveaux engins qu'on aura à lutter lorsqu'on tâchera d'aborder les rivages ennemis. Or, pour éviter, comme pour combattre ces infatigables rôdeurs de nuit, qui rencontreraient et qui couleraient certainement tous les cuirassés, n'avons-nous pas encore besoin de petits bâtimens doués d'une grande vitesse et d'un faible tirant d'eau? Nos canonnières de 14cm ont ces deux qualités. Nous ne voudrions les employer qu'au bombardement des villes ouvertes, des cités commerciales, des points non fortifiés, où elles arriveraient à l'improviste pour accomplir leur œuvre de destruction, prêtes à fuir si la défense se trouvait trop bien organisée. Il peut pourtant être nécessaire de bloquer provisoirement des ports de guerre ou d'essayer de forcer leurs passes afin d'immobiliser ou de détruire une flotte de cuirassés ennemis. Il est possible qu'on y parvienne à force d'audace et de résolution. Nous avons montré que le blocus de croiseurs et de canonnières rapides était impraticable; mais, enfermer quelque temps dans un port des cuirassés à marche lente, en croisant autour de ce port, est une opération plus facile. On y recevrait sans doute quelques coups de canon : étant données les petites dimensions des torpilleurs et des canonnières, il y aurait toutefois bien des chances pour qu'ils s'égarassent dans la mer. Si l'on voulait forcer une passe d'accès suffisamment ouvert, ce qui ne se ferait jamais avec des cuirassés, on lancerait en avant des torpilleurs de vitesse assez grande et de formes assez exiguës pour glisser sous le feu des forts sans être atteints, pendant que les canonnières s'efforceraient de réduire ces mêmes forts au silence par des coups heureux d'embrasure ou jetteraient le trouble et le désarroi dans la ville en bombardant de loin l'arsenal, les magasins et les maisons privées, à l'exemple des Prussiens, qui lançaient leurs boulets par-dessus les fortifications, sur Strasbourg et sur Paris, convaincus qu'à la guerre c'est toujours le point faible qu'il faut frapper.

On nous objectera peut-être encore que nos flottes et notre système de combat ne seront pas appropriés aux entreprises coloniales. Rien de plus faux. Dans les pays qui sont le théâtre de ces entreprises, l'armement des côtes est encore en enfance, soit à cause de l'insuffisance du matériel, soit bien plutôt à cause de l'inexpérience absolue des marins et des soldats. Prenons pour exemple la Tunisie, le Tonkin et la Chine. Nous avons déjà expli-

qué pourquoi il eût été bien préférable d'avoir à Sfax de petites canonnières, pouvant s'approcher du rivage, à la place des gros cuirassés qui, grâce à leur tirant d'eau considérable, n'ont pu faire usage que d'une partie de leur artillerie. Au Tonkin, il est permis de se demander à quoi nous ont servi nos cuirassés. Ils ont bombardé les forts de la rivière de Hué, sans doute, mais une bonne partie de la besogne a été faite par deux canonnières qui ont pu franchir la barre. Après cet exploit, les cuirassés sont restés immobiles dans la baie d'Along et leurs hommes n'ont été employés que dans les compagnies de débarquement à terre. Des canonnières et des torpilleurs de défense auraient été autrement utiles. Ils auraient réduit les ports aussi bien que les cuirassés ; les transports auraient débarqué autant d'hommes à terre ; enfin, grâce à leur mobilisation rapide, ces bateaux auraient depuis longtemps purgé le golfe du Tonkin des pirates qui l'infestent, insultant et à la civilisation et à notre domination. Reste la Chine. Nous ne pensons pas qu'on puisse nier, après l'exploit des torpilleurs 45 et 46 à Fou-Tchéou et celui des chaloupes du *Bayard* à Shei-Poo, qu'une flottille de torpilleurs n'eût eu facilement raison de la flotte chinoise. Une flottille de canonnières aurait également réduit les forts de la rivière Min au silence. Peut-être n'eût-elle pas détruit les ouvrages de Fou-Tchéou, élevés par un Français d'après les principes modernes de la fortification. Mais voudrait-on nous dire, nous le demandons de nouveau, de quel poids a pesé sur les résolutions de la Chine cette destruction des ouvrages de Fou-Tchéou, qui d'ailleurs n'a pas été complète, qui ne pouvait pas l'être avec les moyens dont disposait le brave amiral Courbet ? Fou-Tchéou est un des noms les plus glorieux de nos annales guerrières, — c'est un des plus beaux faits d'armes dont puisse s'enorgueillir notre marine. C'est tout, et c'est beaucoup ; et pourtant combien plus solides eussent été les résultats si, obéissant aux nécessités et par suite aux principes de la guerre moderne, notre escadre avait laissé de côté Fou-Tchéou et son arsenal pour s'élancer dans le Yang-tse-Kiang, bombardant les villes ouvertes, coulant les jonques, obstruant les canaux, arrêtant le commerce, semant la révolution dans ces contrées encore chaudes de la révolte des Taïping et saignant toujours des massacres qui en ont suivi la répression ! Pour avoir voulu faire la guerre à la Chine d'après les méthodes antiques et comme s'il s'agissait d'une nation européenne aux yeux de laquelle la perte d'une place forte serait un désastre, parce que ce serait une humiliation, nous nous sommes condamnés à des souffrances, à des sacrifices dont personne n'entrevoit encore le terme. En sortant de la rivière Min, notre escadre est allée prendre Kelung et Tamsui. A Kelung, elle a réussi. Elle a échoué, au contraire, à

Tamsui, et il a fallu se résigner à bloquer les côtes de Formose. Ce blocus, extrêmement pénible dans cette saison, se ferait bien mieux avec de petites canonnières croisant rapidement au large et pouvant se réfugier, quand la tempête serait trop forte, dans la première baie venue, que par des cuirassés. Mais qui sait si, avec des forces navales organisées comme nous l'avons indiqué, Tamsui n'eût pas été pris immédiatement? N'est-il pas à croire que, dès les premiers jours, les canonnières dont nous avons signalé les qualités précieuses et qu'en tous cas les torpilleurs de défense auraient franchi la barre qui arrêtait les cuirassés et les croiseurs, et que, remontant la rivière, ils auraient occupé sans coup férir une ville dont le nom rappelle un échec pour les mêmes hommes, pour les mêmes marins qui n'y ont pourtant pas moins déployé de vaillance et d'héroïsme qu'à Son-Tay ou à Fou-Tchéou?

Nous croyons avoir répondu à toutes les objections qui ont été faites ou qui peuvent être faites aux nouveaux engins de combat que nous proposons pour la guerre maritime. Il nous resterait à démontrer encore combien ils sont plus économiques, moins coûteux que la flotte actuelle. Mais cela nous conduirait trop loin. Nous ne prendrons qu'un exemple. Notre escadre d'évolutions, l'arme de combat préparée pour les grandes luttes sur mer, qui constitue le noyau et la partie essentielle de notre force navale, se compose généralement de six cuirassés; mettons que ces cuirassés soient en moyenne de 15 millions chacun : cela fait, au total, 90 millions; mettons leur équipage à 650 hommes, cela fait, au total, 3,900 hommes. Il résulte de tout ce qui précède qu'un de nos groupes de combat, dans les batailles d'escadre, aurait une puissance offensive supérieure à celle d'un des cuirassés, et que, dans les autres circonstances de la guerre maritime, ces groupes de combat réunis donneraient des résultats bien plus utiles et bien plus rapidement obtenus que ces mêmes cuirassés. Or, six groupes de combat, que nous regarderons comme l'équivalent de l'escadre d'évolution, représentent 12 canonnières, soit 12 millions et 600 hommes; 24 torpilleurs d'attaque, soit 6 millions et 336 hommes; 24 torpilleurs de défense, soit 6 millions et 432 hommes; enfin 3 transports, à raison de 1 transport pour deux groupes, soit 12 millions et 1,380 hommes. Nous arrivons donc à un total général de 36 millions et 2,748 hommes. Que l'on compare et que l'on juge! Et nous nous bornons à parler de l'escadre. Nous laissons de côté nos cuirassés en chantiers ou dans les ports, nos croiseurs blindés, etc. Nous ne tenons aucun compte des énormes dépenses accessoires qu'exige la construction de la grosse marine, ateliers ruineux, grues énormes, bassins considérables,

personnel immense, etc. Pour l'escadre seulement, nous faisons une économie de 54 millions et 1,152 hommes. A la vérité, nous aurons dans nos groupes de combat plus d'officiers que sur cette escadre. Mais, loin de le regretter, nous nous en félicitons, car aujourd'hui nos officiers ne naviguent pas assez, ne commandent presque jamais, perdent à terre et sur les cuirassés, où leur rôle est absolument nul, — le capitaine, qui a la responsabilité, ne laissant l'initiative à personne, — toutes leurs qualités d'énergie et de décision. Notre personnel supérieur, affaibli par ce régime débilitant, trouvera dans la nouvelle marine une sorte de régénération, nous dirions même de résurrection.

Mais cette marine n'existe pas, et, bien que notre flotte légère soit aisée à constituer en peu d'années, il est impossible de la posséder immédiatement. Il y a une période de transition à ménager. Qu'arriverait-il donc si, ce qu'à Dieu ne plaise! nous devions soutenir une guerre maritime dans quelques mois, l'été prochain, par exemple? Jetons un regard sur nos flottes, qu'y voyons-nous? Possèdent-elles les élémens nécessaires de la guerre de l'avenir, telle que nous avons essayé de la décrire? Pourraient-elles faire face à cette guerre? Pourraient-elles s'y exposer sans trop de chances de désastres? La guerre de l'avenir, avons-nous dit, sera une guerre de course, une guerre offensive et défensive sur nos côtes et sur les côtes ennemies, sur celles de nos colonies et sur celles des colonies ennemies. Pour la guerre de course, il faut des croiseurs rapides : nous n'en avons pas! les derniers construits par nos ingénieurs sont moins rapides que leurs prédécesseurs; le progrès chez nous a été à rebours, nous avons marché en reculant. Il faut aussi des canonnières, des torpilleurs conjugués et des transports : nous en sommes absolument dépourvus! Pour seconder les croisières, pour organiser l'offensive et la défensive sur les trois mers qui baignent nos rivages, dans le bassin occidental de la Méditerranée, dans le rayon de nos colonies et des colonies ennemies, il faut, outre des croiseurs de haute mer et de grand vol, des escadrilles de torpilleurs : nous en manquons totalement! Nous l'avons affirmé, sans être démenti : c'est à peine si nous pourrions mettre en ligne quarante torpilleurs, et, parmi ces torpilleurs, il n'y en a que huit du type 60; tous les autres sont des torpilleurs de 27 mètres, incapables de s'éloigner des côtes. Les Russes, pour ne citer qu'eux, nous sont très supérieurs; ils possèdent deux cents torpilleurs, dont cent cinquante dans la Baltique et cinquante dans la Mer-Noire. De canonnières rapides munies d'une artillerie puissante ou légère, nous n'en trouverions dans notre flotte aucun échantillon! Enfin, si nos transports ne sont pas sans valeur et pourraient servir à approvisionner nos

torpilleurs et nos canonnières le jour où ceux-ci existeraient, ils ont une vitesse trop faible et suffisent à peine à assurer le ravitaillement d'une escadre ou d'une colonie! On s'en aperçoit au Tonkin, pour le service duquel nous sommes obligés de louer, à des prix énormes, des bateaux de commerce. La création des croiseurs et des canonnières demande du temps. Celle des torpilleurs irait très vite. Tout le monde conviendra qu'en s'adressant à l'industrie française et étrangère, il serait possible d'avoir en un an une centaine de ces navires. Cela coûterait 25 millions, le prix réel, très différent du prix officiel, d'un cuirassé du dernier modèle, et ce serait une dépense bien autrement utile que l'achèvement des six cuirassés auxquels on continue à travailler et qui ne seront terminés que dans cinq ou six ans au plus tôt, époque où les grandes escadres risquent fort d'être absolument condamnées.

Supposons qu'on prenne cette sage résolution, qu'on construise au plus vite des torpilleurs. Comment les employer? comment leur fournir des bateaux nourriciers? comment les joindre à notre escadre, qui, dans l'état actuel des choses, ne saurait subvenir à leurs besoins? Parmi les gros cuirassés qui composent cette dernière ou qui peuvent la composer, nous avons sept navires à *réduit central* d'un déplacement variant entre 7,000 tonneaux et 8,000 tonneaux. Ce sont les types *Richelieu, Suffren* et *Colbert.* Dans le réduit central de ces cuirassés se trouvent des canons de 27^{cm}; les autres pièces de gros calibre et l'artillerie légère sont établies sur le pont. Or, personne n'ignore que les pièces du réduit central ont un champ de tir très restreint, qu'après chaque coup de l'une d'elles, la fumée envahit ce réduit au point d'empêcher pendant un certain temps le tir des pièces voisines, et que, par suite, on peut affirmer, sans blasphémer et sans soulever la colère des canonniers, que, si on supprimait ces pièces de réduit, la puissance offensive du cuirassé, au point de vue de l'artillerie, ne serait pas diminuée de moitié. Ceci posé, supposons qu'on se résigne à ce sacrifice. Chaque canon de 27^{cm}, avec son approvisionnement réglementaire et ses rechanges, pesant 70 tonneaux, nous arriverions, pour les cuirassés, aux allégemens de poids suivans : le *Colbert,* ayant six canons de réduit, perdrait 420 tonneaux; il en serait de même du *Trident,* du *Richelieu* et du *Friedland,* qui ont le même nombre de canons de réduit; enfin le *Suffren,* le *Marengo* et l'*Océan,* qui ont quatre canons de réduit, perdraient 280 tonneaux. La suppression des pièces entraîne celle d'une partie de l'équipage. On peut aussi réduire proportionnellement la mâture, les vivres, les approvisionnemens, les rechanges, etc. Le mieux serait d'enlever, en outre, la cuirasse du réduit, qui n'aurait plus de raison d'être; mais, vu la sage lenteur

avec laquelle travaillent nos arsenaux, cette opération demanderait plusieurs années. Il n'y faut donc pas songer, pour le moment du moins, car il s'agit avant tout de constituer une flotte de combat immédiatement disponible, dont nous sommes absolument dépourvus. On pourrait toutefois commencer à travailler au décuirassement, partiel ou total, du réduit central d'un ou deux cuirassés, parmi ceux qui sont remisés dans les ports et qui ne risquent pas d'être appelés d'un moment à l'autre à faire partie de l'escadre. Mais, pour les sept dont nous venons de parler, en se bornant à la mesure que nous avons indiquée, on gagnerait déjà 700 tonneaux sur les quatre premiers et 500 sur les trois autres.

On devine tout de suite notre conclusion. Nous voudrions qu'on remplaçât par son équivalence en charbon le poids des canons et autres objets débarqués. Le réduit central, complètement dégagé, deviendrait un atelier de torpilles, et nos cuirassés, tout en restant des navires de combat, puisqu'ils conserveraient toute leur artillerie de pont, seraient en mesure de subvenir aux besoins d'un certain nombre de torpilleurs. Le *Colbert*, le *Trident*, le *Richelieu* et le *Friedland* pourraient se charger de seize torpilleurs chacun, soit soixante-quatre torpilleurs ; le *Suffren*, le *Marengo* et l'*Océan* pourraient en nourrir douze chacun, soit trente-six torpilleurs. Nous arrivons donc à un total de cent torpilleurs, cinquante torpilleurs d'attaque et cinquante torpilleurs de défense, cinquante couples de combat.

Si l'industrie parvenait à nous livrer plus de cent torpilleurs, nous trouverions encore aisément à les servir. En appliquant le système de la suppression des pièces de réduit à nos frégates cuirassées, à celles du moins qui sont encore valides, et à nos cuirassés de station, nous formerions pour ces torpilleurs de nouveaux dépôts flottans de charbon et d'approvisionnemens divers. Nos croiseurs prendraient aussi à leur charge plusieurs petits bateaux. Il ne faudrait pas craindre de multiplier ces derniers, qui sont la vraie force destructrice des escadres actuelles. Qu'on nous en donne autant qu'on pourra, et, même avec le matériel naval d'aujourd'hui, nous arriverons à leur fournir tout ce qui leur est nécessaire pour aller de l'avant. Nous avons laissé de côté dans nos calculs nos trois plus gros cuirassés, le *Redoutable*, l'*Amiral-Duperré* et la *Dévastation*, parce que ces navires, beaucoup plus puissans que les autres, sont tellement surchargés et encombrés, ont à bord tellement de machines auxiliaires, d'appareils compliqués, de mécanismes savans, d'installations particulières, qu'il faudrait un rude labeur et un temps fort long pour leur enlever une partie de ce matériel, pour les simplifier et les aménager à l'usage des torpil-

leurs. Ce sont les plus beaux produits de la construction des cuirassés. Plût au ciel qu'ils fussent les derniers!

La flotte de guerre ainsi constituée n'est certes pas celle de l'avenir, celle dont nous avons tracé plus haut le programme. Les cuirassés à vitesse inférieure, à grand tirant d'eau, à surface énorme, seront trop facilement détruits par les torpilles, et les torpilleurs qu'ils approvisionneront seront trop souvent employés à les défendre contre les torpilleurs ennemis. Ils ne pourront s'aventurer dans une mêlée que sous bonne garde; mais tout nous manque, et il faut pourvoir au plus pressé. Or, ce que nous devons posséder le plus tôt possible, non pas demain, mais aujourd'hui, ce sont des torpilleurs. Pour leur fournir les moyens de tenir longtemps la mer, nous prenons ce que nous avons sous la main, en attendant que nos vues aient triomphé et que les instrumens de combat de l'avenir soient constitués. Que si quelqu'un regrettait cependant les canons, parfois bien peu efficaces, que nous enlevons aux cuirassés, nous lui demanderions si ces sept navires, escortés de cent torpilleurs, ne seraient pas autrement redoutables, ne constitueraient pas une force autrement décisive que leurs pièces de réduit disparues et que le nouveau cuirassé, quelque puissant qu'il fût, dont on pourrait les renforcer, mais toutefois dans cinq ou six ans seulement, avec le prix des cent torpilleurs? La réponse à une pareille question n'est pas douteuse. Ajoutez à cette flotte de guerre quelques-uns de nos croiseurs, quelques-uns de nos transports qui serviraient, à un moment donné, à la ravitailler, et vous reconnaîtrez qu'en dépit de notre faiblesse actuelle, avec un peu de prévoyance, d'audace et d'habileté, nous arriverions très vite à faire bonne figure sur les mers. Sans doute, il faudrait bien se garder de prendre pour une organisation définitive l'organisation provisoire que nous proposons comme un pis-aller, comme un expédient, en vue d'utiliser les cuirassés actuels, à jamais condamnés d'après nous. Nos cuirassés, débarrassés de leurs pièces de réduit central, recevront un supplément de combustible; tout le poids qu'on leur enlèvera, canons, munitions, équipages, sera remplacé par du charbon. Néanmoins, nous le répétons, ils seront très lourds, dépenseront beaucoup, fileront très peu, et de vrais transports devront leur succéder le plus tôt possible. En attendant, il est urgent de songer à organiser, soit pour nos futurs croiseurs de grand vol, soit pour nos escadrilles de torpilleurs et de canonnières, des centres d'action sur les mers. Toulon au nord de la Méditerranée, Ajaccio et Porto-Vecchio au centre, Alger et Bizerte au sud; Dakar et le Gabon sur l'Atlantique; Mayotte et Nossi-Bé dans l'Océan indien; Port-de-France à la Martinique, et La Pointe-à-Pitre à La Guadeloupe, sur

les côtes de l'Amérique ; Saïgon et Kelung, si nous y restons, dans les mers de Chine; Taïti avec le port de Phaéton près de Taravao, dans le Pacifique, seraient ces centres d'action. On n'aurait pas besoin de les entourer de fortifications. Nos cuirassés transformés, nos flottilles de petits bâtimens tour à tour offensifs et défensifs, veilleraient mieux que de coûteuses forteresses, qui n'existent nulle part et qu'il faudrait construire, à la garde de nos trop rares dépôts de charbon qu'on devrait multiplier partout. Ce seraient là les mesures premières, immédiates, et comme le prologue de notre réorganisation maritime. Mais, ceci fait, cette réorganisation ne devrait pas être retardée d'une minute. Quelques modifications qu'on leur impose, nos cuirassés ne peuvent servir qu'un temps bien court. A l'avenir, pour tenir les mers, ou du moins pour y tenir la place d'une grande nation, on devra y lancer des flottilles légères appuyées sur des transports rapides et des croiseurs indépendans, des enfans perdus de la guerre maritime qui écumeront sans merci les routes du commerce, tandis que, sur les côtes, des canonnières et des torpilleurs accompliront alternativement leur œuvre de protection et de dévastation.

Il n'est que temps d'aviser. Nous sommes déjà en retard sur les autres nations. L'Allemagne, la Russie, l'Autriche, l'Italie, l'Angleterre, sont sur le point de nous dépasser. Et le jour où elles l'auraient fait, notre avenir pourrait être mis en jeu. Nous avons marché en aveugles il y a treize ans vers une catastrophe militaire; des marins éclairés, convaincus, dont je m'honore d'être le disciple et l'interprète, les premiers par le caractère et par l'intelligence, nous affirment que si nous n'y prenons garde, que si nous nous obstinons dans l'infatuation d'une supériorité navale illusoire, nous nous exposerons à une catastrophe maritime plus cruelle peut-être et plus irréparable. La voix de ces hommes, qui ne combattent que pour la vérité et pour la patrie, mérite de passer au-dessus des clameurs politiques et d'être entendue de la France; car c'est son salut, son existence même comme grande nation qui sont en cause, et quelques mois d'endurcissement ou de défaillance suffiraient à les compromettre pour toujours.

GABRIEL CHARMES.

LES
DERNIERS TRAVAUX
DES BOLLANDISTES
(1837-1882)

I. *Acta sanctorum*, mois d'octobre, du 15 au 31, tomes VII, VIII, IX, X, XI, XII et XIII. — II. *Analecta Bollandiana*, tome I et II, 1882 et 1883. Bruxelles-Paris, chez V. Palmé. — III. *Les Actes des Martyrs, supplément aux Acta sincera de dom Ruinart*, par Edmond Le Blant. Extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XXX, IIIe part. Imprimerie nationale, 1882.

La plus grande entreprise littéraire des temps modernes, la publication des *Acta sanctorum*, conçue par le jésuite Rosweyde dans les premières années du XVIIe siècle (1607), préparée par ses soins, reprise après sa mort par Jean Bollandus en 1629, et inaugurée en fait en 1643, avait occupé plusieurs générations de théologiens lorsque, à la fin du XVIIIe siècle (1796), la politique vint frapper à la porte de l'abbaye de Tongerloo et disperser le paisible institut de savans religieux de l'ordre des prémontrés, auxquels les bollandistes de la compagnie de Jésus, supprimée vingt-trois ans auparavant, avaient passé la plume (1). Le tome VI d'octobre venait

(1) La suppression de la Société de Jésus est de 1773. Mais l'Institut hagiographique formé de membres de la compagnie lui survécut quelque temps par la volonté de Marie-Thérèse. Transférés d'abord d'Anvers à Bruxelles dans l'abbaye de Caudenberg, puis au collège de Bruxelles, les théologiens jésuites donnèrent un volume en

de paraître (1794). Le volume suivant était commencé. Force fut de s'arrêter. Le goût public à ce moment n'était guère aux recherches d'histoire religieuse. L'œuvre des bollandistes paraissait destinée à rester à l'état de ruine avant d'avoir été achevée. La reprise du travail semblait même impossible, les tables dressées avec tant de peine et de soins, les livres spéciaux lentement recueillis et nombre d'autres instrumens d'étude ayant été détruits, pillés ou vendus.

Vainement, plusieurs fois, en 1801, 1802 et 1810, le gouvernement français songea à procurer la continuation des *Actes des saints*. L'indifférence des agens chargés de s'entremettre, le peu de confiance des religieux survivans, isolés, difficiles à rallier, réfractaires aux anciennes habitudes et oublieux de traditions rompues depuis longues années, l'incertitude du présent, l'insécurité de l'avenir, les têtes tournées vers d'autres soins, tout cela rendit stériles des tentatives conduites d'ailleurs avec peu d'ardeur et de suite.

La question dormit encore vingt-cinq ans et ne se réveilla qu'après la révolution de juillet et l'établissement de la monarchie constitutionnelle en Belgique. A ce moment, vers 1835 ou 1836, on commença à se préoccuper à l'Institut de France de l'achèvement du monument des bollandistes, non qu'il intéressât en effet le grand public, — le nombre est petit de ceux qui trouveraient une prison joyeuse avec le seul amusement des soixante in-folio latins des *Acta sanctorum*, — mais cette collection était une source précieuse d'informations et de documens pour nombre d'esprits dont les continuateurs de l'*Histoire littéraire* et de la *Gallia christiana* avaient le devoir de s'inquiéter. Une société d'hagiographes se forma donc à Paris; on essaya de négocier l'achat des manuscrits qui avaient survécu au naufrage de 1796. Dans l'ardeur un peu inexpérimentée d'un nouveau zèle, on se faisait fort de donner trois volumes par an et de tout finir en dix ans. M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, promettait l'appui du gouvernement. « Cette entreprise, écrivait-il, — la continuation des *Acta*, — qui représente un double intérêt sous le point de vue religieux et sous le rapport historique, est digne d'obtenir du gouvernement français la même protection qu'elle a reçue autrefois des divers gouvernemens qui l'ont encouragée de leur appui. Je verrais avec

1780 et un autre en 1786. C'est seulement en 1788 que la compagnie de Jésus cessa de présider aux *Acta sanctorum* jusqu'à la suspension de la publication. Le seul tome LIII de la collection, VIe d'octobre, donné en 1794, n'est pas leur œuvre, bien qu'il ne tranche en rien avec les autres.

une vive satisfaction qu'une œuvre de cette importance fût exécutée avec tout le soin qu'elle mérite. »

L'opinion s'émut en Belgique, et après elle les pouvoirs publics. C'est au moment de se le voir ravi qu'on sentit l'honneur que faisait au pays le monument des *Acta sanctorum*. On décida bientôt qu'il serait continué là où il était né et avait grandi, et par les mêmes mains. Nul sans doute ne se défiait de la science et de la conscience laïques. On savait bien aussi que l'histoire religieuse est un terrain ouvert à tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté et que, dans le champ des recherches d'érudition, il n'y a ni coin réservé ni fruit défendu. Mais à plusieurs il paraissait que, pour que l'œuvre gardât son caractère et son unité, il fallait qu'elle fût continuée selon le plan, la méthode et l'esprit qui y avaient présidé jusqu'alors; que l'ensemble des qualités nécessaires pour atteindre ce but serait presque impossible à trouver chez de purs savans; que l'esprit de discipline et le respect des traditions seraient pour ceux-ci d'insupportables chaînes, et la tentation presque irrésistible de rompre avec un passé qui ne les liait d'aucune manière et de chercher l'originalité dans de nouvelles voies. Au contraire, les théologiens et les érudits de la compagnie de Jésus tiendraient à honneur de suivre les traces de leurs aînés. Ils garderaient aisément le même esprit, tout en conservant une sage liberté. Ils se contrôleraient les uns les autres, selon le vieil usage, sans répugnances ni révoltes de vanité personnelle. Ils sauraient qu'ils ont à subir le contrôle de l'église, laquelle, en ces matières si souvent incertaines, laisse à chacun une suffisante indépendance, et celui de la science séculière. La personnalité de chaque auteur ne serait pas effacée, l'*Ama nesciri* n'étant imposé à personne; et, les articles étant signés, l'amour-propre, qui a sa place partout et chez ceux mêmes qui font profession d'humilité, viendrait encore soutenir un zèle qui risque de s'engourdir ou de s'éteindre dans l'obscurité des besognes anonymes.

De telles raisons, ce semble, n'étaient pas fort mauvaises. Au commencement de l'année 1837, la compagnie de Jésus, non sans avoir hésité quelque temps, accepta la proposition de poursuivre la composition des *Actes des saints*. Le gouvernement belge accorda un subside annuel et toutes les facilités qu'on demanda, et, en mars 1838, le collège Bollandien, constitué à Bruxelles, et composé de MM. Boone, Van der Moère, Coppens et Van Hecke, fit paraître un écrit pour annoncer au public qu'ils reprenaient l'œuvre interrompue depuis quarante-deux ans, protester de leur bon vouloir, intéresser à leurs travaux les amis de l'église et ceux des sciences historiques et solliciter en tout pays la communication ou l'indica-

tion de tous les documens utiles à la bonne exécution de leur tâche. Très sagement, les bollandistes n'avaient pas promis d'aller vite. En matière d'érudition, il y a quelque danger à improviser. Et puis, ils ne pouvaient se dispenser de refaire des tables et de réunir à nouveau bien des matériaux perdus ou dispersés.

Le premier volume qu'ils donnèrent parut à Bruxelles. C'est le tome VII d'octobre, qui comprend seulement deux jours, le 15 et le 16 de ce mois. Successivement, et à des intervalles plus ou moins rapprochés, les tomes VIII, IX, X, XI, XII et XIII d'octobre ont paru. Ce dernier porte la date de 1882 et clôt le mois. Ces sept volumes, qui composent l'œuvre des nouveaux bollandistes, ont donc exigé un travail de quarante-quatre ans. Le collège Bollandien s'est renouvelé plusieurs fois pendant cet intervalle. Le dernier volume contient une courte notice sur les pères Carpentier, Matagne et Van Hecke, morts récemment, les deux premiers dans la pleine vigueur de l'âge, le dernier plein d'années, après une collaboration assidue de près d'un demi-siècle. C'est un pieux hommage que les nouveaux paient à leurs anciens en leur succédant. Aujourd'hui, les pères Van Hoof, de Backer et Charles de Smedt, ce dernier président du triumvirat, et connu par plusieurs travaux personnels fort estimés, portent avec honneur l'héritage de leurs aînés et poursuivent courageusement, avec la sage lenteur qui est de tradition dans la maison et que nulle critique n'aiguillonne, une publication déjà plus de deux fois séculaire, et dont aucun d'eux sans doute ne verra l'achèvement. Il faut le reconnaître, l'esprit de discipline, la force du sentiment religieux et l'attachement à la gloire de l'église expliquent seuls le dévoûment à de pareils travaux, dont le plus souvent les historiens qui en profitent ignorent les auteurs, comme on s'inquiète peu de l'origine d'une source banale où l'on va puiser sans scrupule.

I.

Rendre compte du contenu des sept gros in-folio des nouveaux bollandistes n'est point l'objet que je me propose ici. La *Synopsis* qui est d'ordinaire en tête de chaque volume, avec la division en quatre classes qui seraient parfois difficiles à justifier du *status ecclesiasticus*, *status monasticus*, *status sæcularis*, *sexus fæmineus*, suffit aux curieux. Approfondir les divers sujets traités dans ces volumes serait sans fin ; les effleurer serait à la fois long, insipide et stérile. Je veux me borner à quelques observations que m'a suggérées la lecture attentive de la partie antique de ces actes, —

(j'entends celle qui traite de ces saints, les premiers en date et les plus grands, ouvriers inconsciens de l'institution de l'église, qu'on appelle les martyrs et qui ne doivent leurs titres de saints à aucune autorité officielle.

Je me heurte ici à une opinion émise récemment, en façon d'hypothèse, par un savant d'une immense et juste autorité, M. de Rossi, embrassée et transformée en théorie par plusieurs, et qui, à mon goût, est plus ingénieuse que solide. Je ne puis m'empêcher d'en dire un mot en passant.

On prétend que, dans les premiers siècles de l'église, au temps même où la profession de foi chrétienne était interdite dans l'empire romain et tant de fidèles frappés de mort parce qu'ils refusaient de l'abandonner, nul ne pouvait être réputé martyr et honoré sous ce titre s'il n'avait été, après enquête et dans les formes, déclaré et, si l'on peut dire, sacré tel par l'autorité ecclésiastique. Un texte de saint Optat, évêque de Numidie, dans la seconde moitié du IVe siècle, à l'époque où, dans le monde romain, l'ère des martyrs est close, paraît l'unique fondement de cette hypothèse. Le docteur africain raconte qu'une matrone fut censurée par l'église parce qu'elle baisait dévotement « les reliques d'on ne sait quel individu mort, martyr peut-être, mais non reconnu, » *nescio cujusdam hominis mortui, et si martyris, sed necdum vindicati.* On ne voit pas que ce dernier mot implique l'idée d'une reconnaissance juridique. Le sens naturel est qu'il s'agissait d'un personnage inconnu et dont la qualité de martyr, généralement ignorée, n'était marquée nulle part. Il pouvait y avoir, il y avait certainement alors des tables de martyrs, tables de notoriété, dressées au fur et à mesure et le plus souvent sous la dictée de la tradition, sans qu'aucun acte officiel, impossible le plus souvent, fût intervenu.

A l'aide de cette théorie, qui repose encore une fois sur le sens très contestable d'une expression isolée, on a expliqué aussi que le sigle MTR (martyr) ait été ajouté après coup et d'une autre main au nom de Fabianus epi [scopus] trouvé sur une pierre tumulaire dans le cimetière de Calliste. Ce Fabianus, évêque de Rome, est mort martyr le 20 janvier 250. On dit que la reconnaissance officielle de son martyre fut différée à cause des circonstances qui empêchaient l'église de Rome de lui donner un successeur et de légiférer. Hypothèse encore, et bien forcée, ce nous semble. Qui donc, à Rome, où le martyre de Fabianus avait été public, pouvait douter qu'il fût mort pour la foi ou l'ignorer ? Est-ce que le conseil des prêtres de Rome, qui, à ce moment même, bien que décimé, faisait l'intérim du pontife et, du fond de quelque cachette, gouvernait l'église, en maintenait les restes, administrait la résistance,

correspondait avec la Sicile et l'Afrique, n'avait pas notifié à l'église de Carthage la mort glorieuse de son chef? Est-ce que Cyprien, informé du fait dans sa retraite, ne se hâtait pas de rendre hommage à l'héroïsme de son collègue? Qu'y avait-il ici besoin d'enquête et où voit-on qu'on l'ait faite plus tard et que le sigle ajouté au nom de Fabianus sur sa tombe ait été gravé par décret ecclésiastique? N'est-il pas plus aisément, plus naturellement supposable que cette addition, postérieure il est vrai, a été faite par la main d'un inconnu, qui, sans mandat ni mission de personne, grava à la suite du nom du pape un titre que nul ne pouvait lui contester et qu'il avait acheté de son sang?

A prendre en elle-même la théorie de la *Vindicatio martyrum*, comme on l'appelle, il semble qu'en l'adoptant on transporte en un temps une discipline et des procédures qui n'existèrent et ne furent appliquées que beaucoup plus tard. L'église militante des premiers siècles n'a rien connu qui ressemblât aux procès de canonisation. De bonne heure, à Rome, en Afrique, ailleurs sans doute, les évêques s'inquiétèrent de ceux qui combattaient de leur personne et souffraient vaillamment pour la foi commune, et recommandèrent qu'on prît soin de recueillir leurs actes. Mais il s'agissait de constituer les fastes de l'église, de garder les mémoires de ceux qui, librement, avaient lutté pour elle, et non de ramasser les matériaux de ces prétendues enquêtes ecclésiastiques. Et encore ces soucis de notoriété n'apparaissent-ils guère que dans les premières années du IIIe siècle, au moment où l'église commence à avoir le sentiment de sa durée, et, maîtresse de soi, organisée en corps et formant une puissante fédération, entre pleinement dans le monde, aspire à s'en saisir et conçoit l'ambition de devenir une institution et une force sociale. Aux premiers jours, et tant qu'on prit à la lettre le mot évangélique : « Mon royaume n'est pas de ce monde, » on ne songea pas à recueillir les traces du passage des frères dans la vie pour les transmettre aux générations futures. Dieu connaissait bien les siens!

Au temps des persécutions, le sens du mot martyr appliqué aux personnes est fort large. Il n'implique pas nécessairement le fait de la mort ou de la torture subie pour la foi, mais souvent l'idée d'une confession commencée ou éventuelle, témoin la lettre de Tertullien, *Ad Martyres*, dont le premier mot est : « Bienheureux martyrs désignés! » lettre adressée à des chrétiens prisonniers, et tant de passages où Cyprien emploie ce mot de la même manière à l'égard de personnes revenues de l'exil ou sorties de prison, sans avoir même comparu au tribunal. Or, sans tenir compte de la difficulté d'une définition fixe et précisément déterminée, si, pour l'attribution de la qualité de martyr les instructions et enquêtes dont on

parle eussent été de règle dans l'église, nous aurions là-dessus des témoignages contemporains et positifs et ne serions pas réduits à un document unique et de sens controversable. En 250, sous Trajan Dèce, à la fin de 257, et, en 258, sous Valérien et Gallien, il y eut quantité de chrétiens bannis ou exécutés en Orient et en Occident. A ces dates, où est l'autorité ecclésiastique? Elle est décimée, dispersée ou cachée. Les réunions chrétiennes sont rigoureusement interdites, les cimetières de la « fraternité » sous séquestre. Attend-on alors pour appeler martyrs ceux qui sont morts ou ont pâti pour la foi, que la paix soit rétablie, que les évêques soient revenus ou que de nouveaux aient été élus et que, dans de solennelles assises, ils aient instruit la cause des « athlètes du Christ » et vérifié leurs titres? On vit alors d'ardens débats au sujet des *lapsi* et des *libellatici*, c'est-à-dire des apostats de divers degrés, et, plus tard, au commencement du IV[e] siècle, au sujet des *traditeurs*, comme on appelait ceux qui avaient livré les livres saints aux agens de la police impériale; on ne connaît nul débat au sujet des martyrs, si ce n'est quand ceux de la grande église disputent cette qualité aux fidèles morts ou vivans des sectes séparées (1). La qualité de martyr se prend ou se donne assez légèrement. La facilité de ces usurpations prouve l'absence de désignations officielles.

Si le titre de martyr n'eût été valablement obtenu qu'après enquête juridique et déclaration épiscopale, comprendrait-on que tels ou tels eussent été communément considérés comme martyrs, et spécialement célébrés, qui ne s'acquirent cet honneur qu'en violant les conseils ou les prescriptions de l'église, c'est-à-dire en se livrant eux-mêmes aux persécuteurs ou en leur forçant la main par des insultes ou des violences publiques contre le culte païen? L'affaire de Polyeucte, renversant et brisant des statues sacrées, n'est pas un fait unique et exceptionnel. Il y a des exemples semblables en grand nombre dans le recueil trié de Ruinart, et dans tous les volumes des bollandistes. Dans la même hypothèse, comprendrait-on tant d'erreurs et de méprises étranges au sujet des martyrs? Des noms de localités pris pour des noms de personnes, le chiffre IIII des compagnons du pape Sixtus II devenant le martyr Quartus, l'expression commune *synoris* ou *xynoris*, désignant dans un texte grec un couple de martyrs transformé en sainte Xynoris, et tant d'autres confusions semblables? Comprendrait-on qu'à la fin

(1) V. Tertullien, *Advers. Praxeam*, 1. Cf. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, v, 16, 20. Dans l'affaire de Novatianus, Nicostrate, confesseur de Rome, ayant refusé de passer au parti de Corneille comme ses anciens compagnons de prison, de martyr qu'il était appelé la veille, est traité le lendemain comme un malfaiteur. V. Cyprien, *Épit.* L. Ed. Hartel, p. 613, ép. LII, p. 617.

du ve siècle, le pape Gélase, scandalisé de l'invasion d'une sorte de mythologie nouvelle dans l'histoire de la primitive église et de tant d'inepties ou de mensonges anonymes qu'on lisait aux offices sous le nom vénéré d'Actes des martyrs, ait défendu par un décret la lecture de ces pièces, plus propres selon lui à discréditer l'église qu'à la glorifier : *Ne vel levis subsannandi oriretur occasio.*

Si les églises çà et là, dans les premiers siècles, dressèrent des tables de martyrs, soit sur des notes ou des mémoires anonymes et plus tard, quand, dans la proscription de Dioclétien ou les dévastations des barbares, ces pièces avaient péri pour la plupart, sur des on-dit, des traditions orales ou des mentions trouvées chez les écrivains plus ou moins contemporains; si elles s'attachèrent à fixer les jours où les champions de la foi étaient morts, ou ceux où ils avaient été ensevelis; si, plus tard, avec ces tables particulières on essaya de former des catalogues généraux, — c'est là, ce semble, l'origine des martyrologes et des calendriers ecclésiastiques; — on ne saurait voir, dans ces essais de classification, des documens d'un caractère officiel garantis et consacrés par l'autorité ecclésiastique.

Les deux plus anciens monumens de ce genre qui nous soient parvenus sont du milieu du IVe siècle. On les a trouvés avec le catalogue Libérien, dont ils forment comme des annexes; ce sont deux pièces anonymes très courtes : l'une a pour titre : *Depositio episcoporum* et ne contient qu'une liste de pontifes romains présentés, non dans l'ordre de la succession chronologique, mais selon l'ordre des jours de l'année, chacun à la date de sa mort ou de sa sépulture, pendant un peu moins d'un siècle, de 253 à 336. L'autre pièce est intitulée : *Depositio martyrum*, et n'est rien, selon les meilleurs juges, qu'un férial romain, ou un calendrier des grandes fêtes invariables. Or que ces deux petits index aient été dressés par l'ordre d'un pontife de Rome, ou qu'ils soient un document privé, — ces deux opinions sont également soutenables, — on ne peut les considérer comme faisant loi au sein de l'église, et la preuve, c'est que leur autoritée est discutée comme celle de tout témoignage historique, que les savans les plus respectueux des traditions ecclésiastiques ne se font nul scrupule de les contredire, de placer, par exemple, parmi les martyrs ceux que l'auteur anonyme a rangés parmi les évêques « déposés, » et que les martyrologes autorisés, comme ceux d'Usuard et de Baronius, les démentent fréquemment. Les bollandistes aussi allèguent ou répudient l'autorité de cette pièce, selon qu'ils y trouvent pour leurs thèses appui ou contradiction, comme on le voit quand il s'agit soit du pape Calliste, soit des papes Lucius, Étienne ou Félix au IIIe siècle.

Au reste les bollandistes n'ont jamais admis, et les nouveaux moins encore que les anciens, que l'approbation accordée par l'autorité romaine à un bréviaire ou à un martyrologe restreignît la liberté critique de l'historien et plaçât les faits qu'on y relate comme dans une sphère inviolable, hors des atteintes de la négation motivée et du doute réfléchi. Le martyrologe romain n'est guère en somme pour eux, comme pour tous les critiques, qu'une compilation de traditions très souvent douteuses, et toujours vérifiables. Corrigé, et remanié plusieurs fois déjà, il peut l'être encore. La réserve en cette matière est de convenance, mais le droit de l'historien sur les faits et sur les personnes n'est point contestable, et l'approbation pontificale n'emporte nullement qu'on doive tenir pour certainement vrai tout ce qu'on y trouve.

Comment donc ajuster ensemble l'incertitude reconnue des faits consignés dans les plus anciens et les plus autorisés recueils martyrologiques, incertitude portant sur le martyre même et la sainteté des personnages, et la théorie d'après laquelle nul martyre n'aurait été légitime qu'après une véritable enquête et une déclaration de l'autorité ecclésiastique? Le moindre défaut de cette hypothèse, c'est qu'elle s'appuie sur une autre qui est mal fondée, croyons-nous, l'hypothèse d'une centralisation de pouvoir, d'une unité de juridiction absolue constituée déjà dans l'église au IIe et au IIIe siècle. Toute unité ne manquait pas alors sans doute dans l'église, et au temps des persécutions on pouvait à bon droit parler du « corps des chrétiens, » comme Constantin en parlait en 313 dans son édit de Milan, mais cette unité n'allait pas au point qu'on imagine. On vit bien, au temps de Cyprien et d'Étienne en 255 et 256, que les évêques en face du pontife de Rome n'étaient pas comme l'argile dans la main du potier ou de simples sous-ordres en face du souverain absolu; que dans les circonstances critiques, aux yeux des fidèles, les vrais chefs étaient ceux qui dans la lice payaient de leur personne et montraient l'exemple aux autres; et que, s'il appartenait aux évêques de recueillir exactement tout ce qui concernait ceux qui librement avaient témoigné pour la foi, le titre de martyr, pour être donné et acquis, n'attendait pas le bon plaisir de leur jugement.

II.

Des considérations qui précèdent il résulte que le fait du martyre, plus ou moins exactement constaté, s'est imposé à l'autorité ecclésiastique et n'a relevé nulle part de ses décisions; et, comme

conséquence, que si tous les martyrs réels ne sont pas inscrits dans les martyrologes, il peut d'autre part se rencontrer dans ces recueils, relativement tardifs et souvent composés au hasard, bien des saints douteux et bien des martyrs équivoques, sur lesquels l'aveugle dévotion de la postérité s'est égarée. Cette conclusion, les bollandistes l'admettent évidemment de façon implicite et, comme nous le verrons, n'hésitent pas à la confirmer à l'occasion. Ils disent fort bien quelque part que leur œuvre, leur fonction est justement d'examiner les droits des martyrs et des saints à la vénération commune, de vérifier scrupuleusement leurs titres soit pour justifier, soit pour récuser le culte qu'on leur rend. Ceci n'est pas absolument vrai pour les personnages relativement modernes qui ont vécu dans la pleine lumière de l'histoire des derniers siècles et sur le compte desquels l'autorité pontificale a prononcé dans les formes. Pour ceux-ci les bollandistes n'ont qu'à rappeler les motifs qu'ont suivis les décrets et à les transcrire. La cause est jugée et n'est plus à instruire : la critique des théologiens de la compagnie de Jésus n'est plus libre. Mais, pour cette grande multitude de martyrs et de saints qui sont morts dans les premiers temps de l'église en Occident et en Orient, dont les noms, les mémoires, les notices et les Actes remplissent les martyrologes et les passionnaires, le procès est toujours ouvert, et, après le pape Gélase, on peut croire que plus d'un intrus a pu se glisser dans la foule et être introduit sans droit au divin banquet des bienheureux.

Mais quelle tâche, après tant de siècles, que cette vérification! Souvent la matière même de la cause à instruire fait défaut. On ne trouve que des noms parfois estropiés ou diversement rapportés dans les recueils, sans indication de lieu ni de date ou avec des indications évidemment inexactes. Quand on a noté les noms avec les diverses variantes, et mis en marge *tempore incerto* ou, ce qui est tout aussi vague, Ier, IIe ou IIIe siècle, on a dit tout ce qu'on savait. Parfois les noms sont connus d'ailleurs, ce sont des personnages de l'histoire évangélique, comme Salomé, mère des fils de Zébédée, ou Marie de Magdala, ou Luc l'auteur des *Actes des apôtres*, ou Thaddée, ou quelqu'un des nombreux amis de saint Paul, que celui-ci nomme et salue à la fin de ses lettres. La mémoire reconnaissante des premiers fidèles les a rangés au nombre des saints et quelquefois des martyrs, l'imagination s'est donné carrière à leur sujet, leur a prêté des aventures, des voyages, des rangs illustres dans la hiérarchie ecclésiastique et des morts diversement édifiantes. La matière est délicate et la critique périlleuse. Les bollandistes estiment qu'il n'est pas défendu d'émettre des réserves respectueuses et, s'il s'agit de faits manifestement faux, d'ac-

centuer l'expression du doute. Mais ce qui fournit surtout un ample texte à leurs études, ce sont les martyrs qui ont des actes, c'est-à-dire dont les combats, comme on dit, sont racontés avec plus ou moins de détails et de précision. Parmi ces actes il en est qui ont été écrits dans les premiers siècles. Nous savons certainement que beaucoup de ces pièces se lisaient déjà au IVe siècle et au Ve siècle. Le plus grand nombre a été composé du VIe siècle au XIe. Quelques-unes, relatant des martyrs prétendus antiques, datent seulement du XVe et du XVIe siècle. D'anciens passionnaires manuscrits grecs, latins, arméniens, syriaques, coptes, épars dans toutes les grandes bibliothèques de l'Europe ont fourni et fournissent encore aux hagiographes la matière de leurs publications. C'est là en somme que réside le secret de la victoire de l'église et de son établissement dans le monde. C'est là qu'on peut apprendre ce que vaut et ce que peut l'âme humaine et combien fragile et misérable est la force en face du droit; là qu'on trouve non des discours toujours faciles à faire sur la conscience inviolable, le dédain des choses extérieures, le désintéressement et l'abnégation héroïque, mais les vivans témoignages de ces rares vertus descendues des lèvres au cœur et s'attestant devant les bourreaux impuissans. A toutes les pages, on y lit ce noble cri proféré non dans l'école, mais devant un tribunal armé entre deux séances de tortures : « Tu peux me tuer, mais non me forcer. » Un vaste chapitre des annales de la grandeur humaine est là.

Mais cette question se pose aussitôt : quelle créance méritent ces Actes? Évidemment une créance très inégale. Dans presque tous il y a de l'art et de l'invention. Beaucoup composés à froid, longtemps après les événemens qu'ils retracent, sont gonflés de rhétorique et de théologie, et comme baignés de merveilleux; beaucoup ont été écrits uniquement pour édifier, ne sont rien que des panégyriques ou des homélies. Leurs auteurs anonymes se sont moins souciés de transmettre des récits authentiques que de célébrer la gloire de Dieu et de son église. Quelques-unes de ces pièces paraissent des déclamations, d'autres de purs romans. Les recueils qu'on a faits de ces Actes avant et après l'entreprise des bollandistes, depuis Lippomani et Surius jusqu'à Ruinart, sont plus ou moins étendus, c'est-à-dire plus ou moins mêlés de fables et de fictions. Le titre du recueil de Ruinart, on le sait, est : *Actes sincères et choisis.* Mais dans ce choix, la sincérité du savant religieux est seule absolue et hors de doute, les Actes n'ont qu'une sincérité relative et souvent contestable.

C'est l'opinion de M. Edmond Le Blant, si compétent en ces difficiles matières et d'une science si précise et de si bon aloi. Dans un

mémoire considérable, lu à l'Institut, où il entreprend de montrer que quantité de documens, rejetés par Ruinart et généralement discrédités, peuvent encore fournir aux études historiques des élémens d'information qu'on aurait tort de négliger, il écrit excellemment : « J'oserais presque dire pour ma part que présenter comme sincères une telle réunion d'Actes complets me paraît chose hasardeuse. Pour quelques pièces incomparables, comme le sont certains Actes d'Afrique, combien d'autres pèchent sur plus d'un point et contiennent des signes bien probables d'interpolations et de retouches (1) ! » Il semble qu'il dût suivre de là que le devoir de la critique est d'expurger les Actes de Ruinart des traits interpolés qu'on

(1) Ceux qui ont lu le livre de M. Edmond Le Blant ont admiré justement la variété, la richesse et la sûreté de son érudition. Sa méthode de références et de rapprochemens est fort ingénieuse. Toutes les concordances qu'il signale sont justes et bien trouvées, et par suite la thèse proposée paraît démontrée et inattaquable. Cependant deux objections demeurent auxquelles je ne crois pas que le savant archéologue ait répondu. Je les rappelle. Il y a, dit-il, des signes manifestes d'antiquité jusque dans les actes les plus corrompus et les plus douteux. Mais de quelle antiquité parle-t-on ? L'expression n'a-t-elle pas ici forcément un sens fort large ? Les coutumes, formalités et mœurs judiciaires qu'on allègue, par exemple, sont-elles propres à telle époque déterminée, celle à laquelle les faits dont il s'agit sont rapportés, ne les trouve-t-on pas encore deux ou trois siècles plus tard ? Si oui, ce critérium est insuffisant puisqu'il peut s'appliquer aussi bien au v[e] ou au vi[e] siècle qu'au iii[e]. En second lieu, les traces ou signes d'antiquité qu'on signale dans des Actes dont pour tout le reste on fait bon marché, peuvent prouver seulement l'érudition de l'anonyme qui a composé ces Actes, ou avoir été empruntés d'Actes sincères qu'il eut sous les yeux et qui lui servirent de modèle. Ces imitations, ces emprunts sont très fréquens dans les Actes des martyrs. L'auteur des Actes de Pionius, qui sont fort recommandables, eut certainement sous les yeux ceux de Polycarpe et s'en est visiblement inspiré. Les Actes de Tatien Dulas, M. Le Blant le note, ont été fabriqués avec ceux de Tarachus. Ceux de Tryphon, de Cyriacus et d'Abercius ont été copiés les uns sur les autres ou sur un original commun. On a eu la fantaisie de faire un martyr du soldat qui de sa lance perça le flanc du Christ attaché sur la croix, on l'a nommé Longinus et on lui a composé des Actes. Il y a dans ces Actes des vestiges d'antiquité, des souvenirs d'usages du i[er] siècle. Cela prouve-t-il que Longinus ait été martyr ou même qu'il ait jamais existé ? Voici, par exemple, deux pièces hagiographiques, l'une qu'on lit dans le recueil de Ruinart, l'histoire de Sapricios et de Nicephoros, l'autre qu'on trouve dans beaucoup de passionnaires grecs manuscrits : Le combat (Ἄθλησις) de Christophoros. Les marques d'antiquité abondent dans ces deux pièces, des formes de procédures vraiment romaines, des fragmens d'interrogatoires conformes aux habitudes du iii[e] siècle. Est-ce à dire que l'histoire de Sapricios, où perce manifestement le dessein de moraliser, d'apprendre aux contemporains la charité et le pardon des injures, se rapporte à un fait public et s'impose à l'histoire comme un épisode de la persécution de Dèce, et qu'il y ait aussi un fond solide et réel dans l'histoire de ce bon géant larmoyant Christophoros ? Est-il même bien sûr que Christophoros ait existé soit sous ce surnom, soit sous celui de Reprobus, qu'on lui donne aussi et qui ne paraît pas plus authentique ? Telle est la double objection qu'on peut, je crois, opposer au travail de M. Edmond Le Blant.

y reconnaît et, par suite, d'abréger son recueil au lieu de le grossir, car, si les pièces qu'il a choisies pour les y insérer, sont, comme on l'accorde, les meilleures, quoique fort souvent douteuses et suspectes, celles qu'il a exclues sont plus défectueuses encore et moins dignes de confiance. Mais la thèse de M. Le Blant, admissible d'une façon générale, est que, dans les pièces les moins sincères prises en bloc, il y a des parties antiques, documentaires, dont l'histoire peut faire son profit, et le but qu'il vise est de montrer dans le détail à quels signes on reconnaît ces paillettes au milieu du gravier trouble.

Les bollandistes, dans les amples études préliminaires qu'ils mettent en tête des textes des Actes qu'ils publient, fournissent les raisons d'un triage à faire parmi les Actes, mais ils ne le font pas, du moins par voie d'exclusion. Avec tous les érudits, ils distinguent les Actes en Actes fabuleux, corrompus, et sincères. Ils savent de plus qu'il y a des degrés dans le vrai comme dans le faux et, à la suite d'un érudit de la fin du XVIIe siècle, Honoré de Sainte-Marie, ils distinguent les Actes sincères en cinq classes (1) : 1° les autographes judiciaires, appelés ordinairement actes proconsulaires ou présidiaux, pris ou extraits textuellement d'archives publiques; 2° les autographes écrits de la main même des martyrs; 3° les autographes composés par des témoins auriculaires sur des notes d'audience ou sur des souvenirs personnels immédiatement après l'exécution; 4° les actes faits d'après des pièces autographes, un peu plus tard, avec additions parfois et embellissemens oratoires (*non semel animadversiones et rhetoricæ venustates additæ*); 5° enfin, les actes composés en forme d'homélies ou de panégyriques sacrés ou bien insérés dans ces pièces.

Il y a, ce me semble, un peu de fantaisie dans cette classification des Actes « sincères. » Nous n'avons pas d'Actes qui, strictement, appartiennent à la première ni à la seconde de ces cinq classes. On appelle, il est vrai, « proconsulaires » les Actes des martyrs scillitains. Cette dénomination ne convient guère aux divers textes qu'on connaissait avant la publication du texte grec, faite récemment par M. Usener et tiré d'un vieux manuscrit de notre Bibliothèque nationale. Mais ce texte même appartient plutôt à la troisième classe qu'à la première, par cette seule raison que la sentence qui se trouve à la fin fut très certainement prononcée en latin. Il en est de même des Actes de Cyprien. Nul ne les peut considérer comme

(1) L'ouvrage auquel les bollandistes ont emprunté cette classification a pour titre : *Réflexions sur les règles et sur l'usage de la critique touchant l'histoire de l'église, les ouvrages des pères, les actes des martyrs et les vies des saints*. Paris, 1713, 3 vol. in-8°. Cf. *Act. SS.*, t. IX d'octobre, Act. S. Philippi, au 22 octobre, p. 537 et suiv.

une simple transcription d'un document officiel. D'abord, ces actes présentent dans les manuscrits bien des variantes. D'un autre côté, le travail de composition apparaît dans le seul fait d'avoir réuni en un seul récit deux affaires jugées par deux proconsuls différens et séparées par une année d'intervalle. Les deux interrogatoires et les deux sentences forment une partie très solide où l'auteur anonyme de la pièce n'a rien ajouté de soi, mais cette partie même provient-elle du greffe de Carthage ou de notes privées? Question insoluble et puérile après tout. Le reste, c'est-à-dire le récit, excellent sans doute et bien historique, émane certainement d'une plume chrétienne.

Dans la seconde classe, on vise la longue Passion de Perpétue, de Félicité et de leurs compagnons. Or ici, nous avons deux textes: celui de Ruinart, auquel pense l'auteur de la classification, n'a pas d'interrogatoire, consiste en rêves et en visions. Un autre texte mentionne à peine les visions et donne des interrogatoires sobres dans leurs détails et fort vraisemblables. Or le début du texte de Ruinart n'est d'aucun des martyrs auxquels on rapporte le récit de leurs visions, peut-être pour cette raison spécieuse qu'eux seuls paraissaient capables de le faire. Mais cette pièce entière est de la même main. D'où cette conséquence: les visions, si elles sont réelles, furent racontées à quelqu'un de ceux qui visitaient les prisonniers, puis écrites par un des confidens survivans; si elles ne sont pas réelles, l'auteur de la pièce les a imaginées et, pour donner plus d'autorité à ses enseignemens, les a placées dans la bouche même de Perpétue et de Saturus, racontant eux-mêmes qu'avant le jour suprême, l'esprit de Dieu les avait visités. Il n'y a là, à notre avis, qu'un artifice de composition. Ces actes donc, tout excellens qu'ils sont, appartiennent à la quatrième ou à la cinquième catégorie.

Les bollandistes d'ailleurs n'attachent pas eux-mêmes un grand prix à cette classification, car au tome XIII d'octobre ils en présentent une autre, qu'ils empruntent à M. de Smedt (1). Celle-ci émane d'un esprit plus critique. Les Actes sincères se rangent ici en quatre classes ou, si l'on veut, en deux. La première comprend les Actes que, par témoignages extrinsèques, nous savons certainement avoir été écrits au temps même des persécutions. Les trois autres espèces tirent leur autorité plus ou moins forte d'indices internes.

Le critérium de la première classe ne nous semble pas d'une très grande valeur. Nombre de petits écrits ecclésiastiques, bien que cités par les écrivains des premiers siècles, n'en sont pas moins

(1) Il l'a exposé avant d'être agrégé au collège Bollandien dans l'ouvrage: *Introductio generalis in historiam ecclesiasticam*, p. 118-119.

réputés apocryphes. Les mentions que Justin, Tertullien ou Eusèbe en font prouvent simplement qu'ils étaient composés et circulaient de leur temps parmi les fidèles. J'accorde bien que les Actes de Cyprien sont d'une autre valeur et qu'ils tirent une grande part de leur autorité de la mention qu'en fait le diacre Pontius et des traits qu'il leur emprunte dans son récit de la mort de Cyprien. Mais le passage où Eusèbe, après avoir donné la lettre qui relate l'affaire des Philadelphiens et le martyre de Polycarpe, note comme appartenant au même écrit et au même temps les martyres de Pionius et de Métrodore marcionite, et ceux de Carpos, de Papylos et d'Agathonicé, — erreur de près d'un siècle, — prouve-t-il que les Actes de Pionius et ceux de Carpos, tels que nous les avons aujourd'hui, sont ceux-là même qu'Eusèbe eut sous les yeux? En aucune manière. Les Actes latins de Pionius ne sont évidemment qu'une traduction de la fidélité de laquelle on ne peut juger, faute d'avoir le texte grec original auquel certainement Eusèbe fait allusion. La mention des écrivains contemporains au sujet d'une pièce hagiographique n'a de portée qu'autant qu'elle est accompagnée de citations étendues qu'on retrouve dans ces pièces.

Ces mentions d'Actes sont d'ailleurs d'une extrême rareté dans les écrivains contemporains. Les auteurs de passions ont travaillé en dehors des livres composés, les meilleurs sur d'informes canevas, la plupart sur des traditions. Leurs héros, à très peu d'exceptions près, paraissent ignorés des témoins réguliers du temps et, d'autre part, presque aucun des martyrs nommés par les auteurs contemporains comme Tertullien, Cyprien, Denys d'Alexandrie et Eusèbe ne figure dans les passionnaires. C'est un caractère particulier de cette espèce de littérature à demi historique et à demi romanesque qu'elle se meut dans l'ombre et le mystère, entre les choses divines et les choses humaines, et se superpose à l'histoire, comme les mythes de Platon se greffent sur ses théories philosophiques.

Ces essais de classification des Actes sincères sont donc fort discutables. Le certain, c'est qu'il y a, en petit nombre, des Actes où il y a beaucoup d'histoire, et que, dans le plus grand nombre, il y en a un peu. Distinguer les meilleurs des moins bons est surtout affaire de tact, et ce tact s'aiguise à la pratique et au maniement de ces pièces. Les meilleurs Actes sont ceux qui ressemblent le plus aux documens impersonnels qui fournissent à l'historien la matière qu'il met en œuvre. Ils sont brefs, graves et simples de ton, exempts d'amplification pédante et de théologie doctrinale. Les interrogatoires n'y ont pas la forme de grossières disputes, le merveilleux n'y a nulle place; on n'y voit pas ces enchères de supplices d'inhumanité croissante et d'inefficacité extraordinaire; on n'y trouve pas

d'apparitions ni de guérisons surnaturelles opérées en prison pour prix de la foi, ni de conversions en masse de prisonniers et de geôliers, ni de temples ou d'idoles qui s'écroulent d'eux-mêmes sur un mot ou après un signe. On a là, en revanche, les indices qui trahissent les compositions artificielles, totalement ou partiellement apocryphes.

III.

Sur ces divers points, les bollandistes anciens et nouveaux sont d'accord avec les maîtres de la critique laïque. Dans l'appréciation des Actes ils montrent qu'ils n'ont nul goût pour le merveilleux. A leurs yeux, comme à ceux des libres savans, la valeur historique des actes des martyrs est en raison inverse de la place qu'y tient le miracle, si bien que ceux où il y en a le plus leur paraissent les plus suspects. C'est ainsi qu'à propos des Actes d'un certain Maximus d'Aquila, ils écrivent : « Le caractère fabuleux de cette pièce ressort des seuls prodiges dont elle fourmille. » Et de même au sujet des Actes d'un certain Macarius, Romain, ils disent : « Tout ce qu'on trouve dans cette histoire n'est guère plus sérieux que l'antre d'Éole, les ruisseaux de vin, les fleuves de lait et le reste. »

Ils savent aussi bien que les plus sévères les bonnes méthodes et les justes règles de la critique historique. « Quand nous essayons, dit le P. Van Hecke, d'expliquer et d'éclaircir les actes des saints, nous ne nous attachons qu'à une chose, c'est à présenter comme certain ce qui est certain, comme douteux ce qui est douteux et comme faux ce qui est faux. » Et ailleurs ils écrivent : « En matière d'histoire ecclésiastique, il y a deux écoles opposées, celle des affirmatifs et des crédules à outrance qui acceptent tout complaisamment et les yeux demi-clos, et s'inclinent sans résistance devant les récits les plus invraisemblables. Ceux-ci nuisent à la cause de l'église qu'ils croient défendre et compromettent la foi qu'ils prétendent fortifier. A l'autre extrémité, les sceptiques sans mesure et les négatifs de parti-pris, dont l'érudition subtile et vétilleuse excelle à obscurcir les faits les plus clairs et à embarrasser les plus simples. Notre institut s'est constamment étudié à éviter ce double excès de la crédulité et du scepticisme, et à tenir en juste équilibre la balance de l'histoire de manière qu'elle ne fléchisse ni à la puérilité des fables ni aux prétendues difficultés de l'érudition (1). »

Peut-être souhaiterait-on qu'on s'expliquât plus clairement sur

(1) *Act. SS.*, t. XII d'octobre, p. 200-201.

ce qu'on appelle avec un dédain peu voilé certaines chicanes savantes, car les difficultés ne sont savantes, en effet, qu'à la condition de s'appuyer sur la logique éternelle ou sur des faits bien établis, et cela est au-dessus du dédain. Mais, après tout, on peut accorder que le double esprit signalé ici règne effectivement dans les études d'histoire ecclésiastique, et que la vérité, ou, pour parler plus modestement, le plus haut degré d'approximation du vrai, n'est ni d'un côté ni de l'autre. L'esprit purement négatif est stérile, la crédulité excessive confine à la niaiserie. Il est sage de prôner la voie moyenne, et il faut applaudir à ceux qui font profession de s'y tenir. Toute tradition n'est pas méprisable et, jusque dans les douteuses, il y a encore comme un écho lointain et utile à saisir de quelque réalité. Seulement les bonnes maximes sont plus faciles à donner qu'à suivre, et, dans la pratique, il est bien rare qu'on garde constamment cette voie moyenne qu'on conseille aux autres, sans dévier quelque peu à droite ou à gauche.

On ne s'en rend nulle part mieux compte qu'en lisant en tête de chaque article, dans les sept derniers volumes, les études préliminaires intitulées : *Commentarii prævii*. Tout d'abord ces études sont d'une longueur interminable et souvent un peu vide. C'est le rebours de la vieille devise : *Multa paucis*. Les auteurs sont d'une loquacité infinie sur des personnages dont on sait à peine sûrement les noms, sur des questions qui ne comportent souvent nulle solution probable. La plupart des études que nous avons lues gagneraient beaucoup à être resserrées, réduites de moitié ou des deux tiers, allégées de hors-d'œuvre ou d'hypothèses en l'air. La diffusion embrouille plus qu'elle n'éclaire l'esprit et grossit inutilement un travail qu'on a accusé bien des fois de durer trop longtemps. La méthode scolastique d'exposer tour à tour les argumens affirmatifs et les argumens négatifs, comme si l'on mettait successivement des poids dans les deux plateaux d'une balance, encore qu'un peu artificielle, n'est pas mauvaise; mais à la condition de ne rien oublier de part ni d'autre, de ne rien forcer et ne rien diminuer et surtout de laisser la balance parler seule, c'est-à-dire le lecteur impartial conclure après comparaison attentive. Mais si, après avoir inégalement chargé les plateaux, l'on tire l'un d'eux et par exemple le plus léger, comme on le voit quelquefois, il emporte l'autre, non par lui-même, mais par la force qu'on lui ajoute indûment. Dans une publication qui prétend, non sans raison, avoir un caractère scientifique et qui est moins en somme livre de doctrine qu'instrument de travail et répertoire immense de documens, il n'est pas défendu sans doute de donner des conclusions, mais on voudrait qu'elles sortissent toujours et uniquement des choses mêmes. Or il me paraît

que bien souvent, quoique la négative ou le doute résulte des données qu'on allègue, c'est par une affirmative, discrète il est vrai, que les bollandistes concluent.

Les exemples abondent dans nos volumes de cette incohérence entre les prémisses et les conclusions. Voici, par exemple, un article consacré à S. Asterius. Au 21 du mois d'octobre, le Martyrologe romainp orte cette note à son sujet : Aux bouches du Tibre, S. Asterius prêtre et martyr qui, comme on le lit dans la passion du pape Calliste, souffrit sous l'empire d'Alexandre Sévère. A cette même date du 21 octobre, en marge : an 222. — Les bollandistes après une longue et subtile discussion sur le jour inconnu, en effet, de la mort de ce personnage, écrivent très sagement : De S. Asterius on ne sait pour ainsi dire rien. Puis, à la fin du commentaire, que cet aveu n'a pas abrégé, on lit en façon de résumé : Ce qui paraît certain sur S. Asterius, c'est qu'il fut l'un des quarante prêtres qui, avec le pontife, administraient alors l'église de Rome, qu'il ne se mêla pas alors aux partis qui divisaient les fidèles, mais demeura attaché à Calliste ; que, celui-ci ayant été dans une émeute populaire précipité en bas de sa maison par une fenêtre et de là dans un puits, Asterius recueillit son corps déchiré et l'ensevelit honorablement ; que pour cela il fut saisi et jeté d'un pont dans le Tibre, dont les flots le portèrent à Ostie. — Voilà bien des détails circonstanciés sur un personnage qu'on déclare inconnu. Mais d'où viennent-ils ? Ils sont ou gratuitement supposés, comme ce qui regarde son rôle dans les controverses qui alors agitaient l'église, ou tirés des seuls Actes de Calliste, qui ne valent rien.

De même, à propos de l'évêque Abercius (22 octobre), on voit les bollandistes défendre avec une complaisance extrême des actes qui ne sont qu'un pur roman. Je sais que l'éloge est maigre de dire de cette pièce tirée des légendes de Métaphraste « qu'elle vaut mieux que sa réputation, » mais si l'on veut prendre le soin de lire cette histoire, et se souvenir qu'elle est rapportée aux premières années du règne de Marc Aurèle (167), on ne trouvera pas trop sévère le jugement qu'en porte le sage Tillemont.

De même, dans l'article d'Ursule et des Onze mille vierges, auquel nos bollandistes consacrent deux cent qnarante longues pages (1), la fermeté de la critique laisse grandement à désirer. C'est un vieux conte des bords du Rhin. Les bollandistes savent que sur ce sujet l'appréciation est libre, et cette liberté, dans les premières pages de leur étude, ils la revendiquent, mais ils en usent peu. Ils concèdent, il est vrai, que les compagnes d'Ursule n'étaient pas précisé-

(1) *Act. SS.*, t. IX d'octobre, p. 75 à 314.

ment onze mille, et que toutes, probablement, n'étaient pas vierges. Çà et là aussi ils laissent échapper des signes de doute, et on voit bien au fond que leur siège n'est pas fait. Je crois cependant qu'on trouvera généralement qu'ils penchent du côté des crédules, qu'ils condamnent en théorie. Qu'on dise, si l'on veut, qu'il n'y a pas de tradition populaire, si puérile qu'elle paraisse, qui ne repose sur quelque base réelle, que la légende d'Ursule se rattache à quelque épisode de l'histoire d'Attila, cela n'est pas défendu. Au temps où Attila et ses hordes se répandirent dans l'Occident, le meurtre et l'incendie les accompagnaient. Mayence, Trèves, Cologne, d'autres villes florissantes furent pillées et rasées. En face de cette inondation asiatique qui menaçait la civilisation et le christianisme qui la représentait, l'église, en plusieurs lieux, dans la personne de ses évêques, à Troyes, à Orléans, plus tard à Rome avec saint Léon, fit œuvre de défense patriotique. Attila, cependant, n'en voulait pas particulièrement à l'église. On ne voit pas qu'il ait fait exécuter ni saint Aignan, ni saint Loup. Y eut-il alors un épisode où un personnage du nom d'Ursule, homme ou femme, avec plusieurs compagnons, ait joué le premier rôle, de manière à frapper les contemporains et à laisser une trace vivante dans les traditions populaires? Cela est possible, mais nous ne savons rien de certain sur cet épisode. La clé de l'histoire est peut-être dans les « onze mille, » dont les bollandistes font si bon marché. Quelques-uns ont cherché dans ces mots *undecim mil* un nom propre défiguré. Ne s'agirait-il pas plutôt de onze soldats, compagnons du personnage principal, et immolés avec lui? Toute hypothèse est plus acceptable que l'histoire qu'on raconte ici de cette jeune fille venue de la Grande-Bretagne en Germanie, qui, sur le bruit d'une invasion, s'est rendue, avec des milliers de compagnes, à Rome, pour prier aux tombeaux des Saints-Apôtres et demander au ciel de détourner les barbares, puis est revenue à Cologne au moment même où les hordes d'Asie y roulaient comme un tourbillon, et y est morte, elle et ses amies, pour préserver leur foi et leur chasteté. On risque peu à nier purement et simplement ce qui est ridicule. L'imagination des masses veut et met partout de l'énorme, de l'extraordinaire et du merveilleux. La critique n'en souffre nulle part. Les auteurs des légendes qui portent l'âme des foules et parlent pour elle, ont horreur de ce qui est simple, uni, semblable à la nature. Or, cela seul est matière d'histoire. Ajoutons que la nature et la vérité sont souvent impossibles à retrouver sous les étranges déformations que la fantaisie et le goût du grandiose leur font subir.

De même, je trouve une critique bien armée, mais qui n'a pas le courage de conclure, dans l'histoire de deux martyrs attribués au

règne d'Alexandre Sévère (1). Nos bollandistes, commentant leurs actes, démontrent très solidement qu'ils sont indignes de confiance pour quatre raisons qu'ils déduisent très doctement et qui sont, en effet, très bonnes. On s'attend qu'ils rejettent la pièce. Point du tout; ils reprennent leurs propres objections, en délient le faisceau, les brisent l'une après l'autre, sans effort et à l'aide d'explications où l'histoire ne souffre pas moins que la logique, et concluent décidément que les Actes sont sincères et l'histoire véritable.

Enfin, dans les actes des saints des quinze derniers jours d'octobre, la question de l'origine et de l'organisation du christianisme dans les Gaules est plusieurs fois touchée, notamment à propos de quelques martyrs céphalophores attribués au règne de l'empereur Julien, en 361 ou 362 (2). Cette question a depuis longtemps, on le sait, suscité d'ardentes polémiques entre l'école historique et l'école traditionaliste. Nos bollandistes sont trop au courant des bonnes méthodes, trop rompus à l'interprétation des textes pour adopter à l'aveugle l'opinion de ceux qui, oubliant que les idées, les croyances et les institutions, comme tous les autres faits humains, ne passent et ne s'établissent que progressivement d'un pays à un autre, prétendent que le christianisme a éclaté pour ainsi dire tout d'un coup dans le monde et s'est établi par l'action seule des apôtres. Il ne paraîtrait pas légitime, aux savans théologiens de Bruxelles, d'opposer la vague phraséologie des apologistes du second siècle aux témoignages précis et formels de Sulpice Sévère,

(1) *Act. SS.* De SS. Theodota et Socrata M. M. Niceæ in Bithynia, t. x d'octobre, p. 9 et 33.

(2) *Act. SS.*, t. VII d'octobre, p. 816 et suiv. Martyrs Céphalophores, ou porte-tête. C'est un détail spécialement noté pour les martyrs gallo-romains. De presque tous ceux dont on dit qu'ils sont morts décapités pour la foi, la légende raconte qu'après leur supplice ils ramassèrent leur tête, la prirent entre leurs mains et marchèrent ainsi jusqu'au lieu où ils furent ensevelis. Cela est raconté de saint Denys de Paris, de saint Nicaise de Rouen, de saint Germain de Besançon, de plus de cinquante autres dont les noms sont énumérés au tome VII d'octobre, page 819, dans les *Acta Sanctorum*. Les bollandistes n'ont jamais songé à prendre à la lettre cette ridicule tradition. Ils essaient de l'expliquer, ce qui vaut mieux. Elle a son origine, disent-ils, dans les représentations peintes ou sculptées dans lesquelles l'artiste, pour figurer le genre de mort du martyr le montrait dans cette attitude. Cette explication est ingénieuse assurément. Mais la légende est-elle née, en effet de ces représentations, ou ne serait-ce pas plutôt l'inverse, c'est-à-dire l'art qui aurait exprimé la légende déjà formée? L'œuvre d'art imite ou reproduit les mythes plus qu'elle ne les suscite. La tradition populaire ne serait-elle pas née plutôt lors de l'ouverture de quelque tombeau de martyr opérée pour une translation, et de la découverte d'un corps de supplicié dont la tête placée entre les jambes était soutenue et comme portée par les mains ramenées et repliées au-dessous du bas-ventre? — Ce spectacle frappant les imaginations crédules aurait produit la croyance fixée plus tard dans les récits et dans les œuvres plastiques.

des actes de Saturnin (de Toulouse) et de Grégoire (de Tours). Ils savent aussi que, sur l'origine des églises de la Gaule, les traditions sont vagues et tardives, la plupart postérieures au IXe siècle, qu'elles sont nées d'ailleurs de vanités locales, du désir de se constituer une sorte de noblesse en se créant des généalogies fictives. Les bollandistes savent tout cela, mais ils ont la plume prudente, ils ne veulent blesser ni contrister personne. De là quelque chose qui ressemble à de la timidité ou à un manque de courage intellectuel. De là l'usage des biais, des *distinguo* et des accommodemens. On accordera que la propagande des idées s'est faite partout et par des ouvriers inconnus, aux temps apostoliques, mais que l'organisation des églises constituées est venue plus tard. La distinction n'est pas mauvaise, encore qu'un peu subtile, et c'est au moins un utile tempérament que nos bollandistes apportent à la thèse indéfendable du traditionalisme radical.

Nous trouvons le même esprit de mesure, on pourrait dire d'inconséquence et de faiblesse, à propos des prétendus martyrs du règne de Julien (1). On n'ose pas les nier tout à fait, ni même déclarer nettement qu'ils appartiennent à un autre temps. Mais on établit que c'est sans fondement qu'on attribue à Julien un édit de persécution ou quelque chose qui y ressemble, et qu'il n'est ni vraisemblable, ni admissible que l'ami de Julien, Sallustius, préfet des Gaules, ait de sa propre autorité, en dehors des crimes de droit commun, condamné et fait exécuter des fidèles dans les Gaules. Là aussi on trouve un biais, à savoir qu'il se peut bien que quelque fonctionnaire courtisan, sachant les sentimens secrets de Julien, ait, pour lui plaire, exercé, dans le nord-est de la Gaule, quelque persécution. Toute hypothèse est permise en matière incertaine, mais celle-ci est tout à fait gratuite.

Les exemples que nous avons donnés et qu'on pourrait multiplier aisément prouvent, ce nous semble, que la tradition pèse trop souvent sur la critique des bollandistes et l'embarrasse, et que parfois c'est moins à leurs conclusions qu'il faut s'attacher qu'aux savantes considérations qui les précèdent. Ces conclusions, dans nombre de cas, paraissent une concession faite à quelques raisons qu'on ne dit pas, raisons morales, religieuses, politiques en un sens, raisons de pure convenance dont la valeur proprement scientifique est nulle, mais qui ne laissent pas d'emporter les autres et de décider les auteurs.

A vrai dire, il n'y a que les géomètres et les physiciens qui igno-

(1) *Act. SS.* Act. de S. Eliphius, t. VII d'octobre, p. 810 et suiv. — Act. de S. Bolonia, t. VII d'octobre, à la suite. Act. de S. Eucharius, évêque, t. XII d'octobre, p. 229.

rent de pareilles raisons. Elles ont place dans les sciences morales et religieuses et y prennent bien des formes. Les sceptiques n'y échappent pas plus que les crédules. Le milieu, l'éducation, l'exemple, l'habit qu'on porte, inspirent nombre d'idées et de jugemens et exercent sur la pensée une tyrannie véritable et d'autant plus puissante qu'elle est moins sentie. Les préjugés, les partis-pris, certaines façons de comprendre et de juger les choses et les personnes, le présent et le passé, viennent de ces influences occultes. Les bollandistes sont des hommes très savans, mais ce sont aussi des hommes d'église, des membres de la compagnie de Jésus. Cela fait en chacun d'eux comme deux natures, et la seconde est parfois plus forte que la première. Chez eux, plus d'une préoccupation qui devrait être étrangère à la pure interprétation des faits antiques, se laisse voir et restreint la liberté critique en des points même où il est entendu que nul n'est lié. Alléguer l'adage: *In dubiis libertas* n'est-ce pas s'exposer parfois à être accusé d'indiscipline et de mauvais esprit? n'est-ce pas risquer le scandale, quand il s'agit d'opinions, peu fondées peut-être, mais communément reçues et enseignées dans l'église et passées à l'état d'opinions consacrées? Ainsi, on est libre de croire que le pape Corneille, en dépit des Actes qui racontent son supplice, ne subit, au milieu du IIIe siècle, d'autre martyre que ce que Tertullien, parlant de Praxéas, appelle « le court et léger ennui de l'exil, » et que ses deux successeurs immédiats, Lucius et Étienne, s'endormirent dans la paix de l'église et de l'empire. Cependant l'opinion contraire est de tradition dans l'église, et de la part de plumes ecclésiastiques, il y aurait, aux yeux de beaucoup, une sorte de témérité à contredire cette tradition, fût-ce même par les raisons les plus fortes. L'usage de la liberté théoriquement accordée est ainsi diminué, puisqu'il expose à encourir la note d'esprit fort ou tout au moins aventureux.

De même, les bollandistes peuvent-ils avoir un médiocre souci de la gloire de l'église, des idées de leur compagnie et, à propos des saints et de leur culte, des usages, de la possession d'état et de l'argument de la prescription, qui a fait si grande fortune depuis Tertullien? De là, chez eux, d'inconscientes complaisances pour des thèses qui ne se défendent que par leur ancienneté; de là tant de conclusions indécises après des préliminaires d'une sinuosité sans fin qui trahissent l'embarras de la conscience du savant en conflit avec les scrupules du dévot; de là des réserves exagérées en face de légendes puériles qu'on n'ose ni répudier ni recevoir décidément, d'interminables développemens, où, après l'auteur, le lecteur se perd, des haltes trop longues en face de problèmes puérils et insolubles, comme la tradition des peintures de saint Luc; la défense timide

de thèses plus fabuleuses qu'historiques, comme celle des voyages de Marie-Madeleine en Espagne, des missions organisées par saint Pierre pour constituer les églises de la Gaule, comme l'histoire de la correspondance de Jésus avec Abgare, roi d'Édesse ; de là enfin, à propos des Actes des martyrs, une facilité excessive dans la déclaration d'authenticité et de sincérité des textes, et tant d'autres déviations de ce centre de gravité historique, où l'on prétend jeter l'ancre à égale distance du scepticisme érudit et de l'aveugle crédulité.

IV.

La critique des bollandistes pèche selon nous par un excès de facilité dans l'admission finale de traditions souvent incertaines. Cela ne veut pas dire qu'elle soit mal informée, — car les savans religieux de Bruxelles fournissent ordinairement eux-mêmes, dans leurs commentaires, les raisons à l'aide desquelles on peut les combattre et les contredire, — ni désarmée en face de ce qui est absolument inadmissible. S'ils s'inclinent parfois devant des saints et des martyrs, dont leurs études seules apprennent à douter; si, dans l'appréciation qu'ils présentent des Actes, ils se montrent trop peu sévères çà et là ; cependant ils ne craignent pas, après démonstration, de démentir le martyrologe romain et certaines vieilles traditions locales mal fondées, et de proposer dans le catalogue des saints de justes éliminations. En cela ils croient, non sans raison, remplir leur double devoir de savans et de prêtres, et servir à la fois ces deux causes qui leur tiennent au cœur et qu'ils ne séparent pas: la cause de la vérité et celle de l'église.

Mais il arrive que les doutes les plus discrets, les négations les plus respectueuses et les mieux fondées se heurtent aux crédulités robustes des défenseurs quand même de traditions absurdes, et que les travaux les plus consciencieux et les plus sincères exposent leurs auteurs, en dépit de leur caractère et de leur évidente modération, à des attaques passionnées et au risque de censures officielles. Il y a, il y eut toujours dans l'église un parti qui se défie des prêtres qui pensent, travaillent et raisonnent, comme si la raison humaine n'était rien qu'une orgueilleuse qu'il faut mater, et une coureuse d'aventures à laquelle tout libre essor est interdit, comme si la raison de l'église et la raison naturelle étaient nécessairement opposées, et qu'en suivant l'une on fût obligé de renoncer à l'autre !

A la fin du XVIIe siècle, il s'est trouvé un groupe de théologiens et

de religieux qui ont taxé d'audace et de témérité sacrilège l'œuvre des bollandistes. Un homme qui, par la variété de son érudition et la pureté de son caractère, était en ce temps l'honneur de la compagnie de Jésus et de l'institut Bollandien, Daniel Papebrock, l'ami de Luc d'Achery, de Mabillon et de tout ce qu'il y avait alors dans l'église d'esprits ouverts et éclairés, après avoir pendant près de cinquante ans contribué à élever les secondes assises du monument des Actes, et travaillé pour la plus grande part à la publication de quatorze volumes, vit des bas-fonds de l'église l'ignorance, la jalousie, un zèle aveugle se dresser contre lui, mettre en question et vouer à l'anathème l'œuvre de toute sa vie.

Ce fut d'abord une lancée d'aigres brochures autour de Papebrock. Le savant bollandiste ne leur opposa que le silence du dédain. Puis, au commencement de l'année 1693, les haines ecclésiastiques se condensèrent en un épais petit in-4° de 650 pages, avec un titre criard (1), l'appui de seize approbations de religieux et de théologiens variés, un double appel aux sévérités d'Innocent XII, en forme de préface et de conclusion, un index ou résumé des passages incriminés, cinq préambules, et le corps de l'œuvre en vingt-quatre articles ou chefs d'accusation développés chacun en quantité de propositions dites subversives de la foi, de la discipline et des saintes traditions, le tout offert au pape et signé du nom de Sébastien de Saint-Paul, provincial de la province de Flandre et Belgique, de l'ordre des frères de la Vierge-Marie du mont Carmel. L'ordre des carmes menait la bataille contre le téméraire qui avait osé mettre en doute nombre d'histoires reçues parmi ces religieux, et notamment qu'ils fussent les héritiers légitimes et les continuateurs des prophètes Élie, Élisée et Énoch, leurs maîtres et fondateurs.

Ce gros livre, justement oublié, est un des chefs-d'œuvre de l'ineptie humaine. La liste des propositions malsonnantes, détestables, hérétiques ou sentant l'hérésie signalées par les carmes et autres religieux et docteurs de Louvain montre quel était l'état d'esprit d'un groupe ecclésiastique considérable dans les dernières années du XVIIe siècle. Nous en voulons citer quelques-unes. Contre le sentiment commun de l'église, Papebrock soutient que le Christ a vécu trente-sept ans; il ose douter que saint Luc ait peint les images du Christ et de la Vierge; que Pierre ait siégé

(1) Ce titre est : *Exhibitio errorum quos P. Daniel Papebrochius S. J. suis in notis ad Acta sanctorum commisit contra Christi paupertatem, ætatem*, etc., *Summorum Pontificum Acta et Gesta, brevia et decreta Concilia*, etc., *idque nonnisi ex meris conjecturis, argutiis negativis, insolentibus censuris, satyris ac sarcasmis cum ethnicis, hæresiarchis, hæreticis, aliisque auctoribus ab Ecclesia damnatis*. Cologne, 1693. Les approbations sont de l'année précédente de mars à décembre.

plus de quinze ans à Rome; que Constantin ait été baptisé par le pape Silvestre. Il ose regarder comme une fiction l'histoire de la dotation de Constantin au saint-siège; contester l'authenticité des décrétales; renvoyer à la fable le récit de la translation du corps de saint Étienne, premier martyr, à Rome. Il ne craint pas d'attaquer l'autorité de plusieurs bulles pontificales et de manquer de respect à la dignité des cardinaux, et par exemple de Baronius, dont il contredit les *Annales* et conteste la chronologie. Contre le sentiment commun de l'église il affirme présomptueusement qu'on peut douter que sainte Véronique ait jamais existé. Il nie la réalité des martyrs de Brescia et l'authenticité de leurs reliques; la vérité des histoires de Marthe et de Madeleine. Il ne blâme pas ceux qui renvoient à la fable la tradition de l'apostolat en Gaule de Denys l'Aréopagite. Il nie que l'église cathédrale d'Avignon ait été consacrée par Jésus-Christ. Il nie que Denys ait porté entre ses mains sa tête coupée. Il met au nombre des récits fabuleux l'histoire du combat de saint George avec le dragon. Contre la sainte Écriture, il nie que le mont du Carmel ait été dans l'antiquité un lieu de dévotion singulière. De plusieurs saints qui jouissent d'un culte public dans l'église, il affirme sur de pures conjectures qu'on peut douter qu'ils aient existé. Il ose railler, déchirer, censurer ou déclarer apocryphes les Actes de saint Sylvestre, des saintes Catherine et Barbe, de saint Alexandre soldat, et de sainte Antonine, de sainte Pélagie, de Flamine, etc., etc. — On peut ouvrir au hasard ce gros factum, on tombera certainement sur quelque accusation puérile ou ridicule, laquelle suppose chez l'auteur et les approbateurs du livre des esprits absolument étrangers non seulement à la critique, mais aux simples lumières du sens commun. L'accusation, quoique absurde, résonna au loin. Le pape Innocent XII, dont on provoquait les colères, ne répondit pas, frappé sans doute de la particulière niaiserie des griefs accumulés, et ne voulant pas s'en rendre complice en les contresignant. Mais les censeurs flamands trouvèrent en Espagne des oreilles à leur mesure et telles qu'ils les souhaitaient. L'inquisition de Tolède condamna par décret les quatorze volumes pleins de ce venin si subtilement analysé, et taxa Papebrock, leur auteur, de témérités hérétiques, schismatiques et séditieuses. Les bollandistes s'étaient contentés d'abord, en forme de riposte, de montrer en quelques pages (t. 1[er] de juin), l'ignorance et la sottise de l'auteur du factum. Après le décret de l'inquisition de Tolède, une plus longue défense parut utile, et Papebrock écrivit une réponse qu'il promettait de compléter. Il la dédiait très habilement au roi d'Espagne, protestant de sa foi et de sa bonne foi, demandant qu'on voulût bien l'éclairer, s'il s'était trompé, et

qu'on lui marquât les propositions hérétiques, schismatiques et séditieuses qu'il avait énoncées. Il ne paraît pas qu'il obtint satisfaction des inquisiteurs espagnols. On sut bientôt qu'au contraire ils intriguaient à Rome pour obtenir du saint-siège la confirmation de leur décret. La compagnie de Jésus s'effraya; un des bollandistes se rendit à Rome, y vit les cardinaux, les rassura et en fut rassuré. A la fin, ordre fut donné par l'autorité pontificale de laisser tomber cette affaire et de n'en plus parler. Ce silence commandé était plus humiliant pour les accusateurs que pour l'accusé et ses amis. Qui sait cependant si la crainte d'une nouvelle aventure et l'expérience de la susceptibilité si chatouilleuse des théologiens et des religieux ne rendit pas désormais la critique du collège Bollandien plus timide qu'il n'eût fallu?

Il n'est guère vraisemblable qu'un pareil orage puisse se former aujourd'hui contre les sept derniers volumes publiés depuis quarante ans par les bollandistes, encore qu'un nouveau démonstrateur et dépisteur de propositions erronées et ayant senteur d'hérésie puisse y trouver matière à sa malice; mais qui voudrait s'exposer au rire qu'exciterait parmi le grand public l'idée seule d'accuser de hardiesse doctrinale des membres de la compagnie de Jésus? Où rencontrer seize théologiens pour approuver semblable entreprise et s'exposer à la moquerie universelle?

Les bollandistes nouveaux gardent donc les voies de Papebrock et la même indépendance sans risquer de grosses affaires. Ils en essuient parfois encore de petites, qui ne font pas grand bruit dans le monde, et dont les spectateurs intelligens, clercs ou laïques, ne leur savent pas mauvais gré. En voici trois : la plus ancienne date de la publication de leur avant-dernier volume (tome XII d'octobre), paru en 1867. Il s'agissait de trois prétendus martyrs de Bergame attribués à la persécution de Maximien et à l'année 306 : Domnion, Domnon ou Domnonus et la vierge Eusebia, tous trois inconnus de l'antiquité, ignorés des anciens martyrologes, de ceux même d'Adon et d'Usuard, et mentionnés seulement pour la première fois à la fin du XVIe siècle dans celui de Baronius. Le bollandiste leur avait consacré un excellent article. Il y racontait que, dans les premières années du XVIe siècle, leurs corps avaient été trouvés et exhumés près de Bergame avec une inscription tumulaire qui donnait leurs noms. Il établissait savamment que cette épitaphe ne pouvait pas être antérieure à la seconde moitié du VIe siècle, ce qui déjà excluait l'idée de martyre, et expliquait qu'une faute de lecture d'un sigle de cette inscription B. M., — qui veut dire couramment *Bonæ memoriæ*, — interprété *Beati martyris*, leur avait fait conférer le titre de martyr; qu'à la suite, on avait assigné à chacun d'eux

une place dans le calendrier local et un jour natal dans le martyrologe romain ; qu'on leur avait dans le même temps composé des Actes, et qu'en 1725, leur culte ayant déjà trente-huit ans de date, on leur avait décerné l'honneur du titre de patrons de la cité. De là suivait qu'ils n'étaient rien que des intrus dans le catalogue des martyrs et des saints. Cette conclusion ne plut ni à l'église de Bergame ni à son évêque, et celui-ci, défenseur attitré des patrons de son diocèse, fit appel du jugement des bollandistes à celui de Rome. La congrégation des rites, saisie dans les formes, rendit, le 20 août 1870, l'arrêt suivant : « Les argumens allégués contre la tradition qui concerne les saints en question ne prouvent rien. » Décision étrange, qui n'a d'autre but évidemment que de rassurer de pieux scrupules et de mettre en repos des consciences alarmées, mais qui semble annuler des raisons inéluctables et casser une solution historique très solidement établie. Dans les travaux d'esprit, et en particulier dans les études d'archéologie et d'histoire, un décret d'autorité revisant une solution ne vaut que ce que valent les raisons sur lesquelles il repose. *Non probant* est bientôt dit. C'est le pourquoi qui importe, que l'on cherche, que l'on voudrait connaître, que l'on ne trouve pas et qu'on ne peut deviner. C'est quelque chose, il est vrai, qu'une possession d'état de plus de deux siècles. La loi civile n'en demande pas tant pour fonder le droit. Mais il n'en va pas de même pour la vérité scientifique ou historique. Une ancienne erreur peut être commode à la paresse de l'esprit; il est douteux qu'elle soit solidement utile à personne; il est faux que son âge la fasse vraie. La vérité n'est fille du temps qu'en ce sens qu'il la révèle d'âge en âge aux générations qui se succèdent et s'éclairent peu à peu. Il y a en histoire, comme en toute autre matière, de vieilles erreurs et de jeunes vérités. Les dernières seules sont dignes de respect et vraiment sacrées. De l'homme d'étude qui a démontré que saint Quartus et sainte Xynoris ne sont rien que des mots vides, qui osera dire qu'il a diminué la religion dans le monde, mal servi les intérêts de la piété et mal mérité de l'église? Celle-ci est née et a grandi sur les ruines des idoles. Ce n'est pas sans doute pour en proposer d'autres aussi vaines et aussi ridicules aux adorations de l'humanité.

Après et malgré le décret de la congrégation des rites, qui n'est rien en somme qu'un jugement sur un travail d'archéologie historique, l'article des bollandistes demeure comme un témoignage de la sagacité critique de celui qui l'a fait : on peut souhaiter à Rome un supplément de raisons, mais il est loisible aussi d'estimer que celles qu'on a données à Bruxelles sont très suffisantes pour permettre de reléguer les martyrs de Bergame dans cette région des

chimères et des fables où, depuis Papebrock, flottent avec beaucoup d'autres les martyrs de Brescia.

Les deux autres affaires sont plus récentes, et du même genre, avec cette différence que ce sont les bollandistes qui spontanément, bénévolement les ont provoquées. L'un des hagiographes de Bruxelles se trouvant à Rome en 1880, dans une audience qu'il eut de Léon XIII, entretint le saint-père de ses doutes au sujet de deux personnages inscrits au Martyrologe romain, Theodotus, évêque de Laodicée, et Stachys, dont le nom, absolument inconnu d'ailleurs, se trouve avec plusieurs autres, en forme de salutation à la fin de l'Épître aux Romains. Il expliqua que le premier, ami d'Eusèbe de Césarée, qui lui aussi figure au martyrologe au 21 juin, n'avait nul droit à cet honneur, et que la tradition très tardive qui avait fait de Stachys le premier évêque de Byzance, institué et ordonné par l'apôtre S. André, n'avait pas l'ombre de fondement historique. Le pape renvoya la décision des deux difficultés à la congrégation des rites. Le cardinal Bartolini, qui la préside, écrivait, en 1882, que l'examen de la cause de Théodotus touchait à sa fin, que celle de Stachys serait ensuite discutée de très près, et qu'il fallait louer les bollandistes d'avoir remis la solution de ces difficultés à la congrégation des rites, seul juge compétent et souverain en ces matières; — éloge excessif, croyons-nous, car ce ne sont pas leurs argumens et leur solution historique que les théologiens de Bruxelles entendaient soumettre au tribunal romain. L'article excellent sur Stachys et ses compagnons (1), quelle que soit la sentence du tribunal romain, gardera sa valeur et sa force et restera irréfuté, encore qu'on lui dénie son effet logique. Rien donc ne serait plus faux que de prétendre que la critique des bollandistes est la servante de Rome, et que leur conscience d'historiens reçoit de là ses consignes. Au reste, la congrégation des rites ne se hâte point de prononcer. On dirait que le tribunal du saint-siège sent sa fausse position entre la tradition dont il a la garde et l'histoire, qui juge aussi ceux qui prétendent, en dehors de ses clairs témoignages, juger et classer les personnages du passé.

V.

Ç'a été un grief souvent allégué contre les *Actes des saints* que la durée interminable de cette publication et l'accroissement progressif et continu des volumes. Lorsque Rosweyde avait songé à

(1) *Act. SS.*, t. XIII d'octobre, p. 687 et suiv.

l'entreprendre et s'était mis à recueillir dans cette vue d'abondans matériaux ; il calculait que l'œuvre entière n'irait pas au-delà de quinze volumes et que sa vie suffirait à l'achever. Jean Bollandus, qui la commença, nourrissait les mêmes illusions. La longueur et les difficultés de l'entreprise n'apparurent que plus tard. On peut croire que, si l'on eût su au premier jour quel travail de cyclope on abordait, les plumes fussent tombées des mains avant qu'on eût commencé. Les premiers mois dépassaient déjà la mesure que Rosweyde s'était prescrite. Janvier comprenait deux volumes. Il en fallut trois pour février, autant pour mars, autant pour avril. A partir du mois suivant, le nombre des volumes grossit. Mai en demanda huit, et à peu près autant les mois suivans. Octobre en compte treize.

Cette longueur toujours accrue du travail qui remettait, on ne savait à quel terme, l'achèvement de la collection, suscita plusieurs fois des difficultés dans le parlement de Belgique. Les idées dites modernes provoquèrent des oppositions. En 1860, quelques députés proposèrent de rayer l'allocation de 6,000 francs assignée au collège Bollandien, allocation stérile à leur gré, qui servait à défendre et à propager des idées et des thèses d'un autre âge et à célébrer des saints qui n'étaient pas les leurs. Le débat qui s'engagea à cette occasion (1) ne paraît pas avoir eu l'élévation et la largeur que des lecteurs désintéressés eussent souhaitées. Le fond et la forme des discours alors prononcés furent des deux côtés d'une lamentable médiocrité. A gauche, des argumens de boutiquiers réglant leurs dépenses et ne voulant rien donner au luxe des choses de l'esprit, une appréciation inintelligente et plate des Actes des saints, des plaisanteries d'un goût douteux, un voltairianisme de banlieue. A droite, manque absolu de sang-froid, personnalités violentes, apologie maladroite et lourde de légendes frivoles revendiquées comme choses inviolables et faisant partie des croyances mêmes de la majorité du pays.

Le crédit fut maintenu. Mise de nouveau en question quatre ans plus tard, attaquée par les mêmes passions de parti, la publication des *Acta sanctorum* fut cette fois défendue avec plus de hauteur et d'autorité (2) et l'allocation demeura inscrite au budget. La Belgique s'est honorée en gardant cette œuvre plus que nationale. On a quelque peine à croire du reste que la continuation de ce grand monument eût cessé faute du maigre subside autour duquel se livraient de si vifs combats.

(1) Chambre des représentans de la Belgique, séance du 11 février 1860.
(2) *Ibid.*, séances des 23 et 24 décembre 1864.

Quoi qu'il en soit, les bollandistes s'étaient engagés à mettre un peu plus de promptitude dans leur travail et à donner un volume tous les trois ans. Le tome XII d'octobre parut, en effet, trois ans après le tome XI, mais le tome XIII ne fut publié que quinze ans plus tard, intervalle assurément beaucoup trop long.

L'accroissement de l'œuvre paraît tenir à deux causes : en premier lieu, au développement démesuré des commentaires explicatifs et parfois, comme dans l'article sur sainte Thérèse, à l'insertion d'ouvrages déjà publiés et qu'on trouve ailleurs. Sur ce premier point, les bollandistes pourraient se corriger eux-mêmes et cultiver une sobriété qu'ils ont trop négligée jusqu'ici. En second lieu, les *Actes des saints*, depuis quarante ans, sont beaucoup plus riches de textes qu'autrefois. Les nouveaux bollandistes, en se montrant sur ce chapitre plus libéraux que leurs aînés, méritent pleinement d'être loués. Ceux-ci n'avaient pas toujours donné les Actes, soit faute de les avoir trouvés dans les manuscrits dont ils disposaient, soit parce que ces Actes, de substance historique fort mince en effet, leur avaient paru d'une puérilité ou d'une absurdité trop criante. Aujourd'hui, cette espèce de document est mieux cherchée et, quelle qu'en soit au fond la valeur totale, mieux appréciée. Les nouveaux bollandistes ont pensé avec juste raison, qu'en matière de textes on ne saurait être trop généreux envers le public, qu'il faut publier intégralement et sous leurs diverses formes ceux qu'on possède et chercher ceux qu'on n'a pas.

Il convient d'approuver cette nouvelle largesse des théologiens de Bruxelles et de les louer d'avoir fait aux anciens documens plus de place que leurs prédécesseurs, et, tout en gardant la liberté de juger, de n'avoir pas pris celle de choisir. Bien plus, depuis 1882, pour compléter les premiers volumes de la collection des Actes, ils ont fondé un supplément sous le titre d'*Analecta Bollandiana* (1), où ils donnent des documens qu'ils ont eu la bonne fortune de trouver et qu'ils estiment d'utile secours aux érudits. A propos de ces pièces et particulièrement des Actes grecs inédits donnés dans les *Analecta*, j'oserai émettre quelques critiques. Je remarque dans les textes grecs publiés surtout dans le tome Ier des *Analecta* un scrupule de littéralité dans la transcription des manuscrits qui dépasse la mesure. Sous prétexte de ne rien changer, on publie des copies qui fourmillent de fautes au point d'être presque illisibles. C'est pousser trop loin le respect que de reproduire d'évidentes incorrections et de fautives écritures. Ce n'est point violer un texte que de l'émonder des barbarismes qui viennent d'un copiste

(1) Le tome Ier a paru en 1882 en quatre fascicules trimestriels; le tome II en 1883.

gnorant ou inattentif. En second lieu, pour les textes des Actes, soit latins, soit grecs, on eût souhaité que les éditeurs ne se bornassent pas aux seules copies laissées par leurs devanciers ou trouvées dans les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne. Dans l'incomparable collection de manuscrits de notre grande Bibliothèque, ils eussent rencontré la matière de leçons nouvelles et intéressantes. Par exemple, ils publient les Actes grecs de Christophore. La Bibliothèque nationale de Paris leur aurait fourni les mêmes Actes dans deux manuscrits du IXe siècle (1) et la collation de leur texte avec ces deux-là n'eût pas été inutile. Enfin, on désirerait que la plupart de ces documens inédits fussent précédés d'une étude préliminaire, si courte fût-elle. Dans les *Acta sanctorum*, on pèche d'ordinaire par prolixité; c'est trop peu dire ici de parler de sécheresse. On nous dit d'où vient la pièce qu'on édite, on ne dit pas ce qu'on en pense, ce qu'elle vaut, quelles parties en sont fabuleuses, quelles méritent d'être réputées historiques. C'est beaucoup d'éditer un document, mais il n'est pas superflu de l'expliquer et d'en mesurer, s'il se peut, la valeur.

En terminant cette trop longue étude, nous ne saurions dire quel respect mérite le labeur des hommes qui, depuis deux siècles et demi, embrassant dans leur esprit le champ immense de l'histoire profane et de l'histoire sacrée si étroitement unies depuis que le monde civilisé a l'empreinte chrétienne, ont ouvert aux studieux et aux savans tant et de si diverses sources d'informations. Les nouveaux bollandistes ont la patience tenace de leurs aînés et une critique encore mieux éclairée. Ils sont croyans sans être pour cela sottement crédules. Si la foi leur eût manqué, l'œuvre si prodigieuse qu'ils ont élevée n'eût pas vu le jour. S'ils eussent péché par crédulité, cette œuvre eût été frappée de nullité. Les derniers venus dans le travail ont gardé les traditions de réserve de leurs devanciers. Ils savent montrer pourtant que cette réserve n'est pas une servitude et qu'on la peut concilier avec une ferme indépendance; que les concessions aux opinions reçues ont des limites, que l'esprit critique, sans lequel il n'y a pas d'histoire, souffle aussi chez eux, et que, si le respect le tempère, il ne l'éteint pas.

B. AUBÉ.

(1) Bibliothèque nationale. Fonds grec, N° 1470, fol. 19. N° 1534, fol. 251.

GUILLAUME DE HUMBOLDT

ET

CHARLOTTE DIEDE

Il n'est personne en Allemagne qui ne connaisse un ouvrage posthume de Guillaume de Humboldt intitulé : *Lettres à une amie*. Publiées pour la première fois en 1847, douze ans après la mort de l'homme considérable à qui on vient d'élever un monument en face de l'Université de Berlin, ces lettres firent sensation ; on n'a cessé depuis lors de les rééditer, elles ont pris place dans toutes les bibliothèques (1). C'est le seul livre de Guillaume de Humboldt qui ait pénétré dans le grand public. S'il n'avait pas eu une amie, quelque chose aurait manqué à sa gloire : il n'aurait pas été lu des femmes.

Tout le monde savait que Humboldt avait été un homme d'état, un diplomate, qu'il avait représenté plus d'une fois la Prusse auprès des cours étrangères, qu'il avait signé avec le prince de Hardenberg le traité de Paris et que, sans avoir jamais joué les premiers rôles, il s'était fait remarquer au congrès de Vienne par la netteté et la vigueur de son esprit, par son talent pour la discussion, par la sévérité de sa politesse, assaisonnée d'une ironie froide et tranchante. On savait aussi qu'après avoir quitté les affaires, ce diplomate avait consacré le reste de sa vie à la science, qu'incomparable philologue, ses recherches sur la langue basque, ses lettres sur le génie de la langue chinoise et son introduction à l'étude du kawi avaient renou-

(1) *Briefe an eine Freundin*, von Wilhelm von Humboldt. Elfte Auflage. Leipzig; Brockhaus, 1883.

velé la linguistique, et que ses livres écrits dans un style abstrait, souvent compliqué, étaient des magasins d'idées où les savans de tout pays ont puisé à l'envi et puiseront longtemps encore.

En ce qui concerne sa vie privée, on n'ignorait pas que, dès sa jeunesse, il avait eu toutes les curiosités, et que les femmes n'étaient pas la partie de cet univers dont il s'était montré le moins curieux. La célèbre Rahel avait dit de lui : « J'admirerais davantage la liberté de son esprit s'il en avait moins dans ses principes. » Varnhagen l'avait défini un parfait païen dans toute la force du terme. Mais les païens sont quelquefois d'excellens maris. En 1791, Humboldt avait épousé Mlle Caroline de Dacherõden, belle et agréable personne, à laquelle il se fit un plaisir d'apprendre le grec et qui lisait avec lui Hérodote et Homère. Ils vécurent jusqu'à la fin dans la meilleure intelligence; on célébrait ce ménage comme un modèle de cordialité conjugale, d'harmonie, d'entente réciproque, à cela près que, tout en s'aimant beaucoup, il y avait beaucoup de choses qu'on ne se disait pas : « Je pourrais ressentir de grands chagrins et de grandes joies sans éprouver le besoin d'en faire part aux personnes que j'aime le plus; c'est ainsi que j'en use avec ma femme et mes enfans. Ils ne savent pas le premier mot de beaucoup de choses qui m'occupent, et ma femme partage si bien mon sentiment à ce sujet que, si elle vient à apprendre par hasard quelque incident que je lui avais laissé ignorer, elle n'a pas l'idée de s'en étonner. La confiance est un besoin de l'amitié et de l'amour, mais les grandes âmes ont peu de goût pour les confidences. » Il ajoutait qu'il avait toujours aimé à se tenir sur la réserve, que dans le temps où il était le plus répandu, il avait pratiqué l'art de rester solitaire en société, et que, si heureux qu'il fût avec les siens, rien ne lui manquait lorsqu'il était seul.

Quand parurent les fameuses *Lettres*, ceux qui avaient approché Humboldt et qui se flattaient de connaître le mieux son caractère, son tempérament, le tour de son esprit, furent bien étonnés d'apprendre qu'il avait eu une amie avec laquelle il était resté en correspondance pendant plus de vingt années et jusqu'à sa mort. Mais les amateurs de scandale n'eurent pas leur compte. Cette amie s'appelait Charlotte Diede, et Humboldt lui a déclaré plus d'une fois qu'il avait un goût particulier pour son nom, qu'il aimait à le prononcer et à l'écrire. Il se plaisait aussi à lui répéter qu'il ressentait pour elle le plus tendre intérêt; mais il n'y avait là rien qui ressemblât à de l'amour. Toute cette correspondance est écrite d'un style grave, sentencieux, couleur feuille morte, qui fait penser aux épîtres de Sénèque à Lucilius. L'amie était une personne fort mélancolique et qui avait sujet de l'être. Humboldt s'appliquait à la consoler; il lui enseignait comment il faut s'y prendre pour adoucir ses chagrins, pour porter légèrement le pesant fardeau de la vie. Les cent cinquante lettres qu'on a publiées con-

tiennent tout un traité sur la philosophie du bonheur, et on y chercherait vainement un mot qui soit de nature à compromettre la mémoire d'un philosophe. C'est intéressant, c'est instructif, c'est quelquefois édifiant; Mme de Humboldt aurait pu tout lire sans trouver de quoi se scandaliser ou se gendarmer.

Au surplus, pendant les vingt années qu'a duré cette correspondance, on ne s'est revu que deux fois, un jour à Francfort, en 1817, puis à Cassel, en 1828. Charlotte avait alors cinquante-neuf ans, Humboldt en avait soixante et un. La lettre par laquelle il annonce sa visite n'est point celle d'un amoureux; il avait le pouls bien tranquille en l'écrivant. « Je suis heureux, ma chère Charlotte, de pouvoir vous dire que nous avons modifié notre plan de voyage et que nous passerons par Cassel. Je me réjouis beaucoup de vous voir, ne fût-ce qu'une heure ou deux. Si j'arrive assez tôt, je serai chez vous le soir de ce même jour; s'il est trop tard, je vous verrai le lendemain; si je reste le jour suivant, je vous ferai deux visites. » En définitive, il n'en fit qu'une : « Si vous aviez demeuré plus près, j'aurais passé encore une demi-heure auprès de vous; mais c'était impossible. Je suis charmé de vous avoir vue dans votre maison, dont je garde une impression fort agréable. » Ce sont là des sentimens qu'on peut avouer à tout l'univers, et pourtant Humboldt se serait cru perdu si ses proches, ses amis, son secrétaire, avaient eu connaissance de sa très innocente et très philosophique intrigue. Il n'en ouvrit jamais la bouche à qui que ce fût. Pour mieux dérouter son monde, il poussa l'abus des précautions jusqu'à faire écrire une fois pour toutes l'adresse de ses lettres à Charlotte par un maître d'école des environs de Tegel. Muni de cette provision d'enveloppes, qu'il emportait dans ses voyages, il se sentait rassuré contre les indiscrétions de la poste. Il y a des gens qui ont la fureur du mystère et pour qui le bonheur suprême est d'avoir quelque chose à cacher.

Il faut tout dire. Si Humboldt ne ressentait plus pour Charlotte qu'une amitié tout à fait tranquille, elle lui avait inspiré dans sa jeunesse un sentiment beaucoup plus vif. On ne risque pas de se tromper en affirmant qu'il en avait été fort amoureux, pas bien longtemps, pendant trois jours. C'était en 1788. Comme il étudiait à Goettingue, la curiosité l'avait amené à Pyrmont, lieu d'eaux très fréquenté. Il y rencontra à table d'hôte une jeune fille d'une beauté accomplie, éblouissante, adorable. Rien n'égalait, paraît-il, la fraîcheur de son teint. Son charmant visage était encadré par d'abondans cheveux blonds; ses yeux bleus ont eu jusque dans sa vieillesse le don d'attirer les hommes et de les étonner. C'était la fille du pasteur de Lüdenhausen, village de la principauté de Lippe-Detmold.

Les filles de pasteurs sont beaucoup mieux traitées dans la littérature allemande que les filles de professeurs. Il ne faut pourtant pas

juger de ces dernières sur le témoignage suspect de Benjamin Constant, qui l'année même où Humboldt rencontra Charlotte, arrivait à Goettingue et écrivait à Mme de Charrière : « J'ai fait une visite au professeur Heyne et j'ai vu sa fille. Mon entrée chez celle-ci fait tableau : imaginez une chambre tapissée de rose avec des rideaux bleus, une table avec une écritoire, du papier avec une bordure de fleurs, deux plumes neuves précisément au milieu, et un crayon bien taillé entre ces deux plumes, un canapé avec une foule de petits nœuds bleu de ciel, quelques tasses de porcelaine bien blanche, à petites roses, deux ou trois petits bustes dans un coin ; j'étais impatient de savoir si la personne était ce que cet assemblage promettait. Elle m'a paru spirituelle et assez sensée. » Il ajoutait qu'il faut toujours passer quelques travers à une fille de professeur allemand : « Mépris pour l'endroit qu'elles habitent, plaintes sur le manque de société, sur les étudians qu'il faut voir, sur la sphère étroite et monotone où elles se trouvent, prétention et teinte plus ou moins foncée de romanesquerie, voilà l'uniforme de leur esprit, et Mlle Heyne, prévenue de ma visite, avait eu soin de se mettre en uniforme. »

Les filles de professeurs sont souvent appelées à vivre dans de petites villes, où elles se trouvent mêlées à toutes les tracasseries, à tous les commérages, à toutes les médisances. Les filles de pasteurs de campagne habitent un village où personne ne leur dispute leur rang ; elles peuvent se dispenser d'avoir des prétentions. Humboldt voulait beaucoup de bien à ces princesses rustiques, qui unissaient, selon lui, les grâces de l'esprit à la simplicité du cœur et des manières et qui avaient du monde sans être des mondaines. Telle lui apparut Charlotte, et ce fut un enchantement. Ils passèrent ensemble trois heureux jours. On ne se quittait guère du matin au soir, on se promenait, on causait ; Pyrmont s'était changé en un lieu d'innocentes délices. En faisant ses adieux à cette aimable créature, l'étudiant de Goettingue lui remit une feuille d'album où il avait écrit ces mots : « L'amour du vrai, du bien et du beau ennoblit et exalte le cœur ; mais c'est peu de chose si une âme sympathique n'est de moitié dans tout ce que nous sentons. Jamais cette conviction n'a été si forte en moi qu'à l'instant où je me sépare de vous avec l'incertaine espérance de vous revoir. » Il avait pourtant promis solennellement qu'avant peu il irait frapper à la porte de la petite cure de Lüdenhausen. Cet étudiant était un baron, il ne tint pas parole. Qu'ils s'appelassent Guillaume ou Alexandre, les Humboldt étaient des hommes avisés, incapables de faire une folie, toujours maîtres de leurs entraînemens, très attentifs à écarter de leur vie tout ce qui pouvait l'embarrasser.

Cependant, à travers toutes les vicissitudes de sa destinée, il n'oublia jamais les cheveux blonds et les yeux bleus qui avaient mis pendant quelques heures sa sagesse en péril ; il se souvenait de certaine

allée où un jeune baron s'était promené avec une fille de pasteur, de certain banc où ils s'étaient assis, et quand vingt-six ans plus tard, en plein congrès de Vienne, il reçut une lettre par laquelle une femme très malheureuse lui confiait ses détresses et implorait ses conseils, le chapitre de son passé qui se rappelait subitement à lui causa une assez vive émotion à ce diplomate qui se piquait de peu s'émouvoir : — « Je ne sais pas, écrivait-il à Charlotte, si nous nous reverrons jamais; mais soyez sûre qu'il est resté dans mon âme quelque chose de vous. Vous êtes pour moi comme une apparition d'un passé qui ne s'effacera jamais de ma mémoire... Étrange relation que la nôtre! Deux êtres qui se sont vus pendant trois jours, il y a de longues années, et qui ont peu de chances de se revoir! Mais la joie pure et profonde que j'éprouve en ce moment est d'une espèce si rare que j'aurais honte de ne pas vous confesser que votre image s'est toujours confondue en moi avec tous les sentimens de ma jeunesse, avec le souvenir d'un temps qui n'est plus et où l'Allemagne était plus belle qu'aujourd'hui. »

On comprend sans peine qu'il se souciât médiocrement de la revoir. Cet homme peu romantique avait eu jadis son roman; il craignait de le gâter. Charlotte s'en étant remise à lui du soin de décider si elle devait aller vivre à Brunswick ou à Goettingue, il lui répondit : « Quand j'étais à Brunswick, je ne vous connaissais pas; à Goettingue, je pensais souvent à vous. Allez à Goettingue. » A la joie de se souvenir se joignit bientôt le plaisir d'avoir une conscience à gouverner. Charlotte l'avait choisi entre tous pour son confesseur, pour son directeur. Il estimait que c'est une grande bénédiction pour un homme que d'avoir sous sa garde un cœur de femme qui s'abandonne à lui entièrement, sans réserve, en pure foi. N'oublions pas qu'il était infiniment curieux. Dans les loisirs que lui laissait l'étude du chinois, du kawi et de l'humanité primitive, sa passion dominante, il en convenait lui-même, était d'étudier les hommes et les femmes de son temps, de se représenter exactement leur façon de vivre et de penser : « Je les définis, je les classe, je les rattache à des idées générales, j'en fais une science particulière. » Charlotte était une personne intéressante à définir et à classer. Il exigeait non-seulement qu'elle lui écrivît souvent, mais qu'elle lui racontât toute son histoire dans le plus grand détail, année par année. Il lui réservait sans doute un alinéa dans ce traité d'anthropologie comparée qu'il rêvait de publier un jour. C'est ainsi que de l'émotion on passe à la curiosité; puis la correspondance devient une habitude, et à mesure que nous vieillissons, nos habitudes nous sont plus chères. En conseillant et consolant son amie, Humboldt faisait assurément une bonne œuvre; mais il y trouvait son compte et son plaisir, et il est permis de dire, sans lui faire injure, que c'était le genre de bienfaisance qu'il préférait.

Elle garda religieusement les lettres de son illustre ami; mais elle lui

avait ordonné de détruire les siennes. On n'a conservé d'elle que celles qu'elle écrivit à ses sœurs et qu'une personne animée d'un zèle pieux pour sa mémoire a pris la peine de rassembler. M. Otto Hartwig vient de les publier en y joignant une intéressante et agréable notice, qui nous apprend à peu près tout ce qu'il nous importait de savoir (1). Grâce à lui et à son enquête, nous connaissons désormais la fille du pasteur de Lüdenhausen, et nous pouvons, à notre tour, la définir et la classer.

Elle n'avait pas vingt ans lorsqu'elle eut une fâcheuse et bruyante aventure. Elle s'ennuyait dans son village, elle voulait en sortir à tout prix. Malgré l'opposition de sa famille, elle s'était décidée à épouser le docteur Diede, procureur auprès du tribunal suprême de Cassel. Ce docteur en droit était riche; mais il avait l'esprit grossier, l'humeur brutale, et quoique fort amoureux, il ne savait pas respecter ce qu'il aimait. Dès les premiers jours, Charlotte s'aperçut qu'elle avait pour lui plus d'éloignement que d'inclination. Son père l'avait élevée dans des principes fort sévères; elle s'en fit d'autres qui l'étaient moins. Elle était intimement liée avec une femme assez légère, qui exerçait sur elle beaucoup d'empire et qui lui prouvait par son exemple qu'il est des accommodemens avec la loi du mariage. D'ailleurs elle vivait dans un temps où beaucoup de gens proclamaient les droits imprescriptibles de la passion, prêchaient l'affranchissement du cœur, l'amour libre, la vie géniale, qu'ils opposaient à la vie bête. Il y avait à Weimar comme à Iéna des femmes qui faisaient beaucoup parler d'elles; on les entourait d'hommages, et pour leur faire plaisir, les poètes et les philosophes enseignaient que certains devoirs sont des préjugés bourgeois. « On ne prend plus le mariage au sérieux, *die Ehen gelten nicht,* » disait Jean-Paul. Les choses n'allaient guère mieux à Cassel qu'à Weimar. Le landgrave Guillaume IX ne s'occupait guère de moraliser ses sujets. Il en était à sa troisième maîtresse officielle, la comtesse de Hessenstein, dont il eut jusqu'à dix-huit enfans. Charlotte Diede céda au courant, elle finit par se persuader qu'on peut se marier avec un homme qu'on n'aime pas, sans que cela tire à conséquence, qu'il y a des consolations permises. Son mari fut imprudent. Ce brutal était fier de la beauté, de l'esprit de sa femme, de tous les empressemens dont elle était l'objet. Parmi les empressés qui fréquentaient sa maison, se trouvait un officier nommé von Hanstein, capitaine au régiment des grenadiers de la garde. Il avait l'esprit fort ordinaire; mais il était de bonne famille, taillé en hercule et de manières très engageantes. Quoique son visage fût tout couturé de petite vérole, il passait pour le plus irrésistible des séducteurs, et bientôt il se vanta

(1) *Charlotte Diede, die Freundin von W. von Humboldt, Lebensbeschreibung und Briefe,* herausgegeben von Auguste Piderit und Otto Hartwig. Halle, 1884.

d'être au mieux avec la belle Mme Diede. Le mari eut des soupçons, fit un éclat, maltraita sa femme, qui, désertant le domicile conjugal, chercha un refuge chez son amant.

Le docteur Diede demanda et obtint facilement son divorce. Charlotte ne tarda pas à regretter son coup de tête; mais elle se flattait de sauver sa réputation en épousant son capitaine de grenadiers, qu'elle adorait. Hanstein, durant quatorze ans, l'amusa par ses promesses, la leurra de vaines espérances, s'engageant tour à tour ou se dégageant sans pudeur jusqu'au jour où il épousa une autre femme. Charlotte payait chèrement sa faute. Il lui fallait des illusions, elle crut mourir en les perdant. Elle passa le reste de sa vie dans les amertumes du regret et dans l'inquiétude du désir. Elle était triste, malade et pauvre. Elle avait le génie des placemens malheureux; sa modeste fortune s'engloutit dans ce gouffre. Il lui restait des doigts de fée, dont elle se servit pour fabriquer des fleurs d'un goût exquis; ce fut son gagne-pain. Mais il fallait travailler d'arrache-pied, se coucher après minuit, se lever à la pointe du jour. Son courage résista à toutes les épreuves.

Bien que sa santé fût détruite et que sa beauté eût souffert, elle inspirait encore des passions. On ne l'approchait guère sans tomber amoureux d'elle. Les déclarations qu'on lui faisait n'étaient point pour lui déplaire. Elle ne se fâchait pas; elle s'étonnait, se récriait et grondait fort doucement. Il ne tint qu'à elle de se faire épouser par un autre officier, qui avait plus de cœur que Hanstein. Mais il était soupçonneux, jaloux, et elle ne s'entendait pas à le rassurer. Quoiqu'elle crût l'aimer passionnément, tantôt elle voulait, tantôt elle ne voulait plus, et tour à tour elle s'avançait ou reculait. « Vous aimez tout le monde et vous n'aimez personne, » lui disait-il avec colère, et de dépit il leva le siège. Un peu plus tard, un homme marié et fort riche, qui lui avait rendu quelques services d'argent, lui fit des propositions qu'elle repoussa avec un geste d'horreur. Elle n'était pas née pour être heureuse, étant trop coquette pour une honnête femme, trop honnête pour une coquette. Quoi qu'on soit, il faut l'être tout à fait; c'est encore la meilleure chance qu'on ait de réussir dans ce monde.

Elle fut longtemps coquette, elle fut toujours romanesque. Elle ne sut jamais prendre la vie pour ce qu'elle est ni voir les hommes tels qu'ils sont. Elle était sincère dans son repentir autant qu'elle avait été candide dans sa faute, et elle avait toute sorte de vertus, de l'honneur, du désintéressement, du courage, toutes les fiertés d'une grande âme. Elle dut contracter plus d'une fois des dettes; elle s'imposait sans marchander et sans se plaindre toutes les privations pour se mettre en état de s'acquitter. A mesure qu'elle avançait en âge, elle avait plus de délicatesse dans les sentimens; les lettres qu'a publiées M. Hartwig en font foi, et le style en est aussi noble qu'abondant et

facile. Il ne lui manquait qu'une chose, dont on a beaucoup de peine à se passer, c'était le bon sens. Elle adora sottement son capitaine de grenadiers, qui lui soutirait de l'argent et lui reprochait d'humilier son amant en travaillant pour vivre. Elle s'obstinait à voir en lui le plus magnanime des mortels; il lui fallut plus de dix ans pour s'apercevoir que ce héros était un drôle qui se moquait d'elle.

Quand elle se fut désabusée, elle chercha ailleurs un cœur d'honnête homme à qui elle pût se prendre. On ne demandait qu'à l'aimer; c'était la confiance qui faisait défaut, et elle s'en indignait. Elle se plaignait sans cesse que le monde fût sans pitié, qu'il ne comprît pas que le repentir lave la faute et que l'expérience transforme les âmes. Le monde, en effet, a beaucoup de peine à croire au repentir et il admet difficilement qu'il y ait des femmes qui ne commettent qu'une faute et qui se sentent à jamais guéries du désir de recommencer. Elle avait de si beaux yeux qu'elle n'était pas embarrassée de trouver des consolateurs; mais l'amour ne lui suffisait point, elle exigeait le respect et la foi qui ne raisonne pas. « J'ai fait de bien cruelles découvertes, écrivait-elle à sa sœur. Je verse toutes les larmes de mon corps en songeant que le monde est assez injuste pour ne pouvoir oublier un écart de jeunesse, racheté par de longues années d'une conduite irréprochable. Partout où l'on ignore mon passé, on vient au-devant de moi avec bonté et on me prodigue les marques d'estime; puis on s'informe et on s'éloigne, après quoi on se ravise quand on me connaît mieux. Mais mon pauvre cœur souffre cruellement; je me retire en moi-même et je me renferme dans ma triste solitude. » Il lui semblait qu'elle était entourée d'aveugles qui refusaient de laisser opérer leur cataracte. Se pouvait-il bien qu'on passât un quart d'heure auprès d'elle sans soupçonner les trésors de tendresse qu'elle cachait au fond de son âme, sans deviner qu'il y avait en elle de quoi rendre un homme parfaitement heureux? Respecter Charlotte Diede et s'en faire aimer, oh! vraiment, c'était goûter sur la terre toutes les joies du ciel. Mais non, ceux qui l'aimaient le plus ne savaient pas croire, ni même douter de leurs doutes; ils étaient inquiets, ombrageux, jaloux. D'autres lui disaient : « Vous êtes charmante et il ne tient qu'à vous de vous procurer paix et aise. Assouplissez un peu votre humeur et vos principes, tâchez de ressembler à tout le monde, acceptez les propositions qu'on vous fait, et laissez là vos grands airs; vous n'êtes pas une reine. » Alors elle se redressait, elle montrait du doigt la porte à l'insolent, et c'était un soulagement pour sa fierté outragée et frémissante. Hélas! l'insolent était parti, mais le chagrin était resté, et, de jour en jour, la vieillesse approchait à petits pas. Elle eût dit volontiers avec Sapho : « La douce pomme rougit au bout, tout au bout de la branche, où les cueilleurs de pommes l'ont oubliée... Non, ils ne l'ont pas oubliée, ils n'ont pas su la cueillir. »

Ne pouvant se distraire de ses chagrins, elle tâchait de les étourdir. La dévotion fut son recours et son refuge. La souffrance lui exaltait l'esprit, et elle était aussi romanesque en matière de dogmes et de pratiques religieuses que dans les jugemens qu'elle portait sur les hommes. Il lui semblait qu'un être très puissant et très pervers s'acharnait à la poursuivre, que le diable en personne empêchait les capitaines de grenadiers d'épouser les femmes qui les adorent, et elle suppliait les dominations et les trônes de la sauver du démon. Elle se souciait peu de la providence générale, il lui fallait une petite providence particulière, qui fît des miracles en sa faveur. Elle entendait que son Dieu fût à elle plus qu'à tout le monde, qu'il lui appartînt et lui révélât sa présence par de secrets avertissemens. Elle croyait aux rêves, aux voix, aux sorts bibliques. Pour mettre son Dieu à l'épreuve, elle s'avisa de prendre un billet dans une loterie, quoique cinq séries eussent été déjà tirées. Le billet coûtait trente thalers; elle en gagna deux mille, et elle eut bientôt fait de les perdre. Le bon sens est un conseiller plus sûr que les sorts bibliques.

Il est à présumer que lorsqu'en 1814 elle conçut tout à coup la pensée de se rappeler à la mémoire de Humboldt et de lui demander un peu d'assistance et de réconfort, elle le voyait au travers de ses souvenirs qui la trompaient et qu'elle se croyait encore à Pyrmont. Elle espérait obtenir de ce sage un peu plus qu'il ne pouvait lui donner, et sans doute elle eut de la peine à s'accommoder de l'austère morale qu'il lui prêchait. On sent percer dans les lettres de Humboldt la crainte qu'elle ne se méprît, le désir d'arrêter sur une pente dangereuse et de ramener dans le droit chemin cette imagination sujette à s'égarer. Il écrivait le 16 juillet 1825 : « Je regrette que vous vous plaigniez toujours de vos sombres mélancolies, que je ne puis approuver et que vous devez chercher à combattre, ma chère Charlotte. Je les attribue en partie à vos excès de travail, mais assurément je n'y suis pour rien. Si vous savez lire mes lettres, vous devez y voir à chaque ligne l'intérêt, l'affection que je vous porte et combien je serais charmé de vous savoir heureuse. J'ai une idée fort nette de ce que nous pouvons être l'un pour l'autre. Vous connaissez mes sentimens pour vous ; si courte, si fugitive qu'ait été notre première rencontre, j'en ai gardé un cher souvenir, et j'ai saisi avec empressement l'occasion de vous témoigner ma sympathie. Notre belle et tranquille amitié, conforme à mon âge comme à mes inclinations, peut durer jusqu'à la fin de nos jours, il n'y a rien en moi ni en vous, je pense, qui s'y oppose. Si vous pouvez vous en contenter, comme j'en ai l'intime persuasion, tout ira bien. » En homme avisé, il se défiait du précipice, et des deux côtés du pont, il mettait des garde-fous.

Il n'est pas d'art plus difficile que celui de consoler les affligés. Le philosophe Citophile répondait un jour à une femme désolée, qui

tâchait de l'apitoyer sur ses disgrâces, que l'histoire universelle n'est qu'un enchaînement de malheurs, que la reine Henriette avait vu mourir son royal époux sur l'échafaud, que Marie Stuart avait eu la tête coupée, que la belle Jeanne de Naples avait été prise et étranglée. — « J'en suis fâchée pour elles, » répliqua la dame, et elle se replongea dans sa mélancolie. — Guillaume de Humboldt s'y prenait tout autrement pour consoler Charlotte Diede. Il n'avait garde de lui représenter que tout le monde a ses chagrins; il aimait au contraire à lui répéter qu'il y a des gens parfaitement heureux et que Guillaume de Humboldt en était. Il lui racontait ses prospérités, il lui décrivait son beau château de Tegel, ses antiques, ses marbres, ses statues, une tête de Méduse en porphyre dont un pape lui avait fait présent, une charmante nymphe puisant de l'eau, qui décorait l'une des niches de son salon.

Quoique nous n'ayons pas les lettres de Charlotte, les réponses de son grand ami nous les font suffisamment connaître. L'entretien qui s'engageait entre eux peut se résumer comme suit : — Eh! quoi, demandait en soupirant cette personne triste, malade et pauvre, vous êtes vraiment heureux? — Certes, et comment ne le serais-je pas? Toute ma vie, j'ai joui de la liberté que donne la fortune et j'ai pu me livrer sans contrainte à mes goûts. Ma santé est bonne, mon humeur est égale. Les petits incidens de la destinée me touchent peu. Je ne me laisse attrister ni par le mauvais temps ni par les brumes de l'hiver; un ciel gris et bas a du charme pour moi, et je ne connais rien dans le monde entier d'où je ne puisse tirer quelque plaisir ou quelque profit. Quand j'ai dû renoncer aux affaires, il m'en a peu coûté; l'étude m'a tenu lieu de tout. Je travaille tout le jour, je ne quitte ma chambre qu'assez avant dans la soirée, et je suis toujours tranquille, toujours actif, toujours content de moi et des autres. — Ainsi il ne vous manque rien? — Non, je ne connais pas la servitude du besoin. Je sais jouir, je sais aussi me priver. J'ai beaucoup de plaisir à voir ma femme, mes enfans, mes amis; quand je ne les vois pas, ils ne me manquent point, et je m'arrange pour me suffire à moi-même. — A ce compte, vous qui m'engagez à vous écrire et qui m'assurez que mes lettres vous plaisent, vous n'avez pas besoin de les recevoir? — Que vous dirai-je, ma très chère Charlotte? Les vrais plaisirs sont ceux dont on pourrait se passer, car tout besoin est une douleur commencée. — Mon Dieu! s'écriait-elle, épouvantée de l'insolence de ce bonheur, que faut-il donc que je fasse pour moins souffrir? — Il faut faire comme moi, devenir indifférente à beaucoup de choses, vous persuader que tout ce qui nous aide à mûrir est bon, tenir soigneusement votre âme en équilibre, tâcher d'acquérir ce repos du cœur que j'ai possédé dès ma jeunesse et qui est préférable à la joie.

Elle affectait d'approuver sa méthode, elle avait bien de la peine à

l'appliquer, et les recettes qu'il lui vantait n'étaient guère à son usage. Il l'engageait à se distraire de ses maux en contemplant le ciel étoilé : « Avez-vous remarqué, lui écrivait-il, la beauté du ciel dans ces dernières nuits de septembre et d'octobre? Trois planètes et une étoile de première grandeur se trouvaient rassemblées; on apercevait Mars et Jupiter dans la constellation du Lion; Vénus brillait à côté de Sirius. Le plus beau moment était entre trois et quatre heures du matin. Nous nous sommes relevés presque chaque nuit, ma femme et moi, et nous sommes restés longtemps à la fenêtre, nous repaissant de ce spectacle. J'ai toujours aimé à regarder les étoiles. En les contemplant, on se dégage de tout ce qui est de la terre. En face de ces mondes répandus dans l'immensité de l'espace, nous nous sentons disparaître; nos destinées, nos plaisirs, nos privations, auxquelles nous attachons tant d'importance, deviennent un pur néant. Ajoutez que ces astres toujours en mouvement relient entre elles toutes les générations des hommes et toutes les époques de la nature; ils ont tout vu dès le commencement et jusqu'à la fin ils verront tout. C'est une pensée où j'aime à me perdre. Vous devriez étudier l'astronomie, ma chère Charlotte; si vous le désirez, je vous donnerai des instructions à ce sujet, en vous indiquant des livres qui vous seront utiles. »

Elle faisait toujours ce qu'il lui disait; elle se mit à observer le ciel, mais sans parvenir à s'oublier; elle cherchait dans le vague du firmament l'étoile où elle trouverait le bonheur en quittant cette triste terre. Il la grondait là-dessus; il ne se lassait pas de lui répéter que le secret du vrai contentement est de sortir de soi-même, de se détacher de son cœur pour vivre dans le monde des idées éternelles, immuables, qui sont pour l'homme la source d'une félicité sans mélange et la seule amitié qui ne le trompe jamais. Elle tâchait de l'en croire, elle se mettait péniblement en route pour le monde des idées; mais elle y emportait ses souvenirs, ses regrets, ses chagrins. Elle pensait aux perfidies de Hanstein, aux cruautés des hommes à son égard, et, quelques efforts qu'elle fît pour se fuir, elle retrouvait partout Charlotte Diede. Aussi bien, lorsqu'on est inquiet de son lendemain, lorsqu'il faut passer des nuits à fabriquer des fleurs et qu'on a des créanciers qui deviennent pressans, il est plus difficile de pratiquer l'*amor intellectualis* de Spinoza ou l'ataraxie des stoïciens que quand on a le bonheur d'être baron, de n'avoir ni créanciers ni peines de cœur et d'habiter à Tegel un beau château très confortable, plein de statues qui portent sur leur front et dans leurs yeux sans regard toute la sérénité de l'Olympe. Si l'on s'en rapporte au témoignage d'une de ses amies, jusqu'à sa mort Charlotte se rongea, se dévora : « Il y avait toujours en elle, nous dit-on, comme une flamme d'inquiétude : *Es war bis ans Ende der Tage eine flammende Unruhe in ihr.* » Et cepen-

dant, les lettres de Humboldt étaient pour elle un trésor que le ciel même lui envoyait. Il lui était doux de penser qu'un grand homme s'occupait d'elle et daignait l'exhorter à contempler les étoiles. Elle le traitait « d'ami céleste, d'ami divin. » Ce n'étaient pas les consolations qui lui faisaient du bien, c'était le consolateur, et en cela, comme en toute chose, elle était vraiment femme.

L'ami divin n'a pas rempli son devoir jusqu'à la fin. Pendant longtemps, il avait servi à Charlotte une petite pension de près de 400 francs, qui lui était bien nécessaire pour l'aider à nouer les deux bouts. Il mourut en 1835 sans avoir pensé à lui rien laisser. M. Gutzkow s'en prend à son insouciance, M. Hartwig à sa passion pour le mystère : il ne voulut pas que ses héritiers trouvassent le nom de Charlotte dans son testament. Nous inclinerions plutôt à croire qu'il avait fait ses comptes dans sa tête et décidé qu'il était quitte et en règle avec l'amitié. Comme son frère Alexandre, Guillaume de Humboldt était de ces hommes qui calculent toutes leurs actions comme toutes leurs générosités et qui savent exactement où finit le devoir, où commence la sottise. La pauvre Charlotte était destinée à éprouver l'un après l'autre tous les délaissemens. La mémoire de l'ami divin ne lui en fut pas moins chère. Mais la vieillesse commençait à lui faire sentir ses atteintes, les infirmités étaient venues et ses doigts de fée lui refusaient le service. A quelque temps de là, elle en fut réduite, pour ne pas mourir de faim, à adresser au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, un suppliant appel qui fut entendu. Le roi lui accorda une pension d'un peu plus de 1,000 francs, qu'elle ne devait pas toucher souvent. L'année suivante, elle était morte; ce fut dans le cimetière de Cassel qu'elle goûta pour la première fois le repos.

Les lettres que lui écrivit Humboldt seront toujours intéressantes à relire; on y trouve partout la marque d'un grand esprit. Mais il y manque le charme, le naturel, la simplicité qui s'abandonne. Cette sagesse si sûre d'elle-même et si superbe dans son apparente bonhomie, cette sagesse qui ne se dément jamais, qui n'a pas de mauvais jours, qui emploie sa vie à se regarder vivre, qui ne sait ni s'égayer, ni s'émouvoir, ni se fâcher, cause à la longue un étonnement mêlé d'un secret malaise. Que deviendrait ce pauvre monde si on en bannissait et le rire et la sainte miséricorde et les saintes colères? Gœrres avait dit en 1814 : « Guillaume de Humboldt est clair et froid comme un soleil de décembre. » Les *Lettres à une amie* ont la sévère beauté d'une journée d'hiver sereine et lumineuse. Le ciel n'a pas un nuage, l'air est pur, le soleil brille sur les buissons chargés de givre; mais ce soleil n'est pas celui qui fait fleurir les roses et chanter les oiseaux.

G. Valbert.

REVUE LITTÉRAIRE

LA CONFESSION D'UN RÉFRACTAIRE.

Les Réfractaires; — l'Enfant; — le Bachelier; — l'Insurgé.

C'est d'un vilain homme que je vais parler, et, — sans précisément vouloir m'en excuser, auquel cas il serait plus simple, maintenant qu'il est mort, de le laisser tranquille, — je dois dire tout d'abord les raisons que j'ai d'en parler. La première, c'est que « la mort n'est pas une excuse, » comme il l'a dit lui-même, et qu'au contraire elle marque pour chacun de nous l'heure d'être jugé selon ses actes et selon ses œuvres, sans haine, mais aussi sans hypocrisie de sentimentalisme. La seconde, c'est que l'auteur de *l'Enfant*, du *Bachelier*, de *l'Insurgé*, fort éloigné d'avoir jamais été le rare écrivain que l'on est en train d'en faire, cependant, une fois ou deux, n'a pas manqué de quelque talent. On peut dire également du journaliste du *Cri du peuple* et du membre de la commune que, si les circonstances ne lui ont pas permis d'accomplir tout le mal qu'il rêvait, cependant il aura sa place dans l'histoire d'une insurrection que l'avenir n'amnistiera pas. Mais de tant d'autres raisons que je pourrais encore ajouter, celle-ci sans doute paraîtra la plus forte, que les confessions de Jacques Vingtras ou de Jules Vallès offrent à l'observation l'un des plus « beaux » cas qu'il y ait, des plus complets et des mieux caractérisés d'une maladie qui, plus qu'aucune autre, mériterait vraiment d'être appelée la maladie du siècle : je veux dire l'exaltation de l'amour-propre et l'hypertrophie de la vanité littéraire. Quand cette maladie

s'attaque à des natures saines d'ailleurs et défendues contre elle par un peu de bon sens ou un reste d'éducation, on sait, et les exemples en seraient faciles à nommer, ce qu'elle fait néanmoins de ravages. Mais quand elle s'empare, comme quelquefois, d'un déclassé, c'est alors qu'on la voit développer tous ses effets. Et si ce déclassé, par hasard, se trouve être, comme Jacques Vingtras, une nature foncièrement immorale, mauvaise et dangereuse, le mal aboutit finalement à des déformations d'une valeur unique pour le naturaliste, le psychologue et l'historien.

On a beaucoup vanté son talent depuis quinze ou vingt jours, et peu s'en faut que ceux-là mêmes à qui sa manière de s'en servir faisait le plus de peur ne l'aient transformé, comme j'ai dit, en une espèce de grand écrivain. Accordons-leur donc qu'il y a dans *les Réfractaires*, dans *l'Enfant*, dans *le Bachelier* même, dans *l'Enfant* surtout, quelques pages, et peut-être deux ou trois chapitres qui ne sont pas du premier venu. Disons en outre, s'ils y tiennent, que la préoccupation de l'adjectif, le souci de la phrase, et la rage de l'effet pittoresque, — une rage froide qui n'enlève jamais à l'écrivain l'entière possession de ses moyens de style, — se sentent, se trahissent ou plutôt s'étalent partout. Mais ce ne sont enfin là que les procédés bien connus du naturalisme, habilement diversifiés par ceux du petit journalisme : un peu de Rochefort dans beaucoup de Zola, du Zola moins puissant, plus court d'haleine, et du Rochefort moins spirituel, ou, pour mieux dire, moins divertissant. « Marcelin tient une auberge dans une rue du faubourg. Il a la réputation à dix lieues à la ronde pour le vin blanc et les grillades de cochon. Il y a, quand on entre, une odeur chaude de fumier et de bêtes en sueur qui avance, comme une buée, de l'écurie... Il y a aussi les émanations fortes du fromage bleu. » C'est du Zola, comme on peut voir, et, pour qu'on n'en ignore, la buée même n'y manque pas. Voici maintenant du Rochefort : « Je couvrirai mes émotions intimes du masque de l'insouciance et de la perruque de l'ironie; » ou ceci encore : « Rester assis, c'est bien; mais, quand l'heure du fouet sonnera de nouveau, où en serai-je? Les délices de Capoue m'auront perdu : je n'aurai plus la cuirasse de l'habitude, le caleçon de l'exercice, le grain du cuir battu; » et vingt autres métaphores, — car ce sont des métaphores, — du même goût hardi, si l'on veut, mais surtout prétentieux et douteux. Rien d'ailleurs, il faut bien le savoir, ne s'imite plus aisément; ce n'est guère qu'une habitude à prendre, comme l'on fait celle du calembour; et le moindre vaudeville abonde en drôleries plus cocasses, de même que, de son côté, le moindre roman naturaliste est plein de descriptions qui ne fleurent pas mieux, mais plus fort. Là-dessous, dans ces quatre ou cinq volumes, pas une ombre d'imagination seulement, pas un com-

mencement, pas un rudiment, pas un semblant d'idées; les chroniqueurs parisiens, ainsi qu'ils s'intitulent, fabriquent vraiment à bon compte une réputation d'écrivain.

Tout ce que l'auteur des *Réfractaires* a mis de personnel, sinon d'original, dans l'emploi monotone de ces procédés d'école, c'est uniquement son accent de haine et de convoitise : la colère de l'impuissant qui s'en prend à tout le monde, hors à lui-même, de son impuissance, et l'envie brutale du jouisseur. Il n'a rien aimé dans sa vie, pas même la révolution, quoi qu'il en ait voulu dire, et encore moins le « peuple, » dont les sueurs blessaient son odorat d'aristocrate, mais il a beaucoup haï, prodigieusement haï, d'une haine inexpiable; et c'est le plus clair de son talent. D'autres n'eussent pas écrit s'ils n'avaient pas aimé; lui, au contraire, s'il n'avait pas haï. C'est dans l'injure qu'il a cherché sa seule inspiration, et s'il l'a quelquefois trouvée, c'est dans l'insulte, en enchérissant sur ce que l'auteur des *Châtimens* ou l'auteur des *Odeurs de Paris* avaient dit avant lui, mais, pour s'ouvrir une carrière nouvelle, en crachant, de plus qu'eux, sur ce qu'ils avaient respecté. De toutes les manières de se donner aux yeux de ses contemporains les apparences du talent, et de forcer en quelque sorte la réputation, il n'y en a guère, pourvu seulement que l'on sache tourner une phrase, qui soit plus sûre et surtout plus rapide. Car si nous partageons les rancunes de l'insulteur, il flatte, il caresse, il nourrit nos plus mauvaises passions; mais si nous ne les partageons pas, il nous irrite, il nous indigne, il nous révolte d'autant plus qu'il insulte plus fort; et, pour les uns comme pour les autres, il est quelqu'un.

C'est évidemment ce que n'ont pas compris les critiques naïfs qui, pour accorder ensemble, dans l'oraison funèbre de ce mort, leur admiration de son talent avec leur effroi de ses doctrines, ont déploré d'un commun sentiment, selon un thème convenu, que la fâcheuse politique eût enlevé cet écrivain aux lettres. Mais ils peuvent se consoler, et le mal n'a pas été grand. La politique n'enlève aux lettres que ceux qui ne les aiment point ou qui ne les ont choisies que comme le plus court moyen de faire en ce monde leur trou. Plaindra-t-on pas peut-être aussi l'auteur de *la Vieillesse de Brididi* d'avoir déserté le vaudeville pour allumer sa *Lanterne*? Mais le pamphlétaire de *la Lanterne*, comme celui du *Cri du peuple*, c'est la politique seule qui les a tirés du milieu de la foule où ils étaient confondus, et d'où l'on ne voit pas qu'ils eussent pu sortir autrement que par la politique, — puisqu'il paraît du moins que c'est là de la politique : « J'ai honte de moi par momens, disait précisément Vallès en nous racontant dans *l'Insurgé* ses débuts de journaliste, quand c'est seulement le styliste que la critique signale et louange, quand

on ne démasque pas l'arme cachée sous les dentelles noires de ma phrase comme l'épée d'Achille à Scyros. » Prophète après coup, comme tous les prophètes qui voient juste, — car il n'y a pas trois ans que Jacques Vingtras faisait sur lui-même cette découverte, — il se rendait compte au moins que, sans la fureur injurieuse de sa rhétorique et ses perpétuels appels à la discorde sociale, son nom de Vallès fût demeuré dans son obscurité première. En effet, sans eux et par conséquent sans la politique, après un peu de bruit qu'avaient soulevé *les Réfractaires*, bruit de vitres cassées qui peut bien en passant nous obliger à retourner la tête, mais ne saurait longtemps nous retenir, tout était à recommencer dans un siècle où, comme dans le nôtre, dix ans, quinze ans, vingt ans d'acharné labeur ne suffisent pas toujours à fixer sur un homme l'attention de ses contemporains. Mais, justement, ce soi-disant « styliste » et ce prétendu « lettré » n'était pas homme à rien recommencer, vidé qu'il était par ce premier effort, complètement vidé, vidé de tout, — excepté de son fiel. On avait déjà trouvé *les Réfractaires* eux-mêmes monotones, et ils l'étaient sans doute autant que le puisse être un recueil d'articles ; on trouva communément *la Rue* plus monotone encore, car c'était toujours la même chose ; et ni dans *l'Enfant*, ni dans *le Bachelier*, ni dans *l'Insurgé* on ne saurait rien découvrir qui ne fût dans *la Rue* ou dans *les Réfractaires*. Sans les circonstances qui firent de lui une caricature de personnage politique, Vallès eût-il seulement écrit ses trois derniers livres, on peut se le demander; et qui songerait à lire aujourd'hui les deux premiers si ce n'était pour y chercher le secret de sa politique ?

Le secret de sa politique, nous en avons dit déjà les deux premiers mots : impuissance et convoitise; le troisième en est la paresse, non pas celle de l'épicurien, ni même celle de ces enfans de bohème que Murger avait jadis chantés, mais la paresse orgueilleuse, la paresse insolente, celle que l'on déguise sous les beaux noms d'indépendance et de respect de sa dignité. Si Jacques Vingtras, quinze ou vingt ans durant, a traîné sa misère en savates sous les galeries de l'ancien Odéon et dans les cafés du vieux quartier Latin, c'est que ses convictions ne lui permettaient pas de prêter serment à l'empire. Mais la haute idée qu'il se faisait du grand homme qu'il portait en lui ne lui permettait pas davantage de faire comme tout le monde, et de chercher sa vie dans le travail. Il se jeta donc dans la bohème, prépara dans les crèmeries la revanche de décembre et servit la grande cause de la révolution sociale en chassant à la pièce de cent sous. Les impuissans le sont rarement au point de ne savoir se faire des qualités de leurs défauts mêmes, et les orgueilleux excellent à se parer de leurs vices comme d'une marque qui les distingue. Celui-ci

se fit une situation de sa misère, et, si quelque bonne âme peut-être était tentée de le plaindre, il faut qu'elle sache au moins la cause qui le retint si longtemps dans la bohème. « On avait une âpre jouissance à se sentir le plus fort dans le pays de la détresse, à être, — *pour pas trop cher de vaillance et parce qu'on avait appris du latin,* — le grand homme de la gueuserie sombre. » Voilà le vrai mot lâché. De la rue Soufflot à la rue Madame, et du carrefour de l'Observatoire à celui de l'Odéon, — pour pas trop cher de vaillance, retenez bien cet aveu précieux, — il était une façon de grand homme. La crédule jeunesse, en tout temps, s'est volontiers laissé prendre à ces affectations d'indépendance et de cynisme. Elle confond aisément deux choses qui pourtant sont bien différentes : le mépris des préjugés et le courage de l'esprit. Elle ne distingue pas non plus très nettement le goût de l'aventure d'avec la dignité du caractère. A l'émerveillement donc de ces fils de famille qui débarquent chaque année du fond de leur province, futurs notaires, futurs magistrats, futurs bons époux et bons pères, « le plus fort dans le pays de la détresse » exécutait des danses sur la corde raide, il jonglait avec des boulets, il avalait des lames de sabre et rendait de l'étoupe enflammée. Ce saltimbanque avait ses tréteaux, cet aboyeur en plein vent son public; et c'était le commencement de cette popularité dont rêvait son orgueil.

Ce n'est pas sans motif que je me sers ici de ces comparaisons, mais c'est qu'effectivement, comme un hercule de foire, il avait la vanité de sa force physique, de ses gros poings, de son « coup de pied de bas; » de son besoin de rendre, comme il dit, les coups qu'il avait reçus. « On m'a battu pendant toute mon enfance, cela m'a durci la peau et les os... Allons, rangez-vous que je le corrige, ce fou qui me cherche querelle, à moi, l'échappé des mains paternelles... J'ai dix ans de colère dans les nerfs, du sang de paysan dans les veines, l'instinct de la révolte... Ne me touchez pas! Prenez garde! j'ai trop d'avantage sur vous. » Et, comme un bellâtre de barrière, à cet orgueil de sa vigueur il ajoutait la fatuité de ses cheveux noirs, de sa peau de cuivre, de ses « dents de marbre. » Lorsque les romantiques déclamaient jadis le sonnet fameux :

> Je suis jeune; la pourpre en mes veines abonde;
> Mes cheveux sont de jais et mes regards de feu,
> . . . .

ils eussent bien voulu se faire prendre et se prendre eux-mêmes au sérieux, mais ils ne pouvaient pas s'empêcher de sentir qu'ils étaient légèrement ridicules, et l'ironie se jouait parmi leurs vanteries. On ne peut pas se tromper à l'accent de Jacques Vingtras; c'est bien franche-

ment, quand il s'examine, qu'il ne voit rien en lui qui ne le distingue du commun des hommes, et ne le marque, pour ainsi dire, d'un signe nouveau de supériorité. « On me fait des complimens sur mon pied chez le bottier. Il paraît que je ne l'ai pas trop vilain, — je ne l'ai jamais su ; » ou encore, « Je vois dans une glace un garçon brun, large des épaules, mince de taille, qui a l'air heureux et fort. Je connais cette tête, ce teint de cuivre, et ces yeux noirs. Ils appartiennent à un évadé qui s'appelle Jacques Vingtras. Je me dandine sur mes jambes comme sur des tiges d'acier. Il me semble que je suis sur un tremplin : j'ai de l'élasticité plein les muscles, et je bondirais comme une panthère ; » ou bien encore, quand pour la première fois, il s'est fait habiller chez un tailleur à la mode : « Me voilà enfin armé de pied en cap : bien pris dans ma jaquette, les hanches serrées dans mon pantalon doublé d'une bande de beau cuir rouge, à l'aise dans ce drap souple. J'ai fait tailler ma barbe en pointe, ma cravate est lâche autour de mon cou couleur de cuir frais, mes manchettes illuminent de blanc ma main à teinte de citron, comme un papier de soie fait valoir une orange. » Il porte haut la tête, ce jour-là, il promène ses habits sur le boulevard, les filles le regardent. « Il y a un *bar* américain, près du passage Jouffroy, où la mode est d'aller vers quatre heures. Des boursiers, des viveurs, des gens connus viennent là parader devant les belles filles qui versent les liqueurs couleur d'herbe, d'or et de sang. Je ne déplais pas, paraît-il, à ces filles. « Il a l'air d'un terre-neuve, » a dit Maria la Croqueuse. » Et, parmi tout cela, les rodomontades de l'ancien orgueil qui subsiste toujours : des « menaces de gifles toutes prêtes, » l'envie de « souffleter un ganté du bout de ses gants neufs, » et la fureur de « faire saigner un riche. » C'est sa façon de concilier les appétits de jouissance et de luxe vulgaire qui lui brûlent le sang, avec son rôle de conspirateur et d'ouvrier de la révolution future. Le jour où Jacques Vingtras aura du vin, de l'or, et des femmes, la révolution ne sera-t-elle pas faite? Et malheur à celui qui dira le contraire !

Avec l'ordinaire hypocrisie de tous ceux qui nous font leur confession, — pour que nous pensions d'eux ce qu'ils veulent qu'on en pense, — il a donc vainement essayé de rapporter cette « soif de bataille » à l'humilité de sa première origine, et « au sang de paysan qui coulait dans ses veines. » On voit du moins que, s'il y coulait du sang de paysan, il y était fortement mélangé de sang d'aristocrate. Et, en réalité, fanfaron de grossièreté, tartufe de jacobinisme, peu de gens ont eu le mépris du peuple au même degré que ce réfractaire et que ce déclassé. Luisans de convoitise, c'est toujours en haut que ses yeux regardent, vers les « bourreaux d'argent, creveurs de chevaux, entreteneurs de filles; » mais le paysan, mais l'ouvrier, mais ceux qui travaillent et qui peinent offensent la délicatesse de ses sens. « Ils man-

gent en bavant, ouvrent la bouche en long; ils se mouchent avec leurs doigts, s'essuient le nez sur leurs manches; » Jacques Vingtras, fils d'un maître d'études, est fait à d'autres manières. Il faut l'entendre nous parler des bonnes gens qui lui procurent un gîte, en l'adressant à leurs amis « avec un mot, gras comme les doigts du charcutier qui a vendu les côtelettes, » ou de ceux qui l'aident à vivre en lui procurant du travail : « Je ne fais rien, — pardon! je gagne dix sous cinq fois par semaine. Je donne une leçon à un fils de portier. » Sans doute il lui faudrait des vidames pour leur enseigner le latin, que d'ailleurs il ignore, et sur l'encre de ses billets de la poudre de diamans! Et quand le concierge de l'École de droit, avant de lui donner une adresse qu'il demande, lui dit de descendre dans la salle des inscriptions, et de « faire, en l'attendant, comme s'il était domestique, » de quel accent il répète, après vingt ou trente ans passés : « Je fais comme si j'étais domestique! » Mais, en revanche, de quel accent aussi, sincère celui-là, se rappelant le spectacle qu'il avait à Nantes, quotidiennement, sous les yeux, il s'écrie : « Le peuple!.. où est donc le peuple ici? Ces meneurs de bateaux, ces porteurs de cottes, ces Bas-Bretons en veste de toile crottée, ces paysans du voisinage en habit de drap vert, tout cela n'est pas le peuple. » Et, en effet, « tout cela, » c'est le peuple qui gagne durement sa vie, dont les plaisirs sont grossiers, dont les joies sont vulgaires, le peuple qui se prive sur son nécessaire, et qui « s'ôte le pain de la bouche » pour faire de ses fils, comme de celui-ci, des bacheliers, des bourgeois, des « redingotiers. » Ce n'est pas le peuple des réfractaires, qui vivent en marge des sociétés, ouvriers sans travail, professeurs sans élèves, avocats sans clientèle, étrangers sans aveu, bohèmes sans domicile, vagabonds sans métier, « tout ce qui ne peut pas se dire quelque chose, ophicléide, ébéniste, notaire, docteur ou cordonnier, » toute l'écume des grandes villes, toute la lie des vieilles civilisations. Et surtout ce n'est pas le peuple qui fait les émeutes pour donner aux déclassés de tout poil et de toute origine, avec les pures satisfactions de la vengeance, — ne fût-ce que trois mois, — toutes celles aussi du pouvoir, de l'amour-propre et de l'argent.

Lisez maintenant ce livre intitulé *l'Enfant*, que je ne trouve point « admirable, » comme quelques-uns, mais que je puis bien appeler « infâme, » sans y mettre, je pense, beaucoup d'exagération. L'auteur l'a dédié : « A tous ceux... qui furent tyrannisés par leurs maîtres ou rossés par leurs parens; » et il voudrait bien nous faire croire que, s'il a traité la mémoire de sa mère ou de son père comme je doute qu'on le fasse dans les prisons ou dans les bagnes, c'est sous l'impression violemment renouvelée des misères de son enfance et des coups qu'il a reçus. « Ai-je été nourri par ma mère? Est-ce une paysanne qui m'a

donné le sein? Je n'en sais rien. Quel que soit le sein que j'aie mordu, je ne me rappelle pas une caresse du temps où j'étais tout petit; je n'ai pas été dorloté, tapoté, baisoté; j'ai été beaucoup fouetté. Ma mère dit qu'il ne faut pas gâter les enfans et elle me fouette tous les matins; quand elle n'a pas le temps le matin, c'est pour midi, rarement plus tard que quatre heures. » Mais il ment; et ce n'est pas là le principe de sa haine. Et nous, entre les lignes visibles d'une confession apparente et publique, il nous faut savoir déchiffrer les aveux qui ne sont pas écrits.

Fils d'une paysanne et d'un maître d'études au collège du Puy, ce que Jacques Vingtras ne leur a jamais pardonné, c'est la modestie de leur condition. « Je viens au monde dans un lit de vieux bois, qui a des punaises de village et des puces de séminaire. » Dans un lit de vieux bois! lui, ce futur grand homme du pays Latin! Et sa mère, campagnarde, ne met pas l'orthographe! Et son père, pauvre hère, a étudié « pour être prêtre! » Mais leur fils, du moins, leur a fait cruellement expier le crime qu'ils avaient commis en lui donnant le jour. — Ah! tu portais « des robes raisin avec une ceinture jaune; » et tu m'habillais « comme un singe, » avec les vieilleries de ton humble garde-robe; et tu m'appelais « ton pauvre enfant » devant le monde; et tu te vantais « de ne pas rougir de ton origine; » et, comme tu n'avais pas les moyens de payer une bonne, tu me « faisais laver quelques assiettes » ou « donner du plumeau sur les meubles! » Et toi, simple maître d'études ou professeur de septième, tes élèves « se moquaient de ton grand nez et de ton vieux paletot; » ils me traitaient comme « le fils d'un galérien ou d'un garde-chiourme; » tandis que, père ambitieux qui n'imagine rien de plus ni de mieux que de faire de son fils quelque chose de plus que lui-même, tu m'obligeais alternativement de « piocher *les prophètes* » et d'étudier « le *que retranché!* » Eh bien! mon jour est venu, maintenant, de me venger des humiliations que vous m'avez imposées. Les blessures d'amour-propre que vous m'avez values, je vais donc pouvoir vous les rendre, et, si vous n'aviez pas conscience du ridicule que vous traîniez partout après vous, c'est moi qui me charge aujourd'hui de vous l'apprendre. On ne plie pas ainsi l'échine, monsieur Vingtras, devant ses supérieurs; et vous, madame Vingtras, on ne fait pas de vos plaisanteries dans le monde. Vous m'avez donné de « l'éducation, » supportez-en les conséquences. Tel que vous me voyez, moi, Jacques Vingtras, votre fils, je rougis de mon origine, si vous ne rougissez pas de la vôtre; et j'ai honte pour vous de notre commune misère, si vous ne paraissez pas en avoir senti l'aiguillon. On ne fait pas d'enfans quand on est pauvre, et, si l'on a le malheur d'en avoir, on tâche à les traiter comme des enfans de riche. — Et pendant près de quatre cents pages, avec une volupté féroce, il a jeté

le ridicule et l'injure sur ce père et cette mère, qui n'avaient au fond d'autre tort que d'avoir peut-être sévèrement élevé l'enfant, dont à notre tour nous avons le droit de dire qu'il le fut trop doucement encore, puisqu'il devait devenir l'homme que nous avons connu.

Si quelque chose d'ailleurs pouvait ajouter à l'odieux de ce livre, c'est qu'il l'écrivit bien des années après avoir joué pour sa mère la comédie de la réconciliation. Un jour, en effet, la malheureuse femme, — il avait dix-sept ans, — s'était demandé si peut-être elle n'avait pas fait fausse route en élevant ce fils unique selon son propre jugement; et les rancunes du jeune homme effacées par les remords de la mère semblaient à jamais évanouies. Mais dans cette figure de paysanne transformée « par la poésie de la douleur, » tout ce que ce soi-disant avocat des humbles avait vu, c'est que sa mère dans la souffrance « avait la pâleur d'une grande dame, » et c'est tout ce qu'il en avait retenu. Elle avait donné à ce réfractaire la sensation d'une mère d'aristocrate, et pendant quelques minutes, ce démocrate et ce socialiste avait revu sa première enfance comme bercée sur les genoux d'une duchesse.

Comme il avait voulu nous donner le change sur les griefs de son enfance, il a voulu nous le donner aussi sur ceux de son éducation. A vrai dire, ce sont les mêmes, — car jamais peut-être rhétoricien ne s'est vu plus gonflé de son importance ni jamais bachelier plus convaincu de sa science. « Mes parens m'ont donné de l'éducation, et je n'en veux plus! Je me plais mieux avec les laboureurs et les savetiers qu'avec les agrégés, et j'ai toujours trouvé mon oncle Joseph moins bête que M. Beliben, le professeur de philosophie. » Et dans un autre endroit: « Ah! oui, je préférerais des sabots! J'aime mieux l'odeur de Florimond, le laboureur, que celle de M. Sother, le professeur de huitième, j'aime mieux faire des paquets de foin que lire ma grammaire... Je suis peut-être né pour être domestique. » C'est ce que l'on dit quand on a été « le candidat de la misère » à la députation, et qu'on a fait partie de la commune de Paris. Mais quand on est plus sincère, on laisse éclater son mépris pour ceux qui ne savent pas l'orthographe et l'on garde un durable orgueil de ses succès en vers latins. « Le délégué à l'intérieur signe des actes pavés de barbarismes, mais pavés aussi d'intentions révolutionnaires... et il a organisé depuis qu'il est là une insurrection terrible contre la grammaire. » Sentez-vous s'il est fier, lui, « le lettré, » comme on l'appelle entre gens de la commune, de savoir à peu près l'orthographe? Et quand il nous raconte ses essais de correspondance commerciale : « Monsieur, c'est avec un profond regret que je me vois obligé, *triste ministerium*, de vous dire que votre demande est de celles que je ne puis *albo notare lapillo*, marquer d'un caillou blanc. » Sentez-vous s'il est heureux de

nous montrer que, jadis, il n'a pas volé ses nominations en discours latin? De quoi se plaint-il donc, et que signifie cette dédicace de cet autre livre : « A tous ceux qui, nourris de grec et de latin, sont morts de faim? » Nous allons le savoir.

Il se plaint que la société, qui fait des bacheliers, ne leur fasse pas des rentes, et que les succès de collège ne classent pas les hommes pour la vie : en haut les forts en thème et les *cancres* en bas. En lui donnant des prix, on l'avait proclamé supérieur à ceux qui n'en recevaient point; on lui devait de lui continuer le respect de cette supériorité; en ne le faisant pas, on lui faisait banqueroute. « Je me croise à chaque instant avec avec d'anciens *cancres*, — c'est lui qui souligne, — qui ne s'en portent pas plus mal. Ils n'ont pas du tout l'air de se souvenir qu'ils étaient les derniers dans la classe. Ils sont entrés dans l'industrie, quelques-uns ont voyagé; ils ont la mine dégagée et ouverte. Ils se rappellent que je passais pour l'espoir du collège. » Pour l'espoir du collège!.. Et son étonnement devient de la colère, et son amour-propre blessé se tourne en une haine sauvage, à mesure qu'il apprend de la vie qu'un prix de version latine ou de thème grec, n'étant pas la mesure unique de la capacité des hommes, n'est pas celle non plus de leur succès. Car alors à quoi bon cette « latinasserie? » ces complimens quand il était le premier? ces fanfares au jour de la distribution des prix? On se moquait donc de lui s'il y a d'autres forces en ce monde que celle de l'intelligence? Et quel était le sens de cette révolution fameuse, qui n'avait aboli ni le pouvoir de la naissance, ni celui de la fortune acquise, ni celui de l'honorabilité continuée de père en fils, ni celui de l'esprit de conduite, ni celui seulement du travail et de la volonté? Si c'en était le temps, — je veux dire s'il s'agissait d'un autre personnage, plus digne de sympathie, — j'aimerais à montrer là le point faible et le vice du système de notre éducation classique. Uniforme, égalitaire, n'ayant pas plus d'égard à la diversité des conditions qu'à l'inégalité naturelle des aptitudes, je ne pense pas qu'il y en ait une plus propre à faire des « réfractaires » et des « déclassés, » parce que je n'en vois pas qui donne à la jeunesse une idée moins exacte, plus fausse et plus décevante surtout de la réalité de la vie. Mais la question est de celles que l'on ne saurait trancher ni traiter en passant. Et, dans le cas d'un Vallès, quelques reproches que l'on puisse faire à ce système d'éducation, j'aime mieux dire que, souvent heureux en ses effets, il ne produit ses pires conséquences qu'autant qu'il opère sur une nature foncièrement immorale, mauvaise et dangereuse.

On a bien souvent essayé, dans le temps où nous sommes, d'obscurcir, de brouiller le sens de ces vieux mots. On affecte donc volontiers de croire et peut-être croit-on, pour l'avoir entendu répéter à

d'aimables sceptiques, qu'une nature « immorale » est celle tout simplement qui comprend la morale autrement que nous, ou une nature « dangereuse, » celle qui met en péril les intérêts de nos passions et notre égoïsme. Mais les vraies et vieilles définitions en sont autres, et n'ont rien d'arbitraire. Une nature « immorale » est celle qui ne sent pas la nécessité, pour l'être faible ou vicieux que nous sommes, d'être toujours et constamment en garde contre les suggestions qui lui viennent de ce que l'on pourrait appeler son fonds d'animalité. Nous avons tous en nous les commencemens ou les semences des plus détestables passions, et tous nous sommes poussés par des instincts obscurs vers l'assouvissement des pires appétits. Être immoral, ce n'est rien de plus que lâcher la bride à ces instincts, proclamer qu'ils nous sont donnés pour être satisfaits, que c'est donc être dupe que de chercher à les vaincre; mais aussi c'est remettre en question, dans chacun de nos actes, l'existence même de la société, qui n'est au fond qu'une assurance mutuelle que les hommes ont prise les uns contre les autres. Ai-je besoin de prouver que peu de natures ont été plus profondément « immorales » que celle du malheureux homme dont je parle, si peu de « réfractaires » ont réclamé plus insolemment que lui le droit d'être lui-même, sans mesure et sans borne? Il ne s'agit plus ici de ce qu'il a fait ou de ce qu'il n'a point fait ; — nous dépendons trop des circonstances pour que nos actes seuls suffisent à fonder un jugement sur nous; — il s'agit de ce qu'il eût voulu faire si l'occasion, si la fortune, si nos destins l'eussent permis. Or, il nous a lui-même raconté son existence à peu près tout entière, et quoi qu'il ait pu rêver de honteux ou de coupable, on ne voit pas qu'il ait un seul instant hésité sur son droit de le faire. De toutes les formes de l'immoralité, si ce n'est pas la pire, elle en est du moins bien voisine; j'en connais de plus dégradantes, mais non pas de plus complètes ni de plus redoutables : se prendre soi-même comme l'on est, avec ses défauts, avec ses vices, et n'hésiter jamais, pour aucune considération que ce puisse être, à les diviniser en les satisfaisant. Jacques Vingtras s'est peut-être su gré d'avoir écrit *l'Enfant* comme d'un acte de courage, et en tout cas, pas une heure, pas une minute il n'a cru qu'il lui fût interdit de l'écrire. En effet, qu'importait le reste, — le reste, c'est-à-dire tout ce qui rend le souvenir du père ou de la mère sacrés à leur enfant, — du moment qu'il avait son amour-propre à venger, ses rancunes à évacuer et sa bile à vomir?

Ajoutez maintenant qu'aucune qualité n'a compensé ses vices, et c'est en bon français ce qu'on appelle une mauvaise nature : celle où manque, en même temps qu'une volonté droite qui discipline et qui dompte l'instinct, l'idée qui l'utilise, en le détournant, comme on fait des forces physiques, vers un but meilleur et plus noble qu'il n'est lui-même.

Dans la plupart des hommes, en effet, le mal est mélangé de bien. Ceux mêmes qui vont droit devant eux, sans réflexion, repentir ni remords, peuvent proposer à leur besoin d'agir un objet qui l'épure. Il y a des sophistes, comme Rousseau, comme Proudhon, que l'on peut détester, mais que cependant la morale ne saurait absolument condamner; et il y a des révolutionnaires comme Danton, comme Robespierre, que le jugement de l'histoire a distingués, distinguera toujours d'un Hébert ou d'un Marat. Ce n'est pas seulement que les uns ou les autres, en prêchant la révolte ou se laissant tomber jusqu'au crime, y aient porté une autre pensée que celle de faire leur fortune littéraire ou politique, c'est qu'ils avaient, quel qu'il fût, un certain idéal, je veux dire une préoccupation qui débordait l'heure présente, la vie mortelle, un souci de ce qui serait quand eux-mêmes ne seraient plus. Tels d'entre eux étaient si loin d'être des natures « immorales, » que la morale, c'est-à-dire la formule de la conduite humaine, a été la grande affaire de leurs méditations; et tels autres, justement flétris, et quoique leur nom n'éveille que d'odieux souvenirs, ne furent pas cependant des natures tout à fait « mauvaises. » Et la preuve en sera si je mets seulement à côté des noms que je viens de citer le nom de Jules Vallès.

C'est que celui-ci n'eut jamais ce qui s'appelle une idée politique ou sociale, c'est que jamais il ne connut qu'une ardeur, celle de parvenir, et c'est enfin que jamais il ne se proposa d'autre objet que de rassasier les convoitises de Vallès. J'ai tâché de montrer quelles elles avaient été. « La voilà donc, s'écrie-t-il, à la date du 18 mars 1871, dans *l'Insurgé*, la voilà donc, la minute espérée et attendue depuis la première cruauté du père, depuis la première gifle du cuistre, depuis le premier jour passé sans pain, depuis la première nuit passée sans logis! — Voilà la revanche du collège, de la misère — et de décembre. » La revanche de décembre! le lecteur sait ce qu'il en doit penser maintenant. C'est le mot qu'il fallait pour donner une couleur politique aux haines de Jacques Vingtras et à ses convoitises. Mais si l'on pouvait douter qu'il se moquât de décembre comme de brumaire, et de février comme de juillet, il suffirait d'un dernier aveu. « *Les gueux sont des gens heureux*, dit la chanson de Béranger, mais il ne faut pas dire cela aux gueux; s'ils le croient, ils ne se révolteront pas; ils prendront la besace, le bâton, et non le fusil. » En effet, s'ils ne prennent pas le fusil, que deviendra Jacques Vingtras? et que deviendront ses appétits? Disons donc aux gueux qu'ils ne sont pas heureux; s'ils ne sentent pas leur misère, tâchons d'en éveiller en eux le sentiment; s'ils essaient d'en sortir honnêtement, par le travail et l'effort, persuadons-leur que c'est une duperie; s'ils manquent de maux réels, inoculons-leur-en d'imaginaires; s'il n'y a pas de haines dans leur cœur, sachons leur

en inspirer; et, — qu'ils prennent seulement le fusil, il en sortira toujours bien quelque chose.

C'est ce qui mettra, si l'on veut, le dernier trait à cette nature, et celui qui l'achèvera de peindre : immorale et mauvaise, elle fut encore, et de plus, dangereuse. A la vérité, je sais, dans ces affectations de férocité sanguinaire, ce qu'il entre presque toujours de « cabotinage » et, si je l'ose dire, de « fumisterie. » A Vallès donc, comme à tant d'autres, le cœur faillit au moment d'agir, ou du moins on l'a dit, et lui-même s'est défendu d'avoir conseillé les incendies de 1871 et le massacre des otages. Mais l'histoire lui répondra comme ce fédéré : « Le massacre des otages? Eh! dites donc, le lettré, et les massacres de septembre! c'était donc une blague quand vous nous disiez de faire comme en 93? » En effet, on n'a pas le droit de reculer et de bouder la besogne, pour malpropre qu'elle soit, quand on a soulevé la révolte, et soulevée, comme Vallès, au nom des pires passions qui puissent pousser l'homme contre l'homme. On ne l'excuserait certes pas, mais en le jugeant on pourrait le plaindre si l'on discernait seulement quelque chose en lui de la nature du sectaire ou du fanatique; on n'y reconnaît malheureusement que les rancunes de l'impuissant, l'envie du réfractaire et, pour tout dire d'un mot, les instincts du forban. Qu'importe après cela qu'un jour il ait empêché celui-ci, comme il s'en vante, de faire sauter le Panthéon, ou celui-là de joindre une victime de plus à celles de la commune? Ce qui demeure vrai, c'est qu'il était de ceux dont les appétits brutaux et l'indisciplinable égoïsme voient et verront toujours, dans toute société réglée, leur naturelle et constante ennemie. Ce qui n'est pas moins vrai, c'est que les satisfactions qu'il réclamait de la vie, il les voulait au prix d'une révolution ou d'un bouleversement social, comme s'il eût dû manquer quelque chose à sa volupté s'il ne l'eût obtenue de l'émeute et du meurtre. Et ce qui peut-être est encore plus vrai, c'est que, si c'est là une distinction, — non pas sans doute unique, mais enfin assez rare, — on n'en imagine pas dont lui-même eût été plus fier. A ce titre, entre Hébert et Marat, par exemple, à peine moins grotesque que l'un et presque aussi féroce que l'autre, il tiendra dignement sa place dans un musée national des horreurs, et en attendant, comme cela sans doute ne pourra manquer quelque jour, qu'il ait aussi lui sa statue sur une place publique, dans ce pays de France où le souvenir des révolutions s'immortalise en bronze. Tant d'autres ont déjà la leur! et ne souscrit-on pas quelque part pour celle de Danton?

F. BRUNETIÈRE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

28 février.

Si tout n'était sérieux quand la France est en jeu, si l'on pouvait oublier un instant le pays compromis pour ne voir que les petites passions, les intrigues, les inconséquences des hommes et des partis, tout ce qui se passe aujourd'hui suffirait peut-être à amuser une certaine curiosité et pourrait être pris pour un imbroglio qui manquerait d'ailleurs assez souvent d'esprit. Tout marche si étrangement, les questions sont si bizarrement engagées et enchevêtrées qu'on ne distingue pas bien le secret de cette comédie trop prolongée, où les acteurs finissent par se perdre eux-mêmes dans leurs propres combinaisons. On voit bien des calculs équivoques, des intentions assez vulgaires, des manèges d'une habileté douteuse; on ne voit pas un système de gouvernement, une idée sérieuse, et nos politiques, même ceux qui ont la prétention de tout conduire, seraient bien embarrassés de dire où ils vont, comment ils dénoueront toutes ces affaires extérieures ou intérieures qui se pressent devant eux depuis que les chambres sont rentrées. Ils ne savent sûrement pas comment ils en finiront avec cette expédition du Tonkin, devenue la guerre avec la Chine, et, s'ils se hâtent de triompher des succès de nos soldats, de la récente prise de Lang-son, ils ne semblent pas mieux fixés aujourd'hui qu'hier sur les suites d'une entreprise qui n'a cessé de s'étendre et de s'aggraver parce qu'elle n'a jamais été dirigée. Ils vivent au jour le jour, suffisant par de petits moyens, par des expédiens, aux nécessités les plus incommodes du moment, se laissant aller avec une sorte de naïveté bizarre à leurs passions de parti et ajoutant, selon la circonstance, une scène de plus à leur imbroglio. Ils jouent un peu avec tout, avec le budget qui n'est pas encore voté, avec le scrutin de liste qu'ils se promettent

d'organiser à leur profit comme ils ont arrangé l'électorat sénatorial, avec le droit sur les blés qu'ils offrent comme un appât aux populations agricoles, avec un licenciement anticipé de soldats dont ils espèrent tirer quelque avantage de popularité dans les campagnes. Au fond, ils n'ont plus visiblement d'autre préoccupation que de se préparer au grand scrutin de cette année, de prolonger leur règne par les élections prochaines. Ils n'en sont plus à se persuader que tout est permis pour assurer une victoire de parti : c'est entendu, et la république telle qu'ils la font est l'héritière empressée de tous les abus de pouvoir, de toutes les tactiques, des captations dont on a si souvent accusé les autres régimes de se servir pour vivre ou pour se délivrer de leurs adversaires. La république d'aujourd'hui, il faut en convenir, a même perfectionné les vieux procédés, et, à défaut d'autre progrès, en voilà un que les républicains du jour peuvent se flatter d'avoir réalisé. On pourra les égaler en les imitant si on le veut, on ne pourra pas les surpasser, surtout dans l'art de se servir du budget pour les propagandes électorales, d'abuser des influences et des majorités!

Assurément il est impossible de montrer cet esprit de parti et d'exclusion plus ingénument que ne l'a fait le sénat dans la vérification des pouvoirs des sénateurs récemment élus. Il commence bien, ce nouveau sénat, et il promet de remplir son rôle d'assemblée modératrice et impartiale! Il y a quelques années déjà, la chambre des députés se trouvait un jour exposée à une tentation à peu près semblable dans une solennelle vérification de pouvoirs et, dans sa fougue de représaille, elle procédait on ne peut plus sommairement; elle décrétait sans plus de façon, sans plus de formalités, l'invalidation en masse des députés conservateurs et la validation sans examen des élus républicains. On avait beau dire aux vainqueurs du jour qu'ils abusaient de leur majorité, qu'ils faisaient ce qui n'avait été jamais fait dans aucune assemblée, qu'ils créaient de plus, par une iniquité de jurisprudence parlementaire, une arme dont on pourrait se servir contre eux; ils n'écoutaient rien, ils invalidaient sur l'étiquette : c'était simple et net! Le sénat, nous l'avouons, n'est point allé aussi loin, il n'a pas moins donné à sa manière un double exemple assez triste, en débutant par deux actes de faiblesse ou de dangereuse partialité.

Qu'est-il arrivé, en effet? Il s'est trouvé une élection, celle du Finistère, qui n'était l'objet d'aucune contestation sérieuse, sur laquelle ne pesait, de l'aveu de beaucoup de républicains, aucune présomption d'irrégularité. Tout ce qu'on a pu remarquer, après des recherches minutieuses, c'est que quelques prêtres, cinq ou six, usant d'un droit qui n'est pas mis en doute, ont été élus délégués sénatoriaux. Chose étonnante! Dans ce pays de mœurs et de traditions religieuses, quelques délégués ont été logés dans des maisons ecclésiastiques! Quoi encore? M. l'évêque d'Angers, qui est député et qui est, à ce titre,

électeur sénatorial du Finistère, aurait prononcé une allocution dans une réunion privée ! Il aurait même donné, à ce qu'il paraît, sa bénédiction à ceux qui la demandaient, et c'est ce qu'on a appelé la bénédiction des votes ! Il n'en a pas fallu davantage pour obtenir du sénat le vote d'une enquête parlementaire, — et remarquez que, dans la commission qui a été nommée pour procéder à cette enquête, on n'a pas eu même la simple équité d'admettre un représentant de l'opposition, de la minorité. De sorte que, pour quelques détails insignifians, on suspend la représentation sénatoriale de toute une contrée et on va agiter un département, soulever des passions, troubler peut-être les consciences, pour se mettre à la recherche de preuves qu'on n'a pas contre une élection jugée jusqu'ici régulière. — D'un autre côté, il y a l'élection du département de l'Eure. Ici on n'est pas réduit tout à fait à des présomptions, à des bruits. Il y a eu, non pas la bénédiction des votes, mais la distribution des faveurs officielles. M. le ministre des travaux publics, imitant fidèlement les circulaires impériales, a écrit, à la veille des élections, pour annoncer la concession d'un chemin de fer qui s'était fait longtemps attendre. Ce n'est pas tout : il y aurait eu une irrégularité à peu près constatée, à Bernay, dans la désignation des délégués sénatoriaux, et la question de légalité était soumise au conseil d'état. N'importe ! le sénat, selon les purs républicains, ne pouvait s'arrêter pour si peu. M. le ministre des travaux publics n'a fait que son devoir en distribuant à propos la manne électorale, — toujours comme sous l'empire. Il n'y avait point à s'inquiéter de l'arrêt du conseil d'état, qui devait être prononcé deux jours après. On ne pouvait pas même attendre l'impression du rapport sur l'élection. Il fallait se hâter d'en finir, de fermer la porte à M. le duc de Broglie, qui, par le fait, n'est plus sénateur, et qui trouvera peut-être dans les travaux de l'esprit un dédommagement que beaucoup de membres du sénat n'ont pas.

Ainsi, sévérité outrée dans l'élection du Finistère, complaisance ou indulgence pour tous les abus dans l'élection de l'Eure, partialité violente ou puérile dans les deux cas, c'est là le dernier mot. Qu'espère-t-on gagner avec ces procédés ? Les républicains du Luxembourg ont cru peut-être se populariser en montrant leur zèle ; ils n'ont montré qu'une chose, c'est que le niveau parlementaire a peut-être assez sensiblement baissé, depuis les élections dernières, au Luxembourg. Le sénat n'a pas vu qu'en cédant du premier coup à des conseils de parti, il sortait de son rôle d'impartialité modératrice, il avouait sa faiblesse et ne faisait que donner une arme de plus à ceux qui veulent toujours l'atteindre dans son autorité, dans son indépendance et même dans son existence.

Une revision constitutionnelle a été accomplie non sans peine et sans bruit, il y a quelques mois, pour donner une vie nouvelle, tout

au moins une organisation différente au sénat, et, en définitive, à quoi donc a-t-elle conduit, cette revision? Elle a déjà subi une première épreuve; elle n'a eu d'autre résultat que d'affaiblir le sénat par la suppression d'une classe de sénateurs qui pouvait représenter la stabilité, les lumières, l'indépendance, et par l'adoption d'un nouveau régime électoral conçu dans un intérêt évident de parti? C'est que les lois n'ont de valeur et de signification que par l'esprit qui les inspire, et l'esprit qui a inspiré la dernière revision était sans fécondité. On a tout simplement amoindri le sénat sous prétexte de désarmer ceux qui voulaient le détruire. Maintenant, c'est la chambre des députés qui a entrepris de se reviser elle-même, non plus par un changement de constitution, qui n'était pas nécessaire, mais par un retour au scrutin de liste, au vote collectif par département. La question est depuis longtemps à l'étude dans une commission parlementaire; elle a été l'objet d'un récent rapport, elle a pris rang dans l'ordre des discussions les plus prochaines. Cette loi, qui viendra après le débat engagé aujourd'hui sur les céréales, peut-être après le budget, c'est un préliminaire des élections. Que produira-t-elle dans la situation de la France?

Il n'est point douteux que, considéré à un point de vue théorique et supérieur, le scrutin de liste a une portée, un caractère que n'a pas le scrutin d'arrondissement. Il donne aux élections une signification plus politique; il met ou il est censé mettre l'intérêt général d'une représentation plus fortement composée au-dessus des intérêts et des importances de localité. Le scrutin de liste peut avoir sans doute cet avantage. Est-il plus vrai, est-il plus sincère que le scrutin d'arrondissement? A parler franchement, c'est une question qui a été tranchée tour à tour dans tous les sens, selon les circonstances, depuis que le suffrage universel existe. Lorsque le scrutin de liste a été la loi du pays, on n'a pas tardé à en saisir les inconvéniens et les abus. On a vu qu'il ne produisait qu'une représentation factice élue sans garanties, préparée par des comités sans mandat ou par quelque prépotence directrice : on a demandé à revenir au scrutin d'arrondissement ! Depuis dix ans, ce dernier genre de scrutin existe, et on a vu cette masse d'appétits locaux, d'ambitions vulgaires, de médiocrités brouillonnes, encombrant la vie publique, tenant en échec l'administration, le gouvernement. On a eu ce que M. Gambetta, dans son langage irrévérencieux, a appelé une « chambre de sous-vétérinaires : » on demande aujourd'hui à revenir au scrutin de liste ! C'est un peu l'histoire d'un malade qui se tourne de tous les côtés, cherchant une position dans l'espoir d'être soulagé du mal dont il souffre pour le moment. Cela signifie tout simplement que le suffrage universel, depuis qu'il a été inauguré en France, n'a point trouvé encore son organisation. Il reste, pour ainsi dire, à l'état d'élément tour à tour soumis à un pou-

voir qui le dirige ou incompressible, et, à voir les idées qui règnent, aujourd'hui il y a bien des chances pour que la loi qui sera vraisemblablement votée ne soit qu'une expérience incohérente de plus. Ce dont les partisans du scrutin de liste devraient se préoccuper avant tout, en effet, ce dont ils s'occupent le moins, c'est d'organiser le suffrage universel. Ils se préparent uniquement à faire voter le scrutin de liste pour l'exploiter dans un intérêt de parti, et, au lieu de chercher à atténuer les abus du suffrage universel dans l'application, ils semblent s'étudier au contraire à en aggraver les dangers en repoussant une proposition, pourtant bien naturelle, qui consisterait à proportionner le nombre des députés au chiffre des électeurs plutôt qu'au chiffre brutal de la population. La question est bien simple en vérité. Il s'agit tout bonnement de savoir si les étrangers allemands, italiens, anglais, qui affluent à Paris, dans quelques villes du Nord ou du Midi, concourront indirectement à déterminer l'importance de la représentation par département. Les radicaux tiennent absolument à avoir des députés qui représentent dans une certaine mesure des étrangers. Chose plus singulière, le gouvernement lui-même semble assez disposé à accepter ce système, tout au moins à le laisser passer sans contestation. Et voilà, on en conviendra, une étrange manière de préparer une organisation sérieuse, nationale, surtout durable, du suffrage universel par le scrutin de liste !

On parle sans cesse de réformes, de progrès, on se flatte aussi de reconquérir par une politique d'initiative l'influence au dehors. C'est là justement la question. Pour accomplir de vraies et utiles réformes, comme pour avoir une politique extérieure sérieuse, il y a un certain nombre de conditions nécessaires en dehors desquelles tout est vain ou périlleux. Il faut un gouvernement attentif, mesuré, ferme dans ses desseins comme dans sa conduite ; il faut aussi une majorité réelle. Ce sont les deux grands ressorts sans lesquels on ne peut rien. Et, pour être une majorité, il ne suffit pas de parler comme parlait récemment le président d'un groupe parlementaire, M. Develle, de se dire modestement qu'on a mérité la confiance du pays, qu'on a réalisé toute sorte de progrès, que la question des fonctionnaires a été heureusement résolue, que « jamais le contrôle de nos finances n'a été plus vigilant, » qu'on représente « les principes de modération et de justice, » que tout est pour le mieux. Il ne suffit pas non plus, pour être un gouvernement, d'en affecter l'apparence, de prendre des airs d'autorité, de se montrer expert aux petits manèges et aux petites captations de pouvoir. Pour être une majorité et un gouvernement, il faut savoir ce qu'on veut ; il faut avoir des vues précises, un sentiment exact des besoins, des mœurs, des intérêts du pays, et, il faut se dire surtout qu'on ne fonde pas un régime avec les idées qui ont servi à détruire tous les régimes, avec des complaisances pour les factions,

avec des passions exclusives, des guerres contre les croyances, et des apothéoses des agitateurs révolutionnaires de tous les temps. L'autre jour, les pouvoirs publics se sont dérangés pour une cérémonie de place publique. La chambre des députés s'est fait un devoir d'interrompre ses travaux; M. le président de la république a envoyé ses représentans; les ministres se sont rendus à la cérémonie. Tout ce monde officiel s'est mis en mouvement pour assister à l'inauguration d'une statue de M. Ledru-Rollin, élevée à la place où il y avait une statue de Voltaire, qui avait succédé à une statue du prince Eugène.

Fort bien! Qu'est-ce que M. Ledru-Rollin? Pourquoi lui élève-t-on une statue? M. Ledru-Rollin n'a jamais été vraiment qu'une médiocrité gonflée et assez prétentieuse, qui n'a eu qu'une importance toute factice et éphémère. Il n'a certes mérité des statues ni par son éloquence, ni par les œuvres de l'esprit, ni par ses actions, ni par l'éclat d'une grande carrière. Il est, dit-on, l'un des fondateurs du suffrage universel, il l'a été dans tous les cas, avec bien d'autres, même avec un des chefs du parti légitimiste, M. l'abbé de Genoude, qui avait élevé le drapeau du suffrage universel bien avant le tribun révolutionnaire. Jeté un jour, par le hasard des événemens, dans un gouvernement provisoire et au ministère de l'intérieur, M. Ledru-Rollin n'a montré au pouvoir que l'inconsistance agitée d'un politique à la fois violent et faible. Il n'a laissé qu'un souvenir de son passage dans les affaires de son pays : il a été un des auteurs de la révolution du 24 février 1848 contre un gouvernement demeuré jusqu'au bout dans la loi, et il a été aussi l'insurgé du 13 juin 1849 contre la république elle-même. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, c'est là la moralité de la cérémonie : sur ce piédestal, c'est la force qui triomphe; cette statue, elle est élevée à l'esprit d'insurrection, et c'est l'esprit d'insurrection, c'est la force qu'on est allé l'autre jour honorer officiellement. On s'en serait passé, c'est bien possible; on y est allé parce qu'on n'a pas osé se séparer du radicalisme, et c'est précisément parce qu'on subit ces complicités, parce qu'on a de ces héros, qu'on a tant de peine à être un gouvernement sérieux et une vraie majorité. C'est parce qu'on est bon gré mal gré enchaîné à la politique révolutionnaire qu'il n'y a que des réformes équivoques à l'intérieur et des entreprises incohérentes à l'extérieur.

A voir comment tout change et décroît ou s'altère au courant de ce siècle qui se précipite, on ne peut se défendre parfois d'un certain retour d'esprit vers d'autres temps qui ont eu sans doute eux-mêmes leurs troubles et leurs crises, leurs faiblesses et leurs ridicules, mais où il y avait aussi à travers tout l'ardeur des idées, la générosité des sentimens, le goût des conquêtes libérales et des plus nobles garanties publiques. On se reprend à interroger un passé déjà lointain, à compter tout ce que les années ont dévoré d'hommes et de gouverne-

mens, tout ce qu'elles ont laissé de ruines sur cette longue route où les étapes sont marquées par des révolutions et des déceptions.

C'est l'impression qui se réveille à la lecture de ce nouveau volume de la *Correspondance de Charles de Rémusat avec sa mère,* un des plus intéressans et des plus vifs de cette série qui a commencé par les *Mémoires* et les *Lettres* de Mme de Rémusat sur l'empire, qui va aujourd'hui jusqu'aux premières années de la restauration. Ces lettres nouvelles sont une histoire familière, piquante des incidens ou des travers du jour en même temps qu'un drame tout moral et intellectuel entre deux esprits d'élite à un des momens les plus attachans, les plus caractéristiques peut-être du règne de la légitimité restaurée. On est en 1818, à ces heures encore indécises où la restauration, délivrée par M. de Richelieu de l'occupation étrangère, essaie de se dégager à l'intérieur et de prendre une direction libérale par un ministère modéré et éclairé, avec une loi nouvelle sur les élections, avec la loi du maréchal Gouvion-Saint-Cyr sur le recrutement de l'armée, avec les lois de M. de Serre sur la presse. Les vieux partis, ultras et émigrés de l'ancien régime, révolutionnaires ou impérialistes mal déguisés, s'agitent autour de cette royauté bien intentionnée, mais incertaine et hésitante, tandis que de toutes parts commence à s'élever une jeunesse étrangère aux factions, intelligente, instruite, généreuse, impatiente de vivre et de penser. Les partis conspirent, les chambres discutent, les ministres ne sont pas toujours sûrs les uns des autres et se jalousent, les salons s'ouvrent à l'élégance et à l'esprit, les jeunes gens cherchent leur voie : tout est en mouvement ! c'est le cadre où se joue cette correspondance entre Mme de Rémusat, qui est à Lille avec son mari, préfet du Nord, et Charles de Rémusat, qui est à Paris, occupé au ministère de la marine, auprès de M. Molé, fort mêlé au monde et déjà épris d'idées nouvelles. Rien, certes, de plus attrayant que cette conversation animée de deux personnes de nature et d'âge si différens, — la mère, clairvoyante, sensée, attentive à tout ce que fait ou pense son fils, ingénieuse à l'avertir et même à le redresser, — le fils, libre d'esprit, ayant déjà des convictions sous un air mondain, grandissant à vue d'œil jusqu'au jour où le livre de Mme de Staël sur la révolution française le révèle en quelque sorte à lui-même, et où il écrit : « Ce livre me ravit, il m'enchante, il m'émeut. Aucune lecture ne m'a plus touché, ne m'a mieux été au cœur que celle-là. J'en pleure de joie, quelquefois de douleur et souvent aussi de fierté;... c'est un juste sujet de fierté que de retrouver dans un esprit de cette hauteur toutes ses opinions... » Ce livre de Mme de Staël était l'objet de son premier écrit, que M. Guizot signalait comme une expression de ce que pensaient les générations nouvelles, et qu'il avait d'abord naturellement communiqué à sa mère. Ainsi, ils vont l'un et l'autre, la mère et le jeune homme, se confiant toutes leurs impressions, par-

lant des choses les plus sérieuses comme des bruits mondains ou d'une représentation de Mlle Mars, commentant les incidens de la politique et les discussions des chambres, traçant au passage de piquans portraits des ministres, de M. Molé, de M. Pasquier, des ultras ou des révolutionnaires.

De ce monde d'autrefois et de ce temps il ne reste plus rien, pas même les lois libérales de M. de Serre sur la presse, qui ont été remplacées et n'ont jamais été égalées. Il ne reste tout au plus que le souvenir d'un moment brillant de l'histoire, des tentatives généreuses qu'on faisait alors pour arriver à fonder par degrés des institutions libres, et le sentiment assez peu consolant que, depuis cette époque, on a fait du chemin sans aller plus droit au but. C'est justement en cela que ces lettres, révélation d'un esprit jeune et fier, retrouvent un singulier à-propos. Il est certain que bien des idées qu'on avait en 1818 et en 1820 ressembleraient aujourd'hui à de l'ingénuité, tant on s'est accoutumé à ne tenir aucun compte des conditions, des garanties en dehors desquelles un jeune libéral d'autrefois trouvait que la vie publique n'avait plus de prix. Charles de Rémusat écrivait, en 1818, non par diplomatie de parti, mais dans l'intimité, qu'il y avait quelque chose de plus dangereux que le despotisme éhonté de la force, qui ne trompait personne, c'était « le despotisme hypocrite, qui cherche des excuses, expose ses motifs, colore ses intentions, remet tous les droits en question et profite de l'incertitude des esprits, de l'inquiétude des consciences pour les faire parler à son gré. » Ce jeune libéral de la restauration avait le sentiment profond qu'il n'y avait pas de liberté sans des garanties précises pour tous et sans le respect de ces garanties, qu'il n'y avait pas un ministère sérieux s'il n'avait pas un système suivi, s'il ne s'attachait pas aux institutions, et c'est sous la monarchie, trois ans après 1815, qu'il parlait ainsi. Lorsque le maréchal Gouvion-Saint-Cyr proposait sa loi de recrutement, qui est restée longtemps une des lois les plus libérales, les plus populaires, qui chassait l'arbitraire de l'armée, il rencontrait une vive opposition parmi les royalistes, et ce qu'on attaquait dans la loi, c'était justement ce que Charles de Rémusat défendait, en montrant dans le maréchal un modèle à suivre. « C'est une belle attitude, écrivait-il, que celle de ce ministre de la guerre qui, impassible et muet au milieu du fracas des disputes, ne prend la parole que pour être entendu de la France entière... Il y a un mois, ses collègues se moquaient de lui ; c'était à qui plaisanterait sur son calme et son immuabilité, et il s'est trouvé tout bonnement que, parce qu'il savait ce qu'il voulait, il a été plus habile qu'eux tous. Tout serait donc facile si, au lieu de dépenser son esprit en petites choses, on ne procédait que par grandes mesures,.. enfin si, selon l'expression de Mirabeau, on élevait l'oriflamme au-dessus de toutes les bannières. » Le fait est que l'exemple a son

prix pour nos ministres de la guerre qui se succèdent, et que la lecture de ces *Lettres* de 1818 pourrait n'être pas inutile à ceux qui prétendent gouverner avec leur arbitraire, leurs expédiens et leurs petitesses, en mettant leur « bannière » de parti au-dessus de « l'oriflamme, » c'est-à-dire au-dessus de l'intérêt de la France. Cette lecture, elle apprendrait au besoin à ceux qui l'ignorent que, sous bien des rapports, ils sont moins avancés qu'on ne l'était en 1818, et elle montrerait aussi aujourd'hui comme alors que, suivant un autre mot de Mme de Rémusat, nous ne reprendrons une véritable importance extérieure qu'en revenant à des idées plus justes, plus élevées, à un système de politique intérieure mieux ordonné.

La France, il est vrai, n'est pas la seule nation de l'Europe qui ait eu, dans notre temps, ses épreuves ou ses crises, qui se soit souvent trompée de route, et encore, à l'heure qu'il est, elle n'est pas seule à avoir des embarras de toute sorte. Le monde contemporain est engagé aujourd'hui dans des affaires qui peuvent avoir d'étranges conséquences, où l'imprévu peut ménager bien des surprises. Que résultera-t-il, particulièrement pour l'Angleterre, de ces complications égyptiennes où le ministère s'est aventuré plus qu'il ne le voulait peut-être, où il se trouve pris plus qu'il ne l'avait prévu? C'est une question qui se débat depuis quelques jours déjà dans les chambres, que la discussion même, si étendue qu'elle soit, n'éclaircira, à coup sûr, que très incomplètement, et qu'elle ne résoudra pas, dans tous les cas parce que, devant les événemens qui se précipitent, les discours ne sont rien. Lorsque tout récemment le parlement s'est rouvert sous la vive impression des mécomptes de la guerre du Soudan, un des premiers actes de l'opposition a été de présenter une motion de censure contre la politique ministérielle, et le chef du cabinet, M. Gladstone, n'a point hésité à avouer qu'on se trouvait dans une situation des plus compliquées, dans une crise fort sérieuse. Un des chefs conservateurs, lord Salisbury, de son côté, forçant un peu les couleurs, est allé beaucoup plus loin ; il a déclaré, dans un mouvement d'éloquence passionnée, que l'Angleterre, au moment où le parlement se réunissait, se trouvait dans les circonstances les plus graves qu'on eût connues depuis longtemps, qu'elle était partout isolée, que le fameux concert européen, dont on a fait tant de bruit, n'apparaît aujourd'hui que comme une coalition européenne contre l'Angleterre; il a ajouté qu'on était menacé jusqu'en Asie par les mouvemens agressifs de la Russie contre l'empire de l'Inde, et qu'il y avait à craindre que les embarras du Soudan ne fussent aggravés par ceux qui seront toujours prêts à saisir l'occasion de s'en servir.

Il est certain que, si la situation n'est pas aussi sombre que la dépeint lord Salisbury, elle est tout au moins bien compliquée, comme M. Gladstone en a fait sincèrement l'aveu; elle s'est même aggravée

depuis quelques jours par une série de contretemps, d'incidens malheureux et dramatiques qui ont fortement ému l'imagination anglaise. Au premier moment, on s'était plu à garder quelques doutes sur la chute définitive de Khartoum, sur le sort de Gordon, et, dans tous les cas, on comptait pouvoir poursuivre la campagne sur le Haut-Nil, aller jusqu'à la capitale du Soudan, occupée depuis peu par le mahdi. Maintenant toutes les illusions se sont évanouies coup sur coup. L'infortuné Gordon est bien décidément mort, après avoir adressé à ses compatriotes des appels désespérés, qu'on publie aujourd'hui; il a été trahi, comme il l'avait prévu et tristement annoncé d'avance dans ses derniers messages. Ce premier objet de la campagne africaine a disparu, et non-seulement il n'y a plus l'espoir de continuer les opérations qu'on avait entreprises, d'enlever Metammeh, comme on paraissait le projeter, d'aller jusqu'à Khartoum, qu'il faudrait désormais assiéger, mais les Anglais semblent même être réduits à la nécessité de rétrograder, d'abandonner les positions qu'ils avaient conquises. Le colonel Wilson n'a pu être sauvé sur le Nil par lord Beresford qu'à travers mille dangers et dans les circonstances les plus tragiques. La brillante affaire où a péri le général Earle n'a été qu'un succès sans lendemain, qui a été chèrement acheté et qui n'a rien avancé. Le général Buller, qui a remplacé sir Herbert Stewart, mort de sa blessure, est obligé de quitter Abou-Kléa et de se replier sur Gadkul. Les troupes que le gouvernement anglais vient d'expédier avec les généraux Brackenbury et Graham seront sans doute forcées de prendre des positions choisies avec prudence, soit à Souakim, soit à Berber. C'est, en un mot, une campagne à recommencer dans des conditions nouvelles, avec des moyens militaires plus complets, et cette campagne, on ne pourra la reprendre que dans quelques mois. D'ici là, c'est une attente pénible, mais inévitable, dont la fierté anglaise subit impatiemment la nécessité. Par une coïncidence qui n'est peut-être que fortuite, à laquelle lord Salisbury a fait allusion, il s'est trouvé qu'au moment où se passaient ces cruels événemens du Haut-Nil, la Russie semblait méditer quelque mouvement au cœur de l'Asie, sur Hérat, et aussitôt on a vu l'empire de l'Inde menacé. D'un autre côté, enfin, on vient de publier dans une multitude de livres blancs et bleus toutes ces controverses diplomatiques où M. de Bismarck, tout entier à ses conquêtes coloniales, ne laisse pas de prendre avec l'Angleterre un ton assez hautain, qui a pu paraître quelque peu irritant à des esprits déjà surexcités. Tout cela s'est produit à la fois, et c'est dans ces conditions passablement dangereuses ou scabreuses que le parlement s'est réuni. L'Angleterre n'est point sans doute perdue pour une de ces crises où, depuis longtemps, elle s'est accoutumée à retremper son énergie. Le chef officiel et responsable du gouvernement, M. Gladstone, ne reste pas moins dans une situation difficile, d'autant plus que tout ce qui

arrive est manifestement la suite d'une politique qui, depuis la première heure, n'a jamais su ni prévoir ni vouloir, qui, par ses hésitations et ses contradictions incessantes, a laissé s'aggraver ces affaires d'Égypte et du Soudan, devenues presque inextricables.

Aujourd'hui il ne s'agissait plus seulement de sortir de ces embarras par un acte de volonté énergique et prévoyante, par un déploiement de forces devant lequel on ne pouvait plus reculer; il s'agissait d'abord de gagner une première bataille devant le parlement, de rallier une majorité émue elle-même des derniers événemens, et M. Gladstone a posé la question avec la supériorité de sa raison en déclarant qu'il ne serait pas avantageux pour l'Angleterre d'offrir aux autres nations le spectacle d'un gouvernement déconsidéré et d'une chambre sans confiance. En réalité, si le parlement s'était senti tout à fait libre, il aurait bien pu répondre au chef du ministère par un témoignage de mauvaise humeur, en s'associant à une motion de censure plus ou moins mitigée; c'était d'autant plus à craindre que M. Gladstone ne s'est pas expliqué d'une manière bien nette, qu'il a gardé une certaine réserve dans sa défense, dans l'exposé de sa politique, et que, d'un autre côté, même dans son parti, parmi les libéraux, il y avait des susceptibilités, des inquiétudes, des impatiences, dont M. Goschen s'est fait l'organe résolu et éloquent. M. Goschen, qui a une sérieuse importance, n'a pas fait précisément un discours d'opposition; il n'a pas du moins hésité à déclarer qu'il entendait réserver son opinion, qu'il ne s'associerait à un vote favorable que s'il obtenait des explications suffisantes sur les intentions du gouvernement, sur ce qu'on se proposait de faire à Khartoum, à Berber, à Souakim, en un mot sur toute la politique de l'Angleterre dans la vallée du Nil. L'intervention et le langage de M. Goschen ont certainement leur gravité; ils attestent sous une forme particulière la scission parmi les libéraux. Ce qui a pu toutefois garantir encore le ministère d'un échec trop décisif, c'est la difficulté qu'il y aurait à le remplacer. Que lord Salisbury ait déclaré tout récemment qu'il était prêt à prendre avec son parti la direction des affaires, c'est possible, il est dans son rôle. Évidemment la campagne qu'il poursuit n'a d'autre but que de renverser le ministère et de le remplacer; mais c'est une crise intérieure ajoutée à une crise extérieure, en plein inconnu pour ainsi dire, sous un nouveau régime électoral, et de plus, ce serait peut-être une aggravation sensible de la situation diplomatique, après les paroles acerbes que le chef des conservateurs a prononcées dernièrement contre la Russie. Les tories peuvent sans doute essayer de se rapprocher de l'Allemagne; seulement ils seront obligés alors de faire à M. de Bismarck de sérieuses concessions sur la politique coloniale; au demeurant, c'est un grand trouble. C'est ce trouble même qui a sans doute servi le ministère, au moins

une dernière fois; si M. Gladstone a fini, en effet, par sortir à demi victorieux de toutes, ces confusions, il l'a certainement dû à la gravité de la situation; il l'a dû peut-être aussi à l'appui de M. Parnell et de ses amis, qui ne lui auront évidemment donné leur vote, s'ils l'ont donné, que moyennant réciprocité, à la condition d'obtenir un adoucissement des lois répressives en Irlande. M. Gladstone avait bien quelque raison de dire que la situation était compliquée, et, après tout, la première condition pour l'Angleterre reste toujours de rétablir ses affaires sur le Haut-Nil.

Au milieu de toutes ces complications égyptiennes cependant, quelle est la position que l'Italie se propose de prendre avec le contingent assez important qu'elle a expédié dans la Mer-Rouge? Quelle est la nature de ses relations avec l'Angleterre? Y a-t-il entre les deux pays un certain accord pour partager les dangers, les difficultés et les avantages d'une action commune? Le ministre des affaires étrangères du roi Humbert, M. Mancini, interrogé plusieurs fois dans son parlement de Rome, a refusé absolument de répondre et de s'expliquer; mais ce que M. Mancini n'a point dit, lord Granville, il y a quelques jours, sir Charles Dilke, hier encore, l'ont dit à peu près dans les chambres anglaises. Autant qu'on en puisse juger par les explications des ministres anglais, il n'y a entre les deux pays ni traité, ni convention, ni arrangement concerté d'aucune sorte. L'Italie a simplement agi sous sa propre responsabilité en envoyant ses soldats dans la Mer-Rouge. L'Angleterre, prévenue des intentions du cabinet de Rome, ne l'a ni encouragé à occuper Massaouah ni détourné de cette occupation; elle l'a tout au plus engagé à s'entendre avec la Porte, qui reste la souveraine territoriale dans ces contrées, et qui a protesté depuis contre l'intervention italienne. Sir Charles Dilke a même ajouté, au sujet de l'occupation de Massaouah : « Nous ne nous reconnaissons en aucune sorte responsables de cet acte, nous ne l'avons pas suggéré à l'origine, et, quoique nous en ayons eu connaissance, nous ne l'avons pas conseillé. » Que, malgré tout, il y ait entre les deux pays une entente assez intime, les cabinets de Rome et de Londres sont les premiers à l'avouer. Il ne résulte pas moins de tout cela que l'Angleterre tient à garder la liberté de son action, à décliner toute autre responsabilité, et que l'Italie, pour sa part, reste engagée dans une affaire assez difficile à préciser. C'est là pour le moment toute la situation.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE

Les Consolidés anglais ont baissé de deux unités depuis la nouvelle de la chute de Khartoum. En même temps qu'une émotion légitime agitait tout le pays, le désarroi se mettait au Stock-Exchange. Le marché des Consolidés est étroit et il n'a peut-être pas été besoin de bien nombreuses ventes de liquidation pour déterminer le mouvement qui s'est produit. La réaction s'explique d'ailleurs par l'éventualité d'une élévation de l'*income-tax*, entre autres mesures fiscales dont l'adoption pourra être rendue inévitable par l'énormité des frais de l'expédition nouvelle où s'engage l'Angleterre.

A ces raisons financières s'ajoutent des considérations politiques. Dès la reprise de la session du parlement, une double motion de censure a été présentée contre la politique du cabinet Gladstone, l'une à la chambre des communes par sir Stafford Northcote, l'autre à la chambre des lords par le marquis de Salisbury. Le gouvernement, dont les perpétuelles hésitations ont été en grande partie la cause directe de la triste situation où se trouve actuellement l'Angleterre, a été attaqué à la fois par les conservateurs et par une fraction du parti libéral, sous la direction de M. Goschen. Celui-ci voudrait arracher au cabinet l'engagement, sinon d'écraser le mahdi à Khartoum (ce qui est reconnu plus difficile qu'on ne l'avait présumé d'abord), du moins de procéder à une occupation permanente de la ligne Souakim-Berber. M. Gladstone a refusé de prendre aucun engagement. Le cabinet, mis en minorité à la chambre des lords, n'en a pas moins retrouvé une faible majorité aux communes.

Notre marché ne s'est pas laissé atteindre par la baisse du grand fonds d'état britannique. La solidarité qui, d'ordinaire, relie si étroitement les mouvemens des deux bourses de Londres et de Paris, a été rompue pour la circonstance. La rente anglaise baissait pour des raisons sinon locales, du moins spéciales à l'Angleterre ; il n'en devait pas résulter un motif de recul sur nos fonds publics, d'autant plus que peu de jours après que les Anglais apprenaient la perte de Khartoum et la fin tragique de leur héros, le télégramme nous apportait l'heureuse nouvelle de la prise de Lang-son, couronnement d'une

campagne très habilement préparée et très brillamment exécutée par nos généraux au Tonkin. On a appris quelques jours plus tard que l'amiral Courbet avait réussi à couler deux navires de guerre chinois.

Ainsi, les deux pays éprouvaient, dans leurs entreprises lointaines, des fortunes bien différentes; pourquoi ce qui faisait tort au crédit de l'un aurait-il nui au crédit de l'autre? Nos fonds publics ont donc laissé les Consolidés fléchir sans les suivre dans ce mouvement. Le 4 1/2 a monté de 109.65 à 109.85, pour revenir en dernier lieu à 109.67; le 3 pour 100 a gagné 0 fr. 30 à 81.52; l'amortissable s'est tenu, avec de courtes fluctuations, aux environs de 83 francs. Le bruit d'un désaccord entre les gouvernemens de Londres et de Paris sur la question du riz, considéré par le dernier comme contrebande de guerre, a provoqué dans la journée de vendredi une réaction assez vive. Les vendeurs, débordés sur tous les points, ont fait tous leurs efforts pour obtenir la réponse des primes à des cours un peu plus bas; il est probable qu'ils auront au moins partiellement réussi. La spéculation abandonne de plus en plus le 4 1/2 pour se porter sur le 3 pour 100 perpétuel. Les fluctuations ont été plus larges, pendant toute la quinzaine, sur ce dernier fonds que sur le premier.

Au comptant, l'activité se ralentit. Les capitaux disponibles ont été employés et les achats de rentes et d'obligations diminuent. Cependant, alors que les cours des obligations de nos grandes compagnies sont restés stationnaires pendant la seconde quinzaine de février, les obligations du Crédit foncier ont été recherchées, notamment les Foncières 1877 et 1883, les Communales 1880 et 1884, et les Obligations 3 pour 100 de la Banque hypothécaire. Sur les obligations des chemins étrangers, calme complet; les Autrichiennes seules présentent une légère plus-value de 2 à 3 francs.

Les fonds russes ont été très offerts à Londres et à Berlin sur le bruit que le gouvernement de Saint-Pétersbourg préparait un coup de main contre Hérat. Les journaux anglais ont sonné l'alarme. Il paraît qu'il ne s'agit pas de la ville même de Hérat, qui, pour l'instant, ne serait pas menacée, mais d'une simple rectification de frontières fondée sur des considérations économiques et ethnographiques. A Berlin, la spéculation a réagi contre la mauvaise humeur de Londres. Malgré cette reprise, toutes les catégories russes perdent encore un point et demi environ sur les cours du milieu du mois.

L'Italien s'est tenu à peu près aux mêmes cours depuis le 15. La politique coloniale a quelque peu nui à l'essor que prenait ce fonds vers le pair. Déjà trois expéditions sont parties pour la Mer-Rouge avec cinq mille hommes et des torpilleurs. Y aura-t-il une quatrième expédition? La nouvelle en est presque chaque jour lancée, puis démentie. A Londres, on déclare que l'Angleterre et l'Italie ont entre

elles les relations les plus amicales, mais ne sont liées par aucun traité, par aucune convention de coopération militaire. En Italie, l'opposition réclame des explications, de la lumière, mais M. Mancini refuse absolument de parler, et la chambre lui donne raison. Entre temps, la discussion des conventions de chemins de fer se poursuit avec une lenteur qu'on serait tenté de croire calculée. Le 25 courant, enfin, a été entièrement approuvé le contrat pour l'exploitation du réseau de la Méditerranée, et les députés ont passé à l'examen du contrat concernant le réseau de l'Adriatique.

Le mouvement de hausse que l'on a essayé sur l'Extérieure de l'Espagne n'a pas réussi. De 62 il a fallu revenir à 61 1/4. A Madrid, la question budgétaire est grave. On annonce un gros déficit pour l'exercice en cours, et sans doute aussi pour le prochain. Il faudra recourir à la dette flottante et plus tard consolider cette dette. Les revenus de l'état ont, en effet, sensiblement diminué. A qui la faute? Les journaux ministériels disent que la politique ministérielle n'y est pour rien et que les coupables sont : la stagnation des affaires, les inondations, le choléra, le phylloxera et les tremblements de terre. Peut-être à cette liste conviendrait-il d'ajouter la situation lamentable de l'île de Cuba.

La question du règlement des finances égyptiennes est à la veille d'être résolue. Les négociations étaient virtuellement terminées le 19 au moment de la réunion du parlement anglais. Il n'y avait plus que quelques détails insignifians à régler. Les déclarations les plus formelles à cet égard ont été faites par lord Granville et par M. Gladstone à Londres, et par M. Jules Ferry à Paris. Tout est convenu et arrangé. Il ne manque plus que les signatures. Comme elles ne devaient être données qu'après le vote sur les motions de censure, on peut supposer qu'elles ne tarderont plus maintenant beaucoup. L'Unifiée, qui avait été portée au-dessus de 350 par l'imminence de la conclusion du traité, a été ramenée à 340 par l'ajournement des signatures.

Le sultan a signé l'iradé par lequel la construction des lignes turques de jonction est concédée au groupe de la Banque ottomane et du Comptoir d'escompte. Jusqu'au 19, les propositions de M. de Hirsch semblaient devoir l'emporter; elles avaient les sympathies du sultan et du palais; on sait qu'elles ont été renvoyées trois fois à l'examen du conseil des ministres. Mais le grand-vizir s'est déclaré prêt à donner sa démission si ces propositions étaient acceptées. Le sultan a cédé. Toutes les anciennes catégories de fonds turcs ont aujourd'hui disparu pour faire place aux trois séries B, C, D, de même type, et rapportant le même intérêt, mais différant au point de vue de la date de l'amortissement, la série B ayant la priorité sur la série C et celle-ci sur la série D. La dernière est en même temps

la plus importante par le nombre de titres et seule elle sert aux transactions de spéculation. Le 4 pour 100 turc nouveau a monté de 17.45 à 17.77, ainsi que la Banque ottomane de 600 à 608.

Il s'est produit depuis quinze jours un grand changement de cours sur les valeurs de la compagnie de Suez. L'Action a monté de 1,907 à 2,025; la Délégation, de 1,110 à 1,150; la Part de fondateur, de 707 à 750; la Part civile, de 1,232 à 1,325. Le motif principal assigné à cette hausse se trouve dans les négociations qui viennent d'être engagées entre les puissances en vue d'assurer la neutralité du canal. La liberté du passage est proclamée en principe dans l'arrangement égyptien. Le règlement des détails sera renvoyé à un traité spécial, qui sera élaboré par une commission internationale, puis sanctionné par une conférence européenne. Les recettes du mois de janvier ont présenté une moins-value de 1 million de francs sur 1884. Pour février, la différence n'est, jusqu'ici, que de 80,000 francs.

Le Crédit foncier s'est tenu sans changement de 1,331 à 1,335. La Banque de Paris a monté sans raison appréciable de 777 à 787; la Banque d'escompte, de 562 à 571; la Banque franco-égyptienne de 515 à 522.

Le Crédit lyonnais est immobile à 555. Les comptes de cet établissement pour 1884 vont être soumis à l'assemblée générale le 7 mars.

Le marché des chemins de fer est complètement délaissé. Les recettes sont toujours en diminution, bien que les différences aillent en s'atténuant. La moins-value atteint jusqu'ici : 3,800,000 francs sur le Lyon; 1,150,000 sur le Nord; 850,000 sur l'Ouest; 976,000 sur l'Orléans; 1,250,000 sur l'Est; 327,000 sur le Midi; 588,000 sur les Lombards; 494,000 sur le Saragosse; 497,000 sur le Nord de l'Espagne; 145,000 sur les Portugais. Il n'y a augmentation que sur l'Est-algérien, 91,000; les Autrichiens, 168,000; et les Andalous, 96,000. En Italie, les Chemins méridionaux ont monté jusqu'à 688.

L'Action de la Franco-Algérienne a repris de 152 à 167 sur la décision du tribunal de commerce de la Seine rejetant toutes les prétentions d'un adversaire de la société. Le procès qui avait été intenté à cette dernière avait eu pour conséquence l'ajournement par la chambre du vote sur la convention passée entre l'état et la compagnie pour la concession d'une ligne de chemin de fer en Algérie.

L'Action du Gaz a passé de 1,587 à 1,607; les Voitures ont été portées de 580 à 600; la Transatlantique a fléchi à 585, l'Omnibus à 1,180. Tous les titres de Panama, actions et obligations, se sont négociés pendant cette quinzaine en légère reprise.

Le directeur-gérant : C. Buloz.

n-
45

irs
07
07
é à
ga-
La
yp-
qui
par
ré-
er,

La
la
de

is-
rs.
Les
ent
sur
Or-
om-
ne;
en,
lie,

éci-
en-
té à
bre
r la

por-
180.
ciès